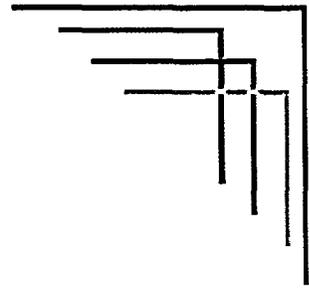


,b371262X(F)



Le Canada et les Sommets des Amériques



RAPPORT NATIONAL



Canada

b3712 62 X (F)

ERRATUM

English version:

Para 3, page 161 should read:

"The government of Canada, through the Canadian International Development Agency (CIDA), has invested over \$40 million in programs that provide training,and the Caribbean."

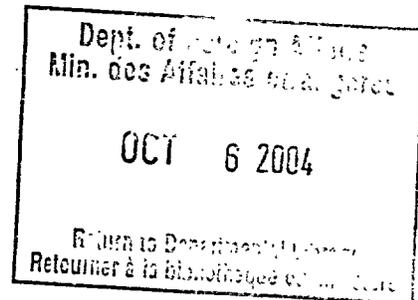
Version française:

Premier para, page 186 devrait se lire:

"Le gouvernement du Canada a investi, par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international (ADCI), plus de \$40 million dans des programmes qui fournissent de la formation,et dans les Caraïbes."

REMERCIEMENTS

Le gouvernement du Canada tient à remercier tous ceux et toutes celles qui ont contribué à la préparation et à l'élaboration du rapport *Le Canada et les Sommets des Amériques – Rapport national*. Il adresse des remerciements tout particuliers au Conseil des ministres de l'éducation (Canada) (CMEC) pour avoir contribué à la rédaction des sections pertinentes à l'éducation.



16435504

NOTE EXPLICATIVE

Voici le premier rapport du Canada dans le cadre des Sommets des Amériques. Il est surtout axé sur le Plan d'action du Sommet qui a eu lieu à Santiago en 1998, mais il fait également référence aux mandats issus du Sommet des Amériques de Miami en 1994, dans la mesure où l'exécution de nombre de ces mandats se poursuit. Le rapport se divise en quatre parties et illustre les quatre thèmes principaux du Plan d'action de Santiago. Ces quatre thèmes sont eux-mêmes subdivisés en 28 sous-thèmes, chacun comportant au moins un thème correspondant. Dans tout le rapport, les thèmes sont mis en caractères gras. Les réalisations décrites représentent un sommaire du travail que le Canada a accompli pour appuyer l'exécution des mandats issus des Sommets dans les régions concernées. Ce rapport constitue un document de référence, et chaque partie peut être consultée séparément. Nous nous sommes efforcés de fournir l'information la plus récente et la plus complète possible.

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	<i>i</i>
INTRODUCTION	1
L'ÉDUCATION : LA CLÉ DU PROGRÈS	3
L'éducation au Canada	3
L'éducation des groupes défavorisés	5
Stratégies relatives à la santé, à la nutrition et à la petite enfance	9
Enseignement à distance	33
PRÉSERVATION ET RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE, DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE LA PERSONNE	43
La démocratie et les droits de la personne	43
L'éducation pour la démocratie	59
Société civile	61
Travailleurs migrants	75
Renforcement des administrations municipales et régionales	81
Renforcer les gouvernements locaux dans les Amériques	82
Corruption	86
Financement des campagnes électorales	91
Prévention et contrôle de la consommation illicite et du trafic de drogues et des substances psychotropiques et d'autres crimes connexes	95
Terrorisme	102
Renforcer la confiance et la sécurité entre les États	104
Renforcement des systèmes de justice et des appareils judiciaires	116
Modernisation de l'État au sujet des questions touchant le travail	128
INTÉGRATION ÉCONOMIQUE ET LIBRE-ÉCHANGE	147
Zone de libre-échange des Amériques	147
Renforcement, modernisation et intégration des marchés financiers	150
Science et technologie	152
Coopération régionale en matière d'énergie	157
Infrastructure de l'hémisphère	164
ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ ET DE LA DISCRIMINATION	174
Favoriser le développement de la micro-entreprise et des petites et moyennes entreprises	175
Enregistrement des propriétés	187
Technologies de la santé	189
Les femmes	197
Droits fondamentaux des travailleurs	205
Populations autochtones	208
Faim et malnutrition	216
Développement durable	220
Coopération	221
CONCLUSION	227
ANNEXE - PLAN D'ACTION II	

SOMMAIRE

L'avenir du Canada est lié de manière inextricable à celui de ses partenaires des Amériques — sur les plans géographique, économique et politique. Ensemble, nous vivons un moment important de notre histoire commune au moment où nous sommes confrontés au défi collectif consistant à transformer les promesses politiques, économiques et sociales de la région en un avenir plus prospère, plus sûr et plus libre au bénéfice de tous les citoyens.

En avril 2001, les présidents et premiers ministres des 34 gouvernements démocratiquement élus de l'hémisphère occidental se rencontreront à Québec au Troisième Sommet des Amériques pour tracer une avenue commune pour le nouveau millénaire. En sa qualité de président du Sommet, le Canada a joué un rôle de chef de file dans la formulation de l'ordre du jour et en assurant un soutien aux activités préparatoires. Ces efforts représentent une entreprise de première importance qui nécessite de la coopération entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et les municipalités, ainsi que la mise en commun des informations et des consultations avec le secteur privé, les populations autochtones et les organisations de la société civile.

Les deux premiers Sommets des Amériques — tenus à Miami (aux États-Unis) en 1994 et à Santiago (au Chili) en 1998 — ont favorisé une coopération concrète et approfondie sur un éventail de questions d'intérêt commun. À Miami, les dirigeants ont cherché à renforcer les partenariats hémisphériques afin d'encourager l'avancée des intérêts mutuels, dont la paix, la démocratie, la prospérité et la justice sociale. Ils avaient pour but de canaliser la dynamique créée par la convergence des valeurs démocratiques et un nouvel esprit de libéralisation économique dans la région pour en faire un plan d'action comportant 23 initiatives regroupées sous les thèmes suivants :

- Préserver et renforcer la communauté des démocraties dans les Amériques
- Promouvoir la prospérité par l'intégration économique et le libre-échange
- Éradiquer la pauvreté et la discrimination dans l'hémisphère
- Garantir le développement durable et préserver l'environnement naturel pour les générations futures

Après le Sommet de Miami, le Groupe de suivi du Sommet (GSS) a été créé avec le mandat de surveiller et de gérer le suivi et la mise en oeuvre des initiatives des sommets. La réalisation de chacune des 23 initiatives figurant dans le Plan d'action de Miami a été coordonnée soit par un pays donné, par une organisation régionale ou internationale, ou par une banque multilatérale de développement.

La planification et la préparation du Deuxième Sommet des Amériques ont été exécutées par le GSS et, en 1998, les dirigeants des Amériques se sont rencontrés à nouveau à Santiago pour examiner quatre grands thèmes :

- L'éducation : la clé du progrès
- La préservation et le renforcement de la démocratie, de la justice et des droits de la personne
- L'intégration économique et le libre-échange
- L'éradication de la pauvreté et de la discrimination

Au Sommet de Santiago, les dirigeants ont approuvé un plan d'action contenant 28 mandats relevant des thèmes énumérés plus haut, qui complètent les engagements souscrits au Premier Sommet des Amériques.

Depuis le Sommet de Miami en 1994, le Canada a été actif pour ce qui est de traduire les mandats du sommet en action sur son territoire et dans l'hémisphère, et de suivre leur mise en oeuvre par l'intermédiaire du GSS. Le suivi revêt une importance cruciale afin de garantir que les Sommets arrivent à faire progresser le programme action de l'hémisphère et que les progrès accomplis au sujet d'engagements souscrits par les dirigeants sont suivis et font l'objet de rapports.

Le Canada et les Sommets des Amériques donne un aperçu des efforts déployés par le Canada pour soutenir les engagements souscrits par les dirigeants aux sommets précédents. Si le rapport met d'abord l'accent sur le Plan d'action de Santiago, il comprend des renvois aux mandats émanant du Sommet des Amériques tenu en 1994 à Miami, car la mise en oeuvre de bon nombre de ces engagements se poursuit. Le rapport se divise en quatre sections correspondant aux quatre thèmes du Plan d'action de Santiago.

L'ÉDUCATION : LA CLÉ DU PROGRÈS

Le chapitre I passe en revue les progrès accomplis en ce qui concerne l'amélioration de l'accès à une éducation et à une formation de qualité. Entre autres choses, il examine les programmes de bourses et d'échanges; l'élaboration et l'utilisation des technologies de l'information et des communications dans le domaine de l'éducation, dont le téléenseignement, les statistiques de l'éducation et une évaluation de qualité; des programmes en faveur des populations vulnérables; l'éducation en milieu de travail; la professionnalisation des enseignants et l'éducation interculturelle.

Le chapitre décrit la façon dont le Canada facilite l'accès aux études supérieures; intègre les groupes marginalisés dans les classes; élabore des normes relatives à la lecture, à l'écriture, aux mathématiques et aux sciences; offre une formation en vue d'une meilleure intégration au milieu de travail et se sert de la technologie pour relier les écoles et les collectivités au reste de l'hémisphère. Il montre que le système d'éducation du Canada offre à nos concitoyens un avenir plus radieux et l'occasion de soutenir la concurrence et de réussir dans une économie du savoir. Il illustre l'engagement des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de veiller à ce que tous les Canadiens aient accès à des possibilités d'apprentissage de qualité pendant toute leur vie.

On y examine un certain nombre de stratégies et d'initiatives visant l'acquisition de grandes capacités de lecture et d'écriture et l'amélioration de l'accès à de l'éducation et à une formation. Le chapitre met également en évidence les efforts faits d'un bout à l'autre du Canada pour intégrer et maximiser la participation des groupes vulnérables, dont les femmes, les populations autochtones, les personnes handicapées, les Canadiens défavorisés sur le plan socioéconomique, les personnes confrontées à des barrières culturelles ou linguistiques, et les membres de minorités visibles.

Étant donné qu'une éducation de qualité dépend des capacités et du savoir des enseignants, un certain nombre de programmes de formation des enseignants sont en voie de création au Canada et à l'étranger pour assurer un perfectionnement professionnel constant. Au Canada, ces programmes contribuent à la réglementation de la profession d'enseignant, à l'établissement de normes professionnelles et d'exigences, à garantir des approches cohérentes de l'enseignement et à la promotion de compétences dans les technologies de l'information et des communications. Dans les Amériques, les programmes mettent l'accent sur l'amélioration de l'administration des écoles, la gestion administrative et la qualité de l'éducation de base.

La préservation et le renforcement de la démocratie, de la justice et des droits de la personne

Le chapitre II met l'accent sur les efforts que déploie le Canada pour faire progresser la démocratie, la justice et les droits de la personne. Il met en vedette des programmes et des initiatives destinés à promouvoir et à sauvegarder les droits de tous les Canadiens, dont le droit à l'application régulière de la loi, la protection contre la discrimination et la liberté à l'égard de l'exploitation. Il démontre aussi l'importance que le Canada attache à la primauté du droit, à la transparence et à l'ouverture; à la participation de la société civile aux questions publiques; à la liberté de pensée et d'expression, et à la protection des groupes vulnérables, dont les femmes et les enfants.

Le Canada déploie de grands efforts aux échelles nationale, régionale et internationale, ainsi que par l'intermédiaire d'institutions multilatérales — dont les Nations Unies (ONU), l'Organisation des États américains (OEA) et le Commonwealth — pour promouvoir et protéger les droits de la personne; pour consolider les valeurs, pratiques et institutions démocratiques, et pour renforcer les structures et les systèmes liés à l'administration de la justice.

Le présent rapport examine l'adoption par le gouvernement du Canada de mesures nationales et sa participation active à des instances multilatérales — dont l'ONU, le G8 et l'Organisation de coopération et de développement économiques pour combattre la corruption, pour contrôler et prévenir la consommation et le trafic illicite des drogues, pour prévenir, combattre et éliminer le terrorisme, et pour combattre le blanchiment d'argent.

La Stratégie canadienne antidrogue a été rendue publique en juin 1998; elle énonce les principes sous-tendant l'engagement du gouvernement de s'attaquer à la toxicomanie sur le plan national. La stratégie vise à réduire la demande de drogues et la mortalité et la morbidité liées aux drogues, à améliorer l'accès aux informations sur les toxicomanies et les interventions, à restreindre l'offre de drogues illicites, à diminuer la rentabilité du trafic illicite de drogues et à abaisser le coût des toxicomanies pour la société canadienne. Pour atteindre ces objectifs, la stratégie définit un cadre qui reconnaît l'importance et l'interdépendance d'un certain nombre de volets : recherche et acquisition de connaissances; diffusion des connaissances; programmes de prévention; traitement et réadaptation; législation, exécution et contrôle; coordination nationale et coopération internationale.

Le Canada soutient vigoureusement les efforts internationaux visant à éliminer le terrorisme qui sont conformes aux droits de la personne, à la primauté du droit et à la protection des libertés fondamentales. Il a signé 12 conventions internationales contre le terrorisme, dont 10 ont été

ratifiées. Un examen des mesures nationales est en cours afin de garantir le respect des engagements souscrits devant l'ONU et le G8.

Le Canada agit également à l'échelle multilatérale par l'intermédiaire des Nations Unies et de l'OEA afin de définir des mécanismes antiterroristes satisfaisants. Au sein du système de l'ONU, le Canada a présidé la négociation, couronnée de succès, de la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif et la Convention internationale sur la répression du financement du terrorisme. Ces conventions, et d'autres encore, jettent les fondements d'un vigoureux régime international visant à éliminer les refuges pour les terroristes.

Étant donné que la paix et la sécurité sont capitales pour le bien-être des peuples et des institutions démocratiques, la promotion des mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité dans les Amériques est une priorité régionale clé pour le Canada. Les interventions du Canada à cet égard comprennent la promotion du dialogue régional dans le but de renforcer le système interaméricain, le déminage, la promotion de la transparence dans les questions de défense, l'accroissement de la coopération avec les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le renforcement de l'état multilatéral de préparation aux catastrophes naturelles et de la capacité de réaction, et la prise en considération des préoccupations particulières des petits États insulaires.

Le chapitre II met également en évidence les efforts que fait le gouvernement du Canada pour appuyer et mettre en place des politiques, des lois, des programmes équitables et une assistance en matière de travail, dont la fourniture d'un remplacement temporaire du revenu en faveur des travailleurs assurés qui se retrouvent involontairement au chômage; l'élaboration, l'administration et l'exécution de lois et de règlements relatifs aux salaires, au milieu de travail et aux conditions de travail; le respect et l'intégration des groupes socialement défavorisés, comme les femmes, les populations autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles; enfin, la communication d'informations exactes et opportunes sur le marché de l'information et les carrières.

L'intégration économique et le libre-échange

Le chapitre III décrit l'engagement du Canada envers la zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) comme étant un des principaux moyens de stimuler la croissance économique et le développement dans l'hémisphère par l'intermédiaire de la libéralisation du commerce et de l'investissement. Le chapitre donne un aperçu général des actions que mène le Canada pour soutenir les mandats du Plan d'action de Santiago et il se penche sur les progrès accomplis sur la voie de la conclusion d'un accord sur la ZLEA.

Le Canada reconnaît les besoins et les circonstances particuliers qui ont des incidences sur les économies de petite taille dans une zone de libre-échange des Amériques et il a soutenu vigoureusement les mesures prises pour appuyer les États de petite taille dans les négociations. Le Canada participe activement aux réunions du Groupe consultatif de la ZLEA sur les économies de plus petite taille, où des questions comme les besoins d'assistance technique et le concept de traitement spécial et différencié sont soulevées. Le Canada a affecté des ressources considérables aux pays vulnérables de la région dans le but de renforcer leurs capacités de

s'intégrer dans le système commercial mondial et de participer pleinement au processus de la ZLEA, positionnant ainsi ces pays à récolter pleinement les retombées d'un accord final.

Le Canada considère que des marchés financiers qui fonctionnent bien revêtent une importance déterminante pour la promotion de la croissance et du développement, et pour réduire la vulnérabilité de pays à des crises. C'est pourquoi il s'emploie à renforcer, à moderniser et à intégrer les marchés financiers de l'ensemble de l'hémisphère et à mettre en oeuvre des normes et des codes universels, particulièrement dans le domaine de la surveillance et de la réglementation financières.

Le chapitre III décrit l'action que le Canada mène avec ses partenaires hémisphériques sur un certain nombre d'autres fronts, dont les sciences et la technologie, la coopération en matière d'énergie, les changements climatiques, les télécommunications et les transports, qui sont tous liés les uns aux autres et ont des incidences sur le développement d'ensemble et l'intégration économique de la région.

L'éradication de la pauvreté et de la discrimination

Le chapitre IV décrit les mesures que le Canada a prises pour aider à éradiquer la pauvreté et la discrimination.

Le Canada dispose de lois visant à éliminer la discrimination et la violence à l'encontre des femmes, et à garantir les droits des enfants, et le gouvernement du Canada fait la promotion de diverses initiatives destinées à rehausser la santé et le bien-être des femmes et des enfants. Sur le plan multilatéral, le Canada oeuvre activement à l'ONU et à l'OEA en vue de l'élimination de la violence contre les femmes et les enfants, et par l'intermédiaire de l'Organisation internationale du travail afin d'appuyer la non-discrimination dans l'emploi et l'élimination de l'exploitation des enfants.

Depuis 1988, les Fonds pour l'égalité entre les sexes du Canada ont soutenu les engagements internationaux souscrits dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de la participation politique, de l'habilitation économique, de la violence, de la santé et de l'éducation. Dans les Amériques, les Fonds ont amélioré les conditions de vie des femmes rurales, appuyé des programmes portant sur la violence au foyer, accru la participation politique des femmes, contribué à la formation de la police et des fonctionnaires judiciaires, et prodigué des soins de santé et des refuges aux victimes de la violence au foyer.

Le chapitre IV met en évidence les moyens par lesquels le Programme canadien d'aide publique au développement soutient les pays en développement pour réduire la pauvreté et contribuer à l'instauration d'un monde plus sûr, plus équitable et plus prospère. Le Canada relève le défi du développement dans les Amériques en soutenant des programmes et projets qui découlent des plans d'action de Miami et de Santiago. Les activités du Canada visent à promouvoir une région qui soit politiquement stable, économiquement libérale et socialement équitable, exempte de dégradation de l'environnement. Plus récemment, le défi a comporté des interventions de secours humanitaires dans le cadre de catastrophes naturelles, comme les ouragans Mitch et Georges, et le courant El Niño.

Depuis 1995, le gouvernement du Canada revoit son approche de la prise en compte des questions et des préoccupations touchant les petites entreprises. En réaction aux changements de l'environnement économique attribuables aux nouvelles technologies de l'information, à la connectivité et à l'ouverture du commerce, le Canada a agi dans le sens de l'instauration de conditions soutenant une croissance du secteur privé générant des emplois. C'est pourquoi le gouvernement du Canada s'en remet à un large éventail de leviers sur le plan des politiques, leviers élaborés et mis en oeuvre par divers ministères et organismes, afin de faciliter et d'encourager la croissance et le développement des petites entreprises. La reconnaissance du rôle crucial que les petites entreprises jouent dans l'économie canadienne est au coeur de cette approche.

Dans l'hémisphère, le gouvernement du Canada a investi plus de 400 millions de dollars US afin d'offrir de la formation, de l'assistance technique et des possibilités de développement commercial aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises des Amériques. Ces programmes rehaussent les capacités des entreprises, renforcent les infrastructures sociales et économiques, et garantissent une production et des produits de meilleure qualité. Il cherche ainsi à encourager le développement d'entreprises fructueuses, ce qui, à son tour, contribue à relever les revenus des employés et des employeurs.

Le gouvernement du Canada fait la promotion du respect des droits des travailleurs et des normes du travail, tant sur son territoire que dans l'ensemble des Amériques. En 1999, par exemple, le Canada a mis en commun avec l'OEA les réalisations et les changements clés qu'il a faits ces dix dernières années dans la législation du travail, principalement dans les domaines des normes d'emploi, des relations industrielles, et de la sécurité et de la santé.

Le Canada s'emploie à améliorer la participation des populations autochtones à la société canadienne. En 1998, le gouvernement du Canada a lancé *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada* pour les questions autochtones. Par l'intermédiaire de ce plan, le gouvernement fédéral fait la promotion de l'autonomie et du développement économique; il élabore des programmes de travail et de formation pour aider les populations autochtones à se préparer à un emploi, à le trouver et à le conserver; il rehausse l'accès aux soins de santé et il soutient des programmes d'éducation et de langues autochtones. Le Canada joue également un rôle clé sur le plan de la promotion des questions autochtones à l'échelle internationale, sur les plans bilatéral et multilatéral, par l'intermédiaire d'institutions comme l'ONU et l'OEA.

Conclusion

Depuis le Premier Sommet des Amériques tenu à Miami, le Canada s'est employé à s'attaquer aux questions abordées dans les mandats des sommets, à la fois sur son territoire et dans l'hémisphère. Le Canada est déterminé à surveiller la mise en oeuvre des plans d'action des Sommets et à présenter des rapports sur ses activités. Si de nombreuses interventions sont déjà en cours, de nouvelles stratégies ont été et sont élaborées et mises en oeuvre en réaction à l'évolution du processus des sommets.

Le Canada est fier de ses réalisations sur son territoire et dans l'hémisphère, ainsi que de la contribution que le processus des Sommets des Amériques a apportée à l'amélioration de la qualité de vie des Canadiens et des populations des Amériques.

INTRODUCTION

Ces dix dernières années, le Canada a noué une relation dynamique avec l'hémisphère occidental : il a adhéré à l'Organisation des États américains (OEA) en 1990, a signé l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) en 1994 et l'Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC) en 1997, et a participé aux 1^{er} et 2^e Sommets des Amériques à Miami (États-Unis) en 1994 et à Santiago (Chili) en 1998. De plus, le premier ministre Jean Chrétien a pris la tête de deux importantes missions commerciales en Amérique Latine, l'une en 1995 et l'autre en 1998.

Entre 1999 et 2001, le Canada a joué un rôle central dans l'hémisphère en tant que pays hôte d'un certain nombre d'événements prestigieux qui déboucheront sur le 3^e Sommet des Amériques dans la ville de Québec en avril 2001. La célébration de la jeunesse, des sports et de la culture en 1999 aux jeux panaméricains de Winnipeg a été le premier de ces événements. Le second est la 9^e Conférence des épouses des chefs d'État et de gouvernement des Amériques, tenue à Ottawa, au Canada, à l'automne 1999. Le Canada a joué un rôle prépondérant dans l'avancement d'un certain nombre de dossiers prioritaires, notamment ceux du développement, de la santé et de l'éducation des enfants. Pour illustrer les contributions de la société civile, une exposition consacrée aux organisations non gouvernementales était également au programme.

À titre de président des négociations relatives à la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) durant les dix-huit premiers mois, le Canada a accueilli la réunion des ministres du Commerce de la ZLEA qui a eu lieu à Toronto en novembre 1999, immédiatement après le cinquième Forum des gens d'affaires des Amériques (FGAA), organisé par le milieu des affaires également à Toronto. À la même époque, le Canada a été le commanditaire d'un forum organisé par la société civile, qui s'est tenu parallèlement à ces deux événements. Des groupes de la société civile ont présenté leurs recommandations au ministre du Commerce international et à 22 de ses homologues de cette région du globe.

En juin 2000, la 30^e Assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA) a eu lieu à Windsor, date du 10^e anniversaire de l'adhésion du Canada à l'OEA. L'OEA est le principal organe politique de dialogue multilatéral et de prise de décisions dans les Amériques. L'Assemblée générale offre un cadre de délibérations et de décisions de haut niveau sur les questions essentielles touchant le bien-être des populations de l'hémisphère. À Windsor, les ministres des Affaires étrangères et les délégations nationales des 34 gouvernements de l'hémisphère élus démocratiquement ont analysé 70 résolutions et discuté de la démocratie et de la sécurité humaine dans cette partie du monde; ils se sont également mis d'accord sur les thèmes qui seront discutés au prochain Sommet des Amériques.

Le Sommet de 2001 constituera donc le point culminant de l'intense activité que mène le Canada depuis plusieurs années dans l'hémisphère. L'organisation des Sommets des Amériques plonge ses racines dans un engagement envers la démocratie, les droits de la personne et l'autorité de la loi; la promotion de la prospérité économique et du libre-échange; et, l'élaboration d'un programme social visant à protéger tous les citoyens de l'hémisphère, femmes et hommes, enfants et jeunes, Autochtones, personnes d'ascendance africaine, personnes handicapées et

autres groupes marginalisés ou vulnérables. Dans le présent rapport, on compte donner aux citoyens et aux citoyennes du Canada et d'autres pays un aperçu détaillé des mesures que le Canada a prises pour répondre à de tels besoins et pour promouvoir un engagement commun envers l'amélioration de qualité de la vie dans l'hémisphère.

L'ÉDUCATION : LA CLÉ DU PROGRÈS

L'importance qu'attachent les Amériques à l'éducation se traduit dans l'engagement à procéder à de vastes réformes. Ces réformes sont fondées sur un consensus concernant les défis auxquels est confrontée l'éducation. Elles sont également fondées sur les principes d'équité, de qualité, de pertinence et d'efficacité. L'équité assure à la population une chance égale de bénéficier de services éducatifs de qualité, diminuant ainsi les effets des iniquités basées sur le statut socio-économique ou sur diverses formes de discrimination. La qualité suppose l'atteinte de hauts niveaux de développement cognitif, de capacités et d'attitudes. La pertinence signifie que le système éducatif répond aux besoins et aux aspirations de la société tout entière, en tenant compte de toute sa diversité. L'efficacité, c'est de déployer et d'optimiser les ressources nécessaires afin de hausser les niveaux d'instruction.

C'est dans cet esprit que les chefs d'États et de gouvernements ont convenu de faire de l'éducation une priorité essentielle au Deuxième Sommet des Amériques tenu à Santiago du Chili en 1998. En s'engageant à promouvoir l'accès universel à l'éducation, une éducation de grande qualité à l'échelle hémisphérique, ils ont endossé plusieurs mandats.

En outre, les gouvernements ont confié à leurs ministres de l'Éducation respectifs la responsabilité d'examiner les objectifs du Sommet de Santiago et d'élaborer un plan stratégique visant à donner à tous les enfants l'accès à une éducation primaire de qualité et à au moins 75 p. 100 des jeunes, l'accès à l'éducation secondaire d'ici 2010. Sans tarder, les ministres de l'Éducation des Amériques se sont réunis en juillet de la même année. Ils se sont penchés surtout sur les domaines suivants : le téléenseignement, les programmes de bourses d'études et les programmes d'échange, la promotion et l'utilisation de l'informatique et des technologies de l'enseignement, les statistiques sur l'éducation et l'évaluation de la qualité de l'éducation. Cette réunion s'est soldée, d'une part, par l'établissement d'un manifeste sur les engagements de chaque pays de faire de l'éducation une priorité et, d'autre part, par l'élaboration d'un plan d'action comprenant les points suivants :

- des programmes compensatoires à l'intention des populations à risque;
- des systèmes d'évaluation de la qualité de l'éducation;
- la gestion de l'enseignement, les ressources institutionnelles et la décentralisation;
- la préparation au milieu du travail;
- la professionnalisation du personnel enseignant;
- une formation de base bilingue et interculturelle;
- les technologies de l'information et des communications.

L'ÉDUCATION AU CANADA

Le Canada est une fédération composée de dix provinces et de trois territoires, chacun étant exclusivement responsable de son système d'éducation dans le contexte d'un fédéralisme où les pouvoirs sont partagés. Même si le Canada n'est pas doté d'un ministère ou d'un bureau central de l'éducation, son Comité des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC) constitue un cadre

offrant aux ministres de l'Éducation des 13 gouvernements la possibilité de se consulter sur les questions d'intérêt commun, d'échanger des renseignements et de représenter le système éducatif canadien aux activités internationales liées à l'éducation. Fondé en 1967, le CMEC est considéré comme étant le porte-parole national en matière d'éducation. Il fournit aux ministres un moyen de se consulter et de collaborer avec les organismes d'éducation nationaux et le gouvernement fédéral (www.cmec.ca).

Les provinces et les territoires ont mis en place leurs propres structures et établissements, faisant ressortir les particularités régionales et la diversité des tissus social et culturel du pays. Les 13 systèmes éducatifs se ressemblent beaucoup, car tous possèdent une structure scolaire à trois niveaux, soit l'élémentaire, le secondaire et le postsecondaire. De même, ils fournissent une formation scolaire de niveau primaire et secondaire universelle, gratuite et obligatoire. L'enseignement postsecondaire est dispensé par les universités et les collèges, les collèges communautaires et les instituts de technologie.

On a confié aux trois territoires nordiques, soit les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et le Nunavut, la responsabilité de dispenser des services éducatifs aux termes d'une loi fédérale. Le gouvernement fédéral leur procure le financement, chaque territoire ayant son propre ministère de l'Éducation qui gère la prestation des services éducatifs.

Bien que la formation relève des provinces, le gouvernement fédéral finance l'éducation des Autochtones qui vivent dans les réserves des Premières nations - à l'exception des Cris, des Inuits et des Naskapis du Québec dont le système éducatif incombe à cette province - ainsi que l'éducation et la formation des membres des Forces canadiennes, de la Garde côtière et des détenus des Services correctionnels. Le gouvernement fédéral subventionne également l'enseignement postsecondaire, la formation professionnelle des adultes et l'enseignement des deux langues officielles, particulièrement des langues secondes.

Dans les provinces et les territoires, les membres des commissions ou conseils scolaires (ou, dans le cas du Nouveau-Brunswick, les comités consultatifs de parents auprès du district) sont élus au suffrage direct. Les pouvoirs et les fonctions qui incombent à ces comités sont définis aux termes de lois provinciales ou territoriales et sont, en général, uniformes dans l'ensemble du pays. Le pouvoir exercé par les commissions ou les conseils scolaires consiste généralement à mettre en application le programme d'études, à veiller à la bonne marche et à l'administration des systèmes scolaires, à se doter des ressources financières nécessaires, à proposer de nouveaux projets de construction ou autres grands projets en immobilisations et à assumer les responsabilités en matière de personnel.

Mettre en oeuvre des politiques éducatives ciblées et intersectorielles, au besoin, et élaborer des programmes axés particulièrement sur les groupes défavorisés du point de vue de l'éducation, de l'analphabétisme fonctionnel et des conditions socioéconomiques, en accordant une attention spéciale aux femmes, aux minorités et aux populations à risque. Les programmes intersectoriels en éducation, en santé et en nutrition ainsi que les procédés pédagogiques relatifs à la petite

enfance constitueront des priorités, dans la mesure où ils contribuent directement aux plans de lutte contre la pauvreté.

L'ÉDUCATION DES GROUPES DÉFAVORISÉS

Provinces canadiennes

Les provinces sont déterminées à donner à leur population un accès universel à une éducation de qualité. À titre d'exemple, le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan donne un soutien financier et consultatif à 31 écoles communautaires urbaines et à 10 écoles communautaires nordiques dans les collectivités ayant une importante population autochtone ainsi que des enfants et des jeunes à risque, principalement en raison de conditions socioéconomiques. Cette initiative destinée à répondre aux besoins de ces populations s'est révélée un succès en rendant accessible un enseignement de grande qualité qui tient compte des particularités culturelles, qui présente des défis et qui comprend des mesures d'intervention rapide. En font également partie, l'enseignement aux adultes dans certaines parties de la province, la participation des parents et de la collectivité, les services intégrés et un programme de mise en valeur des collectivités.

L'Integrated Services Program de la Saskatchewan, qui a été créé en 2000, est une excellente approche qui vise à répondre aux besoins des enfants et des jeunes à risque. Grâce à ce programme, les écoles et les partenaires communautaires bénéficient d'une subvention qui leur permet de dispenser des services d'appui intégrés à l'intention des enfants et des jeunes qui risquent de connaître des échecs scolaires ou d'autres problèmes. Il est axé sur trois groupes en particulier : les enfants et les jeunes exposés à des facteurs de risque multiples, les jeunes décrocheurs ainsi que les enfants et les jeunes ayant des problèmes psychologiques, comportementaux ou sociaux.

La Colombie-Britannique, quant à elle, a adopté un certain nombre de mesures pour accroître l'accès à l'enseignement postsecondaire. À titre d'exemple, les frais de scolarités ont été gelés pendant cinq années consécutives; l'enseignement de base aux adultes est offert gratuitement par l'intermédiaire des systèmes scolaires publics et postsecondaires; près de 21 000 nouvelles places ont été créées depuis 1996 dans les établissements postsecondaires; trois nouvelles universités ont été construites au cours de la dernière décennie; cinq universités ont été créées pour accroître l'accès aux études de premier cycle dans les régions; et un financement de base accru sera affecté, en 2001, à la construction et à la modernisation des établissements postsecondaires provinciaux.

En outre, en Colombie-Britannique, grâce au programme de formation en établissement, les établissements postsecondaires sont en mesure d'aider davantage les étudiants qui reçoivent une aide au revenu à acquérir les compétences nécessaires pour atteindre l'autonomie financière. Les collèges, les universités et les autres établissements postsecondaires reçoivent des subventions pour promouvoir l'intégration des personnes qui bénéficient d'une aide au revenu afin de poursuivre leur programme de formation à titre d'étudiants. Les subventions versées à chaque établissement postsecondaire se situent entre 150 000 \$ et 250 000 \$.

Dans son budget de 1998, le gouvernement ontarien a annoncé la mise en oeuvre du Programme d'accès aux perspectives d'avenir, afin de combler la pénurie de professionnels qualifiés dans le domaine des technologies de pointe. Grâce à ce programme, 23 000 nouvelles places ont été créées pour les étudiants admis aux programmes de haute technologie, dans les universités et les collèges ontariens. Pour accroître l'accès aux programmes qui mènent à un grade, l'Ontario fait en sorte que les étudiants soient à l'abri d'un risque de pertes financières, que les nouveaux programmes dispensés dans les universités soient de qualité supérieure et que les universités privées puissent dispenser des programmes d'études au sein de la province. Un conseil d'évaluation de la qualité, qui doit être mis sur pied au début de 2001, évaluera les nouveaux programmes offerts en Ontario et par les établissements extérieurs. En outre, l'introduction du fonds d'affectation spéciale aux étudiants de l'Ontario permettra de créer une fondation permanente de 600 millions de dollars afin d'offrir une aide financière à quelque 185 000 étudiants de niveau postsecondaire en fonction de leurs besoins, au cours des dix prochaines années.

Le Conseil des ministres de l'éducation (Canada) et les gouvernements provinciaux

Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC) coordonne la présentation de la contribution de six provinces et d'un territoire à une étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur les besoins en éducation spécialisée. Grâce à des instruments de collecte de données, élaborés par l'OCDE conjointement avec Eurostat et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), cette étude fournira des données ponctuelles sur les étudiants (provenant des États membres de l'UNESCO, qui comprend plus de 180 pays dans le monde) qui reçoivent des ressources supplémentaires pour poursuivre leurs études en raison de leur handicap, de leurs difficultés d'apprentissage ou de comportement, ou de problèmes sociaux. Cette étude vise à définir des notions liées aux besoins en éducation spécialisée de sorte qu'elles soient reconnues à l'échelle internationale, comme recueillir, valider, analyser et diffuser des statistiques fiables et comparables; élaborer, calculer et diffuser des indicateurs de l'éducation adaptés aux politiques, en ce qui concerne les besoins de l'éducation spécialisée.

Au Canada, les politiques, les programmes et les services provinciaux en faveur des étudiants handicapés ont évolué considérablement dans les établissements postsecondaires. En Colombie-Britannique, par exemple, des milliers d'étudiants ayant divers handicaps sont maintenant en mesure d'avoir accès à des programmes et à des services spécialisés dans l'ensemble du réseau postsecondaire public de la province. Parmi les mesures destinées à accroître l'accès à l'éducation postsecondaire pour les étudiants handicapés, mentionnons les suivantes :

- accroître l'accès des étudiants qui ont un handicap visuel, auditif ou d'apprentissage aux services et aux ressources spécialisés;
- améliorer l'accès physique des étudiants handicapés aux institutions postsecondaires;
- accroître la sensibilisation aux besoins des étudiants handicapés en matière de services de soutien en éducation;
- promouvoir l'intégration sociale des étudiants handicapés sur le campus;

- créer des centres de ressources à l'intention des étudiants handicapés dans les établissements postsecondaires pour les aider à atteindre leurs objectifs d'études et maximiser leur participation.

En outre, il existe depuis de nombreuses années, en Colombie-Britannique, le Vocational Rehabilitation Services Program qui offre du soutien et l'accès à la formation aux personnes handicapées afin qu'elles puissent acquérir des compétences professionnelles et participer à l'économie. Ce programme est actuellement offert conjointement avec le Supports to Employment Program qui vise à inciter les personnes qui reçoivent des allocations d'invalidité à intégrer la main-d'oeuvre.

Statistique Canada et Condition féminine Canada

Statistique Canada et Condition féminine Canada ont collaboré à la publication du document *Les femmes et les hommes au Canada : un aperçu statistique*, qui comprend des données fondées sur le sexe en matière d'éducation et d'alphabétisation dans la population canadienne. En outre, Statistique Canada a publié récemment un rapport intitulé *Femmes au Canada 2000 : rapport statistique fondé sur le sexe*, qui comprend une analyse détaillée des questions relatives à l'éducation, à la formation et à l'alphabétisation des femmes au Canada.

Développement des ressources humaines Canada

Fondé en 1998, le Secrétariat national à l'alphabétisation travaille de concert avec les provinces et les territoires, les intervenants en alphabétisation, les organisations non gouvernementales, les milieux des affaires et du travail pour appuyer les cinq types d'activités suivantes en matière d'alphabétisation, qui viennent s'ajouter au programme d'alphabétisation dispensé par les provinces canadiennes :

- améliorer l'accès aux programmes d'alphabétisation;
- mener des recherches;
- échanger et coordonner l'information;
- accroître la sensibilisation aux questions touchant l'alphabétisation;
- élaborer le matériel pédagogique.

Le Secrétariat collabore également avec un certain nombre de ministères fédéraux, comme Santé Canada, le ministère de la Justice et Services correctionnels Canada, pour promouvoir les questions qui touchent à l'alphabétisation et mettre en oeuvre des initiatives propres à leur champ de compétence.

En 1998, le gouvernement fédéral a lancé le programme Subvention canadienne pour l'épargne-études destiné à accroître l'accès à l'éducation en incitant les familles canadiennes à épargner en prévision des études postsecondaires de leurs enfants. Pour favoriser une épargne systématique à long terme, le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de Développement des ressources humaines Canada, octroie une subvention équivalant à 20 p. 100 des premiers 2 000 \$ de cotisations annuelles versées à un régime enregistré d'épargne-études (REEE) pour des

enfants jusqu'à ce qu'ils atteignent 17 ans. Lorsqu'il est admis dans un établissement postsecondaire, le bénéficiaire devient admissible aux fonds provenant des subventions et au revenu d'investissement accumulé (exonéré d'impôt) dans le REEE. Actuellement, plus de 1 million d'enfants canadiens ont un REEE.

En 1998, le gouvernement fédéral a introduit l'initiative des bourses d'études canadiennes du millénaire afin d'aider les Canadiens à avoir accès à l'éducation postsecondaire. À titre d'organisme indépendant, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire doit gérer un fonds de 2,5 millions de dollars et offre environ 100 000 bourses annuellement à des étudiants qui poursuivent des études postsecondaires, dans l'ensemble du pays. La même année, le gouvernement fédéral a également annoncé la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances, un ensemble de mesures coordonnées qui visent à étendre l'accès à l'éducation supérieure, dans tout le pays. En vertu de cette stratégie, le Programme canadien de prêts aux étudiants a été amélioré, dans le but d'aider davantage les Canadiens à gérer leurs dettes d'études. Parmi ces mesures, mentionnons l'exonération d'impôts relative aux intérêts sur les prêts d'études, l'exemption d'intérêts pour un plus grand nombre de diplômés, la prolongation de la période de remboursement pour tous ceux qui en ont besoin et la diminution des dettes pour les emprunteurs qui éprouvent des difficultés financières.

Par ailleurs, DRHC accorde, depuis 1995, une aide financière non remboursable, sous forme de subventions, aux étudiants handicapés, aux étudiants à temps partiel dans le besoin, aux étudiantes inscrites à certains programmes de doctorat et aux étudiants ayant des personnes à charge, pour les aider à payer les dépenses liées aux études. Au cours de l'année de prêt 1999-2000, environ 65 000 subventions canadiennes pour études, de l'ordre de 98,6 millions de dollars, ont été octroyées à des étudiants.

Le Programme canadien de prêts aux étudiants prévoit également un prêt partiel pour aider les étudiants à payer les dépenses liées à leurs études. Ce genre de prêt peut atteindre un maximum de 4 000 \$ (voir http://www.hrdc-drhc.gc.ca/student_loans).

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada est l'organisme de financement du gouvernement fédéral en matière de recherche et de formation supérieure en sciences sociales, en lettres et en sciences humaines. En 1998, cet organisme, conjointement avec le Secrétariat national à l'alphabétisation, a annoncé la mise en oeuvre d'une initiative évaluée à 2,5 millions de dollars pour une période de cinq ans, afin de stimuler la recherche appliquée en vue de fournir aux décideurs et aux intervenants des connaissances de pointe dans le domaine de l'alphabétisation.

L'initiative *Valoriser l'alphabétisme au Canada* vise à appuyer la recherche concertée et pluridisciplinaire sur une vaste gamme de questions relatives à la capacité des apprenants adultes à participer pleinement à la société canadienne et à relever les nouveaux défis économiques et sociaux. Grâce à cette initiative, les spécialistes disposent d'une recherche appliquée solide qui accroîtra l'efficacité de leur travail. En outre, les décideurs peuvent mieux cibler leurs stratégies

et les intervenants ont la possibilité d'adapter leurs interventions afin de créer un milieu favorable à l'apprentissage.

STRATÉGIES RELATIVES À LA SANTÉ, À LA NUTRITION ET À LA PETITE ENFANCE

Le gouvernement fédéral a entrepris diverses initiatives visant à promouvoir la mise en oeuvre de stratégies concernant la santé, la nutrition et la petite enfance. Elles s'adressent particulièrement aux femmes, aux minorités et aux populations à risque.

Santé Canada

Depuis 1990, Santé Canada appuie l'approche globale de la santé en milieu scolaire et sa mise en application au niveau provincial, régional et scolaire. Pour aider les écoles qui désirent entreprendre une initiative en faveur de la promotion d'un mode de vie sain, le ministère a mis en oeuvre le Programme de santé de l'école. En outre, il a élaboré le modèle Voix et Choix à l'intention des écoles et des organisations à la recherche d'outils pratiques pour mettre en application l'Approche globale de la santé en milieu scolaire.

Voix et Choix est un modèle de planification stratégique comprenant un guide de planification et de mise en oeuvre, un questionnaire sur l'évaluation des besoins en programmes de santé en milieu scolaire et un profil de santé de l'école fondé sur des données recueillies à la suite de l'évaluation des besoins. Dans le cadre de ce programme, les élèves élaborent des plans de santé et des plans d'action en fonction des besoins qui ont été déterminés dans l'évaluation et le profil des besoins. Ces plans sont axés sur l'élaboration des politiques, des programmes et des pratiques dans les milieux psycho-sociaux et physiques et des services de soutien, et visent à développer chez les jeunes des comportements et des habiletés d'adaptation qui favorisent une bonne santé.

La mise à l'essai auprès de groupes cibles du programme Voix et Choix a confirmé sa qualité et son efficacité comme outil destiné à promouvoir le sens de l'engagement et de la démocratie auprès des élèves. Grâce à des partenariats conclus avec des organisations de santé et d'éducation nationales, cet outil est mis à la disposition des écoles et d'autres organisations dans tout le pays. Actuellement, un site d'accès en ligne est en construction.

Santé Canada a joué pendant longtemps le rôle de chef de file dans l'élaboration de politiques, de directives, de normes et de programmes de sensibilisation portant sur le régime alimentaire et la nutrition. Il a également contribué à appuyer l'élaboration et l'adoption de ces politiques, directives et normes, y compris celles qui ont été élaborées par les gouvernements provinciaux ou territoriaux ainsi que les administrations municipales, les organisations non gouvernementales, les conseils scolaires, les groupes de consommateurs et le secteur privé. Depuis 1995, Santé Canada a élaboré un certain nombre de ressources ciblées en se fondant sur le *Guide alimentaire canadien pour manger sainement*. Les volets *Renseignements sur les enfants d'âge préscolaire* et *Renseignements sur les enfants de 6 à 12 ans* du *Guide alimentaire canadien pour manger sainement*, par exemple, constituent des guides d'information à l'intention des éducateurs, des intervenants en santé et d'autres intervenants qui oeuvrent auprès des enfants. En 1999, Santé Canada a publié le guide *Nutrition pour une grossesse en santé : lignes directrices nationales à*

l'intention des femmes en âge de procréer. Ce guide s'adresse aux professionnels de la santé qui fournissent régulièrement des conseils aux femmes sur leur alimentation. Du point de vue de la santé de la population, ces directives répondent aux questions que se posent les femmes qui sont en âge de procréer, en prévision de leur grossesse ou au cours de leur grossesse. En 1996, Santé Canada, en collaboration avec l'Association canadienne des commissions/conseils scolaires, a publié le guide *L'Anaphylaxie : Guide à l'intention des commissions et conseils scolaires*. Cet outil largement utilisé donne de l'information documentaire sur l'élaboration de politiques en matière d'allergies qui constituent un danger de mort et qui surviennent à l'école.

Le Programme canadien de nutrition prénatale, créé en 1995, est un programme communautaire complet visant à aider les femmes enceintes qui risquent de mettre en danger leur santé ou le développement de leur bébé (p. ex. les femmes qui vivent dans la pauvreté, les adolescentes, les femmes qui consomment des boissons alcooliques, du tabac ou autres substances nocives, les femmes vivant des situations de violence, les femmes autochtones, les nouvelles immigrantes, les femmes qui sont isolées sur le plan social ou géographique ou encore qui ont un accès limité aux services). Les groupes communautaires reçoivent des subventions du programme pour aider les femmes à apprendre à s'alimenter (p. ex. suppléments alimentaires, vitamines ou minéraux, conseils, techniques de préparation des repas), pour les aider à acquérir des connaissances et de la formation (p. ex. conseils spécialisés sur les questions touchant la santé prénatale, allaitement maternel et développement du nourrisson), pour leur donner le soutien social et les aider à avoir accès aux services (p. ex. hébergement, soins de santé, conseils spécialisés). Ce programme est dispensé par les bureaux régionaux de Santé Canada et est géré conjointement par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ou territoriaux.

Le Programme d'action communautaire pour les enfants, lancé en 1992, prévoit un financement à long terme pour les groupes communautaires afin de leur permettre d'offrir des services destinés à répondre aux besoins des jeunes enfants à risque en matière de croissance (de la naissance à six ans). En 1999, on comptait 490 projets au pays, qui étaient administrés conjointement par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ou territoriaux et dispensés par les bureaux régionaux de Santé Canada (plus de 1 900 programmes dans les grandes villes, les villes et les régions éloignées, de chaque province ou territoire du pays). Le programme est axé sur la prévention et sur l'intervention précoce, permettant aux enfants de prendre un meilleur départ dans la vie. Cela a pour effet d'augmenter leurs chances de participer pleinement à la vie en société en tant qu'adultes responsables.

Depuis 1995, grâce au programme *Bon départ* à l'intention des Autochtones, les enfants et les familles autochtones des collectivités urbaines et du Nord bénéficient d'une intervention précoce et d'une préparation en vue de l'admission à l'école. En 1998, on a étendu le programme aux collectivités des réserves. Ce programme vise à promouvoir le développement de l'enfant sur le plan spirituel, émotif, intellectuel et physique et à lui inculquer le désir de l'acquisition continue du savoir. Comme les parents ou les tuteurs sont considérés les principaux éducateurs et dispensateurs de soins de leurs enfants, on veille à ce qu'ils participent à la planification, à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'évaluation du programme. On compte actuellement plus de 100 endroits au pays où ce programme est mis en oeuvre.

Le Programme *Y'a personne de parfait*, mis en oeuvre au début des années 1990, est un programme national d'aide et de formation destiné aux parents ayant des enfants âgés de 0 à 5 ans. Ce programme, adapté aux réalités culturelles, s'adresse à de jeunes parents, célibataires et à faible revenu, qui ont une instruction limitée ou qui sont isolés d'un point de vue géographique ou social. Il leur permet d'avoir accès à des renseignements récents sur le rôle parental et à un réseau de groupes d'aide. La documentation a été traduite et imprimée en français et dans plusieurs autres langues, y compris l'espagnol, à l'intention des immigrants ou des réfugiés.

Santé Canada déploie actuellement un système d'information sur la santé des Premières nations qui vise à appuyer la planification, l'exécution et l'évaluation de programmes, et à contribuer au contrôle et à l'évaluation globale de la santé au niveau communautaire, régional et national. Ce système fournira les données nécessaires permettant de planifier et d'évaluer efficacement les politiques et les programmes. Plus de 50 p. 100 des collectivités des Premières nations possèdent maintenant ce système dans leurs centres de santé. En outre, Santé Canada travaille de concert avec les collectivités des Premières nations pour mettre en oeuvre un réseau de télémédecine afin de supprimer les barrières géographiques qui empêchent l'accès à des services de santé, aux spécialistes médicaux et à des services d'éducation ou à des services professionnels.

En juillet 1999, Santé Canada et le CMEC ont publié un rapport d'étape approfondi sur les programmes de prévention du VIH ou du SIDA dispensés par les systèmes d'éducation et de santé publique au Canada. Le CMEC estime que les écoles doivent faire partie intégrante de la lutte permanente menée par l'ensemble de la collectivité contre le SIDA, en enseignant aux élèves les risques qu'ils encourent, pour les aider à faire des choix responsables et pour que les jeunes bénéficient d'un milieu sûr et favorable.

Santé Canada, par le truchement de la Stratégie canadienne de lutte contre le SIDA, contribue financièrement à cette étude réalisée pour la première fois au pays. Un groupe de chercheurs d'un bout à l'autre du pays ont catalogué et décrit les activités des systèmes d'éducation et de santé publique à tous les niveaux, des décideurs aux enseignants et aux intervenants en santé publique, destinées à prévenir le virus du VIH ou du SIDA et à promouvoir l'éducation à la santé en matière de sexualité. Le rapport sur cette étude fournira aux éducateurs et aux autorités sanitaires des renseignements sur le résultat de leurs efforts en faveur de la prévention du SIDA. Le CMEC et Santé Canada continueront à travailler pour aider les provinces et les territoires à réagir au rapport, en rencontrant les autorités des ministères de l'Éducation et de la Santé pour discuter des résultats; à organiser des ateliers afin de fournir les résultats de l'étude à l'ensemble des organisations communautaires et professionnelles du pays qui sont intéressées aux problèmes liés au SIDA, à la sexualité et à la santé des jeunes; à collaborer avec les provinces et les territoires pour améliorer les programmes éducatifs et à intégrer le thème du SIDA et de la sexualité dans un plus grand nombre de matières et aux différents niveaux scolaires; à trouver de nouvelles ou de meilleures façons d'aider les enseignants et les parents; à entreprendre le suivi de l'Étude sur les jeunes Canadiens face au SIDA de 1989, qui constitue un rapport sur les connaissances et les attitudes des adolescents et des jeunes adultes concernant la sexualité et le virus du VIH ou du SIDA.

À l'appui des recommandations du rapport, Santé Canada collabore avec les organisations communautaires pour mettre en oeuvre une campagne de sensibilisation des jeunes au virus du VIH ou du SIDA et à la santé en matière de sexualité. Un volet consacré à l'éducation et à la sensibilisation des parents s'ajoutera au programme de sensibilisation des jeunes.

Le CMEC cherche également à élaborer des indicateurs pour accroître la capacité des systèmes scolaires à suivre de près les résultats de l'éducation sur la santé ainsi que le milieu social des écoles. Certaines données de cette étude sur le programme de prévention du VIH ou du SIDA permettront de suivre les progrès futurs.

L'Agence canadienne de développement international (ACDI)

L'ACDI compte appuyer un certain nombre de nouveaux programmes d'éducation des Amériques. Mentionnons, entre autres, un projet de 5 millions de dollars, qui se tiendra de 2001 à 2005, destiné à améliorer l'éducation fondamentale dans le département de Piura, au Pérou. Ce projet aidera les élèves du primaire, dans des régions rurales choisies, à terminer leur scolarité à un âge normal, tout en acquérant les compétences de base.

En 1999, dans le cadre du Programme d'aide à Haïti, l'ACDI a élaboré un cadre stratégique en matière d'éducation. On y décrit les principes directeurs, les priorités et les stratégies adoptés par le Canada en matière de prestation de programmes à Haïti. L'aide à la gestion des écoles primaires, la formation des enseignants et l'amélioration des habiletés au niveau primaire ont été désignées comme étant les principaux éléments à considérer dans la planification des interventions.

En 1998-1999, l'ACDI a versé plus de 1,2 million de dollars pour appuyer les projets visant à élaborer des normes de base en éducation. À titre d'exemple, 700 000 \$ ont été versés en subventions au Centre canadien d'études et de coopération internationale concernant un projet de promotion de l'éducation fondamentale, plus particulièrement l'enseignement de la lecture, de l'écriture, des mathématiques et des sciences, en Bolivie, au Pérou et au Guatemala.

Créer ou renforcer les systèmes nationaux ou infranationaux et, s'il y a lieu, les systèmes infrarégionaux d'évaluation de la qualité de l'enseignement, qui permettent d'évaluer le rendement des divers intervenants, les innovations et les facteurs associés aux succès de l'apprentissage. À cette fin, on rendra accessibles les renseignements et les indicateurs nationaux ou infranationaux ou, s'il y a lieu, les indicateurs infrarégionaux auxquels on peut avoir recours pour concevoir, exécuter et évaluer des programmes d'amélioration de la qualité fondés sur l'équité. Il faudra accorder une attention particulière aux normes relatives à l'enseignement de la lecture, de l'écriture, des mathématiques et des sciences. Il faudra également, s'il y a lieu, élaborer des critères et des méthodes de collecte de données qui permettent de comparer certains indicateurs de l'éducation d'un pays à l'autre, à l'échelle de l'hémisphère.

Le Conseil des ministres de l'éducation (Canada)

Le Conseil des ministres de l'éducation (Canada) (CMEC) a entrepris plusieurs programmes d'évaluation de l'enseignement. Développement des ressources humaines Canada appuie un certain nombre de ces initiatives, car elles permettent de veiller à ce que les Canadiens acquièrent

les connaissances et les compétences nécessaires pour être en mesure de soutenir la concurrence dans le cadre de la mondialisation de l'économie. Mentionnons, entre autres, le Programme d'indicateurs du rendement scolaire, le volet consacré à l'accessibilité et à la recherche du projet sur les attentes du public relatives au secteur postsecondaire ainsi que le Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation. Ces programmes contribuent à renforcer la responsabilité et à bâtir l'expertise canadienne dans l'élaboration d'indicateurs de résultats en matière d'éducation.

Afin de fournir de l'information sur l'efficacité avec laquelle les systèmes scolaires répondent aux besoins des élèves et de la société, les provinces et les territoires ont mis en oeuvre, sous l'égide du CMEC, le Programme d'indicateurs du rendement scolaire pour évaluer le rendement des élèves de 13 et de 16 ans en mathématiques, en résolution de problèmes, en lecture et en écriture et en sciences (voir <http://www.cmec.ca>). On a commencé à planifier l'administration de ce programme en 1991. Deux cycles complets du programme ont été administrés : les mathématiques ont été évaluées en 1993 et en 1997, la lecture et l'écriture, en 1994 et 1998 et les sciences, en 1996 et en 1999. Un troisième cycle est en cours. Il s'agit des mathématiques qui seront évaluées en 2001 et l'écriture, en 2002. Les activités de ce programme ont été entièrement révisées en octobre 2000. On analyse actuellement les résultats de ces évaluations pour formuler des recommandations en vue d'améliorer la qualité du programme.

Dans le cadre du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation, le CMEC a collaboré avec le gouvernement fédéral et d'autres partenaires pour créer un gamme complète d'indicateurs destinés à décrire le processus d'enseignement et d'apprentissage au Canada, à partir de la prématernelle et tout au long de l'acquisition continue du savoir. Le premier rapport a été publié en 1996 et, depuis ce temps, le CMEC et Statistique Canada ont mené des consultations auprès des gouvernements et des ministères de l'Éducation dans l'ensemble du pays, en ce qui concerne leurs besoins en information. Ils ont mis à jour un ensemble d'indicateurs afin de fournir des données ponctuelles sur les principaux facteurs, processus et résultats des systèmes éducatifs canadiens. De plus, un rapport sur ces indicateurs a été publié au début de 2000. On l'a intitulé *Indicateurs de l'éducation au Canada : Rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 1999*.

Dans le cadre du volet consacré à l'accessibilité et à la recherche du Projet sur les attentes du public relatives au secteur postsecondaire, le CMEC travaille conjointement avec l'ensemble des gouvernements et des principaux intervenants pour examiner les obstacles qui entravent l'accès à l'éducation postsecondaire et déterminer les moyens de les supprimer. Le projet d'accessibilité fait partie intégrante du travail du CMEC, qui a été amorcé par les ministres de l'Éducation dans leur rapport sur le Projet sur les attentes du public relatives au secteur postsecondaire, rendu public en 1999. Ce rapport souligne les attentes concernant six thèmes déterminants, en l'occurrence, la qualité, l'accessibilité, la mobilité, la pertinence et la réceptivité, la recherche et les bourses, et la responsabilité.

En octobre 1998, le CMEC a donné son approbation à la participation du Canada au premier cycle du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), dirigé par l'Organisation de coopération et de développement économiques, qui a été administré en 2000.

Le but du PISA est de produire des indicateurs sur les résultats des élèves, indicateurs orientés vers les programmes et comparables à l'échelle internationale. Dans le premier cycle, on évalue un échantillon d'élèves de 15 ans en lecture (le principal domaine), en mathématiques et en sciences (les domaines mineurs). Cette évaluation a été réalisée en collaboration avec Développement des ressources humaines Canada, Statistique Canada et les provinces.

L'ensemble des provinces canadiennes participent tant au PISA qu'à l'Enquête auprès des jeunes en transition (EJET) pour recueillir des données nationales et internationales. Le PISA et l'EJET permettent d'établir des comparaisons entre les provinces relativement aux résultats et aux perceptions des élèves, tout comme les données recueillies dans le cadre du Programme d'indicateurs du rendement scolaire du CMEC. Le PISA et l'EJET, programmes complets d'évaluation, ont été administrés à environ 33 000 élèves. Ils comprennent un questionnaire pour les élèves et un questionnaire pour les directeurs d'école. Dans le cadre de l'EJET, Statistique Canada communique également avec les parents d'élèves participant à cette étude, et leurs réponses sont combinées aux résultats d'évaluation et aux réponses des élèves au questionnaire. Le CMEC espère constituer une riche banque de données grâce à ces deux programmes.

Outre leur collaboration avec le CMEC, les provinces et les territoires ont entrepris une évaluation de la qualité dans d'autres domaines. En Ontario, par exemple, l'introduction du programme sur les principaux indicateurs de rendement au niveau postsecondaire vise à mesurer la relation qui existe entre les programmes des universités et des collèges communautaires et les perspectives d'emplois des diplômés, par rapport au financement accru des programmes qui génèrent un taux élevé de diplômés et de placement et la satisfaction des étudiants et des employeurs.

De son côté, la Colombie Britannique a également élaboré des indicateurs de rendement pour mesurer l'efficacité avec laquelle les établissements postsecondaires atteignent les objectifs en matière de qualité, d'accessibilité, de capacité financière et de responsabilité qui ont été fixés en 1996 dans le plan stratégique *Charting a New Course : A Strategic Plan for the Future of British Columbia's College, Institute and Agency System*. Dans le secteur universitaire, on élabore un cadre de responsabilités qui souligne clairement les attentes du gouvernement dans ce secteur.

Sur le plan international, le CMEC a dirigé la délégation canadienne à la réunion de planification pour élaborer des indicateurs comparables pour les Amériques, qui s'est tenue à Washington, D.C., aux États-Unis, en juillet 1999. Le but de cette réunion était de discuter de la possibilité d'élaborer des indicateurs de rendement en éducation à l'échelle hémisphérique. Cette réunion a été organisée à l'initiative du Chili et des États-Unis, en leur qualité de membres du Groupe des onze, comme suivi pratique au deuxième plan d'action. En outre, le CMEC a participé à une réunion sur l'évaluation de l'éducation qui s'est tenue au Brésil en avril 2000 et a recommandé que le Canada continue à contribuer à ce dossier, compte tenu de l'importance qu'il revêt pour les autorités scolaires canadiennes et de l'expertise canadienne dans ce domaine.

Élaborer des programmes complets pour améliorer et accroître le niveau de professionnalisme du corps enseignant et des administrateurs scolaires, en combinant l'initiation à l'enseignement et la formation interne des enseignants, en explorant les mécanismes d'incitation, qui visent à actualiser leurs compétences professionnelles et à respecter les normes fixées. L'enseignement supérieur doit collaborer à cet objectif par la recherche et la pédagogie, qui doivent être renforcées à cette fin.

La réforme des programmes dépend des connaissances pédagogiques des enseignants par rapport aux disciplines qu'ils enseignent, du niveau de développement des élèves et des ressources, y compris les techniques à leur disposition. Dans ce monde de l'information qui évolue rapidement à l'échelle planétaire, les enseignants doivent sans cesse améliorer leurs compétences, leurs connaissances et leur formation, compte tenu de la nécessité pour les élèves de s'informer en ayant recours aux nouvelles technologies et à des documents numériques ou imprimés aux fins d'apprentissage. Les enseignants doivent être également en mesure de transmettre aux élèves les connaissances et les habiletés qui leur sont nécessaires pour prospérer dans une économie mondiale hautement compétitive. À cette fin, un certain nombre de programmes de formation sont en cours d'élaboration à l'intention des enseignants.

À titre d'exemple, l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario a été créé en 1997, sans lien de dépendance avec le ministère de l'Éducation de l'Ontario, pour réglementer la profession enseignante, fixer des normes professionnelles, prendre des mesures disciplinaires à l'encontre des enseignants membres, s'il y a lieu, et veiller à ce qu'il y ait un cadre d'enseignement uniforme d'un bout à l'autre de la province. Il a déterminé les exigences minimales de la charge de travail des enseignants pour faire en sorte que le temps de présence en classe pour l'ensemble des élèves soit suffisant. En outre, un programme obligatoire d'évaluation des enseignants est en cours d'élaboration. Il vise à vérifier si les enseignants maîtrisent les matières du programme et les méthodes pédagogiques. Le Ministère a également l'intention de concevoir un programme d'insertion qui permettra aux nouveaux enseignants de recevoir un encadrement et du soutien de leurs collègues plus expérimentés, au début de leur carrière.

L'Alberta a apporté des modifications à ses règlements : le *Practice Review of Teachers Regulation*, la *Certification of Teachers Regulation* et le *Superintendent of Schools Regulation* sont entrés en vigueur en février 1999. Conjugués à la *Teacher Growth, Supervision and Evaluation Policy (1998)*, à la mise en oeuvre de la *Quality Teaching Standard (1997)* et à la *School Act*, ces modifications constituent les modèles d'évaluation de la compétence, de la croissance professionnelle et de l'évaluation des enseignants les plus complets au Canada. L'arrêté ministériel relatif à la « Quality Teaching Standard » est le premier du genre au Canada. Cette norme s'applique à la formation et à l'accréditation, au perfectionnement professionnel, à la supervision et à l'évaluation des enseignants. Elle décrit les connaissances, les compétences et les attributs ou les compétences que doivent posséder les enseignants en Alberta. Tous les enseignants doivent la respecter tout au long de leur carrière. Aux termes de la « Teacher Growth, Supervision and Evaluation Policy », les enseignants doivent poursuivre une formation continue et élaborer un plan annuel sur leur croissance professionnelle. En outre, les directeurs d'école doivent évaluer chaque enseignant s'il semble que celui-ci ne respecte pas la « Quality Teaching Standard ».

À la fin de 1998, le Manitoba, pour sa part, a amélioré ses programmes de formation des enseignants en augmentant le nombre d'heures-crédits nécessaires pour terminer avec succès un Baccalauréat en éducation (B. Éd.). On est passé d'un modèle concurrent de quatre ans comportant 120 heures-crédits (les cours en Éducation, en Arts et en Sciences réunis) à un modèle consécutif de cinq ans comportant 150 heures-crédits (un Baccalauréat ès arts de trois ans suivi d'un B. Éd. de deux ans).

Au Québec, la formation des enseignants se fait sous le signe de la professionnalisation. En 1996, le ministère de l'Éducation a défini un ensemble de onze compétences professionnelles associées à la profession enseignante, plus particulièrement des références précises à la compétence professionnelle en matière des technologies de l'information et du perfectionnement professionnel continu. Le perfectionnement des compétences dans les technologies de l'information et des communications vise à aider les futurs enseignants à intégrer ces technologies dans leurs activités d'enseignement, afin de mieux préparer leurs élèves à la présence croissante de ces technologies dans tous les aspects de leur vie.

Les territoires du Nord-Ouest reconnaissent, d'une part, l'importance d'examiner et d'introduire de nouveaux programmes pour répondre aux besoins de formation des élèves et, d'autre part, de bien présenter ces nouveaux programmes aux enseignants et de leur donner la formation et le soutien nécessaires pour mettre en pratique ces programmes. Le rôle des enseignants et des directeurs d'école évoluent, dans la mesure où ils travaillent maintenant plus étroitement avec la collectivité. La formation et le perfectionnement professionnels qu'ils reçoivent traduisent donc cette évolution de leur rôle. On organise des ateliers à l'échelle territoriale pour introduire et expliquer le nouveau programme ou le programme remanié. Les conseils scolaires organisent également des ateliers avec l'aide du ministère.

En Nouvelle-Écosse, en raison de l'évolution des programmes, conjuguée à la responsabilité de concevoir des expériences pédagogiques pour une diversité d'élèves et aux perspectives offertes par les nouvelles technologies pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage, il est devenu nécessaire de promouvoir des programmes de perfectionnement professionnel complets, efficaces et de grande qualité. Voilà un des défis que doit relever le ministère de l'Éducation aux prises avec un certain nombre de problèmes, plus particulièrement le temps et les coûts, la disponibilité d'enseignants suppléants, l'accessibilité, les ressources et la disponibilité de programmes sur mesure. Pour y répondre, il a adopté deux mesures. En premier lieu, il a relié le financement ciblé en matière de perfectionnement professionnel à des initiatives clés comme la réussite de l'alphabétisation, la mise en oeuvre de la politique sur l'éducation spécialisée et le recours aux technologies de l'information dans l'exécution des programmes. Ensuite, il a fourni une subvention spéciale pour le perfectionnement professionnel dans le cadre d'un projet innovateur, le Junior High School Network Project, afin d'appuyer des plans d'amélioration scolaire axés sur l'amélioration de l'apprentissage des élèves.

Sur le plan international, le Canada a dirigé une étude, à laquelle ont participé neuf pays membres de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), sur l'intégration des technologies de l'information et des communications grâce au perfectionnement professionnel des enseignants.

Dans le cadre de cette étude, le recours aux technologies de l'information et des communications a été analysé sous deux angles : d'une part, la préparation et l'exécution des programmes de perfectionnement professionnel des enseignants, d'autre part, la formation des enseignants à l'utilisation efficace de ces techniques comme outil d'apprentissage.

Sept pays, dont le Canada, ont préparé un rapport sur les tendances et les questions actuelles, rapport qui a fait l'objet d'un atelier sur l'éducation tenu à Toronto en décembre 1999. Les pays participants ont pu présenter leurs meilleures pratiques, dont cinq ont été documentées et présentées (de chaque région) montrant l'étendu de divers programmes. Les participants ont vu des pratiques exemplaires qu'ils pourraient appliquer dans leurs propres contextes. Le rapport du Canada a été coordonné par le Conseil des ministres de l'éducation (Canada), et l'atelier a été organisé sous l'égide du CMEC conjointement avec Développement des ressources humaines Canada.

Tout juste avant la tenue de l'atelier, le CMEC a organisé un forum canadien sur le perfectionnement professionnel des enseignants dans le domaine des technologies de l'information et des communications. Ce forum a eu lieu à Toronto, en novembre 1999, avec la collaboration du Bureau des technologies d'apprentissage de Développement des ressources humaines Canada et de Rescol d'Industrie Canada. Au cours de ce forum, on a déterminé un vaste bassin de connaissances issues d'un certain nombre de perspectives, dont les décideurs, les responsables de formation et les fournisseurs de services pourraient s'inspirer pour vérifier les possibilités d'application de nouvelles approches dans leurs économies respectives. On a également créé un réseau d'expertise de l'APEC dans ce domaine et déterminé des possibilités de collaboration future pour l'exécution et l'évaluation de programmes d'insertion professionnelle à l'intention des jeunes qui risquent de se retrouver au chômage. On cherche actuellement les moyens de faire le suivi des recommandations formulées à l'occasion de ce forum.

En 1998, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a lancé un projet de 3,8 millions de dollars pour venir en aide à *L'école nouvelle d'Artibonite* à Haïti. Il s'agit d'un projet pilote visant à renforcer les capacités du gouvernement local dans l'éducation de base en améliorant la direction et la gestion administrative des écoles. La formation est offerte aux fonctionnaires de l'administration et de l'éducation ainsi qu'aux parents, pour qu'ils puissent participer plus efficacement à la prise de décision. Ce projet permettra également de créer un système d'administration scolaire décentralisé, pour les 40 écoles environ de la région d'Artibonite.

De plus, l'ACDI met actuellement en oeuvre un projet évalué à 5 millions de dollars réparti sur une période de cinq ans (2000-2004) au Guyana, en l'occurrence le Projet de formation des enseignants en éducation de base qui vise à améliorer la qualité de l'éducation fondamentale et à renforcer le système de formation des enseignants. Ce projet rejoint la politique du ministère guyanais de l'Éducation et son plan quinquennal (1995) qui recommande le recours au téléenseignement afin qu'au moins 80 p. 100 des enseignants du primaire et du secondaire puissent recevoir une formation d'ici 2000. Environ 40 p. 100 des enseignants du primaire n'ont pas les compétences requises (n'ont pas terminé leurs études secondaires) et n'ont suivi aucune formation pédagogique. En outre, environ 80 p. 100 sont des femmes.

Renforcer la préparation, l'éducation et la formation afin de faciliter l'accès au marché du travail, de sorte qu'un nombre croissant de travailleurs puisse améliorer leur niveau de vie et, tout comme leur employeur, aient la possibilité de bénéficier de l'intégration des Amériques. À cet égard, on se penchera sur l'adoption de nouvelles technologies fondées sur des choix différents, allant de la formation professionnelle particulière au renforcement des compétences générales relatives à l'employabilité. On s'intéressera également à la mise en oeuvre ou au renforcement de mécanismes permettant aux travailleurs d'obtenir la reconnaissance professionnelle associée à un emploi, grâce aux études et à l'expérience de travail. Afin de faire face à l'évolution du marché du travail et d'accroître les perspectives d'employabilité, on déterminera les mesures qui tiennent compte des talents d'entrepreneur dans différents secteurs et qui offrent diverses possibilités.

L'évolution de l'économie et les progrès rapides de la technologie ont transformé le monde du travail. Il est donc essentiel pour les Canadiens d'avoir accès à des possibilités de formation. Une des caractéristiques exceptionnelles du système des collèges communautaires au Canada est le lien qui a été établi avec le milieu des affaires et de l'industrie, pour offrir des programmes liés à l'emploi, en l'occurrence des programmes d'alternance travail-étude et de formation continue.

À titre d'exemple, le Nova Scotia Community College et le University College of Cap Breton (UCCB) offrent une formation technique axée sur la qualité, la fiabilité et la pertinence. On examine et met à jour constamment les programmes d'apprentissage pour satisfaire aux besoins de l'industrie. En outre, l'UCCB collabore avec la Apprenticeship Training Division du ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse pour élaborer un système d'accréditation.

En Alberta, le Registered Apprentice Program permet aux élèves de commencer leur formation d'apprenti pendant qu'ils sont encore à l'école. On met également en place des programmes innovateurs qui visent à reconnaître les connaissances acquises, afin de permettre ainsi aux personnes qualifiées d'être admises à des niveaux supérieurs dans les programmes d'apprentissage.

Le Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario permet aux élèves de commencer leur apprentissage tout en suivant leurs études secondaires. Le gouvernement ontarien a étendu le programme et a plus que doublé son financement depuis 1998. En élargissant le système d'apprentissage aux termes de la nouvelle *Loi sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle*, le gouvernement permettra de répondre aux besoins de l'industrie en matière d'emplois qualifiés et de mettre fin aux pénuries dramatiques de main-d'oeuvre dans certains secteurs. De plus, au cours des trois prochaines années, le gouvernement s'est engagé à financer un nouveau Fonds d'innovation en apprentissage pour améliorer la formation en classe dans les programmes existants et introduire de nouvelles possibilités de formation à de nouveaux métiers.

Afin de favoriser la transition entre l'école et le travail, plusieurs provinces canadiennes offrent des programmes et des services aux élèves et aux jeunes. À titre d'exemple, le Manitoba, grâce à son programme CareerStart, a placé avec succès un grand nombre d'élèves dans des emplois qui leur permettent d'acquérir une expérience de travail intéressante. Dans le cadre de ce programme, les employeurs du secteur privé reçoivent des primes d'embauche visant à les inciter à créer de nouveaux emplois d'été axés sur la carrière à l'intention des étudiants à temps plein et des jeunes

sans emploi, âgés entre 16 et 24 ans. Pour permettre aux jeunes d'avoir facilement accès à l'information sur les carrières, depuis avril 1998, le Manitoba met à la disposition des écoles et des agences d'emploi et de formation le site Internet suivant : « Career Explorer Service ».

En Saskatchewan, le programme JobStart/Future Skills, créé en 1995, permet d'établir un lien entre les chômeurs et les employeurs de la province et d'aider l'industrie à former des travailleurs dans des domaines d'emplois où la demande est élevée. En outre, les 20 centres d'emplois et de carrières de la province offrent une vaste gamme de programmes et de services liés à l'emploi, dont le programme de jumelage d'emplois et de travailleurs le plus complet au pays.

Le Canada participe à l'examen thématique sur l'apprentissage des adultes de l'Organisation de coopération et de développement économiques visant à déterminer, à analyser et à comparer les expériences sur l'apprentissage des adultes d'une province à l'autre, afin de mieux comprendre comment les milieux politiques et institutionnels peuvent adopter des mesures qui favorisent réellement l'apprentissage des adultes. Une équipe de spécialistes visitera quatre provinces au début de 2001 pour voir de près comment fonctionnent les systèmes canadiens, en se fondant sur un document d'information fourni par le Canada. Ils résumeront leurs observations dans un rapport.

Dans le cadre de cette étude, on analysera la pertinence des programmes d'apprentissage pour adultes afin de mieux comprendre la participation des adultes et leur accès à l'apprentissage. On retrouvera les éléments suivants :

- les modèles de participation et de non-participation;
- les problèmes associés aux modèles de participation actuels;
- l'élaboration de politiques et de mesures institutionnelles relatives à l'apprentissage des adultes;
- les programmes qui peuvent être considérés comme étant des pratiques exemplaires et la possibilité de les appliquer sur une grande échelle.

On déterminera également les analyses et les données nécessaires pour susciter un débat public éclairé sur l'apprentissage des adultes.

**Conseil des ministres de l'éducation (Canada) et
Développement des ressources humaines Canada**

De 1996 à 1999, le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), en partenariat avec Développement des ressources humaines Canada, a participé à l'étude menée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur les transitions entre l'école et le travail. On peut consulter le rapport du Canada sur le site Web suivant du CMEC : (www.cmec.ca/international/publications.stm).

Développement des ressources humaines Canada

En décembre 2000, au nom du Canada, DRHC a coparrainée avec l'OCDE la conférence intitulée « La formation tout au long de la vie, un investissement abordable ». Ont participé à cette conférence environ 160 représentants des 21 pays membres de l'OCDE et un pays observateur. Certaines provinces ont participé à la planification de cette conférence. Les participants à la conférence ont évalué les répercussions sur les ressources d'un modèle d'apprentissage continu concerté pour le perfectionnement des compétences. Ils ont également déterminé les stratégies de financement de l'apprentissage continu, ont échangé leurs meilleures pratiques et ont discuté des domaines de recherches stratégiques à entreprendre à l'avenir. De plus, il y a eu des séances plénières et des ateliers sur l'apprentissage continu, les programmes éducatifs pour la petite enfance, l'éducation obligatoire et l'éducation secondaire supérieure, l'éducation tertiaire, la formation en milieu de travail et l'apprentissage des adultes.

Depuis 1996, le Bureau des technologies d'apprentissage (BTA) de DRHC finance plus de 300 projets qui ont recours aux technologies pour accroître les possibilités de perfectionnement des compétences à l'intention des adultes sur leur lieu de travail, à la maison ou dans les collectivités. En juin 2000, le BTA a lancé une nouvelle initiative intitulée Technologies d'apprentissage en milieu de travail afin d'aider les organisations en milieu de travail à tirer profit des possibilités qu'offrent les technologies d'apprentissage pour former et conserver une main-d'oeuvre en fonction des exigences du XXI^e siècle en matière d'employabilité. En outre, il compte financer environ 20 projets par année.

En octobre 1999, DRHC a lancé le site Internet Ciblétudes Interactif (www.canlearn.ca), un centre de ressources bilingue à guichet unique, qui vise à offrir des produits et des services d'information pour aider la population canadienne à prendre des décisions éclairées dans la poursuite d'objectifs d'apprentissage ou de carrière. Créé avec la collaboration de plusieurs gouvernements provinciaux et territoriaux, de 25 organisations nationales intervenant dans le domaine de l'apprentissage et de plusieurs entreprises privées, Ciblétudes Interactif offre plus de 30 outils interactifs pour aider la population à explorer des possibilités de carrière, à déterminer leurs besoins en éducation et en formation, à élaborer des stratégies d'apprentissage et à créer des plans financiers pour couvrir les dépenses qui y sont associées. Fort du succès de ce site, DRHC compte mettre sur pied un centre d'études international sur un modèle de partenariat, afin d'offrir aux étudiants étrangers qui sont à la recherche d'information sur les perspectives d'études au Canada des renseignements et des outils de planification interactifs. Ce site les informera principalement des perspectives d'études, des conditions d'obtention d'un visa, des considérations médicales, des liens avec des organisations internationales d'étudiants et les organisations internationales d'acquisition du savoir ainsi que des outils de planification financière interactifs.

En outre, Développement des ressources humaines Canada participe à un certain nombre de grands projets qui portent sur des stratégies en faveur de la petite enfance.

L'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ) est une enquête de longue durée et novatrice réalisée en partenariat par Développement des ressources humaines

Canada (DRHC) et Statistique Canada; elle vise à surveiller le développement et le bien-être des enfants pendant la période où ils passent de l'état de nourrisson à celui d'adulte. Elle constitue la source de données qui fait autorité en vue de la réalisation de recherches sur le développement de l'enfant au Canada.

L'ELNEJ est conçue de manière à suivre un échantillon représentatif canadien de 0 à 25 ans, la collecte de données intervenant à des intervalles de deux ans. L'étude fournit, pour la première fois, une source unique de données en vue de l'examen du développement de l'enfant dans son contexte, y compris dans les divers cheminements de vie du développement normal. L'étude et des programmes de recherches ont été élaborés afin de soutenir une politique assise sur des éléments de preuve, en adoptant une vision du développement humain pendant les premières décennies de la vie. On cherche à répondre à des questions fondamentales comme « Est-ce que de bons résultats du développement du petit enfant permettent de prédire le succès plus tard? » et « Si oui, est-ce que nous investissons insuffisamment dans les enfants? »

Comprendre la petite enfance (CPE) est une initiative de recherche, fondée sur l'ELNEJ, qui fait passer la mesure et la surveillance du bien-être à l'échelle communautaire et aide les collectivités à déterminer à quel point elles aident les enfants à être prêts à apprendre dès leur entrée à l'école. L'initiative de la CEP est actuellement en cours dans 13 collectivités. Elle se compose de trois instruments de recherche : un questionnaire sur le développement de la petite enfance (DPE) que remplissent des enseignants de garderies au sujet de leurs élèves; une version plus étoffée du questionnaire de l'ELNEJ à l'intention des parents, et une étude de la communauté qui repère les ressources pour le développement de la petite enfance dans la communauté. Pris collectivement, ces outils de recherche donnent une vision d'ensemble de l'état des enfants de la naissance à 6 ans et de la qualité du soutien donné par une communauté au développement de la petite enfance (c.-à-d. les programmes et les services en place). Il s'agit d'un projet de recherche qui fait intervenir les enseignants, les parents, les tuteurs et les organismes communautaires. Il aide les communautés à définir les progrès accomplis par les enfants et à déterminer les meilleurs moyens de répondre à leurs besoins. À la lumière des résultats de la recherche, les communautés mettront en place des plans d'action qui aideront leurs enfants – tant avant qu'après leur entrée à l'école – à réaliser leur plein potentiel.

Le projet soutient l'engagement du gouvernement du Canada à prendre appui sur notre connaissance de la façon dont les expériences de l'enfance façonnent l'apprentissage, la santé et le bien-être pendant toute une vie. Le coût total de l'initiative CPE à ce jour est de 10,3 millions de dollars, qui ont été fournis par Développement des ressources humaines Canada (DRHC).

Visions de la garde d'enfants est un programme national de contributions qui a soutenu des études portant sur les pratiques en matière de garde d'enfants et sur des modèles de prestation de services. À l'heure actuelle, on adapte le programme pour qu'il appuie et facilite les travaux relatifs au développement de la petite enfance et à la capacité du secteur, conformément à l'engagement pris par le Canada dans le Plan d'action national pour les enfants.

La Direction des services d'adoption internationale assure la coordination à l'échelle nationale et dispense des services de consultation aux provinces et aux territoires (à l'exception du Québec), dans le cadre de la Convention de La Haye sur l'adoption internationale.

Le Programme de garde d'enfants à l'intention des Premières nations et des Inuits vise à aligner la qualité et la quantité des services de garde d'enfants des collectivités des Premières nations et des Inuits sur les services à la disposition de l'ensemble de la population.

Parmi les autres initiatives importantes ayant trait à des stratégies de développement de la petite enfance, mentionnons le Plan d'action national pour les enfants et la Prestation nationale pour enfants (PNE). Nous en traitons en détail au chapitre 2.

Industrie Canada

En 1996, le Conseil de recherches en sciences humaines, organisme de financement du gouvernement fédéral en matière de recherche universitaire et de formation des diplômés en sciences sociales, en lettres et en sciences humaines, et Industrie Canada ont lancé cinq réseaux de recherche, sur une période de cinq ans, en éducation et en formation. Cette initiative vise à réunir les chercheurs universitaires de l'ensemble du pays et les représentants d'organisations communautaires, du secteur privé, d'entreprises de recherche internationales et des représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que des conseils scolaires. Les cinq réseaux sont : 1) le Réseau de recherche en éducation, en formation et en emploi; 2) le Réseau pour l'évaluation des technologies de l'éducation et de la formation; 3) le Réseau de recherche sur les nouvelles approches de l'éducation permanente; 4) le Réseau de recherche en formation de la main-d'oeuvre; et 5) le Réseau de recherche de l'ouest en éducation et en formation.

Le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) .

En collaboration avec Industrie Canada et le ministère des Finances, le CRSH élabore une importante initiative afin d'inciter les chercheurs canadiens à se doter de connaissances, d'expertise et d'outils sur la nouvelle économie, principalement :

- en renforçant la capacité des décideurs de prendre des décisions fondées sur des données probantes en matière d'éducation, entre autres, le rapport entre l'éducation formelle, le marché du travail et la formation continue;
- en accroissant les connaissances en matière de gestion de la nouvelle économie et en améliorant les compétences nécessaires pour gérer efficacement les connaissances et les compétences des travailleurs du savoir;
- en axant la formation de la nouvelle génération de chercheurs canadiens sur la nouvelle économie et en améliorant le milieu de la recherche.

Cette initiative, qui a été annoncée dans l'Énoncé économique d'octobre 2000, sera gérée par le CRSH et représente un nouvel investissement de 100 millions de dollars de 2001 à 2006 pour la recherche et le renforcement des capacités en rapport avec la nouvelle économie.

En outre, le CRSH vient tout juste de terminer son cycle de subventions de cinq ans pour la mise en oeuvre de cinq importants réseaux en matière d'éducation et de formation. Lancés en 1996, ces réseaux comptent plus de 140 chercheurs universitaires qui collaborent étroitement avec des représentants de quelque 150 organisations communautaires, entreprises privées, organisations de recherche internationales ainsi que des représentants de divers ministères provinciaux et de conseils scolaires. Ces équipes, dont les champs d'expertise couvrent diverses disciplines allant de la sociologie et de la psychologie scolaire à l'ingénierie et à la science de l'information, examinent des stratégies, des programmes et des politiques visant à répondre aux besoins actuels et futurs des Canadiens en matière d'éducation, quel que soit leur horizon. Parmi les principaux domaines d'étude, mentionnons les structures et les processus de l'éducation, les facteurs et les résultats de l'apprentissage, les dispensateurs de formation professionnels et l'exécution des programmes de formation. Un des objectifs clés est de définir les liens qui existent entre l'apprentissage et le succès économique, entre la formation et la compétitivité du Canada sur le plan international, entre l'éducation, l'innovation et l'évolution des besoins de formation de la population canadienne. Comme déjà mentionné, voici la liste des cinq réseaux : 1) le Réseau de recherche en éducation, en formation et en emploi; 2) le Réseau pour l'évaluation des technologies de l'éducation et de la formation; 3) le Réseau de recherche sur les nouvelles approches de l'éducation permanente; 4) le Réseau de recherche en formation de la main-d'oeuvre; et 5) le Réseau de recherche de l'ouest en éducation et en formation.

Condition féminine Canada

Comme le stipule le Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes de 1995, le gouvernement du Canada apporte son soutien aux femmes dans le domaine des sciences et de la technologie. Dans un effort visant à maintenir une population active diversifiée dans le domaine des sciences et de la technologie, certains ministères fédéraux entreprennent une évaluation de la population des travailleurs qu'ils comptent dans leurs rangs dans ce champ d'activité. En juin 1999, le Groupe de travail sur les femmes en sciences et en technologie dans l'administration fédérale a étudié les questions relatives au recrutement, au maintien de l'effectif, à l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale ainsi qu'au perfectionnement professionnel.

L'organisme fédéral Condition féminine Canada (CFC) subventionne les groupes de femmes qui effectuent des recherches et font la promotion des questions ayant trait à l'acquisition continue du savoir, à l'éducation et à la formation, principalement pour les femmes autochtones, les femmes handicapées et les femmes qui vivent dans les petites collectivités et les régions rurales. Grâce à l'aide financière du CFC, les organisations non gouvernementales ont mis sur pied des initiatives visant à favoriser la prise de conscience et à encourager les femmes à participer activement à la vie politique de leurs collectivités et, par exemple, à occuper des postes dans différentes commissions.

En 1999, le CFC a commandé le document *La femme dans l'économie et la société axées sur le savoir*. La table ronde *La femme dans l'économie et la société axées sur le savoir* mise sur pied par le CFC a recommandé un accès égal à l'éducation continue, à la formation en cours d'emploi et aux emplois dans le domaine des sciences et de la technologie.

Santé Canada

Par le truchement du Programme de carrières pour les Indiens et les Inuits dans le domaine de la santé, Santé Canada offre aux Autochtones la possibilité d'avoir accès à l'enseignement conduisant à des carrières professionnelles dans le domaine de la santé. Parmi les stratégies adoptées pour atteindre ce but, mentionnons les possibilités d'emplois axés sur la carrière et la formation professionnelle en cours d'emploi, les programmes d'emplois d'été pour étudiants et les modèles de fonction professionnelle ainsi que les salons des carrières et de promotion de l'emploi dans la collectivité. De plus, la composante nationale du programme offre de l'aide financière, sous forme de bourses d'études et de bourses de perfectionnement, aux Canadiens d'ascendance autochtone afin qu'ils puissent poursuivre des carrières professionnelles dans le domaine des sciences de la santé, tels que la médecine, les soins infirmiers et la physiothérapie.

En 2000-2001, Santé Canada intensifie ses efforts en vue de recruter des étudiants autochtones de niveau postsecondaire dans des carrières infirmières, qui travailleront dans les collectivités autochtones du Nord. Le ministère a lancé une campagne de publicité en utilisant différents médias et étudie la possibilité d'engager des nouveaux diplômés postsecondaires afin qu'ils puissent effectuer des stages et acquérir des compétences cliniques. Enfin, il examine la possibilité de subventionner les étudiants autochtones en soins infirmiers de troisième et de quatrième années.

Établir ou améliorer, en tenant compte de leur cadre législatif, les stratégies pédagogiques liées aux sociétés multiculturelles de manière à pouvoir mettre au point, avec la population autochtone et les citoyens migrants, des modèles d'enseignement de base bilingues et interculturels. De même, il faudra améliorer le contenu des modèles d'enseignement de base, en respectant et en tenant compte de la diversité culturelle des peuples, et promouvoir la connaissance des différentes langues parlées dans les pays de l'hémisphère, dans la mesure des ressources et des possibilités.

Au Canada, les systèmes d'éducation s'efforcent de soutenir les élèves qui éprouvent des difficultés supplémentaires, en offrant des programmes pour les enfants ayant des besoins particuliers et des programmes linguistiques, et en prenant de plus en plus en considération les différents milieux culturels et linguistiques qui peuvent avoir des répercussions sur les élèves.

Au cours des années, l'immigration au Canada a eu une influence sur les systèmes d'éducation étant donné son incidence sur l'effectif scolaire; cela a créé un besoin en matière de programmes d'enseignement des langues secondes pour les immigrants d'âge scolaire. Par conséquent, en raison des programmes qu'il a mis sur pied pour répondre à ces besoins, le Canada est maintenant considéré comme un spécialiste dans ce domaine.

Des compétences linguistiques supplémentaires contribuent également à améliorer le succès des élèves qui terminent leur secondaire, puisque ceux-ci prennent leur place comme citoyens du monde et contribuent au bien-être économique de la province. Bien que l'anglais soit largement perçu comme étant la « langue des affaires », la force économique croissante des pays non anglophones montre qu'il est nécessaire de faire des affaires dans différentes langues et de comprendre différentes cultures. L'enseignement des langues peut s'avérer utile pour combler ces besoins, et il est dispensé dans l'ensemble du pays.

À titre d'exemple, en février 2000, l'Alberta a annoncé son intention d'accroître le pourcentage d'élèves qui étudient une langue seconde, pour le faire passer de 25 p. 100 à 33 p. 100. Cette initiative fait partie de la nouvelle stratégie économique gouvernementale visant à préparer les Albertains à la croissance de l'économie mondiale. Des mesures destinées à accroître le nombre d'élèves inscrits dans des programmes d'enseignement des langues secondes (dans les écoles secondaires et les établissements d'enseignement postsecondaire) et à améliorer les taux de réussite sont en voie d'être élaborées.

Au Québec, une nouvelle politique d'intégration scolaire et interculturelle a été mise en place en 1998. La politique comporte des directives opérationnelles qui ont pour but de guider les écoles dans l'intégration des étudiants immigrants dans leur établissement et dans la société québécoise, tout en apprenant aux étudiants à vivre en harmonie. Cette politique à trois volets favorise l'égalité des chances, la maîtrise du français comme langue courante dans la vie publique et le rôle du citoyen dans une société multiculturelle. Elle compte aussi un plan d'action qui suggère des mesures concrètes pour la période 1998-2000. L'examen des programmes d'études, à la lumière des réformes en cours, a permis d'inclure la diversité culturelle et l'éducation civique dans les programmes. En 1999-2000, plus de 9 p. 100 de l'ensemble des étudiants québécois avaient une langue maternelle autre que l'anglais ou le français.

Plusieurs provinces au Canada, à l'exception du Québec, font la promotion et offrent des programmes d'enseignement du français aux élèves du primaire et du secondaire. En 1994-1995, le Manitoba a mis sur pied la *Division scolaire franco-manitobaine* qui supervise maintenant les activités de 21 des 28 écoles françaises de cette province. De même, 100 écoles offrent des programmes d'immersion en français aux élèves manitobains.

En Colombie-Britannique, le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement postsecondaire, de la Technologie et de la Formation offrent des subventions pour des cours de langues étrangères. Les écoles publiques de la province offrent divers cours de langues, principalement le français, l'espagnol, l'allemand, le punjabi et le mandarin. Les établissements postsecondaires publics fournissent aussi un large éventail de programmes de langues qui permettent d'obtenir ou non des crédits ainsi que d'autres programmes.

La présence d'étudiants étrangers dans les salles de classe canadiennes permet d'enrichir le milieu d'apprentissage, d'améliorer l'expérience éducative de tous les élèves et de contribuer au développement social et économique des collectivités de la province. En 1999, plus de 12 000 étudiants étrangers étaient inscrits dans les établissements postsecondaires de la

Colombie-Britannique. Comme le taux d'étudiants étrangers en Colombie-Britannique est d'environ 26 p. 100, les districts scolaires de la province recrutent des élèves étrangers. En conséquence, environ 1 500 de ces élèves sont actuellement inscrits dans les écoles élémentaires et secondaires de cette province. Ce genre de programmes d'échange d'éducation internationale contribue à l'objectif du Canada qui est de promouvoir l'enseignement postsecondaire au-delà de nos frontières et de générer des avantages culturels et économiques très importants pour la nouvelle économie axée sur les connaissances techniques. La Colombie-Britannique ressemble aux autres régions du Canada en ce qui a trait au nombre d'étudiants étrangers qui choisissent d'y étudier.

En Alberta, les élèves apprennent à devenir des citoyens responsables et découvrent leur héritage canadien grâce au programme de sciences sociales. Bien que le contenu canadien représente environ 60 p. 100 de ce programme, les élèves abordent aussi des questions plus globales comme les relations internationales du Canada, y compris l'importance de la technologie. Le programme est obligatoire de la première à la douzième année et fait actuellement l'objet d'un examen qui vise à faire en sorte que les élèves continuent à développer les connaissances et les compétences nécessaires pour devenir des citoyens responsables dans un milieu en constante évolution. En outre, le point de vue autochtone est intégré dans les cours de sciences sociales, de sciences et dans les autres nouveaux programmes à mesure que les cours et le matériel pédagogique sont mis à jour, afin que ces programmes reflètent la compréhension et le respect des origines culturelles diverses. On met l'accent sur l'éducation continue, en conjuguant la formation aux situations de vie quotidienne, sur l'apprentissage jumelé et sur les compétences en planification de carrière. L'acquisition de compétences dans les technologies de l'information et des communications fait également partie des nouveaux programmes. L'Alberta continue de faire passer des examens provinciaux en troisième, en sixième, en neuvième et en douzième années. Ces examens sont également à l'étude afin d'y apporter les changements nécessaires, pour que les Canadiens puissent faire face à la concurrence dans l'économie mondiale.

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)

Les programmes mis en oeuvre par CIC offrent aux immigrants nouvellement arrivés la possibilité d'apprendre une des langues officielles du Canada. CIC offre aussi des programmes permettant de lutter contre les préjugés que les Canadiens d'origine pourraient avoir envers les nouveaux arrivants. Il invite les Canadiens d'origine à reconnaître les bienfaits de la diversité et à accueillir les immigrants dans leur nouvelle patrie.

Patrimoine Canada

L'Assemblée des Premières nations, organisation nationale qui représente plus de 630 collectivités autochtones au Canada, reconnaît que la protection des langues parlées par les Premières nations est une priorité qui exige que des mesures soient prises. L'enseignement des langues parlées par les Premières nations comprend principalement des programmes d'immersion et des programmes bilingues, des programmes de mentorat, des conseils linguistiques, l'élaboration de programmes, de cours, de matériel et d'aide pédagogique. Patrimoine Canada fournira 20 millions de dollars pour les cinq prochaines années afin de revitaliser et de préserver

les langues autochtones, à l'intention des générations futures, en augmentant le nombre de personnes pouvant s'exprimer en langues autochtones et en accroissant les domaines où ces langues sont parlées.

Depuis 1998, le Programme des langues autochtones fournit des subventions en vue d'augmenter le nombre et la qualité des projets reliés aux langues autochtones dans les collectivités autochtones, d'accroître le nombre de collectivités et de personnes intéressées aux activités linguistiques autochtones et de soutenir le développement de stratégies à long terme en vue de revitaliser et d'assurer la survie des langues autochtones.

Dans le cadre de son Programme des langues autochtones (PLA), annoncé en juin 1998, Patrimoine Canada fournira 20 millions de dollars de 1998 à 2002, afin d'encourager la revitalisation et la survie des langues autochtones. Le PLA s'adresse à tous les peuples autochtones et répond à différents besoins, circonstances et priorités inhérents à la collectivité. Le Programme est géré et mis en oeuvre par l'Assemblée des Premières nations, le Ralliement national des Métis et le Inuit Tapirisat du Canada, et vise à compléter les programmes fédéral, provinciaux ou territoriaux d'enseignement des langues déjà existants.

En vertu de trois accords de coopération pour la mise en valeur et la promotion des langues autochtones, Patrimoine Canada a accordé 9,5 millions de dollars pour la période de 1999-2004 pour la préservation des langues autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest, 5,5 millions de dollars pour la période de 1998-2003 pour la promotion des huit langues autochtones au Yukon et

2,2 millions de dollars pour la période de 1999-2001 pour le développement de la langue inuite dans le territoire du Nunavut.

En partenariat avec la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, Patrimoine Canada soutient le Programme du Prix Mathieu da Costa. Le programme, mis sur pied en 1996, a pour objectif de sensibiliser les étudiants aux contributions des groupes et des personnes provenant de diverses cultures qui ont enrichi le Canada. Le Programme du multiculturalisme fournit en outre des subventions et de l'aide technique aux commissions et aux conseils scolaires ainsi qu'aux autres établissements d'enseignement, pour faire en sorte que les programmes éducatifs des différentes collectivités soient adaptés aux réalités culturelles.

Patrimoine Canada collabore avec le Commissaire aux langues officielles, qui a pour mandat de s'assurer que le français et l'anglais sont reconnus au Canada comme les deux langues officielles, afin d'encourager le développement des collectivités de langue officielle minoritaire. En mars 1999, Patrimoine Canada a annoncé un investissement supplémentaire de 70 millions de dollars dans les programmes de soutien aux langues officielles du gouvernement fédéral. Il s'agit d'une augmentation annuelle de 31 p. 100, qui porte les budgets pour ces programmes à 293,5 millions par année. Cet apport financier fournira des ressources supplémentaires pour appuyer les collectivités de langue officielle minoritaire et aider les provinces à donner des services dans des domaines aussi fondamentaux que ceux de la santé. Ce communiqué prévoit l'ajout de 50 millions de dollars pour l'enseignement de la langue de la minorité et de la langue seconde. Les

minorités comprennent les francophones et les Acadiens de l'ensemble du pays ainsi que les anglophones du Québec.

Dans l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, le gouvernement du Canada s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. L'article 42 donne au ministre de Patrimoine Canada le mandat d'adopter une approche coordonnée pour mettre en pratique cet engagement. La mise en application des articles 41 et 42 de la loi constitue, par conséquent, une responsabilité permanente. En vertu d'un protocole multilatéral signé par le Conseil des ministres de l'éducation (Canada) et de l'accord bilatéral annuel conclu avec chacun des gouvernements des provinces et des territoires, le gouvernement du Canada fournit l'aide financière nécessaire pour couvrir la partie des dépenses supplémentaires qui doivent être engagées pour la prestation des programmes de formation destinés aux collectivités de langue officielle en situation minoritaire, principalement les programmes d'immersion. Ces accords visent à aider les provinces et les territoires à fournir aux membres des collectivités de langue officielle en situation minoritaire l'enseignement dans leur langue maternelle et de donner aux Canadiens la possibilité d'apprendre l'anglais et le français comme langue seconde aux niveaux primaire et secondaire.

En outre, le CMEC administre deux programmes nationaux, soit le Programme de bourses d'été de langues (PBEL), inauguré en 1971, et le Programme des moniteurs de langues officielles (PMLO), mis en place en 1973 et subventionné par Patrimoine Canada. Le PBEL permet aux élèves qui ont terminé une onzième année ainsi qu'aux étudiants de niveau postsecondaire de recevoir des bourses pour leur permettre de suivre cinq semaines de cours intensifs de langue seconde officielle. Le PMLO, quant à lui, offre aux étudiants de niveau postsecondaire la possibilité d'occuper un emploi à temps partiel ou à temps complet, dans une autre province ou territoire, sous la supervision d'enseignants, afin de les aider dans leur apprentissage de la langue seconde. De plus, des moniteurs à temps complet sont présents dans les milieux ruraux et semi-urbains. Un sous-programme est en outre destiné aux écoles francophones hors Québec.

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

Depuis sa mise en place en 1995, le projet Metropolis du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) appuie quatre centres de recherches universitaires qui s'intéressent à l'immigration et à l'intégration. Ce programme est subventionné par le CRSH et par un consortium composé de sept ministères et organismes fédéraux, et est dirigé par Citoyenneté et Immigration Canada. Les quatre centres recevront un total de 8 millions de dollars sur une période de six ans, jusqu'en 2002.

Les centres Metropolis situés à Montréal, à Toronto, à Edmonton et à Vancouver constituent un concept entièrement canadien qui n'a pas d'équivalent ailleurs dans le monde et qui rassemble plus de 250 organisations communautaires et 240 projets en cours, auxquels collaborent près de 300 chercheurs. Les projets du programme de recherche, élaborés en collaboration avec des partenaires de la collectivité, fournissent de l'information pertinente visant à élaborer et à évaluer les politiques d'immigration et d'intégration, et à améliorer les services. Les centres en sont

maintenant à l'étape de la consolidation de leurs stratégies respectives et ils se préparent à tenir des études comparatives à l'échelle nationale, afin de contribuer stratégiquement à l'élaboration de politiques. Cela devrait permettre d'entreprendre davantage d'études comparatives au niveau international.

Les communications bilatérales entre les chercheurs et les décideurs sont favorisées par la tenue de conférences, d'ateliers, de séminaires et d'autres échanges directs. Ces événements permettent aux participants d'engager un dialogue significatif, d'échanger de l'information et d'examiner les questions de politiques. De plus, le programme a créé un réseau de sites Web interactifs qui a été primé et qui est géré conjointement par les universités et les organismes gouvernementaux. Des méthodes de communication plus traditionnelles comprennent principalement des bulletins d'information. De plus, d'autres types de publications sont aussi largement utilisés.

Élaborer, à l'intérieur et à l'extérieur des écoles, avec l'aide des familles, des autres intervenants et des organisations sociales, des stratégies éducatives qui favorisent le développement de valeurs, en accordant une attention spéciale aux principes démocratiques, aux droits de la personne, aux questions reliées au sexe, à la paix, à la tolérance et au respect de l'environnement et des ressources naturelles.

Les ministères de l'Éducation de toutes les provinces et de tous les territoires canadiens ont des politiques conçues dans le but de promouvoir la tolérance, le respect des droits de la personne et qui prônent l'enseignement de la richesse et de la diversité qu'offrent les différentes identités culturelles. Il existe en outre diverses approches qui visent à mettre en valeur la participation démocratique dans les établissements d'enseignement ainsi que la promotion de la coopération entre ces établissements et la collectivité locale, y compris les familles, les milieux de travail, les médias et les organisations non gouvernementales.

En Colombie-Britannique, les établissements d'enseignement ont établi des politiques destinées à créer un environnement où l'ensemble de la population est traitée avec dignité et respect et où la tolérance et l'équité sont des objectifs réalisables. Comme le précisent leurs politiques, les établissements se sont engagés à respecter le principe selon lequel toute personne, peu importe son sexe, son orientation sexuelle, sa race, sa couleur, sa religion ou son handicap a droit à l'égalité des chances dans les domaines de l'éducation et de l'emploi. Ces établissements se sont en outre engagés à identifier et à faire disparaître toutes les barrières discriminatoires qui peuvent faire obstacle à l'égalité des chances dans les domaines de l'éducation et de l'emploi.

Le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan a mis sur pied une politique d'éducation multiculturelle. Cette politique comporte 22 objectifs, essentiellement dans les domaines de la croissance personnelle, du sens social et de la relation aux autres, de la croissance spirituelle et de l'appartenance à la société. Grâce au programme de sciences sociales du ministère de l'Éducation de la Saskatchewan, les élèves de la première à la douzième année participent à des activités qui font ressortir la nécessité de comprendre que chaque personne est unique et importante. Ils apprennent que tous les groupes ont non seulement des différences, mais également des

ressemblances. Ils apprennent aussi que c'est grâce à ces différences que le Canada est une nation riche et diversifiée sur le plan culturel.

Plusieurs provinces ont participé au Séminaire international de Montréal sur l'éducation interculturelle et multiculturelle qui a eu lieu à l'Université du Québec à Montréal, à l'automne 1999. Cette conférence a été organisée par le *Centre d'études sur le droit international et la mondialisation* pour le compte de la Sous-commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme des Nations-Unies. Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) a donné son appui pour favoriser la participation des provinces. À l'issue de ce séminaire, on a formulé 16 recommandations, y compris reconnaître les avantages de tenir compte du point de vue des minorités dans les programmes, examiner la manière dont l'histoire est enseignée et promouvoir les droits linguistiques. Le compte rendu officiel du séminaire a été publié dans la *Revue québécoise de droit international*.

Le Canada a été l'hôte de la 14^e Conférence des ministres de l'Éducation du Commonwealth, à Halifax, en novembre 2000, qui a été organisée par le CMEC et le ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse. Le thème de la conférence était : *Education in the Global Era: Challenges to Equity, Opportunities for Diversity* et était lié au désir de l'ensemble du Commonwealth d'accroître les possibilités d'accès à l'enseignement afin de tenir compte d'une diversité de situations.

Avant la conférence, chaque pays du Commonwealth a été invité à faire part de ses réalisations en matière d'éducation et des défis relevés depuis la tenue de la dernière conférence des pays membres du Commonwealth. Le document présenté par le Canada a été préparé par le CMEC et mettait l'accent sur l'apport des 13 gouvernements provinciaux et territoriaux, des ministères fédéraux et des organisations non gouvernementales qui s'intéressent à l'éducation et à l'acquisition continue du savoir. Les conférences des ministres de l'Éducation du Commonwealth ont lieu tous les trois ou quatre ans dans différents pays du Commonwealth.

Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) met actuellement à jour le rapport destiné à l'Organisation des Nations-Unies pour la science, l'éducation et la culture (UNESCO) sur la mise en oeuvre de la recommandation ayant trait à l'éducation pour promouvoir la paix, les droits de la personne, la démocratie, la compréhension internationale et la tolérance. L'UNESCO a demandé aux pays membres de produire un rapport tous les six ans. Le dernier rapport, préparé par la Commission canadienne pour l'UNESCO, sera terminé en 2001. Les conclusions préliminaires indiquent que la tendance la plus évidente vise un niveau d'intégration plus important de thèmes tels que la paix, la démocratie, les droits de la personne, la compréhension internationale et la tolérance tant dans les programmes d'enseignement officiels que non officiels.

Patrimoine Canada

Le 10 décembre 1998, le Canada et d'autres pays ont célébré le 50^e Anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, manifeste qui souligne les droits de l'ensemble de la population mondiale. Afin de souligner cet important anniversaire, Patrimoine Canada a créé le site Web CREDO (www.pch.gc.ca/credo) qui vise à donner aux jeunes Canadiens la possibilité de s'exprimer sur ce qu'ils croient être leurs droits humains fondamentaux. Dans le cadre de

l'initiative CREDO, les jeunes Canadiens ont en outre participé à différents événements dans les collectivités et les écoles afin de discuter de la valeur et de la signification des droits de la personne.

Agence canadienne de développement international

À l'étranger, l'Agence canadienne de développement international a mis en oeuvre un projet de six ans (jusqu'en 2004) de l'ordre de 25 millions de dollars afin d'augmenter la capacité de la région des Caraïbes de faire sa place dans l'économie mondiale grâce au développement des ressources humaines et des établissements. Ce projet a pour but d'aider la Jamaïque, le Guyana et les membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) à satisfaire aux demandes du marché du travail, en offrant des possibilités de formation pour renforcer les compétences techniques, professionnelles et en gestion, tout en développant la capacité des établissements régionaux à fournir différentes formes de formation axées sur les compétences. Une composante régionale facilitera la formation en région, ce qui permettra de maximiser les ressources, d'éviter le chevauchement des services et de favoriser le maintien d'établissements choisis à l'extérieur de la Jamaïque, du Guyana ou de l'OECO, afin de dispenser la formation et de faciliter la coopération régionale dans le domaine du développement des ressources humaines pour accroître la compétitivité.

Promouvoir l'accès et l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications les plus efficaces pour les systèmes éducatifs, en mettant plus particulièrement l'accent sur l'utilisation des ordinateurs, en conjugaison avec des méthodes pédagogiques renouvelées et la formation adéquate des enseignants afin de leur permettre de bien utiliser ces technologies. On devra porter une attention spéciale aux impératifs moraux de tenir compte des secteurs les plus vulnérables. À cette fin, on doit renforcer les programmes d'enseignement à distance et mettre sur pied des réseaux d'information.

Au cours des cinq prochaines années, le Canada s'est engagé à créer et à consolider l'accès à l'éducation grâce à l'expansion du réseau Rescol – une infrastructure de communication moderne qui a pour but de relier toutes les écoles et les bibliothèques canadiennes à Internet. Rescol prépare les apprenants à prendre place dans la société du savoir. Il privilégie l'éducation continue et la création de ressources pédagogiques de niveau international par le truchement des technologies de l'information et des communications ainsi que du partenariat.

Au cours des années à venir, on espère que les programmes scolaires offerts sur Internet auront une incidence significative sur la mobilité des étudiants et sur l'exécution des programmes d'enseignement postsecondaires en général, puisqu'un plus grand nombre d'établissements au Canada et à l'étranger offrent des programmes que les étudiants peuvent suivre en restant chez eux.

Au Canada, tous les ministères de l'Éducation provinciaux et territoriaux ont recours aux nouvelles technologies de l'information et des communications pour aider les étudiants à acquérir les compétences nécessaires pour participer à part entière à la nouvelle société du savoir. En

général, il y a un plus grand nombre d'ordinateurs à la disposition des étudiants des niveaux supérieurs que des niveaux inférieurs.

En février 1999, par exemple, il y avait un ordinateur pour neuf élèves du primaire, un ordinateur pour huit élèves du secondaire et un pour sept étudiants des dernières années du secondaire. Toutes les écoles canadiennes ont un large accès à Internet à des fins pédagogiques. Environ 88 p. 100 des élèves du primaire fréquentent des écoles où Internet est disponible, et ce pourcentage s'élève à 97 p. 100 chez les élèves du secondaire. À l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick, toutes les écoles sont branchées. Un tiers des élèves du primaire et du niveau intermédiaire ainsi que la moitié des élèves du secondaire utilisent le courrier électronique à des fins éducatives.

En outre, 76 p. 100 des élèves du primaire, 80 p. 100 des élèves du niveau intermédiaire et 87 p. 100 des élèves du secondaire ont effectué des recherches sur Internet dans le cadre de leurs activités scolaires. Le pourcentage d'élèves qui ont décidé de concevoir et de mettre à jour un site Web varie de 9 p. 100 au niveau primaire à 53 p. 100 au niveau secondaire.

Grâce à la technologie, les personnes ou les groupes qui vivent dans des régions très éloignées les unes des autres et qui ont la même langue et la même culture, mais qui n'ont pas accès à certains programmes scolaires là où ils vivent, peuvent bénéficier de l'enseignement à distance. Il est nécessaire que les écoles disposent de moyens techniques leur permettant de rendre accessible l'information et les cours. Ainsi, ce genre d'accès dans un milieu éducatif peut également permettre d'abolir les obstacles auxquels beaucoup d'enfants sont confrontés en raison de la pauvreté.

Déployer des efforts afin qu'il y ait davantage de matériel pédagogique disponible, en collaboration avec les établissements d'enseignement officiels et, selon les conditions particulières prévalant dans chaque pays, avec le secteur privé.

En septembre 1999, les ministres de l'Éducation des Amériques ont accepté de se pencher sur la question de l'enseignement du français dans les milieux minoritaires. En octobre 2000, on a commandé une étude visant à analyser les résultats sur le rendement et l'information contextuelle portant sur les élèves francophones de 13 et 16 ans participant au Programme d'indicateurs du rendement scolaire (PIRS); de même, une trousse de francisation a été préparée à l'intention des enseignants de la maternelle à la 2^e année dans le but d'étudier les besoins particuliers des Canadiens francophones en situation minoritaire.

Patrimoine Canada, Santé Canada et d'autres ministères ont accordé du financement au Réseau Éducation - Médias, qui fournit sur le Web des programmes ayant un lien avec les médias et du matériel pédagogique d'alphabétisation aux écoles, et qui tente de sensibiliser les organismes communautaires aux ressources offertes par les médias. Patrimoine Canada subventionne en outre l'élaboration de programmes sur la diversité et de guides d'enseignement contre le racisme dans le cadre du programme Mettons fin au racisme!

Dans la mesure du possible, avoir recours à la technologie pour relier les écoles et les collectivités de manière à nouer des liens à l'échelle de l'hémisphère, tout en encourageant la participation des établissements d'enseignement supérieur qui jouissent d'une supériorité dans ce domaine.

ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Les Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.) sont une région où la géographie a toujours présenté un défi important lorsqu'il est question de prestation de programmes. Pour faire face à cette situation, le gouvernement des T.N.-O. collabore avec différents partenaires des régions nordiques afin de regrouper divers services tels que la radio, la télévision, la technologie des satellites, les bibliothèques et d'autres services dans les Pan-Northern System of Information Networks (Réseaux de système d'information des régions nordiques). À cette fin, le ministère de l'Éducation des T.N.-O. envisage le développement de systèmes informatisés en langues autochtones. Cela permettra aux membres de l'ensemble des collectivités du territoire d'avoir accès aux réseaux d'information.

Les écoles de la Saskatchewan sont reliées à Internet et aux divisions scolaires – par l'intermédiaire du ministère de l'Éducation de la province – et elles sont en train d'élaborer du matériel pédagogique accessible par Internet. En outre, le Saskatchewan Communications Network (Réseau de communications de la Saskatchewan) possède plus de 20 ans d'expérience dans la prestation de cours télévisés dans les domaines techniques et de la formation professionnelle à plus de 50 collectivités.

Le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan est déterminé à accroître l'accès à l'enseignement amélioré assisté par la technologie; à titre de participant au Programme d'accès communautaire, il a offert aux collectivités rurales et du nord de la Saskatchewan l'accès public à Internet dans les écoles. Le ministère tient à jour un important site Web (<http://www.sasked.gov.sk.ca>) et fournit en direct des guides de programmes destinés aux étudiants, aux enseignants et à tous les membres de la collectivité. Le ministère de l'Éducation postsecondaire et de la Formation professionnelle travaille de concert avec les établissements d'enseignement postsecondaire de la province et d'autres organismes en vue d'améliorer la qualité des programmes et d'en élargir l'accès par différents moyens, en ayant recours à la technologie de manière efficace, à l'intérieur comme à l'extérieur des campus. Le programme provincial d'enseignement amélioré assisté par la technologie comprend un ensemble important de cours sur Internet, une amélioration des possibilités de transfert de crédits, des procédures d'admission et d'inscription permanentes ainsi que des services de soutien destinés aux apprenants dans leurs collectivités respectives. Ce travail s'appuie sur les pratiques existantes en matière de formation à distance, telles l'usage de la télévision, de la conférence téléphonique et de la conférence par ordinateur, moyens qui ont été mis en place depuis plus d'une décennie et qui ont été conçus pour compléter et utiliser le vaste réseau public provincial, le Community Net.

L'initiative CommunityNet fournira l'accès Internet à haute vitesse à coût abordable à toutes les écoles, aux établissements de santé et aux bureaux du gouvernement dans plus de 250 centres de la province, y compris dans les réserves et les collectivités nordiques. Le projet permettra la mise à jour de la technologie et de l'infrastructure, grâce à la collaboration du secteur public, en vue de

former un pivot qui rendra possible la mise en commun des ressources pour atteindre les objectifs communs. L'initiative est perçue comme un outil de développement social, collectif et économique dans les régions rurales et éloignées de la province.

L'Université Athabaska de l'Alberta, la première université canadienne à offrir des services d'enseignement à distance, est depuis longtemps un chef de file dans le domaine de l'enseignement technologique médiatisé. Actuellement, des projets qui permettent d'intégrer l'enseignement numérique et d'autres technologies dans le système d'éducation sont en place. Entre autres, on envisage de brancher, d'ici trois ans, toutes les écoles, les universités, les bibliothèques, les centres communautaires, les hôpitaux et les municipalités de la province à un réseau de longue portée.

Le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique reconnaît qu'aux niveaux primaire et secondaire, Internet est un excellent outil d'éducation dans le contexte de la mondialisation. En avril 1998, on a annoncé un investissement de 123 millions de dollars pour six ans afin de brancher les 1 800 écoles publiques et les 134 campus collégiaux de la province au Provincial Learning Network. Ce réseau permet aux étudiants et aux éducateurs d'utiliser les ressources présentes sur Internet, de s'inscrire à des cours qui ne sont pas offerts dans leur localité et de participer à des sorties éducatives virtuelles sans quitter leurs classes. Le système est aussi à la disposition des écoles privées, des bibliothèques publiques, des musées, des organisations culturelles et scientifiques et de 20 centres de formation communautaires. Ce réseau est le plus important réseau éducatif géré par une administration centrale en Amérique du Nord et dessert 400 collectivités un peu partout en Colombie-Britannique. En mai 2000, le réseau a reçu le premier prix dans le cadre du Information Technology Project of the Year Award décerné par la Canadian Information Processing Society.

La technologie éducative est devenue partie intégrante des processus d'enseignement et d'apprentissage dans les établissements postsecondaires de la Colombie-Britannique, où elle facilite l'accès à l'éducation postsecondaire grâce à l'utilisation de la formation à distance. La majorité des établissements de la province offre des cours qui font appel à la technologie éducative dans le but d'améliorer la prestation des cours. Plusieurs centaines de cours sont disponibles en direct à l'intention des étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études grâce à la formation à distance. La Colombie-Britannique est considérée comme un des chefs de file mondiaux en matière d'éducation à distance. À titre d'exemple, la Open Learning Agency offre des cours et des programmes d'éducation ouverte aux apprenants du monde entier par l'intermédiaire du Open College et de la Open University. En outre, la province poursuit l'élaboration d'un cadre stratégique de la technologie éducative qui vise à déterminer les domaines clés des politiques ainsi que les mesures à adopter afin de guider les établissements postsecondaires, les universités et les collèges dans le développement stratégique de la technologie de l'éducation.

En avril 1995, le Manitoba a mis sur pied un organisme de service spécial appelé Les Réseaux informatiques en apprentissage et en recherche pédagogique du Manitoba afin d'offrir, de soutenir et de promouvoir l'utilisation de cette technologie et de ses infrastructures, et de favoriser la prestation d'un enseignement et d'une formation de qualité pour tous les

Manitobains. L'organisme assure l'orientation et la gestion de l'utilisation pédagogique des réseaux de télécommunications, en agissant comme fournisseur intermédiaire de services afin de satisfaire les besoins des consommateurs. Il fournit des offres de service afin de soutenir les établissements pédagogiques (élémentaires, secondaires et postsecondaires) dans le domaine de l'application des outils technologiques, d'améliorer la prestation de programmes et de déterminer, en partenariat avec le secteur privé et les organismes de développement économique, les possibilités de développement économique résultant de l'utilisation de la technologie en éducation et en formation.

La Nouvelle-Écosse vise à rendre l'éducation et la formation plus accessibles à la collectivité grâce à l'utilisation efficace de la technologie et à une restructuration des systèmes d'éducation en vue d'améliorer leur qualité et leur efficacité. L'instauration d'une culture de l'acquisition du savoir permettra à l'ensemble des Néo-Écossais de participer à l'évolution de l'économie mondiale.

En 1996-1997, le ministère de l'Éducation du Québec a mis en place un plan d'action visant à intégrer les technologies de l'information et des communications (TIC) dans l'apprentissage et l'enseignement aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire. Les TIC sont considérées comme des outils et des ressources d'apprentissage indispensables dans le nouveau programme d'enseignement de la province, puisqu'elles offrent des moyens de communication qui permettront aux jeunes d'entrer en contact avec le reste du monde.

La *Télé-Université* du Québec offre des programmes de formation à distance depuis 1972 et a commencé à offrir des cours en direct bien avant les autres établissements. En 2000, 20 000 étudiants du Québec, du Canada et de partout dans le monde y étaient inscrits. La *Télé-Université* offre des cours sur Internet et a recours à d'autres technologies interactives. Deux autres établissements de formation à distance, le *Centre collégial de formation à distance* et la *Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec* offrent respectivement des programmes de niveau collégial et secondaire. Ces trois établissements font partie d'un comité de liaison sur la formation à distance qui fait la promotion internationale de la formation à distance offerte au Québec.

En Nouvelle-Écosse, le programme Information Economy Initiative a été lancé en mai 1998. Il s'agit d'un projet de 65 millions de dollars qui vise à donner aux écoles publiques, aux universités et à la collectivité l'accès à Internet. Depuis février 1999, toutes les écoles de la Nouvelle-Écosse sont branchées à Internet. D'ici juin 2001, 6 136 ordinateurs auront été installés dans les écoles de la province.

En outre, dans le cadre de son vaste programme Réseau Canada, le gouvernement fédéral a mis sur pied des initiatives visant à promouvoir l'élaboration et l'utilisation des technologies de l'information dans l'éducation. Le site Web Ciblétudes interactif de Développement des ressources humaines Canada (DRHC) est la première ressource d'information pédagogique pancanadienne, qui est le fruit d'une collaboration des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Il est lié au programme Rescol d'Industrie Canada (une infrastructure de communication visant à relier toutes les écoles et les bibliothèques canadiennes à Internet) ainsi

qu'avec le programme Ordinateurs pour l'école. Bien que l'éducation relève des provinces et des territoires, grâce à cet effort collectif, les Canadiens bénéficient de ressources vraiment complètes qui rassemblent toute l'information relative à l'apprentissage et à la formation sous une seule administration, pour le plus grand bien de toute la population.

La collaboration de DRHC avec d'autres ordres de gouvernement, des organisations non gouvernementales et le secteur privé, dans un objectif commun visant à créer une ressource unique, a permis de donner aux Canadiens un produit d'information plus efficace que ne l'auraient permis des efforts isolés. Cette collaboration a illustré l'importance que revêt le travail de différents partenaires oeuvrant de concert en vue d'élaborer des programmes et des services qui répondent vraiment aux besoins de leurs commettants. Ainsi, Cibléétudes interactif est actuellement le site Web le plus fréquenté au Canada en ce qui concerne la recherche d'information sur le choix et le financement dans le domaine de l'éducation. Depuis son lancement en octobre 1999, le site a hébergé plus de 300 000 séances d'utilisateur; il s'est développé et comprend 30 produits interactifs et 60 000 pages d'information. Cibléétudes a remporté le prix Impact Award 2000 décerné à ceux dont le site propose « une nouvelle façon d'envisager l'apprentissage ». Ce prix honore les sites Web dont les auteurs ont fait preuve d'imagination, de détermination et d'un esprit innovateur en vue d'améliorer la vie des Canadiens.

En se fondant sur le modèle de partenariat de Cibléétudes interactif, DRHC envisage de créer et de lancer un site Web international qui servira de passerelle informatique où, en collaboration avec ses partenaires, le ministère fera la promotion du Canada en tant que destination de choix dans le domaine de l'éducation et que chef de file dans la prestation de services éducatifs aux étudiants étrangers.

Le Bureau des technologies d'apprentissage (BTA) a été mis sur pied en 1996. Il vise à instaurer une culture de l'éducation continue dans le contexte de la nouvelle économie. Il agit comme catalyseur dans le but d'accroître les possibilités d'apprentissage et d'acquisition de compétences innovatrices. Il a soutenu plus de 300 projets dans tout le Canada afin de vérifier, de trouver et d'évaluer les différentes formes d'utilisation des technologies de l'acquisition du savoir destinées à éliminer les obstacles à l'apprentissage; d'aider les Canadiens à mettre à jour leurs compétences et à en acquérir de nouvelles; d'accroître les possibilités de formation en milieu de travail; et d'aider les collectivités à offrir une variété de ressources d'apprentissage par l'intermédiaire de différents points d'accès.

Le BTA comporte les trois programmes décrits ci-dessous.

Les Pratiques novatrices en technologie d'apprentissage. Les fonds de ce programme servent à financer des projets qui contribuent à la compréhension et à l'élaboration de nouvelles pratiques efficaces utilisant la technologie dans l'éducation des adultes, en particulier ceux qui ont toujours eu à faire face à des obstacles dans leur apprentissage.

Les Réseaux d'apprentissage communautaires. En collaboration avec des organisations de la collectivité, ce programme vise à subventionner des projets pilotes dont le but est d'élaborer de

nouveaux modèles ou d'améliorer les modèles existants afin de promouvoir et d'accroître l'accès aux possibilités d'apprentissage au sein des collectivités et entre elles, grâce à la technologie.

Les technologies d'apprentissage en milieu de travail. Ce programme finance des projets qui permettent d'accroître les possibilités d'apprentissage et l'acquisition de compétences en milieu de travail, grâce à la mise en oeuvre de solutions destinées aux travailleurs, fondées sur la technologie.

Industrie Canada

Le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du Bureau des partenariats internationaux, mis sur pied par Industrie Canada, partage ses programmes en matière de connectivité et ses stratégies avec ses partenaires de l'étranger et collabore étroitement avec eux à la mise en oeuvre de leurs programmes et de leurs initiatives. Par exemple, en 1998, le gouvernement de l'Argentine a demandé l'aide du gouvernement du Canada pour la conception d'un système d'information fédéral pour le programme de production (semblable à Strategis d'Industrie Canada – un site Web conçu pour fournir des renseignements aux entreprises et aux consommateurs du pays sans égard au temps ou à la situation géographique), un programme des collections numérisées, un programme d'accès communautaire (semblable au programme *Un Canada branché*, qui comprend entre autres Le Canada en ligne, Collectivités ingénieuses, Le Contenu canadien en ligne, Le Commerce électronique, Les gouvernements canadiens en ligne, Brancher le Canada au reste du Monde).

En 1999, un groupe de spécialistes canadiens d'Industrie Canada a été invité à Santiago, au Chili, afin de présenter le programme *Un Canada branché* à un important auditoire chilien, y compris des représentants du ministère de l'Économie. Lors de cette mission, le Canada a signé un protocole d'entente avec le Chili concernant l'élaboration d'un programme de connectivité pour le Chili. Dans le cadre de son programme *Enlaces*, le Chili travaille maintenant de concert avec Rescol, d'Industrie Canada (une infrastructure de communication qui a pour objectif de relier toutes les écoles et toutes les bibliothèques canadiennes à Internet) dans les domaines de l'élaboration du contenu, de la formation des enseignants et de la participation de la collectivité.

Industrie Canada est le chef de file de l'effort du gouvernement fédéral visant à encourager l'utilisation des technologies de l'information pour ainsi mettre en place des compétences et des connaissances canadiennes et favoriser la compétitivité économique canadienne et le bien-être de la société. Les objectifs poursuivis par l'initiative *Un Canada branché* sont les suivants :

- élaborer une infrastructure de télécommunications qui permettra d'améliorer la mise en réseau et l'accès à la connaissance et à l'information de manière à aider les Canadiens à faire preuve de plus d'entrepreneurship, à innover davantage et à promouvoir ainsi le développement économique;
- fournir des compétences à caractère technologique aux jeunes afin d'améliorer leurs perspectives d'obtenir un emploi intéressant dans la nouvelle économie de réseau;

- accroître la qualité du contenu canadien sur l'inforoute et sensibiliser davantage les Canadiens aux avantages économiques et sociaux de celle-ci.

Rescol – un programme canadien créé par Industrie Canada en partenariat avec le milieu de l'éducation, différents niveaux de gouvernements ainsi que le secteur privé – relie les écoles, les enseignants et les familles à l'inforoute et agit comme catalyseur, en cherchant à améliorer l'élaboration du contenu et l'utilisation efficace des technologies de l'information dans l'apprentissage. Les initiatives Rescol visent à :

- accélérer la mise en place d'une infrastructure de télécommunication abordable destinée au milieu de l'éducation;
- encourager le milieu de l'éducation et le secteur de l'informatique à développer des ressources et des produits en ligne;
- veiller à ce que les éducateurs et les apprenants possèdent les compétences nécessaires pour maîtriser l'apprentissage avec l'aide des technologies de l'information et des communications;
- reconnaître et mettre en oeuvre les meilleurs modèles et les pratiques exemplaires des technologies de l'information et des communications dans le domaine de l'apprentissage, tout en sensibilisant davantage les milieux concernés à l'importance de cette technologie;
- développer des possibilités d'exportation des compétences et des produits canadiens.

En mars 1999, grâce aux efforts de Rescol et de ses partenaires, le Canada est devenu le premier pays à relier ses écoles et ses bibliothèques à Internet. Le site Web de Rescol (www.schoolnet.ca) offre plus de 8 000 ressources d'apprentissage par Internet qui sont indexées afin de faciliter la recherche. Ces ressources sont tenues à jour par un réseau de commissions scolaires dans l'ensemble du pays afin d'assurer leur pertinence. Grâce au Programme d'emploi jeunesse de Rescol, plus de 2 500 jeunes Canadiens ont aidé les éducateurs et les bibliothécaires du Canada à intégrer les technologies de l'information et des communications à leurs programmes d'apprentissage. Une fois leur stage de travail terminé, les participants ont obtenu un excellent taux d'emploi, environ 83 p. 100, dans leur domaine d'intérêt puisqu'ils avaient acquis des compétences dans le domaine des technologies de l'information et des communications ainsi que de l'expérience en formation et en éducation. En septembre 1998, Rescol a été reconnu par la Commonwealth Association for Public Administration comme étant l'une des initiatives les plus novatrices et les plus pertinentes du secteur public sur le plan international.

Parmi les initiatives mises en oeuvre par Rescol depuis 1998, mentionnons les suivantes :

- Le Programme Premières nations sur Rescol a pour but de brancher les écoles autochtones à Internet en utilisant la connectivité par satellite. Le programme fournit en outre l'expertise technique en vue de favoriser l'expansion du réseau et le développement des ressources d'apprentissage en ligne qui répondent aux besoins culturels des Premières

nations. Cette initiative a été rendue possible grâce à un partenariat entre les principales sociétés de téléphone du Canada et Télésat Canada, un chef de file dans le domaine des communications par satellite et de la gestion de systèmes.

- Le projet Rescol à la source offre aux enseignants et aux étudiants la possibilité de développer l'inforoute en concevant et en implantant leurs propres projets en ligne. Les enseignants reçoivent entre 300 \$ et 5 000 \$ afin de créer pour leurs écoles des projets innovateurs et interactifs sur Internet.
- Le programme RéseauBiblio vise à fournir aux Canadiens un accès facile à l'inforoute et à promouvoir l'utilisation des bibliothèques dans le domaine de l'éducation continue et du développement communautaire et économique. Il s'agit d'une initiative de collaboration entre les organismes responsables des bibliothèques publiques, les bibliothécaires du Canada et Industrie Canada.
- Le programme Ordinateurs dans les écoles a pour objectif de diriger les surplus d'équipement informatique des entreprises, des gouvernements et des particuliers vers les salles de classe et les bibliothèques publiques du pays. Cette initiative est administrée en partenariat par des groupes bénévoles, des groupes d'employés de sociétés de téléphone, de gouvernements, d'entreprises et de collectivités.

VolNet a pour objectif d'aider le secteur du bénévolat à avoir accès aux technologies Internet afin qu'il puisse les utiliser pour remplir sa mission. Le programme offre la connexion à Internet, dont du matériel informatique à coût réduit, la gratuité d'accès à Internet pendant un an et la formation et le soutien Internet nécessaires à 12 000 organismes bénévoles, jusqu'au mois d'avril 2002.

VolNet a adopté une approche globale pour venir en aide au secteur du bénévolat. En plus de mettre en place les connexions Internet, VolNet aide les organismes bénévoles à acquérir les compétences nécessaires, à avoir en permanence accès à de l'aide et à apprendre à utiliser les outils en ligne afin qu'ils puissent maintenir leur connectivité. Afin d'encourager le secteur du bénévolat à mettre en place et à gérer le programme, le gouvernement fédéral a créé un comité consultatif dont le mandat est de concevoir un modèle de prestation de services et d'aider le secteur à gérer le programme. Les services de VolNet sont administrés par des organismes indépendants qui possèdent une expérience unique d'Internet et du secteur du bénévolat.

Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC) coordonne la participation du Canada à deux projets internationaux axés sur l'utilisation de la technologie dans l'éducation. En tant que participant au projet sur les technologies de l'information et des communications et au Quality Learning Project, l'Organisation de coopération et développement économiques (OCDE) dirige une étude sur les écoles qui constituent des modèles d'innovation dans leur manière d'intégrer et d'utiliser les TIC. Dans le cadre de la Second International Technology in Education Study, Module Deux, l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire effectue également une étude sur les pratiques exemplaires, en ce qui a trait à l'utilisation des technologies en classe.

Le Canada fournira des données à ces deux projets de recherche internationaux en effectuant des études de cas détaillées dans 15 écoles du pays afin d'établir pourquoi et comment les TIC contribuent à la qualité de l'apprentissage et quels investissements sont nécessaires en matière d'équipement, de logiciels, de soutien et de perfectionnement professionnel. Les principaux partenaires de ce projet, outre le CMEC, sont notamment les provinces et les territoires, Développement des ressources humaines Canada (DRHC) et le Réseau des centres d'excellence en téléapprentissage.

En 1999, le Canada a dirigé le projet du forum international de Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) sur l'Intégration des technologies de l'information et des communications grâce au perfectionnement professionnel des enseignants. De plus, il a été l'hôte d'une réunion des pays membres de l'APEC pour une discussion et une réflexion sur les TIC et leurs répercussions sur l'enseignement et le perfectionnement professionnel des enseignants. Bien que les participants aient présenté différents modèles d'intégration des technologies dans l'éducation, ils ont largement reconnu la nécessité de donner une formation aux enseignants, non seulement sur la manière d'utiliser les nouvelles technologies, mais aussi sur les nouvelles approches pédagogiques adaptées à ces technologies. Le CMEC, DRHC et Industrie Canada ont tenu un événement semblable, soit le Forum canadien sur les TIC et le perfectionnement professionnel des enseignants), dans le but de fournir aux Canadiens la possibilité de se pencher sur ces questions. Parmi les participants, mentionnons des représentants des ministères fédéraux, des ministères de l'Éducation des provinces et des territoires, des commissions et des conseils scolaires, des directions d'école, des syndicats d'enseignants, des facultés des sciences de l'éducation et d'organisations non gouvernementales intéressées aux TIC et au perfectionnement professionnel des enseignants.

En décembre 1996, le Canada a signé les deux traités de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle portant sur le droit d'auteur dans l'environnement des documents numériques. Le Canada envisage maintenant de revoir sa *Loi sur le droit d'auteur* afin de se conformer aux traités. En outre, le CMEC collabore avec d'autres partenaires du milieu de l'éducation afin de proposer des modifications à la Loi de manière à ce que les étudiants et les enseignants puissent utiliser Internet à des fins pédagogiques sans contrevenir à la loi.

Accorder davantage de bourses d'études et mettre sur pied un plus grand nombre de programmes d'échange à l'intention des étudiants, des enseignants, des chercheurs et des administrateurs de l'enseignement qui utilisent différentes stratégies, dont les liens d'établissement à établissement, les technologies de communication et les stages, qui permettent de faire connaître les innovations en matière de pédagogie et de gestion aux autres pays de l'hémisphère. Cela contribuera à renforcer la compétence des ministères ou des départements de l'éducation, des entités administratives décentralisées et des centres d'enseignement supérieur.

**Agence canadienne de développement international et
Développement des ressources humaines Canada**

Depuis deux ans, le gouvernement du Canada a consacré 65 millions de dollars au programme de stages pour les jeunes dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse lancée en février 1997. Ce

programme est mis en oeuvre par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), Affaires étrangères et du Commerce international Canada (MAECI), Développement des ressources humaines Canada (DRHC), Industrie Canada, Environnement Canada et Patrimoine Canada. En 1998-1999 seulement, environ 1 860 stages ont été offerts par l'ACDI.

Dans le but d'augmenter les perspectives d'employabilité des Canadiens dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC) et afin d'aider d'autres pays à accroître leur capacité à implanter et à utiliser les TIC, le gouvernement fédéral appuie Cyberjeunes Canada International et NetCorps Americas, initiatives subventionnées par Industrie Canada et par les programmes jeunesse de l'ACDI. Les deux programmes offrent la possibilité à de jeunes Canadiens qualifiés de faire des stages internationaux dans le but d'acquérir des connaissances en matière de construction et de diffusion dans le domaine de l'infrastructure des télécommunications par Internet, de réseautique, de systèmes d'information, d'applications logicielles et d'apprentissage de l'informatique.

De plus, au cours des cinq dernières années, DRHC a subventionné l'initiative Mobilité internationale en éducation supérieure, qui favorise l'acquisition de compétences internationales précieuses grâce à une plus grande mobilité des étudiants de niveau postsecondaire et des membres du corps enseignant. Les jeunes Canadiens peuvent participer à l'une des deux initiatives de mobilité étudiante : le Programme de mobilité américaine en éducation supérieure et le Programme Canada-Communauté européenne de coopération en matière d'éducation supérieure et de formation.

Le Programme de mobilité américaine en éducation supérieure, un partenariat entre les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis, a été mis en place en 1995 avec la collaboration du MAECI. Il a été conçu afin de soutenir les projets conjoints de développement trilatéral entre les universités, les collèges et les établissements techniques, de renforcer la coopération dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, de la formation et des stages, tout en favorisant la mobilité étudiante. Grâce à cette initiative, plus de 200 établissements d'Amérique du Nord ont contribué à l'internationalisation du programme et à un accroissement des compétences et du savoir-faire de nos étudiants de niveau postsecondaire sur le plan international.

Le Programme Canada-Communauté européenne de coopération en matière d'éducation supérieure et de formation a également été mis sur pied en 1995 dans le cadre d'un partenariat entre le Canada et la Communauté européenne afin de favoriser la mise en oeuvre de projets pédagogiques conjoints entre les établissements d'enseignement supérieur et d'autres établissements des deux côtés de l'Atlantique. Ce programme découle de la Déclaration transatlantique sur les relations entre le Canada et la CE qui fait appel à la coopération et au partenariat dans le domaine de l'éducation, notamment dans les programmes d'échange académiques et les programmes destinés aux jeunes. Près de 1 000 étudiants canadiens ont participé ou participent actuellement à des projets auxquels s'intéressent 42 universités et collèges canadiens.

L'investissement dans une main-d'oeuvre davantage consciente de l'internationalisation constitue l'apport du DRHC. Il y va de l'intérêt national et international d'accroître l'importance et la portée des initiatives de mobilité internationale. DRHC est en train de mettre en place une stratégie visant une expansion de ces initiatives en Asie-Pacifique, en Amérique latine, en Europe centrale et de l'Est ainsi qu'en Afrique australe.

En 1999, l'ACDI a versé une contribution de 3 millions de dollars pour une période de cinq ans au projet College of the Americas de l'Inter-American Organisation of Higher Education. Il s'agit d'un réseau virtuel formé de collèges et d'universités des Amériques. Les fonds serviront à créer des réseaux de formation dans les domaines de l'éducation, de la santé publique, de la gestion environnementale et de l'écotourisme ainsi que de l'égalité des sexes. Ces réseaux permettront aux participants des Amériques de suivre des cours virtuels et de participer à des échanges étudiants afin d'obtenir des diplômes pouvant aller jusqu'à la maîtrise.

PRÉSERVATION ET RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE, DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE LA PERSONNE

LA DÉMOCRATIE ET LES DROITS DE LA PERSONNE

La promotion de la démocratie, la protection des droits de la personne et le respect de la primauté du droit ont été les éléments centraux du processus du Sommet et des efforts visant à fournir un fondement durable à l'intégration hémisphérique depuis le Sommet de Miami.

Le dossier sur le développement démocratique dans l'hémisphère au cours de la dernière décennie montre clairement les tendances.

La collaboration dans l'articulation des valeurs communes et des principes approuvés et un engagement en faveur de l'action collective pour donner une expression pratique aux entreprises sur la démocratie, les droits de la personne et la justice, sont fondamentaux pour le développement de sociétés plus stables et plus libres et pour la réalisation de l'objectif global de créer une communauté de pays plus forte.

Au Sommet des Amériques de 1998, qui s'est tenu à Santiago, au Chili, les dirigeants ont convenu de mettre l'accent sur diverses initiatives relatives à la démocratie et aux droits de la personne.

Définir et élaborer, avec la participation de la société civile, des politiques globales visant à promouvoir et à protéger les droits de la personne à l'échelle nationale, conformément aux normes et aux principes internationaux pertinents, en intégrant ces politiques, le cas échéant, dans des plans et des programmes nationaux relatifs aux droits de la personne ainsi qu'il a été recommandé par la Conférence mondiale de Vienne, en 1993; et souligner également l'importance de promouvoir le respect des principes universellement reconnus du droit international humanitaire.

Patrimoine canadien

Le Programme des droits de la personne du ministère du Patrimoine canadien fait la promotion du respect, de la compréhension et de la jouissance des droits de la personne au Canada grâce à des activités éducatives, promotionnelles et consultatives qui sollicitent la participation du grand public, des éducateurs, des organisations non gouvernementales (ONG), des ministères fédéraux et d'autres parties. Le programme est également chargé de coordonner, avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, la mise en oeuvre à l'échelle nationale d'instruments internationaux relatifs aux droits de la personne. À titre d'exemple, en 2000, Patrimoine canadien a collaboré avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture dans le but de promouvoir l'Année internationale de la culture de la paix. De plus, en coopération avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, il a engagé des consultations préparatoires avant la tenue de la Conférence mondiale des Nations Unies (ONU) contre le

racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance connexe, qui aura lieu à Durban, en Afrique du Sud, en août et en septembre 2001.

Le gouvernement du Canada accorde un soutien financier aux organisations de jeunes participants à des activités reliées au respect des droits de la personne, de la paix et de la tolérance. Il appuie également les initiatives mises en oeuvre dans les écoles de deux provinces du Canada qui font la promotion de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Développement des ressources humaines Canada

Pour encourager le renforcement des institutions démocratiques et le respect des droits du travail, le Programme du travail de Développement des ressources humaines Canada a offert, ces dernières années, une assistance technique sous forme d'ateliers de formation aux pays des Antilles, d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud. Les ateliers mettent l'accent sur le droit du travail, plus précisément sur la médiation préventive et le règlement des conflits ainsi que le changement organisationnel.

Santé Canada

En 1993, le gouvernement du Canada a promulgué la loi C-371, soit la *Loi sur la journée de l'enfant*. Cette Loi désigne le 20 novembre de chaque année comme étant la Journée nationale de l'enfant, journée qui vise à rehausser la sensibilisation au Canada à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CRDE). Depuis 1994, Santé Canada assure le rôle de chef de file à l'occasion de la Journée nationale de l'enfant en élaborant et en diffusant du matériel éducatif et promotionnel pour encourager les écoles, les organismes communautaires, les familles et autres, qui travaillent auprès des enfants, à marquer cette journée de façon particulière.

La stratégie relative à la prochaine Journée nationale de l'enfant ainsi qu'aux Journées nationales de l'enfant à venir consiste à mettre en relief des thèmes précis de la CRDE, au moyen de la création d'un site Web interactif et d'autres documents sur support papier qui servent de complément aux messages affichés sur le site Web. Les objectifs de la Journée nationale de l'enfant 2000 étaient de faire participer des jeunes à des discussions sur la participation du Canada à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui se tiendra en septembre 2001, sur les enfants ainsi que de rehausser la sensibilisation à la CRDE et à la Journée nationale de l'enfant. La campagne a mis en relief le thème de la participation et a encouragé les enfants et les jeunes du Canada à consulter le site Web de la Journée nationale de l'enfant, pour exprimer leurs idées à propos des inquiétudes et des questions qui pourraient constituer le cadre de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Depuis 1988, le gouvernement du Canada, par l'entremise du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), organise des consultations annuelles avec plus de 100 organisations non gouvernementales (ONG) qui s'occupent des droits de la personne

(y compris les droits des femmes) pour discuter de l'élaboration de la position du Canada à propos des questions soulevées à la Commission des droits de l'homme des Nations (CDHNU). Le MAECI a également participé à des consultations et à des séances d'information qui portaient sur une gamme étendue de questions, dont la consolidation de la paix, les enfants touchés par la guerre, les questions humanitaires, les questions relatives au développement social, les questions touchant l'invalidité et les examens après des périodes de 5 ans et de 10 ans des conférences mondiales qui traitent de plusieurs de ces questions.

Le Canada participe activement au processus préparatoire menant à la session extraordinaire de l'ONU sur les enfants, qui se tiendra en septembre 2001. Cette session extraordinaire examinera les engagements souscrits au Sommet mondial pour les enfants de 1990, que le Canada a coprésidé, et conviendra de nouveaux engagements et d'un programme d'action mondial pour la prochaine décennie. La participation active de la société civile revêt une importance prioritaire pour le Canada, et, en particulier, celle des enfants et des jeunes, au processus préparatoire et à la session extraordinaire. Les autres priorités de la session extraordinaire mettent l'accent sur les catégories particulièrement vulnérables, comme les enfants touchés par la violence, la guerre, l'exploitation de la main-d'oeuvre enfantine, les enfants victimes d'abus sexuels ainsi que les enfants autochtones. Le Canada a également joué un rôle actif dans les préparatifs de l'hémisphère, particulièrement à la 5^e Réunion ministérielle sur les enfants et la politique sociale dans les Amériques à Kingston, en Jamaïque, en octobre 2000, qui a fait office de réunion préparatoire des Amériques à la session extraordinaire. La délégation du Canada a participé à la rédaction du document final, a organisé un atelier faisant la promotion de la participation des jeunes et a financé la participation de jeunes de pays en développement.

En outre, le Canada a joué un rôle de chef de file à la session extraordinaire Beijing +5, en juin 2000, en présidant des négociations sur des sections du document final et en assurant la coordination au nom des pays JUSCANZ, soit le Japon, les États-Unis, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Suisse, la Norvège, le Mexique et l'Islande. Le Canada a également fait des contributions importantes en vue de la reconnaissance de la diversité des expériences des femmes, du renforcement des activités qui favorisent l'égalité des sexes du système des Nations Unies, de l'élimination de la violence faite aux femmes, de la protection des civils dans les conflits armés et de la prévention de la propagation du VIH/sida. Le Canada a oeuvré en faveur du renforcement du libellé relatif à une large gamme de questions comme la santé, la mondialisation, la pauvreté, le partage égal du travail rémunéré et non rémunéré entre les femmes et les hommes, et la promotion et de la protection des droits humains des femmes et des filles.

Dans le cadre de son engagement envers l'amélioration de l'accès à des renseignements sur les droits de la personne, le MAECI, en collaboration avec l'Agence canadienne de développement international et la Commission européenne, finance la publication intitulée : *For the Record: The United Nations Human Rights System*, instrument de recherche et de défense de causes produit par une ONG canadienne. Le document, disponible sur CD-ROM et sur Internet, résume l'action du système des Nations Unies relativement aux droits de la personne et la collige par pays et par thème, ce qui rend l'action des Nations Unies sur cette question plus facilement accessible aux décideurs, aux universitaires, aux défenseurs de causes et au grand public.

Pour donner suite à la recommandation de la 26^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de décembre 1995, le Canada a établi, en 1998, le Comité national canadien du droit humanitaire. Celui-ci contribue à faciliter la mise en oeuvre du droit international humanitaire au Canada et constitue une instance de discussion de questions connexes.

Agence canadienne de développement international

Le but de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) en ce qui concerne les droits de la personne et la démocratie, consiste à renforcer :

- le rôle et les capacités de la société civile des pays en développement, en vue de renforcer la participation populaire à la prise de décisions et à des institutions démocratiques et, ainsi, à mettre en place et à appuyer des gouvernements responsables;
- les compétences du secteur public de manière à promouvoir l'exercice efficace, honnête et responsable du pouvoir;
- la capacité des organisations qui protègent les droits de la personne et en font la promotion afin de rehausser la capacité de chacune des sociétés de s'attaquer aux préoccupations relatives aux droits de la personne et de renforcer la sécurité du particulier;
- la volonté des dirigeants de respecter les droits de la personne, de gouverner de manière démocratique et de façon efficace.

Des projets en Argentine, au Brésil, au Chili, en Colombie, en Équateur, au Salvador, au Guatemala, à Haïti, en Jamaïque et au Pérou ont mis l'accent sur le renforcement des capacités des institutions chargées de la promotion des droits de la personne et de la démocratie, de la réforme des systèmes juridique et judiciaire, de la formation aux droits de la personne, de la mise en place d'institutions civiles de surveillance, d'un accès amélioré et plus équitable aux processus juridique et judiciaire, et de la promotion de solutions de rechange en matière de gestion des conflits. Au cours de l'année financière 1998-1999, des décaissements bilatéraux d'environ 32 millions de dollars ont été affectés à des initiatives en faveur des droits de la personne, du développement démocratique et de la bonne gestion des affaires publiques dans l'hémisphère.

L'ACDI, de son côté, a accordé une contribution de 600 000 \$ au bureau de l'ONU du Haut Commissaire aux droits de l'homme en Colombie, pour soutenir l'action précieuse qu'il mène dans le but de promouvoir et de protéger les droits de la personne dans ce pays.

Garantir à tous les individus le droit à l'application régulière de la loi, ce qui comprend la présomption d'innocence et le droit à un procès dans un délai raisonnable ainsi que le respect de leur droits constitutionnels et des autres droits reconnus par la loi. Les gouvernements, conformément à leurs droits juridiques, adopteront des mesures visant à garantir qu'aucune personne qui attend son procès ne soit détenue plus longtemps que ce qui est permis par la loi, en tenant pleinement en considération les droits de l'accusé, la prévention de la criminalité, la

promotion du respect de la loi, les droits des victimes et d'autres considérations. Les gouvernements poursuivront leurs efforts afin d'améliorer les conditions de détention et de rehausser l'éducation aux droits de la personne des divers représentants qui participent à l'administration de la justice.

La *Charte canadienne des droits et libertés* garantit des droits juridiques qui sont des composantes du droit à l'application régulière de la loi ou le traduisent dans la réalité. Ces droits comprennent :

- le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne, et le droit de ne pas en être privé, sauf en conformité avec les principes de la justice fondamentale;
- le droit de ne pas être détenu ou emprisonné de manière arbitraire;
- divers droits après avoir été accusé d'un délit, dont la présomption d'innocence et le droit à une audience équitable et publique de la part d'un tribunal indépendant et impartial.

Ministère de la Justice Canada

Depuis 1994, le ministère de la Justice Canada, en collaboration avec le cabinet du Solliciteur général, est chargé de diriger la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime. La stratégie met l'accent sur les enfants et les jeunes, les populations autochtones et les femmes, et elle vise à élaborer des interventions en ce qui concerne la criminalité dans la collectivité.

Le gouvernement du Canada a engagé 32 millions de dollars par année, pour aider les collectivités à élaborer des programmes et des partenariats qui contribueront à la prévention de la criminalité. Les quatre principaux programmes comprennent les éléments suivants :

- Le Programme de mobilisation des collectivités, qui est géré conjointement par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans les instances gouvernementales d'un bout à l'autre du Canada.
- Le Programme de partenariat pour la prévention de la criminalité, qui soutient la participation d'organisations qui contribuent à des activités communautaires de prévention de la criminalité, au moyen de l'élaboration d'informations, d'outils et de ressources qui facilitent la participation communautaire à toutes les étapes de la prévention de la criminalité, lesquelles peuvent être mises en oeuvre partout au Canada.
- Le Fonds d'investissement dans la prévention de la criminalité, qui soutient l'élaboration et l'évaluation de programmes et d'approches prometteurs et novateurs, en matière de prévention de la criminalité dans diverses collectivités.

- Le Programme d'action des entreprises en matière de prévention de la criminalité, qui recherche la participation d'associations nationales, provinciales et territoriales, et d'entreprises et d'associations professionnelles pour la prévention de la criminalité, la mise en commun d'informations et la mobilisation des collectivités.

Ces dernières années, le ministère de la Justice Canada a apporté de nombreuses améliorations au système juridique et à la façon dont il s'occupe des besoins des victimes de la criminalité, y compris les amendements récents apportés au *Code criminel*, afin de garantir que les victimes ont une voix dans le système de justice pénale.

En décembre 1999, la loi C-79, *Loi modifiant le Code criminel (victimes de crimes)*, est entrée en vigueur afin de garantir que les victimes aient voix au chapitre dans le système de justice pénale et :

- que l'agent ministériel exerçant une fonction d'autorité, comme un agent de police, un juge de paix ou un juge prenne en considération la sécurité de la victime dans toute décision relative au sujet du versement d'une caution de la part d'un accusé;
- que les juges envisagent d'intégrer dans les conditions de la caution qu'un accusé remis en liberté, en attente de son procès, s'abstienne de toute communication directe ou indirecte avec la victime ainsi que toute autre condition nécessaire pour garantir la sécurité de la victime;
- que les inquiétudes particulières de la victime soient prises en considération et mises en relief dans les décisions relatives à l'imposition de conditions particulières de la caution, y compris celles ayant trait à des délits faisant intervenir des armes à feu ou un harcèlement criminel.

Tenant compte du fait que la participation des victimes ou des témoins à des procédures criminelles peut constituer une expérience traumatisante et que le traumatisme est susceptible d'être plus important pour des témoins ou des victimes jeunes ou handicapés, ou pour les victimes de délits sexuels et violents, la loi C-79, aussi :

- élargit la protection aux victimes de crimes sexuels ou violents, qui ont 18 ans ou moins, en restreignant le contre-interrogatoire personnel de la part d'accusés se représentant eux-même au moyen de la nomination d'un avocat chargé de procéder au contre-interrogatoire;
- permet à une victime ou à un témoin ayant un handicap mental ou physique de disposer d'une personne qui les soutienne par sa présence pendant leur témoignage;
- précise que les dispositions relatives à l'interdiction de publication figurant dans le *Code criminel*, qui prévoient l'interdiction de publier l'identité des plaignants pour agression sexuelle, protégeront l'identité des victimes d'agression sexuelle, ainsi que les détails de tout autre délit commis contre elles par l'accusé;

- permet à un juge de restreindre la publication de l'identité d'un éventail plus large de victimes ou de témoins dans les cas où la victime a établi le besoin de ce type de restriction et où le juge considère qu'elle est nécessaire pour les fins de l'administration voulue de la justice.

Outre ces changements d'ordre législatif, le gouvernement du Canada a désigné un financement afin de renforcer le rôle des victimes et de faciliter leur participation au système de justice pénale. Plus précisément, un montant de 25 millions de dollars sur cinq ans a été attribué à des initiatives et à des programmes fédéraux visant les victimes. Le Centre de la politique concernant les victimes, bureau qui se trouve au sein de Justice Canada, a le mandat d'élaborer et de coordonner les initiatives fédérales visant à renforcer la voix des victimes dans le système de justice pénale. De l'engagement de 25 millions de dollars, une part de 10 millions de dollars est expressément consacrée aux initiatives touchant les victimes afin de soutenir les efforts de la collectivité pour améliorer les services, l'assistance et l'information mis à la disposition des victimes et une large gamme d'initiatives ayant pour but de rehausser la sensibilisation aux programmes, aux services et à la législation en faveur des victimes de crimes.

Agence canadienne de développement international

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) est active dans les Amériques, soutenant l'application régulière de la loi et l'éducation aux droits de la personne. Parmi les initiatives en cours, un projet d'un montant de 2,3 millions de dollars au Pérou vise à renforcer les capacités administratives et organisationnelles de l'ombudsman national. Le projet contribue à la prestation de services en vertu du principe de l'égalité d'accès pour les hommes et les femmes, d'une information et d'une diffusion de meilleure qualité, ainsi que de la garantie d'une présence géographique plus large.

Un Fonds de développement Canada-Salvador, doté de 4 millions de dollars, soutient les initiatives d'organismes communautaires salvadoriens et canadiens qui contribuent à la réalisation des objectifs des priorités de développement du Salvador après les conflits, dont la consolidation de processus démocratiques et la protection des droits de la personne.

En Colombie, un projet bilatéral d'une durée de cinq ans et doté de 1,5 million de dollars a soutenu l'action de quatre ONG colombiennes oeuvrant en faveur des droits de la personne par la promotion de la sensibilisation aux droits de la personne et leur respect au moyen de l'éducation, de la recherche et de l'assistance juridique à des groupes défavorisés ou menacés.

Un projet régional d'un montant de 2,4 millions de dollars étalé sur six ans améliore la connaissance et l'application des principes du droit humanitaire international de la part des forces armées dans 12 pays latino-américains, dont la Colombie. Ce projet est dirigé par le Canada en collaboration avec la Comité international de la Croix-Rouge.

Promouvoir un examen de leur législation nationale respective afin d'éliminer ou d'amender les dispositions susceptibles de conduire à tout type de discrimination, quel qu'en soit le motif, en violation de leurs engagements internationaux. En particulier, ils s'efforceront de parvenir à l'égalité des hommes et des femmes devant la loi d'ici l'an 2002. Dans ce contexte, il faudrait accorder la priorité aux droits à l'égalité de traitement en milieu de travail, ainsi qu'en matière de propriété, d'héritage et de garde des enfants, et dans la lutte contre la violence au foyer.

Au Canada, un nombre considérable de lois est en place pour éliminer la discrimination. En commençant par l'article 15 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, l'égalité de tous les particuliers est garantie sans discrimination fondée sur le sexe, la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, un handicap ou d'autres motifs analogues, comme l'orientation sexuelle. La *Charte* protège également les lois, les programmes ou les activités qui visent à améliorer les conditions de vie des groupes défavorisés. Outre la *Charte*, la législation fédérale, provinciale et territoriale interdit la discrimination.

La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et le *Code canadien du travail* contiennent également des dispositions destinées à soutenir l'égalité en milieu de travail. En 1998, la Commission canadienne des droits de la personne, en coopération avec Développement des ressources humaines Canada et Condition féminine Canada, a préparé des politiques modèles en matière de harcèlement en milieu de travail. Elle a élaboré deux politiques, une pour les petites entreprises et l'autre, pour les moyennes et grandes entreprises.

En octobre 2000, les ministres de la Justice et du Travail ont annoncé la nomination d'un président du Groupe de travail sur l'équité salariale, chargé de surveiller un examen d'ensemble de la question de l'équité salariale. La première responsabilité du président a été de tenir des consultations sur le mandat du Groupe de travail sur l'équité salariale avec les grandes organisations d'intervenants. La phase I est terminée. Pendant la phase II, l'intégralité du Groupe de travail sera mise en place et il procédera à un examen global de la législation et soumettra un rapport aux ministres en 2002.

Depuis 1995, dans le cadre de son Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes, le gouvernement du Canada a adopté plusieurs textes de loi clés qui renforcent la capacité du système de justice pénale de s'attaquer à la violence à l'encontre des femmes et des enfants, entre autres :

- des restrictions à la possession et à l'emploi d'armes à feu;
- des limites à la défense de l'intoxication volontaire extrême;
- le renforcement des dispositions législatives criminelles touchant la violence contre les femmes et les enfants;
- des engagements plus efficaces de ne pas troubler l'ordre public (ordonnances protectrices des tribunaux);

- des dispositions prévoyant des peines plus longues pour des crimes considérés comme motivés par la haine fondée sur le sexe, la race, le groupe ethnique, l'orientation sexuelle ou la violence à l'encontre d'un conjoint ou d'enfants;
- le renforcement de la détermination de la peine et du régime correctionnel pour les agresseurs à haut risque, particulièrement ceux reconnus coupables antérieurement d'agressions sexuelles et d'autres délits violents;
- des mesures ayant pour but de permettre des poursuites au Canada contre des Canadiens qui voyagent à l'étranger et exploitent sexuellement des enfants;
- le renforcement de l'interdiction de la pratique des mutilations génitales féminines au Canada;
- des restrictions à l'admissibilité à la libération conditionnelle de certains détenus purgeant des peines d'emprisonnement à perpétuité;
- des restrictions à la production de dossiers confidentiels de témoins de la défense et de plaignants dans des procédures relatives à une agression sexuelle.

Santé Canada et Justice Canada, en partenariat avec plusieurs professionnels et des représentants de la société civile, collaborent actuellement à une stratégie multisectorielle et multidisciplinaire afin de constituer une instance où les pouvoirs publics, les praticiens, les chercheurs et les organisations chercheront à s'attaquer à des inquiétudes portant sur les répercussions sur les enfants de la séparation et du divorce. On s'emploie actuellement à définir le cadre de la stratégie.

Santé Canada

Pour cerner la nature et l'ampleur du problème des agressions contre des adultes plus âgés à la fois dans la communauté et dans des installations de soins prolongés, Santé Canada collabore avec Statistique Canada à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un rapport d'études sociales sur la victimisation. Le rapport fournira des données sur l'incidence des mauvais traitements infligés aux adultes plus âgés par des membres de leur famille ou des soignants. Santé Canada a également préparé des publications pour venir en aide aux prestataires de soins de santé en leur transmettant des informations leur permettant de cerner des situations de mauvais traitements et d'intervenir comme il convient.

Santé Canada collabore avec le Réseau juridique canadien VIH-sida afin de préserver les droits des personnes vivant avec le VIH/sida et fait actuellement enquête sur des préoccupations comme les tests et la confidentialité, la prostitution, les soins de santé en milieu carcéral, l'accès à un traitement et des formes de discrimination contre les personnes infectées par le VIH/sida.

Santé Canada et le ministère des Services à la famille du Manitoba ont engagé un projet avec le ministère de la Santé de Ste-Lucie afin de planifier et de réaliser un programme de lutte contre la violence faite aux femmes et pour établir le premier refuge à Ste-Lucie pour femmes victimes de violence.

Promouvoir l'adoption de mesures juridiques, éducatives et sociales, ainsi que la coopération internationale, pour combattre les agressions physiques et sexuelles contre les enfants, la traite de mineurs, la prostitution infantile et l'exploitation des enfants sous toutes ses formes, y compris la pornographie. Parallèlement, ils renforceront la coopération internationale au moyen de la mise en oeuvre d'un système régional d'information sur les enfants touchés, en se fondant sur les systèmes nationaux d'information, avec la participation des organisations internationales concernées et leur promotion de cette initiative, afin d'analyser leur condition et d'évaluer des politiques sociales visant à faciliter la prise de décisions dans ce domaine.

Santé Canada

Par l'intermédiaire du Plan d'action national pour les enfants, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont montré leur engagement d'oeuvrer de concert avec les collectivités afin de s'assurer que chaque enfant canadien a l'occasion de réaliser son potentiel et de grandir en santé et en sécurité dans sa famille et dans sa collectivité.

En mai 1999, le Conseil ministériel fédéral-provincial-territorial du renouvellement de la politique sociale a publié un document, *Un plan d'action national pour les enfants : élaboration d'une vision collective*, dans lequel il exposait une vision, des valeurs et des objectifs des politiques et des programmes soutenant les enfants. Un des objectifs stipule que les besoins fondamentaux des enfants que sont l'alimentation, un abri, les vêtements et les transports doivent être satisfaits, en plus de les protéger contre les mauvais traitements, la négligence, la discrimination, l'exploitation et les dangers.

Par l'intermédiaire de l'Initiative de lutte contre la violence familiale, le gouvernement du Canada facilite les efforts de Canadiens pris individuellement et d'un large éventail d'organisations afin de rehausser la sensibilisation de la population et de mettre au point des moyens plus efficaces de prévenir toutes les formes de mauvais traitements des enfants et d'y réagir, y compris les mauvais traitements physiques et sexuels, la violence psychologique, la négligence et l'exploitation sexuelle. Il met l'accent avant tout sur la prévention de la violence contre les femmes et les enfants au foyer ou dans des relations d'intimité ou de dépendance, et sur la réaction contre cette violence.

Santé Canada dirige et coordonne l'initiative, et assure le fonctionnement du Centre national d'information sur la violence dans la famille au nom des 13 ministères et organismes du gouvernement fédéral, ainsi que de sociétés publiques. Figurent parmi les activités : la recherche et l'évaluation; l'élaboration de ressources en vue de l'accroissement de la sensibilisation du public et de l'éducation professionnel; le soutien au réseautage national; la coordination et le renforcement des capacités; de même que le renforcement de la réaction du système de justice pénale à la violence faite aux enfants.

Justice Canada

La contribution de Justice Canada à l'Initiative de lutte contre la violence familiale vise à renforcer la réaction du système de justice pénale à toutes les formes de violence familiale, dont la violence faite aux enfants. Ces dernières années, le ministère a engagé un examen des enfants

victimes ainsi que du système de justice. Un document de consultation a été rendu public en novembre 1999, lequel examine trois domaines éventuellement susceptibles de faire l'objet d'une réforme :

- la création d'autres délits visant expressément les enfants, comme l'homicide d'enfants et la négligence criminelle;
- des modifications à la détermination de la peine afin d'améliorer la protection des enfants contre les personnes qui pourraient commettre une nouvelle agression;
- le fait de faciliter les témoignages des enfants et la prestation d'une assistance aux enfants témoins.

L'examen du ministère comprend aussi une action menée de concert avec les provinces et les territoires — instances gouvernementales qui sont chargées de la protection des enfants — afin de faciliter l'élaboration d'approches intersectorielles et interdisciplinaires de la part des services sociaux et d'organismes oeuvrant dans le domaine de la justice, de la santé et de l'éducation. Le but visé consiste à souligner la nécessité de mettre l'accent sur la prévention et de renforcer les liens entre les organismes oeuvrant dans le domaine de la justice ainsi que les étapes de la protection des enfants : alerte précoce, enquêtes, prévention et exécution.

Annoncée en mai 1998, la Stratégie de renouveau de la justice pour les jeunes est fondée sur trois thèmes principaux : la prévention, les conséquences des crimes commis par les jeunes et une meilleure réadaptation. L'engagement du gouvernement du Canada à travailler de concert avec les provinces et les territoires en vue de répondre de façon plus efficace à la question des jeunes contrevenants de moins de 12 ans fait partie intégrante de la composante de la Stratégie sur la prévention. Cet engagement a été réaffirmé à l'occasion de la conférence de septembre 1999 organisée par le ministère de la Justice sur les jeunes contrevenants et les jeunes victimes, et mettant l'accent surtout sur la protection et la prévention

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Le Canada a joué un rôle directeur dans la négociation du protocole facultatif rattaché à la Convention contre la criminalité transnationale qui traite du trafic des personnes, il a signé le protocole en décembre 2000. Ce protocole vise le trafic des personnes, particulièrement des femmes et des enfants, et il reconnaît son caractère criminel.

Le Canada a également participé activement à la négociation du protocole facultatif rattaché à la Convention relative aux droits de l'enfant à propos de la vente d'enfants, de la prostitution infantile et de la pornographie. Le Canada discute actuellement de la question avec les provinces et les territoires et déploie des efforts en vue de la signature et de la ratification de ce protocole facultatif.

Condition féminine Canada

Le soutien de Condition féminine Canada (CFC) à plusieurs priorités relative aux relations hommes-femmes comprend l'engagement d'éliminer la violence systémique contre les enfants. Par l'entremise de sa participation à l'Initiative de lutte contre la violence familiale, CFC accorde une assistance financière à l'Alliance des cinq centres de recherche sur la violence dans le but de formuler des recommandations relativement à une stratégie nationale de prévention de la violence et de protection des petites filles.

CFC a également travaillé en partenariat avec l'Agence canadienne de développement international et l'organisation Kids Friendly à Vancouver, en Colombie-Britannique, pour piloter un projet intersectoriel ayant pour thème *Stolen Innocence: A National Education Campaign Against the Commercial Sexual Exploitation of Children* (de novembre 1998 à août 1999). Un comité directeur national composé de représentants de chacun des secteurs ciblés est en train de définir une stratégie pour rehausser la sensibilisation de la population, éduquer le secteur canadien du voyage et du tourisme, et améliorer la mise en commun des informations et des ressources.

Le Sommet international des jeunes exploités sexuellement a eu lieu à Victoria, en Colombie-Britannique, en mars 1998, pour fournir un forum aux victimes d'agressions sexuelles. Par suite du Sommet, une Déclaration et un Plan d'action ont été élaborés. Le Sommet a également donné lieu au lancement d'une initiative intitulée *Out from the Shadows and Into the Light*, qui bénéficie d'un financement provenant du Programme de partenariat pour la prévention du crime et de Justice Canada. Cette initiative vise à combattre l'exploitation sexuelle à des fins commerciales des petites filles et des garçons en accroissant la sensibilisation de la population aux réalités des problèmes que vivent ces jeunes, en les aidant à quitter le commerce du sexe et en dissuadant les jeunes d'y entrer. Les travaux menés à ce jour dans la foulée de l'initiative *Out from the Shadows and Into the Light* a débouché sur l'élaboration de réactions communautaires en vue de la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants.

En accordant des crédits depuis l'année financière 1997-1998 à l'Alliance des cinq centres de recherche, CFC soutient également l'initiative RESOLVE pour l'examen des programmes novateurs à l'endroit des enfants et des jeunes qui se livrent à la prostitution. RESOLVE a, dans le cadre de la phase 2 de ses travaux, entrepris un examen juridique de la détention de jeunes filles victimes de la prostitution, ainsi que l'étude des diverses capacités juridiques des lois provinciales sur le bien-être des enfants, le droit criminel et d'autres lois portant sur cette question.

Le gouvernement du Canada étudie actuellement des moyens d'établir des mécanismes de soutien, comme la réinsertion, le counselling, l'éducation et la formation, de manière à ce que les jeunes, particulièrement les filles, puissent réintégrer leur collectivité et la population active. Une partie des travaux de l'Alliance des cinq centres de recherche comprend des recherches fondées sur la collectivité qui déboucheront sur des recommandations dans ce domaine.

Agence canadienne de développement international

Par l'intermédiaire du Fonds canadien d'initiatives locales et de fonds de contrepartie gérés sur place, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) appuie des initiatives locales qui s'attaquent aux racines de l'exploitation sexuelle en fournissant une protection, une éducation et une assistance aux victimes du commerce sexuel. Les Fonds pour l'égalité entre les sexes de l'ACDI en Amérique du Sud, en Amérique centrale et dans les Caraïbes soutiennent des initiatives locales relatives à la violence à l'intérieur de la famille. Par exemple, le Fonds du Paraguay, qui dispose d'un budget de 900 000 \$ étalés sur quatre ans, soutient des projets au Paraguay qui cherchent à améliorer l'efficacité du gouvernement et des ONG pour ce qui est de prévenir la violence faite aux femmes et d'en traiter les victimes. Le Fonds a soutenu des campagnes à la radio ayant pour but d'éduquer la population et des séminaires visant à mettre à jour les lois châtiant les agresseurs et à protéger les victimes. Il a aussi contribué à la mise au point et à l'amélioration des services juridiques et de l'attention accordée par la collectivité aux femmes victimes de violence.

Promouvoir la signature, la ratification et l'accession aux instruments relatifs aux droits internationaux de la personne auxquels ils ne sont pas parties et respecter les dispositions figurant dans les instruments auxquels ils sont parties.

Le Canada est partie à un certain nombre d'instruments internationaux visant la protection des droits de la personne, dont la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la Convention relative aux droits de l'enfant. Le Canada est un des principaux promoteurs de la Convention relative aux droits de l'enfant et il a activement exercé des pressions auprès d'autres gouvernements étrangers pour qu'ils ratifient cette Convention. Le Canada a joué un rôle actif dans la négociation de deux protocoles facultatifs rattachés à cette Convention, qui porte sur les enfants dans les conflits armés et la vente d'enfants, la pornographie infantile et la prostitution. Le Canada souscrit également à la Déclaration sur les droits et les devoirs de l'homme par suite de son adhésion à la Charte de l'Organisation des États américains, notamment en examinant avec les provinces et les territoires les options qui s'offrent en vue de l'accession à la Déclaration.

Même si le Canada n'a pas encore été en mesure d'adhérer à la Convention américaine relative aux droits de l'homme (parce qu'un bon nombre des dispositions de cette Convention sont inconnues ou équivoques dans le droit canadien - fédéral, provincial ou territorial), il continue à chercher les moyens de le faire.

Renforcer le système interaméricain des droits de la personne au moyen d'initiatives et de mesures concrètes qui visent à renforcer sa structure institutionnelle et à promouvoir ses liens avec les systèmes nationaux et des entités régionales qui assurent la promotion et le respect des

droits de la personne. Dans ce contexte, les gouvernements considèrent qu'il importe de renforcer institutionnellement l'Institut interaméricain des droits de l'homme.

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Dans une déclaration qu'il a prononcée en juillet 1999 devant le Conseil permanent de l'Organisation des États américains (OEA), le Canada a soulevé le besoin de larges discussions sur le renforcement du système américain des droits de la personne. De ce fait, cette question a été inscrite à l'ordre du jour de l'OEA.

Le Canada a participé activement au lancement du Comité de l'OEA sur les affaires juridiques et politiques. En parallèle, il travaille au sein de l'OEA et de l'Institut interaméricain des droits de la personne pour appuyer l'établissement de liens avec des institutions nationales comme les bureaux des ombudsmans et les Commissions nationales des droits de la personne pour faciliter la coopération technique entre ces organismes et, ainsi, renforcer leurs liens avec les organes du système interaméricain. Avec le soutien du Canada, des partenaires de l'hémisphère ont établi le Réseau d'institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de la personne dans les Amériques en novembre 2000. Le Canada a également versé une contribution de 80 000 \$ au programme du Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, lequel dispense une assistance technique aux pays souhaitant se doter d'institutions nationales dans le domaine des droits de la personne.

Le Canada a aussi joué un rôle clé dans la formulation et l'adoption du Programme interaméricain sur la promotion des droits des femmes et sur les rapports hommes-femmes, approuvé à la première réunion des ministres et des plus hautes autorités chargés de la promotion de la femme dans les États membres en avril 2000. Le programme souligne l'importance qu'il y a à intégrer l'angle des rapports hommes-femmes dans les travaux de tous les organes, organismes et entités du système de l'OEA, y compris le système interaméricain des droits de la personne.

Le Canada soutient sans réserve le rôle du Rapporteur spécial de l'OEA sur la condition de la femme dans les Amériques; en réponse à une demande de son bureau, il a communiqué au Rapporteur spécial des informations détaillées sur l'approche canadienne de la promotion et de la protection des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes, et sur les mesures que le Canada a prises en vue de l'avancement de la condition de la femme, dont des initiatives précises touchant la législation, les politiques, les programmes et d'autres initiatives.

Soutenir les États qui en font la demande dans les processus de promotion et de consolidation des valeurs, pratiques et institutions démocratiques en renforçant les organes respectifs de l'Organisation, dont le Service pour la promotion de la démocratie.

Santé Canada

Le Canada appuie vigoureusement les travaux de l'Institut interaméricain de l'enfant et il remplit en ce moment la deuxième année d'un mandat de deux ans à la présidence du Conseil directeur.

L'Institut fait la promotion et prodigue une assistance en vue de l'adoption de mesures juridiques, éducatives et sociales s'attaquant à la violence au foyer, à l'exploitation sexuelle des enfants, au travail des enfants, aux adoptions internationales, à la justice juvénile et aux systèmes de bien-être des enfants, aux handicaps, à la prévention de la toxicomanie, à la démocratie au sein de la famille et, plus largement, aux droits des enfants. La haute direction de l'Institut a préconisé avec vigueur que les buts de l'OEA — démocratie, respect des droits de la personne, éradication de la pauvreté et de la discrimination et élargissement de l'intégration économique — sont tributaires de la santé, du bien-être, de la promotion des enfants, ainsi que de la participation des enfants et des jeunes aux prises de décisions touchant leur bien-être.

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Le Canada soutient également la Commission interaméricaine des femmes de l'Organisation des États américains (OEA) et il considère qu'une Commission forte et efficace est essentielle à la promotion des objectifs relatifs à l'égalité entre les sexes dans l'hémisphère.

En collaboration avec les gouvernements du Mexique et du Pérou, le Canada a parrainé avec succès une résolution sur la condition des femmes dans les Amériques et le renforcement et la modernisation de la Commission interaméricaine des femmes à la 29^e Assemblée générale de l'OEA, son objectif étant de resserrer ses liens avec d'autres entités de l'hémisphère et de faire en sorte que la Commission mène ses travaux d'une manière davantage stratégique.

Le Canada appuie aussi le développement démocratique par l'intermédiaire de l'Institut international pour la démocratie et la supervision des élections (IIDEA). Le Canada a adhéré à l'IIDEA en 1997 et son appartenance à cet organisme permet d'importantes contributions à la politique étrangère et à l'aide au développement dans les domaines de la bonne gestion des affaires publiques, de la démocratie et de la consolidation de la paix. Le Canada a particulièrement bénéficié de la grande qualité des travaux de l'IIDEA dans le domaine des politiques et des lignes directrices, y compris de son élaboration de lignes directrices électorales, de la constitution de la base de données sur l'administration et le coût des élections (ACE) et du manuel sur la démocratie et les conflits profondément ancrés.

Agence canadienne de développement international

Le Canada est un chef de file du développement du Forum parlementaire interaméricain (IAPF) sous les auspices du Service pour la promotion de la démocratie (SPD). L'Agence canadienne de développement international a versé une contribution de 400 000 \$ en vue de la création de ce réseau. En mars 2000, des présidents de comités des relations étrangères ou leur équivalent se sont réunis à Washington pour faire progresser le développement de ce réseau. La promotion du dialogue entre les parlementaires de l'hémisphère occidental, qui sont en première ligne des processus démocratiques, aidera à raffermir les valeurs, les pratiques et les institutions démocratiques dans l'ensemble de l'hémisphère. La première réunion du IAPF se déroulera à Ottawa (au Canada) en mars 2001.

Le Canada a accordé un soutien au SPD dans son action d'observation des élections à Haïti, au Paraguay, au Pérou et au Venezuela.

Développement des ressources humaines Canada

Le Programme du travail de Développement des ressources humaines Canada soutient les travaux de la Conférence des ministres interaméricains du travail de l'OEA et y participe activement. Cela comprend la participation aux activités de groupes de travail sur la modernisation de l'État et l'administration de la main-d'oeuvre, et sur la mondialisation de l'économie et ses dimensions sociales et relatives à la main-d'oeuvre.

Les groupes de travail ont été créés après la Conférence de l'OEA des ministres du Travail des Amériques de 1998 pour soumettre des informations, des études, des matériaux, ainsi que des avis sur la coopération technique dans les domaines de la législation sur l'emploi et la main-d'oeuvre, les relations de travail, les fonctions des ministres du Travail, l'inspection des milieux de travail et les normes relatives à la main-d'oeuvre.

Le Canada accueillera la prochaine Conférence des ministres du Travail des Amériques en octobre 2001, à Ottawa, et le ministre du Travail du Canada deviendra président de la Conférence jusqu'en 2003.

Renforcer l'exercice et le respect des droits de la personne et consolider la démocratie, le droit fondamental à la liberté d'expression et de pensée, au moyen du soutien des activités de la Commission interaméricaine des droits de l'homme dans ce domaine, en particulier le Rapporteur spécial sur la liberté d'expression, poste récemment créé.

Le Canada défend ardemment le droit à la liberté d'opinion et d'expression. À la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, il parraine une résolution par consensus sur la liberté d'opinion et d'expression, qui a établi le Rapporteur spécial à ce sujet. Le Canada appuie la coopération entre ce mécanisme et le Rapporteur spécial de l'OEA sur la liberté d'expression et le Rapporteur sur la liberté des médias de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Le Canada appuie sans réserve le rôle du Rapporteur spécial sur la liberté d'expression; en réponse à une demande de son bureau, il a communiqué au Rapport spécial des informations détaillées sur la loi canadienne sur l'accès à l'information.

Le Canada oeuvre en liaison étroite avec la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des États américains. Le Canada a contribué au processus d'examen interne en cours à la Commission en formulant diverses suggestions concrètes portant sur les moyens d'accélérer le processus des pétitions et le règlement des cas.

La Commission a été invitée à faire une visite sur place au Canada pour examiner le système national de détermination du statut de réfugié à l'automne 1997. En février 2000, le gouvernement a reçu le rapport final de la Commission intitulé : *Report on the Situation of Human Rights of Asylum Seekers within the Canadian Refugee Determination System*.

Promouvoir des programmes de coopération par le recours à des technologies de l'information avancées et avec l'appui d'institutions internationales qui s'occupent de l'administration de la justice, dans des domaines repérés par le Groupe de travail de l'OEA sur la démocratie et les droits de la personne, et notamment dans les suivants : a) formation de la police et des agents correctionnels; b) les étapes nécessaires pour remédier aux conditions inhumaines dans les prisons et pour réduire de manière draconienne le nombre de personnes détenues en attente de jugement; c) relever la qualité de l'éducation au chapitre des droits de la personne dispensée aux juges, aux magistrats et à d'autres agents des tribunaux.

Le Canada a participé activement aux réunions interaméricaines des ministres de la Justice et des Solliciteurs généraux. La toute récente réunion tenue à San José (Costa Rica) a abordé des questions clés touchant la cybercriminalité, l'extradition et l'entraide judiciaire mutuelle, la politique relative à la santé dans les prisons et les pénitenciers, des solutions de rechange en matière de règlement des conflits et le Justice Studies Centre for the Americas.

**Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international,
Agence canadienne de développement international et Gendarmerie royale du Canada**

Le Canada a oeuvré de concert avec le Brésil, coordonnateur chargé du thème des droits de la personne et de la démocratie, en vue de l'organisation d'un séminaire à l'échelle de l'hémisphère sur la formation de la police qui s'est tenu à Sao Paulo, au Brésil, en novembre 1999. Organisé avec le soutien de l'Agence canadienne de développement international, le séminaire a réuni des responsables de la police venus de l'ensemble de l'hémisphère, dont deux agents de la Gendarmerie royale du Canada, ainsi que des experts du Comité international de la Croix-Rouge et du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues. Les discussions au séminaire ont été axées sur quatre thèmes principaux :

- la formation des professionnels de la sécurité publique, compte tenu des besoins sociaux du troisième millénaire;
- les droits de la personne et la formation des agents de police;
- des stratégies et des techniques efficaces de formation policière;
- les outils technologiques et le milieu de l'apprentissage pour la formation policière.

Le séminaire a été couronné de succès à titre de plan directeur des futurs séminaires relatifs à cet élément du plan d'action de Santiago, particulièrement en ce qui a trait à la formation des agents des tribunaux et des responsables des prisons.

L'ÉDUCATION POUR LA DÉMOCRATIE

Afin d'ancrer plus profondément les principes démocratiques aux échelles locales et hémisphérique, les gouvernements ont convenu de promouvoir la culture démocratique dans leurs programmes éducatifs.

Faire figurer dans les programmes éducatifs, au sein du cadre juridique de chaque pays, des objectifs et des contenus qui développent la culture démocratique à tous les échelons, afin d'enseigner aux particuliers des valeurs morales, ainsi qu'un esprit de coopération et d'intégrité. À cette fin, la participation des enseignants, des familles, des étudiants et des agents de sensibilisation sera intensifiée dans leur action relative à la conceptualisation et à la mise en oeuvre des plans visant à façonner les citoyens en leur inculquant les valeurs démocratiques.

Depuis 1998, le gouvernement du Canada a fait des efforts pour renforcer la démocratie en répandant les valeurs démocratiques par les jeunes Canadiens et en faisant la promotion des pratiques démocratiques dans les Amériques. Certaines de ces initiatives sont décrites dans la section qui suit.

Patrimoine canadien

La Direction générale de la participation des citoyens et du multiculturalisme et la Direction générale des programmes relatifs aux langues officielles sont chargées de garantir la participation à part entière des minorités linguistiques, ethnoculturelles et raciales à la vie sociale, politique, économique et culturelle du pays. Un financement et un soutien technique sont disponibles pour des projets communautaires pour accroître la compréhension qu'ont les jeunes Canadiens des principes démocratiques et afin de favoriser des valeurs communes et le respect des droits des individus.

Le 10 décembre 1998, le Canada s'est joint à la célébration du 50^e Anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le premier document qui a exposé les droits de la personne des populations du monde. Pour marquer cet important anniversaire, Patrimoine canadien a élaboré le site Web CREDO, conçu pour donner aux jeunes Canadiens une occasion de définir ce qu'ils considèrent comme étant leurs dix droits de la personne les plus importants. Dans le cadre de l'initiative CREDO, les jeunes Canadiens ont également participé à diverses manifestations communautaires et scolaires d'un bout à l'autre du pays pour discuter de la valeur et de l'importance des droits de la personne. (www.pch.gc.ca/credo)

Élections Canada

Afin de promouvoir encore davantage l'importance des droits de la personne et du processus électoral démocratique parmi les enfants canadiens, Élections Canada a organisé une Élection nationale sur les droits des jeunes en novembre 1999. À la suite de cette élection, un certain nombre d'écoliers ont pu voter sur ce qu'ils croyaient être leur droit de la personne le plus important.

Agence canadienne de développement international

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a fait une contribution pour mettre en oeuvre le partage des valeurs démocratiques dans l'ensemble de l'hémisphère. Mentionnons,

par exemple, le règlement des conflits, les solutions communautaires et des projets de réconciliation en préparation pour les élections de 2001 au Guyana. Environ 300 000 \$ ont été dégagés pour former plusieurs Guyanais, dont des fonctionnaires, au besoin d'intégrer la culture démocratique dans leur société. Diverses organisations de la société civile ont également fait partie de ce processus de formation.

Le Canada a joué un rôle de chef de file dans le développement du Forum parlementaire interaméricain en contribuant à la prise en charge des dépenses organisationnelles initiales. Le Forum aide à combler un vide actuel en créant une organisation interparlementaire hémisphérique en bonne et due forme qui rehaussera les consultations démocratiques et avec la société civile en centrant le dialogue des législateurs nationaux sur des questions touchant le plan d'action interaméricain en matière de coopération. En mars 2000, les chefs des comités des relations étrangères de parlements des Amériques se sont rencontrés pour la première fois à Washington, aux États-Unis, pour faire progresser l'élaboration de ce réseau de législateurs.

SOCIÉTÉ CIVILE

Au Sommet de 1998 des Amériques tenu à Santiago, au Chili, les gouvernements participants ont convenu qu'il était important d'inclure la société civile dans les décisions sur les questions publiques.

Les Canadiens ont la ferme conviction qu'ils ont la possibilité d'influer sur d'importantes décisions gouvernementales. Réagissant à ce fait, le gouvernement du Canada a établi une tradition de consultations publiques sur l'élaboration des politiques et il continue de mettre au point de nouveaux moyens de soutenir une participation plus grande des citoyens à la formulation des politiques et à la prise de décisions.

Prendre appui sur des initiatives en cours qui font la promotion d'une plus grande participation de la société civile à des questions publiques, comme les expériences fructueuses pertinentes provenant des conseils nationaux pour le développement durable et la Stratégie interaméricaine de la participation du public, entre autres. Dès que possible, les gouvernements adopteront des plans en vue de mettre en oeuvre les cadres juridiques et institutionnels fondés sur les principes et recommandations formulés dans leur pays respectif.

L'accroissement de l'ouverture et la consultation avec les citoyens ont été des priorités affirmées au cours des deux dernières décennies. Voici quelques exemples de l'engagement du gouvernement du Canada à l'égard de la société civile :

- des consultations approfondies d'un bout à l'autre du Canada, lesquelles ont débouché sur l'énoncé de la politique étrangère canadienne en 1995;
- l'intégration des vues de la société civile à propos des questions environnementales et du développement durable;

- l'Entente cadre sur l'union sociale dans le cadre de laquelle les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu d'adopter des mécanismes efficaces afin que les Canadiens participent à l'élaboration des priorités sociales et à l'examen des résultats;
- un dialogue public sur le Programme d'action national pour les enfants, parrainé par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en 1999, qui a contribué à déterminer une vision commune à l'égard des enfants au Canada;
- les engagements souscrits dans le Discours du Trône en 1999, qui promettait de veiller à ce que les opinions des citoyens soient prises en considération dans les prises de décisions gouvernementales;
- le prochain énoncé de politiques et de lignes directrices sur la consultation et la participation des Canadiens.

Le Discours du Trône de 1999 affirmait ce qui suit : « Les Canadiens s'attendent à ce que leur gouvernement national concentre ses efforts dans les domaines où il peut et doit être un agent de changement. Ils veulent qu'il le fasse à la manière canadienne, c'est-à-dire en travaillant ensemble, en associant l'initiative individuelle et l'action gouvernementale, et en étant à l'écoute des citoyens. » En guise de réponse, le prochain énoncé national de politiques et de lignes directrices sur la consultation et la participation des Canadiens affirmera l'engagement du gouvernement envers les consultations publiques, il définira des principes directeurs généraux et des pratiques en vue de la participation efficace des citoyens à la prise des décisions gouvernementales, et il exposera les rôles et les responsabilités appuyant une culture de la consultation au sein des pouvoirs publics. Cette politique et ces principes directeurs sont en cours d'élaboration par le Bureau du Conseil privé et le Secrétariat du Conseil du Trésor en collaboration avec tous les ministères et organismes fédéraux, et on prévoit qu'ils prendront effet en 2001.

Chaque année, le gouvernement du Canada organise des centaines de consultations publiques d'un bout à l'autre du pays pour recueillir les opinions et les informations nécessaires à la formulation de politiques, pour évaluer les politiques, les programmes et les services, et pour étudier de vastes orientations pour l'avenir. Certains de ces processus sont dirigés par le Parlement, comme les audiences du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international ou les audiences découlant d'exigences législatives, comme celles qui figurent dans la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. D'autres sont parrainés par des ministères fédéraux, comme les consultations donnant suite à l'exigence que chaque ministère dépose des stratégies de développement durable tous les trois ans ou les conférences officielles tenues par l'Agence canadienne de développement international à l'occasion du Jour du développement international.

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

En 1998, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie a organisé le Forum national sur le changement climatique, un engagement unique de la part de citoyens dans le but

d'aider les Canadiens à mieux comprendre la question du changement climatique et ses répercussions. Les membres qui ont participé au forum, des Canadiens reconnus pour l'excellence des services qu'ils ont rendus dans des domaines tels le bénévolat, l'éducation, les soins de santé et les affaires, ont fourni tout un éventail d'opinions expertes et de connaissances et ont examiné tous les aspects du débat sur le changement climatique sur une période de six mois. En se fondant sur ses conclusions, le forum a, par la suite, présenté une déclaration publique au premier ministre, à tous les niveaux de gouvernement et aux citoyens canadiens. Des séances d'information ont été tenues pour promouvoir et expliquer la déclaration ainsi que le processus du forum aux cadres supérieurs du gouvernement, à des représentants clés des principaux intervenants ainsi qu'au grand public.

Environnement Canada

Environnement Canada (EC) partage sa responsabilité de protéger l'environnement et de promouvoir le développement durable avec tous les secteurs de la société et avec les Canadiens pris individuellement. Le ministère a une riche tradition de consultations avec la société civile et il offre aussi des possibilités de participation du public au moyen de ses programmes communautaires. Par exemple, le Réseau d'évaluation et de surveillance écologiques, réseau de sites de surveillance et de recherches, fait participer des organismes et des particuliers à la surveillance des changements des écosystèmes nationaux, aux échelles aussi bien locale que nationale. Les partenariats avec des bénévoles et avec la société civile sont un volet important des initiatives d'EC relatives aux écosystèmes, approche multisectorielle de la gestion des ressources qui fournit un contexte écologique en vue de la prise de décisions intégrées.

Le Réseau des observateurs de l'environnement de la Biosphère se compose de particuliers, d'écoles, de collèges, d'universités, d'organisations et de centres de recherche qui recueillent et mettent en commun des informations sur l'eau et les écosystèmes du Saint-Laurent et des Grands Lacs. Le Réseau a pour objectifs de développer une volonté collective de protéger ces écosystèmes, de susciter des interventions communautaires, d'encourager la mise en commun des informations en vue de la découverte de solutions durables et d'encourager l'interaction entre le public et les milieux scientifiques. Plus de 50 groupes ont participé à des projets d'observation des écosystèmes : des écoles et des groupes de citoyens ont remis en état des sections du fleuve Saint-Laurent, un programme de sensibilisation et d'intervention a été lancé à propos des moules zébrées, et des monarques ont été observés, marqués et élevés.

Le programme canadien de financement communautaire ÉcoAction accorde un soutien financier à des organismes communautaires pour la réalisation de programmes qui ont des incidences mesurables et positives sur l'environnement. ÉcoAction encourage les projets qui protègent, remettent en état ou améliorent l'environnement naturel et renforcent la capacité des collectivités de maintenir ces activités à l'avenir. Les projets nécessitent des fonds de contrepartie ou un soutien en espèces d'autres commanditaires. Le financement est attribué en priorité à des projets qui obtiendront des résultats dans les domaines des changements climatiques, de la propreté des eaux et de la propreté de l'air. Un large éventail de projets a été financé, de l'assainissement de ruisseaux à la remise en état d'habitats, de vérifications de l'énergie des foyers à des jardins communautaires et à des inspections des émissions des véhicules automobiles.

Environnement Canada gère aussi, au nom du gouvernement du Canada, le volet éducation du public et sensibilisation du Fonds d'action pour le changement climatique (FACC). En date de janvier 2001, la contribution gouvernementale de plus de 17 millions de dollars a permis de recueillir par effet de levier un montant supplémentaire de 34 millions de dollars en provenance du secteur privé et d'autres partenaires pour financer 152 projets visant à accroître la compréhension de la population et à fournir aux entreprises, au secteur privé, aux jeunes, aux éducateurs, aux collectivités et à d'autres les outils et l'information nécessaires pour agir à propos des changements climatiques.

Le Service météorologique du Canada, d'Environnement Canada, qui gère le sous-volet science du SIA (Science, impacts et adaptation) a financé environ 79 projets pendant les trois années d'existence du FACC. Ces projets ont appuyé des chercheurs d'universités, des pouvoirs publics et du secteur privé à lancer des travaux scientifiques d'une importance clé portant sur plusieurs questions, dont les suivantes : améliorations modèles du climat, observations systématiques du climat, sources et puits de gaz à effet de serre, questions relatives au climat de l'Arctique, conditions climatiques et météorologiques extrêmes, et scénarios portant sur le climat. On a également appuyé la participation de scientifiques canadiens au Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEEC). Le financement total par le FACC de tous les projets sur cette période de trois ans est de 7,5 millions de dollars, les contributions supplémentaires de partenaires s'établissant à un ratio de près de 2 pour 1.

Les changements climatiques sont une des questions les plus cruciales qui se posent aujourd'hui au Canada et au monde. Les organisations de la société civile ont participé intégralement à l'élaboration d'une réaction nationale aux engagements souscrits par le Canada en vertu du Protocole de Kyoto. En avril 1998, 16 tables de concertation réunissant 450 experts des pouvoirs publics, des ONG, du secteur privé et du monde universitaire ont été convoquées afin de soumettre des avis d'experts et des contributions détaillées à l'identification, à l'analyse et à l'évaluation d'options pour que nous respections nos engagements. Les tables de concertation ont produit des rapports fouillés qui repèrent toute une gamme d'options en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada.

Environnement Canada, étant une des parties à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement et à l'Accord Canada-Chili sur la coopération dans le domaine de l'environnement, appuie les Comités consultatifs publics conjoints constitués en vertu de chaque accord. Le rôle de ces deux organes indépendants, composés de membres de la société civile, est de soumettre des avis au Conseil des ministres de l'Environnement et de promouvoir la participation de la population.

Développement des ressources humaines Canada

Développement des ressources humaines Canada (DRHC) oeuvre périodiquement avec des organisations de la société civile au sujet de questions sociales et touchant la politique relative au marché du travail. Un exemple récent a été une série de discussions en table ronde tenues dans l'ensemble du Canada faisant intervenir des dirigeants des secteurs privé, bénévole et public, des

syndicats et du monde universitaire pour discuter de tendances sociales clés, de priorités des politiques sociales et de nouvelles approches de la politique sociale. Le Forum des politiques publiques, agissant au nom de DRHC, a parrainé les manifestations et a constitué un forum neutre et indépendant en vue de la tenue de dialogues ouverts sur les politiques publiques.

Pendant la préparation du Sommet mondial pour le développement social et au-delà, DRHC, de concert avec le ministère des Affaires étrangères et du commerce international et l'Agence canadienne de développement international, a parrainé un processus de consultations de la société civile. Le processus a comporté des réunions dans les régions, des consultations électroniques et une réunion nationale entre des représentants de la société civile et des fonctionnaires fédéraux. L'objectif était de demander l'apport de la société civile en vue de l'élaboration des positions et des priorités que le Canada présentera durant les négociations de l'ONU. La rétroaction a également été axée sur les performances au pays en ce qui concerne les engagements du Sommet.

À l'heure actuelle, DRHC, en collaboration avec Santé Canada et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, cofinance un processus de consultation avec des ONG, que mène la Coalition canadienne pour les droits des enfants. Ce processus s'inscrit dans le cadre des travaux de préparation pour la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les enfants, qui aura lieu en septembre 2001. La Coalition cherche à obtenir les points de vue des ONG sur les droits des enfants pour cette session spéciale et les réunions ultérieures. Pour y arriver, on procède à des consultations à l'échelle régionale et nationale ainsi qu'à un sondage par l'intermédiaire d'Internet.

Au cours de l'élaboration du rapport pour l'an 2000 : *À l'unisson : une approche canadienne concernant les personnes handicapées*, qui sera publié sous peu, des membres de plusieurs organisations nationales, provinciales et territoriales ont travaillé avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. En outre, un plus petit groupe de membres de la communauté des personnes handicapées et des représentants des cinq organisations nationales autochtones ont fourni des commentaires et des données en vue de la préparation du rapport. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux continuent de travailler en partenariat avec des membres de la communauté des personnes handicapées, des collectivités autochtones ainsi que d'autres intervenants en vue de la pleine intégration des personnes handicapées au Canada.

Promouvoir, avec la participation de la société civile, l'élaboration de principes et de recommandations destinés à des cadres institutionnels afin de stimuler la formation d'organisations de la société civile qui soient réfléchies, transparentes, à but non lucratif et autres, y compris, le cas échéant, des programmes à l'intention des bénévoles et encourager, conformément aux priorités nationales, un dialogue et des partenariats entre le secteur public et la société civile dans des domaines jugés pertinents dans le présent Plan d'action. Dans ce contexte, l'Organisation des États américains peut faire office de forum d'échange d'expériences et d'information.

Bureau du Conseil privé

Le 9 juin 2000, la présidente du Secrétariat du Conseil du trésor du Canada et ministre chargée des Infrastructures a annoncé des mesures pour confirmer et renforcer l'engagement du gouvernement d'édifier de nouveaux rapports avec le secteur bénévole du Canada, qui se compose d'organisations allant de petites, axées sur le quartier et des questions précises, à de larges organismes nationaux de coordination. Le gouvernement du Canada engagera plus de 90 millions de dollars au cours des cinq prochaines années afin de développer ses relations avec le secteur bénévole dans le but de d'améliorer la qualité de vie des Canadiens. Cela comprendra une action avec des partenaires sectoriels, de manière à ce que le gouvernement puisse mieux servir les Canadiens, de même que soutenir le secteur dans sa propre action au service des Canadiens.

Agence canadienne de développement international

En sa qualité de pilier crucial de la société canadienne, l'action du secteur bénévole dépasse les frontières nationales, ce qui rehausse la réputation qu'a le Canada à l'étranger de valoriser la participation des citoyens. Les organismes volontaires agissent avec des partenaires dans des pays en développement, où ils exécutent des projets, prêtent leur assistance pendant des crises et contribuent à la réalisation des politiques étrangères et de coopération pour le développement du Canada. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) met en oeuvre, par exemple, une part importante de ses programmes par l'intermédiaire de groupes à but non lucratif comme les organisations non gouvernementales (ONG), des universités, des syndicats et des associations professionnelles. L'ACDI est un important contributeur à l'Initiative pour le secteur bénévole.

L'ACDI consulte régulièrement des organisations de la société civile afin de mieux définir ses politiques de développement et d'informer les Canadiens de ses activités. Une fois par année, l'ACDI organise des Journées du développement international, événement qui regroupe un nombre d'organisations pouvant atteindre les 2 000 qui oeuvrent dans le domaine de la coopération pour le développement international, d'ONG communautaires à des entreprises du secteur privé.

La Direction générale du partenariat canadien, à l'ACDI, soutient les activités d'organisations canadiennes de la société civile qui agissent avec leurs partenaires dans des pays en développement. En Amérique latine et dans les Caraïbes, elles oeuvrent dans divers secteurs, de la protection de l'environnement au développement de petites et moyennes entreprises. En 1999-2000, la Direction générale a fourni environ 75,2 millions de dollars à des organisations travaillant dans les Amériques.

Parmi les exemples d'autres initiatives appuyant les organisations de la société civile dans la région, mentionnons :

- un projet doté de 500 000 \$ visant à soutenir la participation d'organisations de la société civile dans le dialogue interaméricain sur des questions clés de développement,

dont un symposium appuyé par l'ACDI sur l'intégration économique et le développement démocratique, qui s'est tenu à l'occasion de l'Assemblée générale de l'an 2000 de l'OEA à Windsor, au Canada;

- un projet de 4,8 millions de dollars ayant pour but de renforcer les organisations de la société civile guyanaise oeuvrant dans le domaine du développement communautaire;
- un projet de 1,7 million de dollars faisant intervenir Centraide Canada et un groupe de neuf ONG brésiliennes afin de fournir des compétences canadiennes en matière de collecte de fonds, de perfectionnement de conseils d'administration, ainsi que de formation et de gestion des bénévoles;
- un Fonds de développement Canada-El Salvador doté de 4 millions de dollars soutenant les organisations communautaires salvadoriennes et canadiennes qui contribuent à la réalisation des priorités de développement après le conflit au Salvador : réduction de la pauvreté, consolidation des processus démocratiques et protection des droits de la personne;
- un Fonds vert de 3 millions de dollars en Jamaïque qui appuie des initiatives de gestion de l'environnement et des ressources naturelles d'organismes communautaires et d'ONG en les aidant à renforcer leur gestion de l'environnement et des ressources naturelles, leur éducation du public à l'environnement et leurs capacités de réseautage;
- un projet d'amélioration de la société civile, doté d'un budget de 3 millions de dollars, qui oeuvre de concert avec certains partenaires jamaïcains, dont des ONG et des organismes gouvernementaux, dans le but de rehausser les capacités d'organismes communautaires de mobiliser un soutien, de planifier des initiatives, d'accéder à des informations et à des fonds et de mettre en oeuvre des projets;
- dans tous les pays des Amériques où l'ACDI est active, il existe des fonds gérés sur place qui soutiennent des initiatives d'ONG locales, habituellement de petite taille, et d'institutions actives dans des secteurs comme l'égalité entre les sexes, les microentreprises et les coopératives agricoles agissant en faveur du développement démocratique. Ces fonds comprennent le Fonds canadien d'initiatives locales, les fonds pour l'égalité entre les sexes, les fonds de contrepartie et les fonds de conversion de la dette.

Condition féminine Canada

Condition féminine Canada (CFC) soutient les recherches indépendantes sur les politiques relatives aux rapports entre les sexes. CFC joue aussi un rôle pour ce qui est du financement annuel d'organisations de femmes qui s'attaquent aux causes sous-jacentes de la violence faite aux femmes et soutient aussi les organisations oeuvrant pour l'égalité. Parmi les partenaires bénéficiaires, mentionnons divers groupes des secteurs non gouvernemental, bénévole et privé.

Une des principales contributions du financement et de l'assistance technique accordé en vue du Programme pour les femmes de CFC a été d'habiliter les femmes et d'autres organismes en quête de l'égalité à prendre part activement et efficacement à des activités préparatoires clés débouchant sur la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle », tenue en juin 2000 à New York. Des ONG canadiennes ont contribué au processus d'élaboration des politiques en jouant un rôle actif dans la production de documents d'analyse, en dispensant une formation aux personnes ne connaissant pas bien les processus de l'ONU, en exerçant des pressions auprès des gouvernements et en surveillant les négociations sur le document final (document sur les résultats). Elles ont également mis l'accent sur l'établissement de liens avec des ONG venant de pays ayant des vues similaires à la réunion préparatoire, en janvier 2000 à Genève, de la Commission économique pour l'Europe et à la réunion du Comité préparatoire Beijing plus Cinq, en mars 2000, à New York. CFC a financé les discussions en ligne d'ONG se préparant à cette dernière réunion.

Le financement d'organisations de femmes et d'autres organismes oeuvrant en faveur de l'égalité a aidé à accroître la compréhension qu'a la population de l'analyse fondée sur les sexes au moyen d'exposés et du dialogue entre les organisations de femmes, les décideurs et d'autres intervenants. On a fait la promotion des politiques et des programmes tenant compte des relations hommes-femmes, y compris d'outils, et on les a mis en oeuvre au sein d'institutions comme les services sanitaires et sociaux, les universités et d'autres milieux de travail dans de nombreuses collectivités d'un bout à l'autre du pays.

Le financement accordé par le gouvernement du Canada à des ONG s'occupant de l'égalité entre les sexes a permis au mouvement des femmes canadiennes de mettre en relief les questions de la pauvreté et de la violence faite aux femmes, ce qui a lancé un mouvement et mobilisé les femmes et les hommes au sujet de la Marche mondiale des femmes 2000. Cette initiative mondiale a réuni des femmes et des hommes du monde entier pour examiner la façon dont ils sont touchés par la pauvreté et la violence, pour cerner des actions cruciales que doivent engager les gouvernements et pour renforcer les liens entre les femmes à l'échelle mondiale. Plus de 150 pays ont participé à la mobilisation de particuliers sur ces deux questions et ont participé à la campagne des cartes postales.

Une large consultation sur l'égalité entre les sexes s'est déroulée en décembre 1999, qui a réuni une centaine de participants appartenant à des groupes de femmes et à d'autres organismes de la société civile venus d'un peu partout au Canada pour la tenue d'un dialogue avec des élus et des fonctionnaires. Les discussions ont été axées sur la santé et l'environnement, la violence faite aux femmes, les droits de la personne et les questions économiques.

En mars 2000, une table ronde de femmes autochtones sur l'égalité entre les sexes, organisée par CFC, a réuni des femmes autochtones venant de partout au Canada pour discuter de l'égalité entre les sexes pour les femmes autochtones ainsi que de principes et de modèles de consultation. Il s'agissait de la première fois qu'un dialogue de ce type se tenait avec le gouvernement du Canada, et il a été considéré comme étant une étape importante vers la participation de la gamme diverse des femmes autochtones au processus fédéral de prise de décisions.

Patrimoine Canada

Patrimoine Canada joue un rôle primordial pour ce qui est d'entrer en communication avec les Canadiens qui nourrissent l'excellence, renforcent les capacités des gens et des institutions par l'intermédiaire du soutien à des ONG, des réseaux de bénévoles, des universitaires et à d'autres secteurs de la société civile. Au moyen de programmes visant à reconnaître et à entretenir la diversité de la société canadienne, en encourageant la participation active au bénévolat et à l'action en faveur des droits de la personne, ce ministère forme des partenariats d'une importance déterminante avec l'ensemble de la société civile.

Patrimoine Canada soutient les ONG au moyen de partenariats avec des collectivités appartenant à des minorités linguistiques et avec leurs organisations. Depuis novembre 1999, le ministère du Patrimoine canadien mène un processus de renouveau des accords Canada-collectivité, qui fournissent des ressources financières à des minorités parlant une des langues officielles dans chaque province et territoire qui leur permet de fixer leurs propres priorités de développement.

Le ministère oeuvre de concert avec des collectivités autochtones urbaines en leur fournissant un soutien pour leurs centres d'amitié, ce qui comprend l'annonce, en janvier 2000, d'un financement destiné aux Maisons de la jeunesse autochtone à vocation multiple en milieu urbain, qui permet aux organisations communautaires de contribuer à la prestation efficace des services. Les organismes qui s'occupent des relations entre les races et de questions ethnoculturelles reçoivent aussi un soutien afin de renforcer la participation efficace de collectivités minoritaires à la vie économique, politique et sociale du Canada. Pendant toute l'année 2000, ces organisations ont participé à un processus régional, national et international visant à garantir que leur façon de voir soit prise en compte dans les préparatifs du Canada en vue de l'accueil du Sommet des Amériques.

Un soutien est également accordé aux milieux artistiques aux fins de renforcement des capacités et comme moyen de soutenir et de promouvoir la diversité culturelle au pays. Par exemple, depuis 1999, le ministère a attribué un appui à la Conférence canadienne des arts et à la Coalition for Cultural Diversity pour garantir que les voix de la société civile canadienne soient entendues dans ce débat déterminant sur les politiques nationales et internationales.

Patrimoine Canada entretient également l'excellence dans les sports en oeuvrant en partenariat avec d'autres ordres de gouvernement, des organisations sportives, des athlètes, des entraîneurs et des administrateurs, qui sont tous des éléments constitutifs clés de la société civile. Par exemple, en 2000, le ministère a prodigué un soutien financier au Congrès mondial du sport pour tous et il a financé une conférence nationale sur la lutte contre le dopage, conférence visant les jeunes. Il a également lancé des consultations nationales sur le renforcement du système sportif au pays, processus qui trouvera son point culminant dans l'accueil d'un Sommet national au début de 2001.

Citoyenneté et Immigration

Le projet Métropolis est un partenariat conçu et coordonné par Citoyenneté et Immigration Canada et par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada : il comporte la participation de 9 ministères fédéraux, de 15 universités canadiennes, de 20 pays et de

4 organismes internationaux. Il s'agit d'une initiative de coopération internationale créée pour stimuler les travaux multidisciplinaires et la discussion sur l'intégration des immigrants, ainsi que les effets des migrations internationales sur les agglomérations urbaines.

En dernière analyse, le projet a pour but de mettre en place un réseau pour faire la promotion d'échanges de travail sérieux entre décideurs, chercheurs et organisations de la société civile, tout cela dans le but de faire en sorte que les sociétés gèrent mieux les migrations internationales et renforcent la cohésion nécessaire au succès des sociétés. En novembre 2000, la 5^e Conférence internationale Métropolis, tenue à Vancouver, au Canada, a réuni 740 décideurs, représentants de la société civile et chercheurs venus du monde entier pour discuter de questions relative à la recherche et aux politiques portant sur l'immigration, l'intégration et la diversité. Les discussions qui se sont tenues au sujet de la large gamme de questions abordées à la Conférence seront affichées sur le site Web Metropolis (www.international.metropolis.net) dès qu'elles seront disponibles.

Santé Canada

Santé Canada soutient diverses initiatives qui favorisent une plus grande sensibilisation à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Par exemple, le gouvernement du Canada a appuyé la mise au point d'un cadre de surveillance par la Coalition canadienne pour les droits des enfants, organisation de coordination composée de 34 organisations non gouvernementales. Par la suite, le gouvernement du Canada a dégagé un financement pour mettre en oeuvre le cadre et surveiller plusieurs articles de la Convention.

En 1999, Santé Canada a appuyé la participation du Réseau Éducation-Médias (MNet) au 18^e Congrès panaméricain de l'enfant tenu à Buenos Aires, en Argentine. Le MNet fournit des outils éducatifs en vue de la réflexion critique sur l'information diffusée par les médias, les divertissements médiatiques et les nouvelles technologies des communications. Il a réalisé une analyse du pouvoir des médias dans la vie des enfants et des jeunes, et a stimulé un débat public sur cette question. Le MNet a préparé pour Internet deux ateliers : un sur les questions touchant la santé et l'influence des médias et un autre sur les aptitudes à la réflexion critique vis-à-vis Internet.

Développement des ressources humaines Canada

La plupart des interventions faites par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en vue de réformer les politiques et les programmes sociaux comportent des initiatives de renforcement des capacités, dont la participation de la population. L'incitation des gens, des collectivités, des organisations bénévoles, d'institutions et du secteur privé à participer au processus de développement social suppose à la fois que l'on s'appuie sur les capacités en place et que l'on aide à en édifier d'autres. Une contribution connexe à la capacité de développement social réside dans le soutien accordé par les pouvoirs publics à des organisations de la société civile. Bon nombre de ces organisations entreprennent de précieuses recherches et représentent aussi les opinions de leurs mandataires dans les débats publics sur la politique sociale.

Par exemple, le Programme de partenariats pour le développement social est un programme de recherche et de développement. Il soutient des organisations bénévoles nationales et les initiatives qui font la promotion du développement social et de la participation sur un pied d'égalité de personnes handicapées, ainsi que du développement social en faveur de populations à risques dans la société canadienne. Parmi les activités soutenues, mentionnons le repérage, le développement et la promotion de pratiques exemplaires et de modèles de prestation des services, à l'échelle nationale. Elles renforcent également la capacité de la collectivité de répondre aux besoins de développement social et aux aspirations des personnes à risques.

Le Bureau des relations avec les Autochtones a signé 79 accords avec des collectivités autochtones afin d'habiliter les collectivités à concevoir et à mettre en oeuvre des programmes relatifs au marché du travail. Le Bureau oeuvre en partenariat avec les dirigeants et les collectivités autochtones pour atteindre l'objectif consistant à garantir l'accès à des possibilités sur le marché du travail. Il a également contribué à faciliter l'établissement du Conseil national des jeunes Autochtones et de la Stratégie nationale pour la jeunesse autochtone, qui fait oeuvrer des ordres de gouvernement avec des organisations autochtones à propos de questions intéressant les jeunes et le Conseil de développement des ressources humaines autochtones, qui relie les gouvernements, le secteur privé et les organisations autochtones dans un forum neutre afin qu'ils analysent et abordent de manière globale, et dans un esprit de coopération, des questions liées aux ressources humaines qui touchent tout le secteur.

En ce qui concerne les jeunes, les partenariats avec le secteur privé, des organisations à but non lucratif, des syndicats et des organismes du secteur public aident DRHC à mettre en oeuvre des stratégies efficaces à long terme qui sont nécessaires pour préparer les jeunes à l'emploi et pour les aider à trouver du travail. Par exemple, la Fondation canadienne de la jeunesse, la Fondation canadienne d'éducation économique, la Fondation canadienne pour l'avancement de la carrière et DRHC coopèrent à la mise en oeuvre de Circuit Carrière, initiative visant à créer d'un océan à l'autre un réseau d'organismes de services aux jeunes qui dispensent une orientation professionnelle. Compétences Canada, organisation à but non lucratif, oeuvre en partenariat avec DRHC afin de promouvoir les métiers et la technologie comme étant des choix de carrière gratifiants pour les jeunes Canadiens depuis 1997.

Quant aux programmes visant les régions rurales, un petit organisme consultatif non gouvernemental soumet des avis dans le cadre du processus de sélection de projets pilotes qui prennent appui sur des réseaux ruraux en place et appuie une plus grande participation de la base au développement communautaire.

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

En partenariat avec le Centre canadien pour le développement de la politique étrangère (CCDPE), le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) encourage la participation du public à l'élaboration de la politique étrangère du Canada au moyen de diverses initiatives, dont des tables rondes, des ateliers et des séminaires.

Depuis mars 1999, le CCDPE, ainsi que des organisations non gouvernementales, a organisé une série de tables rondes pour inciter les Canadiens à participer à des décisions sur les politiques touchant les Amériques. Les tables rondes ont réuni des ONG, des universitaires, des fonctionnaires et d'autres, et ils ont mis en commun leurs expériences et leurs idées quant aux options en matière de politiques. Jusqu'à maintenant, le CCDPE a organisé ou financé neuf réunions de ce type : Developing a Canadian Discussion on the Americas, Calgary (mars 1999); La démocratisation dans les Amériques, Halifax (juillet 1999); Initiatives pour une éducation démocratique dans les Amériques : l'éducation et la zone de libre-échange des Amériques, Vancouver (juillet 1999); Les Amériques : priorités, plans et activités, Ottawa (août 1999); La gouvernance, la société civile et les Amériques, Victoria (janvier 2000); Threats to Democracy in the Americas, Vancouver (mars 2000); Le Canada, les populations autochtones et l'hémisphère, Winnipeg (mars 2000); Look Ahead to Windsor, Ottawa (avril 2000); Small Arms and the OAS Roundtable, Ottawa (avril 2000).

Depuis 1998, le MAECI tient des séances d'information avec des représentants de la société civile qui s'intéressent à l'hémisphère. Le but de ces séances était d'informer ces représentants des activités du Canada dans le système interaméricain, y compris au sujet des questions pertinentes préparatoires aux réunions du Groupe de suivi du sommet (GSS).

Le GSS, qui est composé de représentants du ministère des Affaires étrangères de chacun des 34 pays membres de l'OEA, se réunit périodiquement, et il a tenu environ trois réunions par année depuis sa constitution en 1995. Le GSS a été créé pour surveiller les progrès et la mise en oeuvre des mandats du Sommet des Amériques et pour planifier les sommets ultérieurs. Outre les réunions du GSS, il existe un mécanisme multilatéral parallèle de suivi des sommets au sein de la structure politique des Amériques : le Comité spécial de la gestion des sommets interaméricains (communément désigné sous son sigle espagnol de GEGCI). Ce Comité du Conseil permanent de l'OEA entend des rapports des divers services et bureaux de l'Organisation chargés de la mise en oeuvre de points précis de l'ordre du jour du Sommet. Le Comité est tenu de faire rapport à l'Assemblée générale de l'OEA par l'intermédiaire du Conseil permanent.

Le Canada préside le CEGCI depuis le Sommet des Amériques tenu en 1998 à Santiago. Pendant cette période, le CEGCI a tenu cinq réunions ouvertes avec des délégations d'États membres, avec des experts d'institutions financières internationales et avec des organisations internationales et régionales comme la Banque interaméricaine de développement, l'Organisation panaméricaine de la santé et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ainsi qu'avec des représentants de la société civile. Aux réunions, les participants ont discuté des progrès accomplis au sujet des diverses initiatives prévues dans le Plan d'action de Santiago. Ces réunions se sont révélées une instance efficace en vue de la discussion entre gouvernements et ONG, et elles ont fourni des contributions précieuses au processus des sommets.

Le Canada a suivi une approche proactive pour ce qui est de faire participer et de consulter la société civile au processus de la zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). En mai 1999, le MAECI a tenu des consultations sur la politique commerciale canadienne avec diverses ONG et avec le monde des entreprises, des syndicats et des organismes s'intéressant à l'environnement, aux droits de la personne, au développement international et des organismes d'universitaires, de

consommateurs, de jeunes et de partisans de l'égalité entre les sexes. À la clôture de la session, on a annoncé le lancement d'un nouveau site Web du MAECI sur les négociations et accords commerciaux. Des documents de travail sur des questions de politique commerciale et des informations à jour sur les consultations avec les Canadiens sont disponibles à l'adresse suivante : www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac.

À l'occasion de la réunion ministérielle sur la ZLEA à Toronto en novembre 1999, le gouvernement du Canada a parrainé l'Americas Civil Society Forum organisé par des ONG sous la direction d'une organisation canadienne, la Common Frontiers. Un des points forts de ce forum a été la réunion des 22 ministres et vice-ministres du Commerce de la ZLEA avec des représentants d'organisations constituant un échantillonnage représentatif de la société civile dans l'ensemble des Amériques. On a présenté aux ministres un large éventail de recommandations élaborées au forum et ils ont participé à une séance d'échanges avec les participants. Cette réunion constituait un événement sans précédent dans le processus des négociations commerciales. Fait tout aussi important, l'Americas Civil Society Forum a démontré aux divers pays participants qu'un dialogue de ce type est faisable et peut être bénéfique à toutes les parties en cause. Le Canada a joué un rôle clé en veillant à ce que de nombreuses voix de l'hémisphère puissent participer au forum, d'une manière à la fois constructive et inclusive.

Le Canada a contribué à la constitution du Comité des représentants gouvernementaux de la ZLEA sur la participation de la société civile à la réunion de 1998 des ministres du Commerce. Les ministres ont convenu de continuer d'entendre des représentants de la société civile dans tout l'hémisphère par l'intermédiaire de ce nouveau mécanisme. Le gouvernement du Canada est d'avis que beaucoup de progrès ont été faits pour ce qui est de faire participer nos partenaires à des questions touchant la société civile, compte tenu du fait que nous sommes à une étape très préliminaire de la négociation de la ZLEA et du dialogue de la ZLEA avec la société civile. Le Canada continuera de promouvoir la participation constante de la société civile pendant toute la durée des négociations de la ZLEA.

En juin 1999, le secrétaire d'État du Canada à l'Amérique latine et aux Caraïbes a dirigé la délégation canadienne à la 29^e Assemblée générale de l'OEA tenue dans la ville de Guatemala. Les membres de la délégation canadienne ont rencontré des représentants d'ONG canadiennes et régionales à diverses occasions pendant le déroulement de l'Assemblée.

À la 9^e Conférence des conjoints des chefs d'État et de gouvernement des Amériques tenue à Ottawa, en octobre 1999, des organisations de la société civile ont été intégrées pour la première fois en guise de complément du programme officiel. Les délégués à la Conférence ont fait une tournée de la Foire des ONG, qui comprenait des éléments d'exposition provenant de près de 100 organisations actives dans l'hémisphère à propos de questions comme le développement de la petite enfance, les soins de santé et la participation croissante des femmes à la société.

En octobre 2000, le MAECI a facilité la tenue, au siège des Nations Unies, à New-York, d'une manifestation particulière coïncidant avec la Marche mondiale des femmes 2000 (organisée par la Fédération des femmes du Québec) pour mettre en évidence l'achèvement de la marche et pour contribuer aux activités de l'ONU marquant la Journée internationale pour l'éradication de la

pauvreté. Cette manifestation a fourni aux représentants de la marche une occasion de présenter leur opinion quant à la façon dont la pauvreté et la violence ont des effets sur les femmes et les petites filles dans le monde entier et présenter aux gouvernements et aux fonctionnaires de l'ONU les recommandations découlant des activités liées à la marche dans le monde entier. Elle a également donné aux participants, dont la Secrétaire générale adjointe, Louise Fréchette, et la Sous-secrétaire générale et conseillère spéciale sur l'égalité entre les sexes et la promotion de la femme, Angela King, des représentants de missions permanentes auprès des Nations Unies, des fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU et à d'autres ONG, une occasion de discuter de stratégies de lutte contre la pauvreté et la violence fondée sur le sexe.

Confier à l'OEA le mandat d'encourager le soutien parmi les gouvernements et les organisations de la société civile, et promouvoir des programmes appropriés afin de mener à bien cette initiative, ainsi que demander à la Banque interaméricaine de développement de mettre au point et d'appliquer, de concert avec les États intéressés et d'autres institutions interaméricaines, des mécanismes financiers hémisphériques se consacrant particulièrement à la mise en oeuvre des programmes visant le renforcement de la société civile et des mécanismes de participation du public.

Le gouvernement du Canada demeure déterminé à garantir une plus grande participation de la part d'organisations non gouvernementales (ONG) aux activités de l'Organisation des États américains. Le Canada est considéré comme étant un important défenseur de la société civile en raison de son soutien à l'élaboration des lignes directrices sur la société civile et à la constitution du Comité de la participation de la société civile aux activités de l'OEA (CSC).

Les lignes directrices relatives à la société civile ont été conçues pour des organisations de la société civile cherchant à participer plus activement à l'OEA. Le Bureau du suivi des sommets est chargé de l'enregistrements des organisations de la société civile, et les lignes directrices sont disponibles à l'adresse suivante : www.oas.org.

Créé par l'Assemblée générale de l'OEA en juin 1999, le CSC est chargé de garantir des procédures claires, transparentes et efficaces pour l'interaction entre la société civile, les gouvernements nationaux et d'autres organes politiques de l'OEA. Pour plus de renseignements sur les activités du Comité, prière de consulter le site suivant : www.civil-society.oas.org.

Le Canada a également joué un rôle de premier plan dans l'élaboration et l'adoption, en 2000, du Programme interaméricain des droits fondamentaux des femmes et de l'équité et de l'égalité entre les sexes, programme qui souligne la nécessité d'encourager la coopération entre les organisations de la société civile et les États membres, et les reconnaît comme étant des partenaires en vue de la promotion et de la réalisation de l'égalité entre les sexes.

Pour la toute première réunion des ministres ou des plus hautes autorités chargés de la promotion de la femme des membres de l'OEA, organisée par la Commission interaméricaine des femmes en avril 2000, le Canada a activement encouragé la promotion de la société civile. En outre, le Canada a inclus deux représentants d'ONG au sein de sa délégation officielle.

En juin 2000, à la 30^e Assemblée générale (AG) de l'OEA qui a eu lieu à Windsor, au Canada, il s'est tenu plusieurs manifestations qui ont donné à des groupes de la société civile l'occasion d'exprimer leur opinion sur un éventail de questions. Cela a comporté des manifestations en marge de l'AG par une ONG canadienne, Droits et Démocratie (anciennement connue sous le nom de Centre international des droits de la personne et du développement démocratique), et le Comité inter-églises des droits humains en Amérique pour examiner la démocratie et les droits de la personne dans l'hémisphère. L'AG de Windsor a également marqué la première fois où des représentants de la société civile ont été invités à discuter de leurs préoccupations dans une réunion officielle avec les ministres, à laquelle ont participé le ministre canadien des Affaires étrangères et le Secrétaire général de l'OEA.

TRAVAILLEURS MIGRANTS

Réaffirmer que la promotion et la protection des droits de la personne et des libertés fondamentales de tous, sans distinction fondée sur la race, l'âge, la langue, la nationalité ou la religion, sont une priorité pour la communauté internationale et relèvent de la responsabilité de chacun des États.

La *Charte canadienne des droits et libertés* s'applique à toute personne présente au Canada, indépendamment de son statut du point de vue de l'immigration. Le Programme des droits de la personne au ministère du Patrimoine canadien a le mandat de promouvoir le développement, la compréhension, le respect et la jouissance des droits de la personne au Canada.

Le Canada est partie à un certain nombre d'instruments internationaux en vue de la protection des droits de la personne, dont la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés, la Convention relative aux droits de l'enfant, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes, la Convention contre la torture et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Le Canada est également assujéti à la Déclaration universelle des droits de l'homme et à la Déclaration américaine sur les droits et devoirs de l'homme.

Le Canada a été un membre actif et engagé de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies au cours des 25 dernières années, sauf pendant quatre ans (1984-1988). Le Canada a depuis longtemps un bilan de leadership au sein de cette instance, qui est considérée comme étant le principal forum intergouvernemental mondial au sujet des droits de la personne. Le Canada joue un rôle de chef de file à propos de davantage de résolutions que tout autre pays, ce qui comprend les résolutions annuelles ou biennales sur la liberté d'opinion et d'expression, les exodes de masse, la réforme des organismes créés en vertu d'un traité, l'impunité, la violence à l'encontre des femmes et les questions autochtones.

Le Canada appuie activement les droits de la personne dans les opérations de soutien de la paix et il souligne devant les instances internationales l'importance qu'il y a à garantir qu'un volet important relatif aux droits de la personne fasse partie de toutes les opérations de soutien de la paix. Les opérations modernes de maintien de la paix sont beaucoup plus exigeantes et complexes. À la lumière de ce fait, le déploiement de forces policières et d'experts se révèle particulièrement précieux. Le Canada a joué un rôle directeur dans l'action visant à assurer que le Conseil de sécurité de l'ONU examine des aspects du maintien de la paix qui se situent au-delà des fonctions militaires fondamentales. En particulier, le Canada s'est intéressé à la protection des civils en situation de conflit armé en guise de thème prioritaire pendant son mandat au sein du Conseil de sécurité en raison de son importance manifeste pour cet organe, veillant à ce que les discussions et les décisions du Conseil au sujet des mandats de maintien de la paix et les régimes de sanctions traduisent de plus en plus le souci de la protection des civils. Dans ce contexte, le Canada a également rédigé deux projets de résolution et a dirigé les négociations sur la protection des civils en situation de conflit armé; elles ont été adoptées par le Conseil de sécurité.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et le gouvernement du Royaume-Uni (par l'intermédiaire du ministère du Développement international) élaborent actuellement des documents en vue d'un cours de formation sur les rapports hommes-femmes et les opérations de soutien de la paix. L'objectif d'ensemble de cette initiative consiste à renforcer les opérations de soutien de la paix pour rehausser leur capacité d'intégrer la sensibilisation aux rapports hommes-femmes et l'analyse de cette question dans les politiques et les pratiques de leur action. Elle a été élaborée au moyen d'une série de consultations avec des organisations et des particuliers participant à des opérations de maintien de la paix venant du monde entier; elles ont été facilitées par le Centre canadien international Lester B. Pearson pour la formation en maintien de la paix, situé à Cornwallis, au Canada. La rédaction initiale des documents a commencé, et ils entreront bientôt dans une phase de tests auprès de divers groupes cibles et dans des situations précises.

Le Canada a demandé instamment à l'ONU de mettre en oeuvre avec davantage de célérité et d'efficacité les aspects non militaires des missions des mandats, comme ceux qui portent sur les liens avec les organismes de secours humanitaires, le développement des capacités judiciaires ou la reconstruction civile. De plus, le Canada prône une plus grande cohérence entre les volets politique, militaire, humanitaire et des droits de la personne du système des Nations Unies afin de garantir que les opérations de soutien de la paix s'occupent de toute la gamme des besoins sur le terrain. De plus, le Canada aide activement l'ONU à identifier des professionnels compétents qui auront à entreprendre ces tâches.

Les Nations Unies reconnaissent aussi l'importance qu'il y a à ce que des policiers fassent parties des opérations de maintien de la paix. Ils surveillent, forment et encadrent la police locale, contribuent au rétablissement de l'ordre civil, soutiennent la primauté du droit et favorisent la réconciliation civile. D'Haïti au Timor oriental en passant par le Kosovo, on reconnaît largement que l'établissement d'un ordre civil ordinaire (primauté du droit) fondé sur des principes démocratiques régissant l'activité policière est la condition préalable à l'obtention de tout degré de sécurité humaine.

Rechercher le respect intégral et la protection des droits de la personne de tous les migrants, y compris des travailleurs migrants, et de leur famille, et adopter des mesures efficaces, dont le renforcement de la sensibilisation du public, pour prévenir et éradiquer les violations des droits de la personne et éliminer toutes les formes de discrimination contre eux, particulièrement la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance connexe.

En sa qualité de pays diversifié comptant des citoyens et des résidents originaires de partout dans le monde, le gouvernement du Canada a une politique culturelle fondée sur le principe du respect de la diversité culturelle. Des institutions culturelles canadiennes comme la Société Radio-Canada, le Conseil des arts du Canada et l'Office national du film ont toutes pris des mesures pour veiller à ce que cette diversité, y compris l'expérience des migrants, soient pris en compte dans leurs programmes et activités.

Par l'intermédiaire de ce large éventail d'institutions culturelles, le Canada a mis en place une vaste gamme d'initiatives qui encouragent le respect de l'identité culturelle des migrants et en font la promotion. Ces politiques trouvent leurs fondements législatifs dans la *Loi sur le multiculturalisme* et la *Loi sur la radiodiffusion*.

La législation sur les droits de la personne et la *Charte canadienne des droits et libertés* interdisent la discrimination pour de nombreux motifs, dont l'origine nationale ou ethnique, la couleur ou la race. Le Code criminel du Canada interdit aussi la propagation de propagande haineuse, et le fait qu'un délit ait été motivé par la haine peut être considéré comme étant un facteur aggravant aux fins de la détermination de la peine.

Citoyenneté et Immigration Canada a élaboré des activités et des activités promotionnelles afin de combattre les préjugés contre les nouveaux venus au Canada et pour mettre en valeur les expériences des immigrants.

Respecter les instruments internationaux applicables aux droits de la personne et, conformément au cadre juridique de chaque pays, garantir les droits de la personne de tous les migrants, dont les travailleurs migrants et leur famille.

Citoyenneté et Immigration Canada

Par l'intermédiaire de Citoyenneté et Immigration Canada, le gouvernement du Canada oeuvre en liaison étroite avec les gouvernements des Caraïbes et du Mexique au sujet de la question des travailleurs agricoles saisonniers recrutés pour travailler sur des exploitations agricoles au Canada. Deux programmes régissent le mouvement de ces travailleurs (un pour les Caraïbes, l'autre pour le Mexique); aux termes de ces programmes, on garantit aux travailleurs des droits fondamentaux, comme les taux salariaux prescrits similaires à ceux qui sont offerts aux Canadiens qui accomplissent le même travail, ainsi que les soins médicaux. Des réunions annuelles rassemblent toutes les parties aux fins de l'évaluation de ces programmes et du

règlement de tout problème qui peut se poser. Les fonctionnaires du gouvernement canadien s'assurent activement, aussi, que toutes les parties, y compris les agriculteurs, respectent les lois canadiennes. Les partenaires étrangers du Canada sont très favorables à ces programmes et le nombre des travailleurs agricoles envoyés au Canada continue d'augmenter.

Réaffirmer le droit souverain de chaque État de formuler et d'appliquer son propre cadre juridique et ses politiques applicables aux migrations, dont l'attribution aux immigrants de l'autorisation d'entrer, de demeurer ou d'exercer une activité économique, en pleine conformité avec les instruments internationaux applicables portant sur les droits de la personne, et dans un esprit de coopération.

Citoyenneté et Immigration Canada

Depuis 1996, le Canada participe activement à la Conférence régionale sur les migrations (CRM), également connue sous le nom de Processus de Puebla. Appartiennent à la CRM tous les pays d'Amérique du Nord et d'Amérique centrale, ainsi que la République dominicaine; elle constitue une tribune pour la discussion des politiques relatives aux migrations dans un contexte de respect intégral de la souveraineté de chaque pays membre. Tous les pays membres ont engagé un certain nombre d'initiatives conformément à un plan d'action qui met l'accent sur des domaines comme la politique des migrations, le développement et les migrations, la lutte contre le trafic de migrants, la coopération internationale pour le retour des migrants extra-régionaux, les droits de la personne des migrants et la coopération technique.

Le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international et de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), le gouvernement du Salvador et l'Organisation internationale des migrations (OIM) ont conjointement parrainé un séminaire sur les femmes et les enfants migrants, lequel s'est tenu à San Salvador en février 2000. Les délibérations du séminaire viennent tout juste d'être publiées par l'OIM, grâce à un financement accordé par le CIC. En guise de suivi des conclusions du séminaire, CIC, conjointement avec le gouvernement du Mexique, a parrainé un atelier sur les enfants migrants de la rue dans le cadre de la 5^e Conférence internationale Métropolis tenue à Vancouver, au Canada, en novembre 2000.

En septembre 2000, le Canada a accueilli la première visite officielle dans un pays du Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme des migrants, M^{me} Gabriela Rodriguez Pizarro. M^{me} Rodriguez a visité Vancouver, Toronto, Montréal et Ottawa, et elle a pu prendre la parole devant un large éventail de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, des représentants de la société civile et des migrants. Le Rapporteur spécial préparera un rapport sur sa visite au Canada, lequel sera soumis à la session d'avril 2001 de la Commission des droits de la personne à Genève, en Suisse, à titre d'annexe à son principal rapport thématique.

Rechercher le respect intégral et l'observation de la Convention de Vienne de 1963 sur les relations consulaires particulièrement en ce qui concerne le droit des ressortissants, indépendamment de leur statut du point de vue de l'immigration, de communiquer avec un agent consulaire de son propre État en cas de détention.

Le gouvernement du Canada s'emploie activement sur la scène internationale à garantir le respect et l'observation de la *Convention de Vienne de 1963 sur les relations consulaires*. Le Canada respecte le choix des individus qui sont détenus au Canada et qui sont des ressortissants d'un autre État, indépendamment de leur statut du point de vue de l'immigration au Canada, de communiquer avec le représentant consulaire de cet autre État. De la même façon, le gouvernement du Canada défend vigoureusement les droits de tout citoyen canadien ou résident permanent qui devient assujéti à une arrestation ou à toute forme de détention dans un pays étranger, de communiquer avec un agent consulaire canadien en vue d'obtenir de l'assistance consulaire conformément à la Convention.

Protéger les droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille, conformément au cadre juridique interne de chaque pays, en prenant des mesures, au cas où elles n'existeraient pas, pour : 1) assurer, en ce qui concerne les conditions de travail, la même protection juridique que celle prévue pour les travailleurs nationaux; 2) faciliter, comme il convient, le paiement de l'intégralité des salaires dus lorsque le travailleur est rentré dans son pays, et leur permettre de prendre des dispositions en vue du transfert de leurs effets personnels; 3) reconnaître les droits à la citoyenneté et à la nationalité des enfants de tous les travailleurs migrants qui peuvent être admissibles à ces droits, et tout autre droit dont ils pourraient bénéficier dans chaque pays; 4) encourager la négociation d'accords bilatéraux ou multilatéraux relatifs au versement des prestations de sécurité sociale accumulées par les travailleurs migrants; 5) protéger tous les travailleurs migrants et leur famille, au moyen de campagnes d'application de la loi et d'information, pour éviter qu'ils ne deviennent victimes d'exploitation et d'abus provenant de la contrebande d'étrangers; 6) empêcher les abus et le mauvais traitement de tous les travailleurs migrants par les employeurs ou toute autorité chargée de l'application des politiques relatives aux migrations et des contrôles à la frontière; 7) encourager et promouvoir le respect de l'identité culturelle de tous les migrants.

En vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail (ANACT), le Canada, le Mexique et les États-Unis se sont engagés à promouvoir 11 principes directeurs, dont l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et la protection des travailleurs migrants. De plus, l'article 11 de l'Accord stipule que des activités de coopération entre les parties seront entreprises dans un certain nombre de domaines précis, dont les travailleurs migrants. L'Accord de coopération Canada-Chili dans le domaine du travail contient des dispositions similaires. En février 2000, une conférence sur le travail agricole migrant en Amérique du Nord s'est tenue à Los Angeles, aux États-Unis. Cette activité trilatérale a été organisée par les ministères du Travail des trois parties dans le cadre du programme de travail en coopération de l'ANACT. Cette conférence avait pour but de permettre à des experts venant des pouvoirs publics, des entreprises, des syndicats, d'ONG et du monde universitaire d'examiner les questions juridiques, sociales et économiques qui se posent aux travailleurs agricoles migrants et à leur famille aux États-Unis, au Canada et au Mexique. Parmi les questions précises touchant le travail des migrants, mentionnons les conséquences économiques, les profils des travailleurs, les pratiques juridiques, les problèmes communs, les programmes actuels et les mesures futures.

L'atelier sur les pratiques exemplaires concernant les travailleurs migrants et leur famille, tenu à Santiago, au Chili, en juin 2000, a été organisé par l'Organisation internationale des migrations avec la coopération de la Commission économique des Nations Unies pour les Nations Unies et les Caraïbes et du Caribbean and Latin American Demographic Centre sous les auspices du gouvernement des États-Unis, conformément au Plan d'action de Santiago de 1998. Les États-Unis sont le coordonnateur désigné chargé de la mise en oeuvre de la section portant sur les travailleurs migrants du Plan d'action, le El Salvador et le Mexique agissant en qualité de coordinateurs. En sa qualité de pays hôte du 3^e Sommet des Amériques qui se tiendra en avril 2001 à Québec, le Canada a été invité à participer. L'atelier a réuni des experts gouvernementaux dans un certain nombre de domaines relatifs à la protection de travailleurs migrants et de leur famille dans les Amériques. Les pratiques exemplaires du Canada en ce qui concerne les travailleurs migrants temporaires en provenance des Caraïbes et du Mexique, et l'expérience canadienne ayant trait à la préservation de l'identité culturelle, de l'intégration et de la citoyenneté ont été considérés comme étant d'excellents modèles dont on peut s'inspirer.

Le gouvernement du Canada, en qualité d'hôte du 3^e Sommet des Amériques, a participé activement au Symposium sur les migrations internationales dans les Amériques qui s'est tenu à San José, au Costa Rica, en septembre 2000, sous les auspices du processus du Sommet des Amériques. Le but de la réunion était d'examiner des questions relatives aux migrations internationales, ce qui a réuni des représentants des gouvernements, un important contingent d'ONG, des universitaires et des organisations internationales. Les ONG ont tenu un forum parallèle et ont présenté leurs suggestions à la plénière du symposium le dernier jour. À la dernière séance, les représentants gouvernementaux sont arrivés à un consensus selon lequel les migrations internationales constituaient un important aspect des affaires hémisphériques qu'il fallait aborder au prochain Sommet des Amériques.

Soutenir les activités de la Commission interaméricaine en ce qui concerne la protection des droits des travailleurs migrants et de leur famille, particulièrement par l'intermédiaire du Rapporteur spécial pour les travailleurs migrants.

En 1999, la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) a demandé à être admise en qualité d'observateur à la Conférence régionale sur les migrations (CRM), qu'on appelle aussi le Processus de Puebla. La CRM est une tribune permettant de discuter et d'échanger au sujet des pratiques exemplaires en matière de migration et des questions connexes sous un angle régional. La CRM comprend tous les pays d'Amérique du Nord et d'Amérique centrale, ainsi que la République dominicaine. Le Canada apprécie l'action de la CIDH et appuie sa demande d'être admise en qualité d'observateur à la CRM. À la 5^e RCM, qui a eu lieu à Washington, aux États-Unis en mars 2000, la demande de la CIDH d'adhérer à la CRM en qualité d'organisation internationale ayant un statut d'observateur a été acceptée en raison des rapports étroits qu'elle maintient entre les questions touchant les droits de la personne et les migrations.

RENFORCEMENT DES ADMINISTRATIONS MUNICIPALES ET RÉGIONALES

Au Sommet des Amériques de Santiago, en 1998, les gouvernements ont convenu d'encourager la participation de la société civile à la prise de décisions locales et d'examiner les questions du partage des pouvoirs et des ressources entre les gouvernements nationaux et locaux; à cette fin, ils ont convenu d'engager les mesures suivantes.

Au sein de leur cadre juridique et dans un délai raisonnable, établir ou renforcer des mécanismes en vue de la participation de groupes de la société dans le processus de décisions aux échelles locale et subnationale, comme des audiences publiques ouvertes et des examens budgétaires publics, et promouvoir la transparence dans les activités financières des gouvernements aux échelles locale et subnationale.

Conformément à la législation à tous les niveaux, fournir des options de financement pour les gouvernementaux locaux et subnationaux, dont les groupes de gouvernements locaux, par exemple, par des transferts de recettes nationales, l'accès aux marchés privés des capitaux et le pouvoir de percevoir des recettes à l'échelle locale, afin d'élargir la prestation de services de qualité et de fournir des occasions de formation dans le but de renforcer les capacités administratives locales et subnationales.

Selon les circonstances et le cadre juridique de chaque pays, étudier l'éventuel transfert de fonctions nationales gouvernementales supplémentaires à l'échelle locale ou subnationale, ainsi que la possibilité de renforcer ces autorités.

Mettre en commun leurs expériences et informations à partir des programmes en vigueur et futurs soutenus par des institutions de coopération multilatérales et bilatérales comme l'Organisation des États américains, la Banque interaméricaine de développement et la Banque mondiale, pour faciliter la mise en oeuvre de cette initiative.

Municipalités canadiennes

Le Canada a trois ordres de gouvernement et d'administration : fédéral, provincial/territorial et municipal. La cohésion et le succès du système canadien face aux nombreux défis des 134 dernières années a nécessité une approche de collaboration de la part de tous les ordres de gouvernement. La Constitution a réparti la responsabilité du gouvernement local aux provinces et aux territoires. Le degré et la manière dont ceux-ci ont délégué des pouvoirs aux municipalités varie selon les provinces et les territoires.

Les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral sont des sources secondaires de financement pour les municipalités canadiennes. En général, la collecte de recettes par les municipalités en vertu de leurs propres pouvoirs se limite aux taxes foncières, à certaines catégories de droits de permis, à des frais modérateurs et aux amendes. La législation provinciale et territoriale d'un bout à l'autre du Canada interdit aux municipalités d'enregistrer des déficits budgétaires. L'ampleur des services dispensés varie considérablement selon la population et l'assiette fiscale.

Si les pratiques varient entre les provinces, les territoires, et les zones rurales et urbaines, les candidats à une fonction municipale électorale se présentent généralement à titre individuel plutôt que sous les couleurs de partis politiques nationaux, provinciaux, ou territoriaux. Dans certains cas, les candidats se présentent en qualité de membres de partis politiques municipaux.

À des fins de comparaison, le pouvoir que les États américains exercent sur les municipalités est sensiblement inférieur à celui des provinces et des territoires canadiens. Inévitablement, les municipalités font des pressions pour obtenir davantage d'autonomie, et les tiraillements de ce processus font l'objet en permanence de représentations et de négociations. Toutefois, le test de tout système de gouvernement réside dans la qualité de vie dont bénéficient les citoyens. D'après cette unité de mesure, le système canadien a connu des succès considérables. Le Canada a été classé au premier rang dans le monde par les Nations Unies pour sa qualité d'ensemble et les conditions de vie, et bon nombre de ses administrateurs municipaux sont considérés comme étant des modèles de comportement à l'échelle internationale.

RENFORCER LES GOUVERNEMENTS LOCAUX DANS LES AMÉRIQUES

Compte tenu du remarquable dossier de réalisations et des normes professionnelles élevées, les municipalités et les experts des municipalités de partout au Canada s'emploient de plus en plus à prodiguer une assistance aux gouvernements et collectivités locaux dans les Amériques. Tenant compte de cet intérêt, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) soutient un large éventail de programmes dans les Amériques, comme la coopération intermunicipale, le diagnostic des villes, ainsi que la planification et la gestion par la participation. Une des inquiétudes fondamentales tient à la qualité de la vie et à la bonne gouvernance dans les collectivités aussi bien rurales qu'urbaines.

Le soutien mutuel et l'éducation au sujet des pratiques exemplaires se fait de plus en plus par l'intermédiaire de nombreuses avenues, dont le dialogue et le partenariat directs d'une municipalité à une autre. Toutefois, la principale source d'assistance canadienne pour les gouvernements locaux dans les Amériques est l'ACDI. Les programmes utilisant des crédits de l'ACDI sont élaborés avec un large éventail de partenaires. Parmi les partenaires clés du Canada, mentionnons : le Centre de recherches pour le développement international, la Fédération canadienne des municipalités, l'Institut urbain du Canada, l'Institut canadien des urbanistes, le Conseil international pour les initiatives écologiques communales, le Centre for Urban and Community Studies de l'Université de Toronto, le Centre for Human Settlements de l'Université de la Colombie-Britannique, le Groupe interuniversitaire de Montréal; Care Canada; le Centre for Property Studies de l'Université du Nouveau-Brunswick et la Fondation Abri international. Un certain nombre de maisons d'experts-conseils du secteur privé participe aussi avec l'ACDI à la mise en oeuvre de programmes à l'intention des gouvernements locaux et régionaux.

Le soutien canadien à la gouvernance locale en Amérique latine et dans les Caraïbes prend généralement les formes suivantes :

- des programmes impulsés par la demande (l'ACDI conçoit des programmes en réponse aux demandes des municipalités, des collectivités locales, de ministères sectoriels ou d'organismes centraux des gouvernements nationaux);
- des partenariats (transfert de compétences entre des partenaires au Canada et la région);
- de l'assistance technique (facilitation de réformes en faveur de la décentralisation, développement de compétences par les gouvernements locaux pour combler le fossé entre les capacités et les responsabilités, y compris la formation des formateurs);
- une mise en oeuvre interactive (pour s'attaquer au rythme des réformes, la nécessité de s'adapter à un rythme en évolution, jalons électoraux et capacité d'absorption).

Initiatives régionales avec des partenaires canadiens

L'Initiative des villes durables (IVD) est un projet multisectoriel et faisant intervenir de multiples intervenants, élaboré par Industrie Canada en partenariat avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI). En Amérique latine, l'IVD fait progresser un projet pilote avec la ville de Salvador, au Brésil. Le but visé est d'élaborer des stratégies et des solutions intégrées devant les défis de la gestion municipale au moyen de la coopération et du partenariat au sujet d'un large éventail de problèmes provoqué par la rapidité de l'urbanisation. Industrie Canada est en train d'élargir ses projets au titre de l'IVD à San José, au Costa Rica, et à Cordoba, en Argentine.

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) se dépense activement sur la scène internationale en faveur des programmes de décentralisation, du développement d'associations municipales, de la réduction de la pauvreté, ainsi que de la planification et du financement du développement local. De manière générale, le FCM et l'Institut urbain du Canada (comme le font d'autres organisations non gouvernementales canadiennes) font appel au soutien professionnel du personnel élu et officiel de municipalités canadiennes dans leur action outre-mer dans une optique de bénévolat, sans rémunération. Voici quelques exemples :

- Au Chili, la FCM a lancé cinq partenariats entre municipalités et avec des associations municipales. Un partenariat a relié Amos, au Québec, à Coyhaique, zone rurale éloignée du sud du Chili, afin de promouvoir des possibilités touristiques et d'améliorer la gestion des affaires publiques. D'autres partenariats avec le Chili ont été axés sur l'acquisition de compétences en informatique, la planification économique urbaine, l'obtention de la collaboration avec des municipalités voisines, le transfert de technologies à des fins de mise en valeur intégrée du territoire et les programmes récréatifs adaptés à divers secteurs de la population, en faisant particulièrement participer les jeunes, les femmes et les personnes âgées, la gestion des déchets, y compris la participation des enseignants et des enfants, l'établissement de micro-associations régionales et municipales à des fins de développement économique en collaboration et de la réduction de la pauvreté. La FCM a facilité un partenariat entre l'Union des Municipalités du Québec et l'Asociacion Chilena

de Municipalidades pour renforcer les capacités de formation et d'exercice de pressions, en matière de finances municipales et de sécurité du public.

- La FCM a fait la promotion d'accords de partenariat entre des municipalités canadiennes et salvadoriennes. Ces accords sont axés sur la formation, sur l'accroissement du rôle des municipalités dans les processus de gestion publique et de restructuration (y compris les incidences de la décentralisation), l'informatisation des finances municipales, la gestion des déchets, dont le compostage et le recyclage avec la participation des jeunes. Un partenariat de ce type relie la ville de Toronto à Soyapango, ville industrielle du Salvador ayant des niveaux élevés de pauvreté et de chômage, des logements de mauvaise qualité et des problèmes de santé. Le projet met l'accent sur le renforcement des administrations municipales, la protection de l'environnement, les services d'assainissement et des activités axées sur les jeunes.
- Au Nicaragua, la FCM a élaboré un projet de partenariat dans le cadre duquel la municipalité de Chelsea, au Canada, dispense une formation à la police en mettant l'accent sur la protection des droits de la personne.
- La FCM participe à un projet de renforcement municipal avec la maison Deloitte Touche Tohmatsu dans cinq municipalités du Nord du Pérou. Il a pour buts de moderniser les finances et la gestion municipales, de même que l'élaboration de pratiques participatives dans la prise de décisions à l'échelle locale.
- Le Centre d'études et de coopération internationale a mis sur pied un partenariat avec la FCM pour revitaliser les activités socio-économiques dans la *zona de paz* de San Marcos (Guatemala), dans lequel la FCM appuie le renforcement des capacités municipales.
- La FCM a retenu les services du Centre for Urban and Community Studies de l'Université de Toronto pour qu'il entreprenne une étude du rôle des gouvernements locaux dans le monde en développement et une autre visant l'expérience du Mexique, du Chili et de l'Équateur relativement au processus de délégation de responsabilités aux gouvernements locaux.

Vers le milieu des années 1990, le Centre for Urban and Community Studies (CUCS) a amorcé une initiative mondiale de recherche urbaine qui mettait l'accent sur la gestion publique et le processus de décentralisation dans des régions du monde, dont au Brésil, dans les pays andins, en Amérique centrale, au Mexique et dans les Caraïbes. Appuyé par le Centre de recherches pour le développement international, du Canada, la Banque mondiale et la Fondation Ford, cette étude a débouché sur l'ouvrage *Cities and Governance, New Directions in Latin America, Asia and Africa*. En coopération avec le gouvernement central et les trois plus grandes villes de Bolivie, le CUCS, soutenu par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), a élaboré des projets ayant pour but d'accroître la capacité du pays de dispenser une formation aux politiques et technique sur le développement urbain, d'échanger des informations sur les pratiques exemplaires et de renforcer la capacité de grandes municipalités boliviennes à préparer des plans de développement urbain durable conformes aux réformes en faveur de la décentralisation.

L'Institut urbain du Canada (IUC) a une large gamme de programmes dans les Caraïbes et en Amérique latine. À Cuba, il a élaboré un projet avec la ville de La Havane pour revitaliser un grand parc métropolitain. Ce programme environnemental fait participer la société civile avec les gouvernements locaux dans la planification et la mise en oeuvre. Un autre projet se déroule au Pérou : il vise à rehausser la capacité de gestion des administrations municipales en matière de développement durable. Enfin, l'IUC, associé avec la maison KPMG (Klynveld Peat Marwick Goerdeler) Canada gère un projet avec le ministère jamaïcain des administrations locales au sujet de la gestion publique intégrée dans le renforcement des capacités et la planification stratégique de l'utilisation des terres.

Après le Sommet Planète Terre des Nations Unies, en 1992, et en liaison avec l'Agenda de Habitat, des Nations Unies, le Conseil international pour les initiatives écologiques communales (ICLEI) a lancé un programme intitulé Agenda local 21. Ce programme avait pour but de concevoir, de consigner et d'évaluer conjointement la planification stratégique locale qui s'applique à divers contextes municipaux et de développement.

Au Brésil, l'ICLEI, avec d'autres partenaires, a appliqué ces lignes directrices pour intégrer tous les intervenants, y compris les éboueurs de la ville de Santos, dans l'élaboration d'un programme de recyclage des déchets. Un programme de budgétisation participatif a été conçu par l'ICLEI avec des partenaires locaux pour la ville de Porto Alegre. Son but est de faire la promotion de la démocratisation et de la transparence dans les structures et procédures du gouvernement local, en partie en établissant des liens étroits et des engagements vigoureux entre le gouvernement local et la collectivité locale. Un projet communautaire de reforestation a été élaboré pour Rio de Janeiro dans le but de limiter l'érosion, les glissements de terrain et les risques d'inondation.

À Santiago, au Chili, l'ICLEI et des partenaires des secteurs public et privé participent à une approche multisectorielle et à multiples intervenants d'un projet de transfert de technologie financé par l'ACDI. Une série de projets pilotes a été conçue pour promouvoir l'adoption de pratiques écologiques saines pour améliorer les conditions sanitaires et environnementales des logements des foyers à faible revenu, pour concevoir et mettre en oeuvre la première étape d'un processus municipal d'évaluation de l'environnement, pour s'attaquer à la grave pollution atmosphérique à Santiago, y compris le transfert de technologies canadiennes pour des systèmes de carburants de rechange à des sociétés chiliennes, et pour formuler des stratégies de gestion de la demande de transport par l'intermédiaire de la conception de la planification de l'utilisation des terres et des quartiers. À Quito, en Équateur, l'ICLEI, en collaboration avec des partenaires multisectoriels locaux, a engagé un programme pour démontrer l'efficacité des consultations communautaires et de la planification conjointe en vue de promouvoir la récupération de la plus pauvre de la ville.

En 1999, l'ICLEI, en partenariat avec le Centre des Nations Unies pour le développement régional et l'appui de l'ACDI et de la Banque mondiale, a entrepris le projet des cas novateurs de protection de l'air et du climat, et de gestion des transports, de l'utilisation des terres et de l'énergie en Amérique latine. Le projet a examiné les pratiques exemplaires dans le cadre de la campagne Global Cities for Climate Protection (cités du monde pour la protection du climat).

La Fédération des municipalités de l'isthme centraméricain et le Centre de recherches pour le développement international, du Canada, ont signé un accord à propos d'activités visant le renforcement des capacités institutionnelles et locales dans la gestion municipale en Amérique centrale. Ce projet a été organisé par l'intermédiaire du Secrétariat de gestion de l'environnement pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

Le Groupe interuniversitaire de Montréal, en collaboration avec le Centre for Urban and Community Studies de l'Université de Toronto, a engagé en 1997 un programme qui réunit cinq établissements universitaires canadiens, quatre autres se trouvant dans des pays des Amériques. Le but de ce programme est d'améliorer les réponses aux besoins de formation, d'enseignement et de recherche à Port-au Prince, à Haïti, à Port of Spain, à Trinité-et-Tobago, à Puebla (Mexique), à San José, au Costa Rica et à San Salvador, au Salvador. Le programme est également en train de mettre en place un réseau régional d'apprentissage et d'information dans le domaine du développement urbain et, en 1997, il a ouvert un système d'information interactif de données spatialisées au bénéfice des villes faisant partie du partenariat.

L'Institut canadien des urbanistes a lancé des projets dans les capitales de Cuba, du Salvador et de Trinité-et-Tobago sur le professionnalisme et le développement de pratiques exemplaires en matière de planification urbaines et régionales, pratiques appropriées à chaque pays. Les programmes comportent le renforcement des capacités institutionnelles et des transferts Nord-Sud de connaissances et de compétences. L'Institut appuie également la mise en place d'un réseau régional d'information dans le domaine de l'urbanisme.

Avec l'appui de l'ACDI depuis 1983, Entraide universitaire mondiale du Canada participe à des projets ayant pour but d'inverser la dégradation de l'eau et de l'assainissement dans les régions rurales et urbaines de l'Est du Pérou, dont à Lima, ce qui réduit l'incidence du choléra et soulage la pauvreté.

CORRUPTION

La corruption demeure une menace grave à la stabilité des institutions démocratiques des Amériques. Pour atténuer les problèmes résultant de la corruption, les dirigeants réunis au Sommet de Santiago ont entériné un certain nombre d'initiatives contre la corruption.

Appuyer résolument le Programme interaméricain de lutte contre la corruption et mettre en oeuvre les interventions qui y sont énoncées, particulièrement l'adoption d'une stratégie visant à obtenir une ratification rapide de la Convention interaméricaine contre la corruption, de 1996, la rédaction de codes de conduite pour les fonctionnaires, conformément aux cadres juridiques respectifs, l'étude du problème du blanchiment d'éléments d'actif ou du produit de la corruption, et la promotion de campagnes d'information sur les valeurs morales qui sous-tendent le système démocratique.

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

L'adoption de la Convention interaméricaine contre la corruption à Caracas, au Venezuela, en mars 1996, a été une réalisation ayant valeur de jalon; elle constituait alors le premier et le plus

étendu des documents de ce type dans le monde. Le Canada a signé la Convention en juin 1999 pendant la 29^e Session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains à Guatemala et il l'a ratifié en juin 2000 à l'occasion de la 30^e Assemblée générale tenue à Windsor, au Canada. Le Canada soutient vigoureusement le Programme interaméricain de coopération dans la lutte contre la corruption, et il a été un participant actif au Groupe de travail sur la probité et l'éthique publique, l'organe de l'OEA chargé de mettre en oeuvre les interventions définies par le programme.

Une des recommandations clés du Programme est la création de mécanismes de consultation pour mettre en commun les pratiques exemplaires et susciter l'échange d'informations entre États membres de l'OEA. Il a pour but de faire participer les organisations internationales, les institutions financières internationales et les représentants de la société civile en vue de garantir la transparence et de réduire la corruption. À cette fin, le Canada a soutenu financièrement une discussion en table ronde sur la transparence et la bonne gestion des affaires publiques dans les Amériques, organisée par la Fondation canadienne pour les Amériques à Montréal, en février 2000. Cette manifestation a rassemblé des experts de l'ensemble de l'hémisphère, dont des représentants du monde universitaire, des ONG, des institutions financières internationales et de l'OEA; ils ont débattu d'initiatives régionales et de défis stratégiques en matière de lutte contre la corruption dans la période menant au 3^e Sommet des Amériques, qui se tiendra à Québec, (au Canada), en avril 2001.

Le Parlement canadien a adopté la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité* en juin 2000. La Loi crée un système obligatoire de présentation de rapports au sujet des transactions financières suspectes et du mouvement transfrontalier de grandes quantités d'argent; on prévoit qu'elle entrera en vigueur en 2001.

Parrainer, au Chili, un symposium sur l'accroissement de la probité dans l'hémisphère, qui se tiendra au plus tard en août 1998 dans le but d'examiner, entre autres questions, l'ampleur de la Convention interaméricaine contre la corruption et la mise en oeuvre du programme mentionné plus haut. Ils soutiendront résolument la tenue d'ateliers parrainés par l'Organisation des États américains pour diffuser les dispositions énoncées dans la Convention interaméricaine contre la corruption.

Le Symposium sur l'accroissement de la probité dans l'hémisphère, tenu à Santiago (au Chili) en novembre 1998, a marqué une suite à un important mandat du Sommet de Santiago. Le Canada, de concert avec l'Argentine et le Venezuela, a contribué au groupe de rapporteurs en soumettant un rapport sommaire des discussions de Santiago. Entre autres choses, le rapport a souligné l'importance de la ratification de la Convention interaméricaine contre la corruption, de la participation des organisations de la société civile et des institutions financières internationales et de l'établissement d'un mécanisme institutionnel au sein de l'OEA qui assurerait le suivi des actions entreprises conformément par les États parties à la Convention et qui faciliterait l'adoption de mesures à cette fin. De ce fait, en 1999, l'Assemblée générale de l'OEA a adopté une résolution donnant instruction au Conseil permanent de reprendre les activités du Groupe de travail sur la probité et l'éthique publique.

Favoriser, au sein du cadre de l'OEA et conformément au mandat énoncé dans le Programme interaméricain de lutte contre la corruption, un suivi approprié des progrès accomplis en vertu de la Convention interaméricaine contre la corruption.

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

En plus d'être un participant actif aux activités hémisphériques de lutte contre la corruption, le Canada appuie la mise au point d'un mécanisme de suivi qui assurera la mise en oeuvre des dispositions de la Convention. Ce mécanisme devrait être souple, exempt de sanctions et fondé sur le consentement, le respect mutuel et les principes généraux du droit international.

Une résolution adoptée à l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA), réunie à Windsor, a donné instruction au Conseil permanent de l'OEA (CP) de recommander d'ici la fin de l'année le modèle le plus approprié que les États parties pourraient mettre en oeuvre, s'ils le jugent opportun, pour surveiller l'application de la Convention interaméricaine contre la corruption. Le Canada a été un participant actif à l'élaboration d'un mécanisme de suivi de ce type, qui a été approuvé par le Conseil permanent de l'OEA en janvier 2001, et qui renvoyait la recommandation aux États pour leur considération.

Promouvoir dans leur législation nationale l'obligation incombant aux hauts fonctionnaires et à d'autres personnes à d'autres niveaux, lorsque la loi en dispose, ainsi de déclarer ou de divulguer leur avoir personnel et leurs dettes à l'organisme voulu.

Le Canada a des lignes directrices sur la prévention des conflits d'intérêts depuis 1974; elles ont été regroupées au moyen de l'introduction, en 1985, de codes sur les conflits d'intérêts et l'après-mandat à l'intention des détenteurs d'un poste dans la fonction publique fédérale et les fonctionnaires. Ces codes ont pour but de rehausser la confiance de la population envers l'intégrité des fonctionnaires et du processus décisionnel au sein du gouvernement. Les provinces et les territoires canadiens ont une législation ou des lignes directrices applicables à leurs propres fonctionnaires.

Au niveau fédéral, le Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat s'applique aux ministres, aux secrétaires d'État, aux secrétaires parlementaires et à tous les individus nommés à temps complet par le gouverneur en conseil à des ministères, organismes, conseils, commissions et tribunaux. Le Code s'applique aussi aux particuliers travaillant dans les cabinets ministériels. Les individus nommés à mi-temps par le gouverneur sont assujettis aux principes du Code.

Le premier ministre a renforcé ce Code en 1994 en créant le poste de conseiller en éthique. Ce conseiller est chargé de l'administration de la *Loi sur l'enregistrement des lobbyistes*, du Code de déontologie des lobbyistes et du Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat.

En vertu de la *Loi sur l'enregistrement des lobbyistes*, les individus qui sont rémunérés pour mener une action de lobbying auprès des titulaires de charges publiques fédérales doivent

s'enregistrer et divulguer des informations, comme le nom de leur client, l'entreprise ou l'organisation qui les emploie, les noms des filiales de la société mère susceptibles de bénéficier du lobbying, les membres de groupes de coalition, les questions précises devant faire l'objet d'un lobbying, les noms des ministères ou organismes fédéraux avec lesquels le lobbyiste a communiqué, la source et le montant de tout financement fédéral reçu et les techniques de communication qu'ils utilisent pour mener leur action de lobbying. Ces informations sont publiques et on peut accéder au registre sur Internet à l'adresse suivante : <http://strategis.ic.gc.ca/ethics>.

Le Code de déontologie des lobbyistes est un guide de conduite déontologique obligatoire pour tous les lobbyistes dans leurs relations avec des responsables fédéraux. Les règles portent sur la transparence, la confidentialité et les conflits d'intérêts.

Le Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat n'est pas une loi, mais le respect de ses dispositions est une condition de l'occupation d'un poste. Il met l'accent sur l'intégrité, exprimée par un ensemble de principes qui exposent la norme déontologique élevée à laquelle les titulaires de charge publique doivent aspirer. Le système a pour base la divulgation confidentielle, faite par les titulaires de charge, de tous éléments d'actif, investissements, dettes et activités extérieures. Le Code précise les éléments d'actif et investissements que l'on peut conserver et ceux qui doivent faire l'objet d'une déclaration publique, ceux dont il faut se départir ou qu'il faut placer dans un fonds fiduciaire sans droit de regard ou assujettir à une gestion sans droit de regard. Certaines activités sont interdites, comme l'exercice d'une profession, la gestion ou l'exploitation d'une entreprise ou d'une activité commerciale, un poste d'administrateurs ou d'autres postes au sein d'organisations financières ou commerciales et professionnelles, et l'accomplissement de fonctions de consultant rémunéré. Le Code énumère aussi les conditions et les circonstances précises dans lesquelles il est autorisé d'accepter des cadeaux, des marques d'hospitalité ou d'autres avantages, sous réserve d'une déclaration publique.

De plus, il y a des règles qui s'appliquent au moment du départ d'une charge publique, lesquelles interdisent à un ancien titulaire de charge de changer de côté ou d'utiliser des informations qui ne sont pas disponibles dans le public. Une « période de refroidissement » est applicable à l'acceptation d'un emploi extérieur et à la soumission de représentations par la suite.

Le Code visant la fonction publique existe depuis 1985 et il est similaire à celui qui est destiné aux agents publics, mais il est moins rigoureux. Par exemple, un fonctionnaire ne ferait une divulgation confidentielle d'éléments d'actif, de dettes ou d'activités extérieures que si un de ces éléments devait avoir une incidence quelconque sur l'exercice de ses devoirs et responsabilités. Seuls les hauts fonctionnaires sont assujettis à une période d'un an dans l'après-mandat.

En mai 1999, le Secrétariat du Conseil du Trésor a constitué un Bureau des valeurs et éthiques pour donner des orientations aux ministères fédéraux sur les valeurs et l'éthique, et pour engager l'examen du code sur les conflits d'intérêts dans la fonction publique. Outre ce code, les ministères et la plupart des autres organismes fédéraux ont fixé des règles supplémentaires correspondant à leur culture et à leurs circonstances particulières.

Encourager l'approbation de mesures efficaces et précises pour combattre toutes formes de corruption, de subornation et de pratiques illégales connexes dans les transactions commerciales, entre autres.

Le gouvernement du Canada a adopté des mesures de lutte contre la corruption et les pratiques illégales connexes dans les transactions commerciales, ainsi que d'autres activités illégales. La *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* est entrée en vigueur en février 1999. La *Loi* comprend trois infractions : la corruption d'un agent public étranger, le recyclage des biens et des produits de la criminalité, et la possession de ces biens et produits.

La *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* faisait partie du projet de loi S-21 qui modifiait également la *Loi de l'impôt sur le revenu* et le *Code criminel*. L'article 3 de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (la corruption d'un agent public) a été ajouté à la liste d'infractions visées par l'article 67.5 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin qu'il soit impossible de réclamer ce genre de pots-de-vin à titre de déduction. Toutes les infractions (articles 3, 4, 5) visées par la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* sont comprises dans la définition de l'« infraction de criminalité organisée » de l'article 462.3 du *Code criminel*. Ont également été ajoutées à la définition d'une infraction de criminalité organisée les infractions visées par le *Code criminel*, notamment les actes de corruption dans les affaires municipales, acheter ou vendre une charge, influencer des nominations ou en faire commerce. En outre, les articles 3, 4, 5 de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* ont été ajoutés à la liste d'infractions visées à l'article 183 du *Code Criminel* pour permettre à la police de recueillir des éléments de preuve en ayant recours légalement à des moyens d'écoute électronique ou autre moyen de surveillance électronique.

Le Canada participe activement aux activités mises de l'avant par diverses tribunes pour lutter contre la corruption, notamment l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation des États américains, les Nations Unies, le Groupe des huit et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Le Canada a participé activement à la négociation de la Convention des Nations Unies contre le crime organisé transnational qui renferme des dispositions destinées à lutter contre la corruption. Le Canada appuie également la notion d'un instrument distinct des Nations Unies pour lutter contre la corruption. Du point de vue du Canada, cet instrument devrait être axé non seulement sur les mesures à caractère pénal pour lutter contre la corruption, mais devrait également favoriser les principes de bon gouvernement par des mesures à caractère non pénal.

En avril 2000, le Forum économique de l'OSCE a adopté une résolution, fondée sur un projet canadien, dans laquelle l'OSCE a convenu de s'attaquer à la question de la corruption dans le contexte des principes de bon gouvernement et de la primauté du droit.

À l'OCDE, le Canada a participé activement au Groupe de travail sur la corruption dans les transactions commerciales internationales et au suivi et à la promotion, par le Groupe de travail, de la mise en application complète de la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales.

FINANCEMENT DES CAMPAGNES ÉLECTORALES

Dans le cadre de leur engagement d'édifier des institutions démocratiques plus vigoureuses dans l'ensemble de l'hémisphère, les dirigeants ont cerné le financement des campagnes électorales comme étant un important point de l'ordre du jour du Sommet de Santiago des Amériques, en 1998, et ils ont convenu d'adopter les mesures suivantes :

Proposer l'échange d'expériences susceptibles d'être utilisées comme soutien à chaque pays de telle façon que, selon leurs propres réalités et systèmes juridiques, ils adoptent ou élaborent des règles internes réglementant les contributions aux campagnes électorales, ainsi que des mécanismes indépendants de contrôle interne.

Examiner les propositions émanant de la Réunion de représentants gouvernementaux sur les contributions aux campagnes électorales, tenue à Caracas en février 1998 sous les auspices de l'OEA.

Adopter ou envisager, selon les cas, des mesures de prévention de contributions financières à des campagnes électorales dérivées de la criminalité organisée et du trafic de drogues. De la même façon, ils feront la promotion de l'adoption de mesures conçues pour garantir la transparence pour ce qui est de l'origine de toutes les contributions.

Élections Canada

Le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire d'Élections Canada, continue de renforcer son processus électoral tout en répondant à l'évolution des besoins et des attentes du corps électoral. Élections Canada est l'organisme non partisan chargé du déroulement des élections et référendums fédéraux au Canada. Par l'intermédiaire de sa direction générale des services internationaux, cet organisme soutient vigoureusement, aussi, le développement démocratique dans le monde entier, en prodiguant des services consultatifs et techniques experts.

Ouvrant de concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, avec l'Agence canadienne de développement international et d'autres organisations internationales, dont l'Organisation des États américains, Élections Canada donne des séances d'information aux délégations séjournant au Canada en provenance d'autres pays de la région, y compris des délégations du Brésil, de la Colombie, de Cuba, du Guatemala, de Haïti et du Mexique. Les séances d'information se poursuivent depuis 1984 et elles ont notamment mis l'accent sur les éléments suivants :

- le financement des élections et les dépenses par candidat et par parti politique;
- l'examen et la divulgation des rapports financiers;
- le remboursement des dépenses, selon des formules de calcul indiquées dans *La loi électorale du Canada*;
- la vérification financière et les activités de mesure du rendement à Élections Canada

(c.-à-d. la vérification et la publication des rapports budgétaires annuels des partis politiques enregistrés);

- l'examen des rapports sur les dépenses électorales des candidats et des partis;
- l'examen des rapports financiers des comités enregistrés pour un référendum;
- l'examen des rapports sur les dépenses électorales pour vérifier leur conformité à la loi;
- les finances internes d'Élections Canada (c.-à-d., les politiques budgétaires et financières, la planification et les systèmes, l'établissement du coût et la budgétisation, et la vérification interne et des activités de comptabilité, ce qui comprend le paiement du personnel électoral, la mesure du rendement et la présentation d'un rapport central).

En juillet 1998, Élections Canada a accueilli la 4^e Conférence de l'Union interaméricaine des organisations électorales (souvent désignée par son sigle espagnol *UNIORE*)¹. Les autorités électorales de 24 pays d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Amérique du Nord se sont rencontrées à Ottawa pour promouvoir des valeurs démocratiques électorales communes. Les autorités électorales ont échangé des stratégies et des expériences sur des questions comme le financement des partis politiques et des candidats, le contrôle et la surveillance des dépenses et de l'obligation de rendre des comptes, et la prévention et le règlement des conflits électoraux. Les représentants se sont également penchés sur des moyens d'améliorer le processus électoral dans leur pays respectif. Le Canada a vu dans la conférence une occasion de renforcer la démocratie et ses liens parmi les praticiens des Amériques aux fins d'exécution de projets conjoints à long terme à propos de la mise en place de processus démocratiques dans l'ensemble de la région.

Le Directeur général des élections du Canada se trouvait à Mexico à l'occasion des élections de juillet 2000 en qualité d'invité de l'autorité électorale mexicaine, l'Instituto Federal Electoral (IFE). Avant cela, le président de l'IFE a pris la parole à une conférence organisée en mars 2000 à Ottawa par Élections Canada. Le Directeur général des élections du Canada, le ministre d'État, le leader du gouvernement à la Chambre des communes et le ministre chargé des affaires électorales, ainsi qu'un représentant du Parti canadien de la réforme, ont également pris la parole devant des parlementaires, des diplomates, des universitaires, des organisations non gouvernementales et des journalistes participant à cette manifestation. La conférence était la deuxième d'une série sur le développement de la démocratie au Mexique, organisée par Élections Canada depuis 1997. Elle donne un autre exemple de la coopération du Canada avec l'IFE, laquelle a commencé en 1993 lorsqu'un groupe de représentants électoraux mexicains est venu au Canada pour se renseigner sur le système électoral canadien et pour donner au personnel d'Élections Canada un aperçu du système mexicain. Depuis, l'IFE et Élections Canada se sont rencontrés à maintes reprises pour renforcer leur système électoral respectif au moyen de projets de coopération professionnelle et technique.

¹ Créée en 1991, l'*Unión Interamericana de Organismos Electorales (UNIORE)* résultait du désir des pays d'Amérique centrale et des Caraïbes de se lier aux autorités électorales en Amérique du Sud. Les membres de l'UNIORE comprennent maintenant les représentants électoraux de 24 pays. Le Canada a adhéré à l'*UNIORE* en 1992.

En mai 2000, la sanction royale à une réforme et à une restructuration d'ensemble de la *Loi électorale du Canada*, officiellement adoptée en 1920. La Loi – qui imposait des limites aux dépenses électorales des partis politiques, qui obligeait les partis et les candidats enregistrés à avoir des agents désignés chargés des finances électorales et à divulguer publiquement les contributions aux campagnes électorales – limite aussi la mesure dans laquelle les tiers partis peuvent faire des publicités électorales. Les tiers partis sont des groupes ou des particuliers qui s'adonnent à des publicités électorales, mais qui ne présentent pas de candidats; la Loi interdit la collusion pour passer outre aux limites des dépenses et exige la divulgation publique des contributions électorales.

La *Loi électorale du Canada* interdit les noms anonymes à des partis politiques et à des candidats, y compris les dons anonymes par de tiers partis à des fins publicitaires. La Loi prévoit que c'est un délit que d'offrir un pot-de-vin relativement au vote ou pour intimider des électeurs; elle interdit aussi l'ingérence dans les élections de la part de personnes qui ne résident pas au Canada et interdit l'utilisation de la diffusion vers l'extérieur du Canada portant sur les élections au Canada, avec intention d'exercer une influence sur le vote des Canadiens.

Enfin, la *Loi électorale du Canada* maintient l'interdiction qui s'applique à tous les candidats à une élection, interdiction visant la signature d'engagements qui limiteraient leur liberté de vote au Parlement après leur élection.

Au-delà de la *Loi électorale*, diverses autres lois canadiennes portent sur la subornation, le trafic d'influences et d'autres cas graves de conflits d'intérêts.

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et Agence canadienne de développement international

Le Canada reconnaît les préoccupations croissantes dans l'hémisphère, selon lesquelles l'exercice de la démocratie risque d'être menacée par des contributions qui sapent l'intégrité du processus électoral. À cette fin, le Canada a entrepris plusieurs activités visant à renforcer les campagnes électorales en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Une réunion de représentants gouvernementaux sur les contributions aux campagnes électorales s'est tenue à Caracas, au Venezuela, en février 1998. Dix recommandations ont été adoptées à cette réunion :

- continuer la compilation des lois et des règlements relatifs au financement des campagnes électorales;
- promouvoir l'échange d'informations sur les lois et les règlements à ce sujet;
- prodiguer des services d'experts-conseils au sujet des lois et règlements à la demande des États membres;

- élaborer une loi modèle sur le financement des campagnes électorales et procéder à un examen des textes comparables;
- encourager la diffusion de mesures de contrôle du financement des campagnes électorales dans les divers pays;
- favoriser l'échange d'informations et d'expériences entre les organismes de chaque État membre chargé de superviser des campagnes électorales;
- échanger de l'information et des projets visant à contrer le financement illégal par-delà les frontières nationales;
- promouvoir des réunions entre centres universitaires et d'autres institutions de la société civile dans le but d'analyser des problèmes liés au financement des campagnes électorales;
- tenir une réunion au cours de l'année sur l'évaluation en cours du financement des campagnes électorales;
- demander instamment au Conseil permanent, par l'intermédiaire du Comité des affaires juridiques et politiques, de continuer d'étudier les contributions aux campagnes électorales et de créer un groupe de travail qui s'attaquera à cette question.

Le Canada a également appuyé diverses missions d'observation d'élections du Service pour la promotion de la démocratie de l'OEA. Par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le gouvernement du Canada a contribué régulièrement à ces missions à l'occasion de la tenue d'élections nationales dans des pays sud-américains comme le Pérou, en avril et en mai 2000, le Paraguay, en mai 1999, et le Venezuela, en mai 2000. Pour chacun de ces pays, les missions d'observation ont stimulé le soutien international des élections nationales et, au Venezuela, elles ont également garanti l'impartialité, la fiabilité et l'exactitude du processus électoral.

En 1999, l'ACDI a versé une contribution de 1,5 million de dollars à un projet à Haïti qui visait à dispenser un soutien direct sous forme de matériels et de services au processus électoral. Elle a également accordé un soutien au Bureau de l'ombudsman national du Pérou au titre de son Programme de supervision électorale et à l'ONG péruvienne de surveillance électorale, Transparencia.

Lorsque les élections au Pérou se sont poursuivies conformément au calendrier malgré des allégations d'irrégularités électorales, le ministère canadien des Affaires étrangères et du Commerce international a proposé qu'une mission de haut niveau soit envoyée au Pérou pour y évaluer la situation et pour recommander la voie à suivre. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité par les États membres à la 30^e Assemblée générale de l'OEA, tenue à Windsor en juin 2000; plus tard au cours du même mois, une mission de l'OEA a conçu un cadre de renforcement la démocratie au Pérou fondé sur une série de propositions de réformes émanant de

consultations avec tous les secteurs des milieux politiques du Pérou et portant sur cinq domaines préoccupants :

- réforme de l'administration de la justice
- renforcement de la primauté du droit et garantie de la séparation des pouvoirs
- liberté d'expression et des médias
- réforme électorale, supervision et équilibre des pouvoirs
- contrôle civil sur les services de renseignement et les forces armées

À la fin août 2000, le secrétaire de la mission permanente de l'OEA s'était établi au Pérou et avait formé une table de concertation (*Mesa de Dialogo*) entre le gouvernement, l'opposition et les représentants de la société civile. La *Mesa* a eu une influence stabilisatrice sur le paysage politique pendant la période d'incertitude politique au Pérou à la fin 2000, offrant parfois le seul forum pour la tenue de débats et la formation d'un consensus sur d'importantes lois de réforme. Appuyé par le désir des Péruviens eux-mêmes d'instaurer des changements démocratiques, la table de concertation a été le fer de lance de nombreuses réformes importantes. Actuellement, la communauté internationale met tout en oeuvre pour aider le Pérou à moderniser ses processus et ses appareils électoraux pour garantir un vote équitable et transparent le 8 avril 2001. L'OEA enverra une mission d'observation des élections. La mission de l'OEA examine en ce moment des moyens par lesquels, en coopération avec le gouvernement de transition, elle pourrait continuer d'accompagner le processus péruvien de démocratisation et de réforme.

PRÉVENTION ET CONTRÔLE DE LA CONSOMMATION ILLICITE ET DU TRAFIC DE DROGUES ET DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES ET D'AUTRES CRIMES CONNEXES

Des liens étroits unissent les drogues et la criminalité nationale et internationale. Au Sommet des Amériques de 1998, les dirigeants ont reconnu la nécessité de prévenir et de combattre la consommation illicite et le trafic de drogues et de substances psychotropes et d'autres crimes connexes.

Le Canada est résolu à oeuvrer avec ses partenaires des Caraïbes et d'Amérique latine pour élaborer des mécanismes multilatéraux afin de s'attaquer au problème de l'abus et du trafic des drogues illicites. La section qui suit résume ce que le Canada a fait pour donner suite aux mandats du Plan d'action de Santiago.

Continuer de renforcer leurs efforts nationaux et multilatéraux afin d'arriver à une application intégrale de la Stratégie antidrogue de l'hémisphère et de renforcer cette alliance fondée sur les principes du respect de la souveraineté et de la compétence territoriale des États, de la réciprocité, de la responsabilité en commun et d'une approche intégrée et équilibrée conformément avec leurs lois nationales.

Santé Canada

En juin 1998, le gouvernement du Canada a publié la Stratégie canadienne antidrogue, qui

expose le rôle et l'engagement de s'attaquer à la toxicomanie. Les principes de bases de la stratégie suivent de près ceux de la Stratégie antidrogue de l'hémisphère. Ce sont les suivants :

- un équilibre entre la réduction de l'offre et la réduction de la demande;
- on considère que la prévention est l'intervention qui présente le meilleur rapport coût-efficacité;
- une participation multisectorielle faisant intervenir les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les organismes s'occupant des dépendances, ainsi que les organismes sanitaires, sociaux, professionnels et d'application de la loi, les organisations multilatérales, le secteur privé et les groupes communautaires;
- les programmes et politiques sont formulés dans la prise en considération des rapports hommes-femmes, de la culture et de l'âge ou de l'étape dans la vie;
- la participation de groupes cibles à la recherche, à la planification des programmes, au développement et à la mise en oeuvre est fondamentale; la participation intégrale des personnes qui, en dernière analyse, seront les bénéficiaires des programmes, des ressources et des services est essentielle à leur caractère approprié, à leur pertinence et à leur succès;
- les programmes de prévention, de traitement et de réadaptation doivent combler les besoins des toxicomanes, dont un bon nombre utilise plus d'une drogue à la fois;
- les programmes de prévention, de traitement et de réadaptation doivent prendre en compte les déterminants de la santé et s'attaquer aux facteurs sous-jacents liés à la toxicomanie;
- un cadre législatif approprié et global est nécessaire;
- en ce qui concerne la réduction de l'offre, le ciblage des échelles supérieures des organisations criminelles se livrant au commerce national et international des drogues revêt une importance critique et nécessite qu'on mette davantage l'accent sur les enquêtes et la tenue de poursuites judiciaires sur les produits de la criminalité.

Les objectifs de la stratégie sont de réduire la demande de drogues, de réduire la mortalité et la morbidité liées à la drogue, de rehausser l'efficacité et l'accessibilité des informations et des interventions touchant la toxicomanie, restreindre l'offre de drogues illicites et abaisser la rentabilité du trafic des drogues illicites, et réduire le coût de la toxicomanie pour la société canadienne.

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie définit un cadre d'ensemble reconnaissant l'importance et l'interdépendance d'un certain nombre d'éléments constitutifs : développement des recherches et des connaissances; diffusion du savoir; programmes de prévention; traitement et réadaptation; législation, exécution et contrôle; coordination nationale; coopération internationale.

Avec l'intention de renforcer la confiance mutuelle, le dialogue et la coopération hémisphérique, et en prenant appui sur les principes mentionnés plus haut, mettre au point, dans le cadre de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues, un processus singulier et objectif d'évaluation gouvernementale multilatérale dans le but de surveiller l'avancement des actions individuelles et collectives dans l'hémisphère, et des interventions de tous les pays participant au Sommet, face aux diverses manifestations du problème.

En réponse à l'appel lancé par les dirigeants au Sommet des Amériques tenu en 1998 à Santigao, un Groupe de travail de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) a été constitué et chargé d'établir un mécanisme d'évaluation multilatérale (MEM) aux fins de la surveillance de l'élaboration de stratégies (MEM) nationales et régionales de lutte contre les drogues correspondant aux objectifs de la Stratégie hémisphérique antidrogue de 1997. Le Solliciteur général adjoint du Canada a été élu président du Groupe de travail. Pendant une période de 18 mois, le Groupe a mis au point le mécanisme, les travaux s'achevant à une dernière réunion tenue à Ottawa en août 1999. Le MEM a été entériné par la CICAD en Uruguay en octobre 1999.

Le MEM est un mécanisme d'évaluation par un groupe de pairs établi par les 34 pays membres de la CICAD de l'Organisation des États américains. L'année 2000 a marqué la phase pilote du MEM, qui sera un processus permanent nécessitant un engagement vigoureux de la part des gouvernements participants. Le mécanisme comprend un questionnaire sur 81 indicateurs par lesquels les pays soumettent des informations sur tous les aspects de leurs politiques de lutte contre les drogues (p. ex. réduction de la demande au moyen de programmes sanitaires et sociaux, réduction de l'offre par la législation et l'application de la loi), ainsi que des politiques connexes visant, par exemple, le blanchiment d'argent et le contrôle des armes à feu. Ces informations ont été évaluées par un Groupe d'experts gouvernementaux (GEG), composé de 34 experts, un de chaque pays membre de la CICAD/OEA, qui les ont synthétisées en rapports nationaux sur chaque pays, ainsi qu'un rapport hémisphérique global sur les progrès accomplis dans l'élaboration de stratégies pour lutter contre les drogues illicites. Ces rapports ont été approuvés à une session extraordinaire de la Commission tenue en décembre 2000 et ils seront remis aux dirigeants au Sommet des Amériques à Québec en avril 2001.

Le Canada a beaucoup investi dans le MEM, dont environ 400 000 \$ à la CICAD pour épouger les coûts de l'élaboration du mécanisme, de la constitution du Groupe d'experts gouvernementaux et du soutien du Fonds de solidarité, qui a dispensé une assistance aux pays qui ne sont pas en mesure d'absorber tous les coûts de leur participation au GEG.

La délégation canadienne au Groupe de travail était dirigée par le Bureau du Secrétaire général du Canada et comprenait des représentants du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et de Santé Canada. De nombreux autres ministères gouvernementaux ont participé à la préparation de l'apport canadien au GEG pour les évaluations initiales.

Renforcer les efforts nationaux et la coopération internationale dans les buts suivants : renforcer leurs politiques et plans nationaux en ce qui a trait à la prévention de la consommation illicite et intensifier les mesures, particulièrement à l'échelle communautaire, dans les écoles et à l'intention des groupes le plus vulnérables, comme les enfants et les jeunes, afin de prévenir la croissance et la propagation de cette consommation et d'éliminer les incitations financières au trafic illicite.

La Stratégie canadienne antidrogue adopte une approche globale des programmes de prévention, dont les mécanismes comme les campagnes de sensibilisation du public, les programmes dispensés dans les écoles, les ressources éducatives, des programmes ciblant des groupes à risques, les programmes communautaires, la formation des prestataires de services, la formation des prestataires de services, des initiatives visant une intervention rapide, les programmes de formation au rôle de parent et des programmes spécialisés visant à prévenir les conséquences nocives de l'alcool et d'autres drogues. Santé Canada collabore avec les provinces pour rehausser l'accès à des programmes de traitement et de réadaptation efficaces. Récemment, Santé Canada a rendu publiques des pratiques exemplaires dans le domaine du traitement de la toxicomanie et de la réadaptation, et publiera prochainement des pratiques exemplaires en matière de prévention de la toxicomanie chez les jeunes.

Renforcer les efforts nationaux et la coopération internationale pour : mettre au point des programmes appropriés de traitement, de réadaptation et de réinsertion afin de soulager les graves effets sociaux, la souffrance et d'autres effets négatifs liés à la toxicomanie; accroître la coopération dans des domaines comme la collecte et l'analyse de données, la normalisation des systèmes qui mesurent la consommation illicite, la formation scientifique et technique, et l'échange d'expériences.

Santé Canada a entrepris un éventail d'activités de lutte contre la toxicomanie, dont la détermination des pratiques exemplaires pour lutter contre la toxicomanie pendant la grossesse, les pratiques exemplaires en matière de traitement des femmes et des jeunes, le financement du Service national d'information sur le FAS (syndrome d'alcoolisme fœtal) et, par l'intermédiaire du Programme de traitement et de réadaptation des alcooliques et des toxicomanes (PTRAT), l'affectation de fonds aux gouvernements provinciaux et territoriaux pour relever l'accessibilité de programmes et de services efficaces en matière de traitement et de réadaptation. Santé Canada met également en oeuvre des mesures pour accroître l'accessibilité du traitement à la méthadone pour le traitement de la toxicomanie opiacée, ainsi que réaliser des recherches sur l'usage de la cocaïne afin de définir les réactions voulues à ce problème naissant.

Santé Canada finance le Réseau communautaire canadien d'épidémiologie des toxicomanies qui fait office de système d'alerte rapide. Elle collabore aussi avec la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus sur la mise en place d'un système interaméricain d'informations sur les drogues, le système d'épidémiologie de l'hémisphère.

Renforcer les efforts nationaux et la coopération internationale pour : élaborer ou encourager l'élaboration de campagnes visant à favoriser une plus grande sensibilisation sociale aux dangers

de la toxicomanie pour les individus, la famille et la société, ainsi que de plans de participation communautaire; sensibiliser l'opinion publique aux effets graves de la toxicomanie et aux activités des organisations criminelles qui en font le trafic, y compris aux échelles du gros et du détail.

La Stratégie canadienne antidrogue prévoit des campagnes d'information publique pour diffuser des informations sur les effets des drogues illicites. Santé Canada collabore aussi avec le secteur privé pour rehausser la sensibilisation aux torts causés par la toxicomanie.

Renforcer les efforts nationaux et la coopération internationale pour : sensibiliser l'opinion publique aux effets graves de la toxicomanie et aux activités des organisations criminelles qui en font le trafic, y compris aux échelles du gros et du détail; améliorer et mettre à jour les mécanismes de coopération afin de poursuivre et d'extrader des individus accusés de trafic de stupéfiants et de substances psychotropes et d'autres crimes connexes, conformément aux accords internationaux, aux exigences constitutionnelles et aux lois nationales.

Le Canada dispose d'un réseau bien développé d'entraide judiciaire mutuelle, d'extradition et d'autres traités et accords. Par exemple, il a signé 15 accords d'extradition avec des pays de l'OEA, dont certains remontent à 1883. Le Canada continue de négocier des accords bilatéraux pour garantir une action internationale coordonnée contre le trafic de drogues et d'autres crimes.

Renforcer les efforts nationaux et la coopération internationale pour : établir ou renforcer des services centraux, dûment formés et disposant d'équipements spécialisés, aux fins de demander, d'analyser et d'échanger parmi les autorités compétentes des États des informations relatives au blanchiment des produits, des éléments d'actif et des éléments instrumentaux utilisés dans les activités criminelles (également désigné sous l'appellation de blanchiment d'argent).

La législation contre le blanchiment d'argent approuvée en juin 2000 comporte trois principaux volets :

- présentation obligatoire de rapports sur les transactions suspectes : les institutions financières réglementées ainsi que d'autres entités et particuliers faisant office d'intermédiaires financiers (p. ex. des avocats et des comptables) sont tenus de faire rapport sur toute transaction financière au sujet de laquelle ils ont des motifs raisonnables de croire qu'elles sont liées à un délit de blanchiment d'argent;
- présentation de rapports sur les importants mouvements transfrontaliers d'argent : les particuliers et les entités qui importent, exportent ou transportent de grandes quantités de devises ou des instruments monétaires (p. ex. des chèques de voyage) au-delà de la frontière canadienne sont tenus de signaler ces activités aux Douanes canadiennes;
- un Centre des transactions financières et d'analyse des rapports chargé de recevoir et d'analyser les informations qui lui sont communiquées au sujet des transactions suspectes et des mouvements transfrontaliers d'argent décrits plus haut.

Renforcer les efforts nationaux et la coopération internationale pour : renforcer les mécanismes de lutte internationaux et nationaux pour entraver le trafic illicite et le détournement de précurseurs chimiques.

Le Canada n'est pas un producteur ni un exportateur de quantités importantes des produits chimiques faisant l'objet d'un contrôle international. Aux termes de la *Loi sur les contrôles d'exportation et d'importation*, il existe des contrôles à l'exportation des produits chimiques figurant sur la liste. La plupart des produits chimiques sont énumérés dans la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*. Santé Canada est en train de préparer le cadre réglementaire afin d'instaurer tous les contrôles de ces substances nécessaires pour adhérer aux accords internationaux.

Renforcer les efforts nationaux et la coopération internationale pour : promouvoir la ratification et l'entrée en vigueur rapides de la Convention interaméricaine contre la production et le trafic illicites des armes à feu; promouvoir l'approbation et l'application rapide du Règlement modèle sur le contrôle des armes et des explosifs liés au trafic de drogues de la CICAD; encourager les États qui ne l'ont pas déjà fait à adopter les mesures législatives nécessaires ou d'autres mesures pour garantir l'efficacité de la coopération internationale afin de prévenir et de combattre le trafic transnational illicite d'armes à feu et de munitions, tout en établissant ou en renforçant des systèmes permettant de retracer les armes utilisées dans les activités criminelles.

Le Canada a signé la Convention interaméricaine contre la production et le trafic illicites des armes à feu en novembre 1997 et il s'emploie activement à apporter les amendements législatifs et réglementaires nécessaires à sa ratification. Le Canada soutient intégralement la Convention et le Règlement modèle et il a joué un rôle clé dans la négociation de ces mesures, qui appuient les objectifs de la législation canadienne sur les armes à feu. Pour renforcer la coopération internationale et l'échange d'informations, des représentants du système du Registre canadien des armes à feu discutent d'un certain nombre de projets comportant une coopération technique avec divers pays de l'ensemble de l'hémisphère.

Renforcer les efforts nationaux et la coopération internationale pour : éliminer les cultures illicites en appuyant davantage des programmes nationaux de développement de rechange, ainsi que l'éradication et l'interception.

Le Canada soutient les principes clés de la position internationale sur le développement de rechange. Par l'intermédiaire des programmes de l'Agence canadienne de développement international, des efforts sont faits pour coordonner et, si possible, intégrer les programmes bilatéraux en vigueur et les projets de développement de rechange.

Renforcer les commissions nationales de lutte contre les drogues afin d'améliorer la coordination dans chaque pays dans la planification et la mise en oeuvre de leurs plans nationaux respectifs et dans l'harmonisation de l'assistance internationale dans ce domaine.

Le gouvernement du Canada joue un rôle directeur et engage la coordination nationale sur des questions liées à la toxicomanie, travaillant en collaboration avec les gouvernements provinciaux

et territoriaux, des organisations non gouvernementales, le secteur privé et des organisations multilatérales. Le Comité directeur de la toxicomanie des sous-ministres adjoints, composé de hauts fonctionnaires fédéraux, se réunit périodiquement pour améliorer l'efficacité globale de la Stratégie canadienne antidrogue.

Souligner la contribution précieuse de la société civile, par l'intermédiaire de ses diverses organisations, dans les domaines de la prévention de la consommation illicite, du traitement, de la réadaptation et de la réinsertion sociale des toxicomanes.

Santé Canada accorde un financement au Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, ONG nationale qui offre un organe national de coordination de l'information sur les drogues et la toxicomanie. Le ministère collabore étroitement aussi avec d'autres ONG s'occupant de toxicomanie et avec les parties qui représentent les intérêts des jeunes, des femmes et des Canadiens autochtones.

Encourager les institutions financières à redoubler d'efforts pour prévenir le blanchiment d'argent et les secteurs commerciaux appropriés à renforcer leurs contrôles pour empêcher le détournement des précurseurs chimiques.

Comme nous l'avons fait observer plus haut, le Parlement canadien a récemment approuvé, en juin 2000, une loi contre le blanchiment d'argent. Le Canada participe à des instances multilatérales comme le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux pour encourager la mise en place de contrôles suffisants pour combattre le blanchiment d'argent.

Le Canada est également membre du G8, dont les membres se sont engagés, à la réunion de Moscou des ministres des Finances, en octobre 1999, à mieux aligner leurs régimes applicables au blanchiment d'argent, dans le cadre d'un effort général visant à élargir des normes efficaces en matière de blanchiment d'argent dans le monde entier.

Accorder un soutien intégral à la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui se tiendra en juin 1998, aux fins de promouvoir la coopération internationale en ce qui concerne les drogues illicites et des crimes connexes, et pour encourager tous les États à participer activement, au plus haut niveau, à cette réunion internationale. Ils mettront tout en oeuvre pour garantir la mise en oeuvre efficace des accords internationaux sur les stupéfiants auxquels ils ont souscrit, aux échelons régionaux et sous-régionaux, et pour que ces accords soient appliqués dans la même optique que l'effort hémisphérique et pour réaffirmer leur soutien à la CICAD et à son rôle fondamental dans la mise en oeuvre de ces accords.

Le Canada a joué un rôle directeur à la 20^e Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le problème mondial des drogues tenue en juin 1998, particulièrement en ce qui concerne la rédaction et l'adoption des Principes directeurs sur la réduction de la demande. En plus de la déclaration, les dirigeants ont convenu d'une déclaration politique et d'un certain nombre de plans d'action.

En vertu de la Déclaration politique, les dirigeants ont convenu du fait que les objectifs de la

réduction de la demande et de l'offre de drogues étaient possibles dans les délais définis, et ils se sont entendus pour :

- établir ou renforcer la législation et les programmes nationaux portant sur les stimulants de type amphétamine d'ici 2003;
- éliminer ou réduire sensiblement la fabrication et le commerce illicite de drogues psychotropes et de leurs précurseurs d'ici 2008;
- que les États qui ne l'ont pas déjà fait adoptent une loi nationale sur le blanchiment d'argent d'ici 2003;
- arriver à des résultats importants et mesurables dans le domaine de la réduction de la demande d'ici 2008;
- affirmer l'engagement des États membres d'oeuvrer de concert avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues afin d'élaborer des stratégies qui visent à éliminer ou réduire sensiblement la culture illicite d'arbustes de coca, de cannabis et de pavot asiatique d'ici 2008.

Les dirigeants ont également convenu d'engagements précis pour renforcer la coopération internationale contre la drogue dans six grands domaines, où des faiblesses avaient été décelées pendant le processus préparatoire. Des plans d'action ont été adoptés pour renforcer les contrôles sur les produits chimiques précurseurs et des stimulants de type amphétamine, la coopération judiciaire, les contrôles sur le blanchiment d'argent, la réduction de la demande et un développement de rechange.

Le Canada oeuvre maintenant en compagnie du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour assurer la mise en oeuvre internationale des résultats de la session extraordinaire.

TERRORISME

Le terrorisme demeure une grave menace à la sécurité humaine dans le monde entier. Les dirigeants de l'hémisphère travaillent depuis longtemps ensemble pour contrer le terrorisme. Des mesures fermes pour prévenir les actes terroristes ont été prises au Sommet des Amériques de Santiago, en 1998.

Encourager les États qui ne l'ont pas encore fait à signer, à ratifier ou à accéder, selon les cas, aux conventions internationales relatives au terrorisme, conformément à leur législation interne respective.

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Le Canada soutient vigoureusement les efforts internationaux visant à éliminer le terrorisme par l'intermédiaire d'interventions qui sont conformes aux droits de la personne, à la primauté du droit et à la protection des libertés fondamentales. Le Canada a signé les 12 conventions internationales contre le terrorisme; il en a ratifié 10. Un examen des mesures et de la législation nationales est en cours pour garantir la ratification de toutes les conventions des Nations Unies contre le terrorisme. En guise de mesure préliminaire, le Canada examine sa législation nationale pour renforcer la capacité du gouvernement de contrer le terrorisme et de prévenir toute activité au Canada qui appuie le terrorisme, comme la collecte de fonds, l'abus des organisations caritatives et l'abus du système d'asile.

Le Canada agit multilatéralement par l'intermédiaire d'institutions internationales comme l'ONU et l'Organisation des États américains pour identifier des mécanismes judiciaires contre le terrorisme. Au sein du système des Nations Unies, le Canada a joué un rôle directeur en présidant le Groupe de travail pendant la négociation internationale de la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif et de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme. Ces deux conventions, et d'autres encore, jettent le fondement d'un vigoureux régime juridique visant à éliminer les refuges pour terroristes.

Prendre des mesures, comme convenu dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima, afin de prévenir, de combattre et d'éliminer le terrorisme, exerçant dans ce but la volonté la plus décisive pour se conformer aux objectifs généraux qui y sont énoncés.

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

En plus des mesures prises au sein de l'ONU, le Canada contribue aussi à la lutte contre le terrorisme par l'intermédiaire de l'OEA. En avril 1996, les ministres et chefs de délégation des pays membres de l'OEA se sont rencontrés à l'occasion de la 1^{re} Conférence spécialisée sur le terrorisme à Lima pour établir des mesures pour prévenir, combattre et éliminer le terrorisme. À la Conférence, les gouvernements ont formulé 23 recommandations dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima. À l'exception de la ratification de la Convention pour la répression des attentats terroristes à l'explosif et de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, le Canada a donné suite à toutes les recommandations figurant dans le Plan d'action.

Convoquer, sous les auspices de l'Organisation des États américains, la 2^e Conférence interaméricaine spécialisée pour évaluer les progrès accomplis et pour définir des voies à suivre à l'avenir aux fins de la prévention, de la lutte et de l'élimination du terrorisme.

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Pour évaluer les progrès accomplis à Lima et définir des voies à suivre à l'avenir contre les actes terroristes, les gouvernements se sont réunis à l'occasion de la 2^e Conférence interaméricaine spécialisée sur le terrorisme, tenue à Mar del Plata, en Argentine, en novembre 1998. À la réunion, le Canada et ses partenaires de l'hémisphère ont adopté l'Engagement de Mar del Plata,

qui renforce la coopération contre le terrorisme dans l'hémisphère, renforce la Déclaration et le Plan d'action de Lima, et y ajoute des éléments. Fait à noter en particulier, l'Engagement a proposé des mesures pour éliminer la collecte de fonds pour le terrorisme, a adopté des lignes directrices pour la coopération hémisphérique au sujet des actes et activités terroristes, et a établi un cadre institutionnel continu aux fins de discussion sur le terrorisme au sein de l'OEA au moyen de la création du Comité interaméricain du terrorisme. Le Canada soutient sans réserve le Comité et il a assisté à sa première réunion à Miami en octobre 1999, où la définition du programme de travail du Comité a été achevée. Le Canada continuera de participer aux activités du Comité, y compris en assistant à la deuxième réunion, dont on prévoit qu'elle se tiendra en 2001 à Washington (aux États-Unis).

RENFORCER LA CONFIANCE ET LA SÉCURITÉ ENTRE LES ÉTATS

La paix et la sécurité revêtent une importance cruciale pour le bien-être de tous les peuples et le maintien des institutions démocratiques de l'hémisphère. Au Sommet des Amériques de Santiago tenu en 1998, les dirigeants ont reconnu l'importance de cette question et la nécessité de renforcer la coopération internationale pour la sécurité des petits États insulaires.

Le gouvernement du Canada est un partisan actif des mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité en général, et il soutient les initiatives mentionnées plus haut visant à accroître la confiance et la sécurité entre les États. La section qui suit traduira l'intérêt du Canada envers le renforcement de la sécurité des États et des particuliers dans l'ensemble de l'hémisphère.

Promouvoir le dialogue régional dans le but de revitaliser et de renforcer les institutions du système interaméricain, en prenant en considération les nouveaux facteurs politiques, économiques, sociaux et stratégique-militaires dans l'hémisphère et dans ses sous-régions. À cette fin, ils chercheront à élargir encore plus un climat de confiance et de sécurité entre les États de l'hémisphère.

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Depuis le Sommet de Santiago, le Comité de la sécurité hémisphérique de l'Organisation des États américains s'est réuni régulièrement pour analyser la mise en oeuvre de mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité (MRCS) dans les Amériques et pour en débattre. Le Canada appuie les activités relatives aux MRCS, ainsi que les travaux du Comité sur la sécurité continentale. La promotion de MRCS dans le système interaméricain est une des principales priorités du Canada.

Le site Web de l'OEA (www.oas.org/csh/french/default.htm) a été relié à la page Web du Comité sur la sécurité continentale pour mettre en relief des questions touchant la sécurité humaine et mettre en commun des informations sur les mines antipersonnel, les acquisitions d'armes classiques, les MRCS, d'importants exercices militaires multilatéraux, la politique et la doctrine de défense, des résolutions et documents émanant d'organes régionaux et sous-régionaux, et les notifications de réunions de la part de ces derniers. Cette page Web sera encore plus étoffée au

cours des prochaines années pour intégrer tous les volets relatifs à des questions de sécurité entre les États. Le Canada appuie vigoureusement l'action que mène l'OEA pour continuellement mettre à jour la page Web du Comité de la sécurité hémisphérique, important instrument d'information qui vise à informer le grand public.

À l'Assemblée générale de l'OEA tenue à Windsor, le Canada a joué un rôle instrumental dans la formulation du projet de résolution sur l'éducation pour la paix, qui facilite l'échange d'informations au sujet de divers programmes de formation dans l'ensemble des Amériques. Le Programme d'éducation pour la paix dans l'hémisphère de l'OEA se fonde sur la reconnaissance du fait que l'éducation est un des piliers sur lesquels il faut édifier la paix, prévenir les conflits et réduire la violence. Il cherche à favoriser un processus de sensibilisation de la population à des valeurs, à des connaissances, à des convictions, à des attitudes et à des comportements propres à renforcer la culture politique démocratique et une culture de paix.

Le Canada continue de participer activement aux réunions des ministres de la Défense des Amériques, ce qui est en soi une importante MRCS. Le Canada envoie également du personnel militaire à l'Inter-American Defence College de l'OEA à Washington pour favoriser un échange de vues sur des questions de sécurité entre les membres des diverses forces armées des Amériques.

Exécuter, de la façon dont elles sont énoncées, les mesures et les recommandations des conférences régionales sur les mesures de renforcement de la sécurité et de la confiance tenues en novembre 1995, à Santiago et en février 1998, à San Salvador, sous les auspices de l'Organisation des États américains.

L'OEA a demandé à son Conseil interaméricain de la défense, organe de l'OEA ayant pour mandat d'assurer la sécurité de l'hémisphère dans toutes les Amériques, de préparer un rapport annuel sur les mesures de renforcement de la sécurité que devraient prendre les États membres en guise de moyen d'assurer le suivi de conférences connexes et pour jeter les bases de l'élaboration de nouvelles mesures expressément adaptées à des circonstances particulières. La mise en oeuvre de mesures de ce type est un élément intégral et ordinaire de l'interaction entre la défense et la sécurité dans la région.

Ministère de la Défense nationale

Au Canada, le site Web du ministère de la Défense nationale contient beaucoup d'informations sur les politiques, la planification et le financement, informations qui, par les années passées, auraient été jugées classifiées. Le site souligne l'engagement du gouvernement du Canada de promouvoir la transparence. Par l'intermédiaire de son Programme d'aide à l'instruction militaire, le Canada a dispensé une formation dans plusieurs pays de l'OEA pour promouvoir la confiance et la compréhension mutuelles parmi le personnel des forces armées. En outre, depuis nombre d'années, le Canada publie des « livres blancs » sur la défense qui exposent clairement les buts et les politiques du Canada en matière de défense et de sécurité.

Continuer de soutenir les efforts que font les petits États insulaires pour s'attaquer à leurs préoccupations particulières en matière de sécurité, qui sont de caractère multidimensionnel, et aux questions économiques, financières et environnementales, en prenant en considération la vulnérabilité et le niveau de développement de ces États.

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Des discussions sur les préoccupations particulières des petits États insulaires en matière de sécurité sont couramment intégrées dans les délibérations plus larges sur les politiques de sécurité à l'Organisation des États américains. L'action qu'a menée l'OEA pour ce qui est de mettre cette question en relief a eu pour conséquence qu'elle a été reprise dans d'autres instances, y compris lors de réunions ministérielles antérieures dans le domaine de la défense des Amériques (RMD) : à Cartagène, en Colombie, en 1998 et à Manaus, au Brésil, en l'an 2000. Les ministres de la Défense ont reconnu les préoccupations des petits États insulaires aux réunions de Cartagène et de Manaus.

En février 2000, le Comité sur la sécurité continentale de l'OEA a tenu une réunion pour discuter des préoccupations particulières en matière de sécurité des petits États insulaires. À la réunion, le Canada a souligné le lien entre la mondialisation et les préoccupations dans le domaine de la sécurité, particulièrement sous l'angle de leurs relations à des menaces touchant l'économie et aux conséquences sociales déstabilisatrices. Le Canada a pris un rôle directeur en oeuvrant en liaison plus étroite avec ses partenaires de l'hémisphère pour assurer que des progrès soit accomplis dans la prise en considération des préoccupations des petits États insulaires, au moment où il se prépare pour accueillir le Sommet des Amériques, qui se tiendra à Québec en avril 2001.

Dans le cadre de ce processus, le Canada a assisté à un séminaire préparatoire avec la Communauté des Caraïbes (CARICOM), en septembre 2000 à la Barbade. Les discussions ont été axées sur les préoccupations des Caraïbes au sujet du Sommet de Québec et les participants ont examiné les possibilités d'intégrer le trafic illégal des armes légères, le blanchiment d'argent, ainsi que les catastrophes naturelles et écologiques dans le Plan d'action de 2001. De plus, le Canada a aidé les petits États insulaires de la région à inscrire leurs préoccupations à l'ordre du jour de l'hémisphère en facilitant la participation de ces pays à la réunion ministérielle des Amériques dans le domaine de la défense au moyen de la fourniture du transport aérien.

Pour faire avancer les efforts visant à transformer l'hémisphère occidental en zone exempte de mines antipersonnel et en reconnaissance de la contribution faite à cet égard par la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, y compris son entrée en vigueur rapide, ils encourageront des interventions et soutiendront l'action internationale de déminage humanitaire, l'objectif étant de garantir que la priorité est donnée aux mines qui menacent les civils et d'assurer qu'il est possible de remettre les terres en état à des fins productives. Cette dernière intervention se fera par l'intermédiaire d'une coopération et d'une coordination régionales et internationales efficaces, comme l'ont

demandé les États touchés, en vue de faire des relevés, de marquer, de cartographier et d'enlever les mines; par une sensibilisation efficace aux mines à l'intention de la population civile et par l'assistance aux victimes, et par le développement et le déploiement de nouvelles technologies de détection de mines et de déminage, selon les cas.

Le Canada a été la locomotive qui a entraîné la conclusion de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, qui est entrée en vigueur en mars 1999. En date du 1^{er} janvier 2001, la Convention (également appelée la Convention d'Ottawa) a été signée par 137 pays et ratifiée par 110. Les deux tiers des pays du monde ont adopté la décision d'interdire ces mines antipersonnel. Dans les Amériques, 33 États ont signé la Convention et 27 l'ont ratifiée. La rapidité avec laquelle la Convention est devenu un élément du droit international — un des traités multilatéraux qui est entré le plus rapidement en vigueur — démontre la profonde volonté politique de parvenir à une interdiction mondiale des mines antipersonnel. La Convention a établi une nouvelle norme internationale contre l'emploi de ces armes.

En plus d'être le premier pays à signer et à ratifier la Convention en décembre 1997, le Canada a été l'un des premiers qui a pleinement respecté ses obligations au titre de la Convention. Le Canada a terminé la destruction de ses stocks et il honore ses obligations de prodiguer aux États touchés par les mines l'assistance nécessaire pour pouvoir se conformer à leurs obligations en vertu de la Convention.

À la 2^e Réunion des États parties, en septembre 2000 à Genève, en Suisse, le Canada a axé ses efforts sur la ratification rapide et la mise en oeuvre efficace de la Convention d'Ottawa. On a accordé la priorité au fait que les Amériques deviennent le premier hémisphère exempt de mines. Conformément à cet objectif et en préparation pour la 3^e Réunion des États parties à la Convention d'Ottawa, qui se déroulera à Managua, au Nicaragua, en septembre 2001, un défi a été lancé à tous les États membres des Amériques. Le Défi de Managua se compose de trois défis lancés aux États signataires des Amériques :

- autres signataires, de se joindre aux 27 États des Amériques qui ont mené à bien le processus de ratification et de le faire à temps pour la réunion de Managua;
- que tous leurs rapports au titre de l'article 7 soient achevés à temps pour la réunion de Managua;
- qu'à leur arrivée à Managua, leurs stocks soient complètement détruits.

Le Canada a désigné les Amériques comme étant la première priorité du Fonds canadien d'action contre les mines terrestres, constitué en 1997, pour appuyer l'action à l'échelle mondiale. Le Canada s'est aussi engagé à veiller à ce que l'hémisphère réussisse à mettre en oeuvre la Convention, à ce que les besoins des États touchés par les mines soient satisfaits et à ce que des ressources soient mobilisées pour l'action contre les mines. Le principal objectif du gouvernement du Canada dans l'hémisphère est d'aider les pays à atteindre leur objectif d'une zone exempte de mines.

Il est essentiel d'enlever les mines et de rendre la terre sûre et productive si on veut répondre aux besoins humanitaires des gens qui vivent dans des régions touchées. Le Canada appuie les programmes de déminage fondés sur la communauté et les répercussions dans ses efforts pour appuyer le renforcement des capacités de ses partenaires locaux à nettoyer les terres. Parmi les exemples d'assistance, mentionnons :

- Au Nicaragua, au Honduras et en El Salvador, le Programme de réadaptation de l'Organisation panaméricaine de la santé a appuyé un programme communautaire de réadaptation physique et socioéconomique. L'International Centre for the Advancement of Community Based Rehabilitation (ICACBR) de l'université Queen's est chargé de l'élaboration, de la gestion et de la mise en oeuvre de la contribution canadienne à ce projet.
- Au Guatemala, le Programme communautaire de réadaptation et de développement économique est une action menée en coopération du Canada et d'Israël; il met l'accent sur la réhabilitation communautaire des victimes de mines, y compris le développement de microentreprises. L'ICACBR est le partenaire canadien et le Development Study Centre of Rehovot est le partenaire israélien.
- En El Salvador, le Canada appuie le projet Healing Ourselves, Healing the Land (Nous guérir nous-mêmes, guérir la terre). Coordonné par le Sierra Club de Colombie-Britannique et par des partenaires locaux, le projet dispense une formation axée sur des compétences à des victimes de mines terrestres en vue de la mise au point de technologies appropriées qui profitera à la fois à des particuliers et à l'environnement. Le projet comporte de petits prêts et un système local d'échanges économiques de remplacement qui contribuera à assurer la génération de revenus durables à long terme pour les victimes de mines terrestres.
- Au Nicaragua, le Canada soutient le projet Creating New Energy, Building the Future (Créer une nouvelle énergie, édifier l'avenir) parrainé par le Falls Brook Centre, du Nouveau-Brunswick. Le projet dispense une formation axée sur des compétences à des survivants de mines terrestres pour la production de sources d'énergie de rechange, comme l'énergie solaire, des ateliers de sensibilisation aux mines, et comprend des dons de prothèses usagées à un centre de réadaptation.

Le déminage de terres et le fait de les rendre sûres et productives sont fondamentaux pour répondre aux besoins humanitaires de populations vivant entourées de champs de mines. Le Canada appuie des programmes de déminage communautaires et fondés sur les répercussions afin de renforcer la capacité de partenaires locaux de déminer des terres prioritaires. En voici des exemples :

- Au Nicaragua, le Canada et la Norvège financent un programme de déminage de l'OEA d'une durée de deux ans à la frontière hondurienne, dans le Nord.
- Le Canada a appuyé une mission d'évaluation de l'OEA en Amérique centrale pour

déterminer les dommages causés par l'ouragan Mitch aux plans et programmes régionaux d'action contre les mines.

- Au Honduras, le Canada a accordé un financement au dernier module de déminage de l'OEA; une fois que ce module sera terminé, le Honduras sera déclaré exempt de mines. Le Canada a également financé l'achat d'abris et d'équipement connexe à l'intention des équipes de déminage de l'OEA au Honduras.
- Le Canada aide l'Équateur et le Pérou à respecter leurs obligations en matière d'action contre les mines en vertu du traité de paix de 1998, le premier dans l'histoire de l'hémisphère qui comprend l'action contre les mines parmi ses activités. Le Canada a appuyé l'action de déminage en fournissant des dispositifs de protection, de l'équipement de déminage et des conseils techniques. En 1999, le Canada a constitué un fonds au Service d'action démocratique de l'OEA en vue de soutenir l'action de déminage le long de la frontière entre l'Équateur et le Pérou. Le Canada a reconstitué ce fonds en 2000.
- En Argentine, le Canada a appuyé un séminaire sur le déminage à l'intention de personnel militaire venu du monde entier. Un instructeur du ministère de la Défense nationale du Canada a été envoyé pour enseigner un cours sur le déminage dans un centre régional de déminage à Buenos Aires.

Le Canada soutient les programmes de sensibilisation aux mines qui aident les gens vivant dans des secteurs touchés à modifier les comportements conduisant à des accidents dangereux avec des mines. Ces programmes font participer des gens à l'apprentissage des dangers des mines, en utilisant des techniques pédagogiques adaptées à la culture, au niveau d'alphabétisation et à d'autres facteurs. Les programmes de sensibilisation aux mines aident aussi les populations à repérer les endroits où des mines ont été posées, aidant ainsi l'action de déminage. En Colombie, par exemple, le Canada collabore avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le ministère colombien des Communications à la réalisation d'un projet de sensibilisation aux mines afin de prévenir les blessures et les décès causés par les mines terrestres parmi les résidents des collectivités touchées. Le projet fait aussi la promotion de la réadaptation et de l'égalité des chances en faveur des victimes de mines.

La destruction des mines stockées présente aussi une importance déterminante pour la prévention de la propagation des mines, mais il s'agit d'une tâche techniquement complexe. Le Canada offre un soutien technique pour aider les signataires de la Convention d'Ottawa à respecter leur obligation de détruire les mines stockées :

- Au Honduras et au Nicaragua, le Canada a répondu à des demandes faites par l'OEA d'assistance technique en vue de la destruction des mines stockées. Une délégation canadienne a été envoyée dans la région au début de l'an 2000 pour contribuer à la destruction des mines et prodiguer une formation afin de garantir que les mines stockées soient détruites dans de bonnes conditions de sécurité et avec efficacité. En novembre 2000, le Canada a certifié, en compagnie d'autres membres de la communauté internationale, la destruction par le Honduras de ses mines antipersonnel.

- En Argentine, le Canada conjointement avec l'Argentine, l'OEA, et le Centre régional du désarmement des Nations Unies à Lima, a présenté un séminaire sur la destruction des stocks. Le séminaire, tenu en novembre 2000, cherchait à faciliter l'atteinte de l'objectif d'une zone exempte de mines terrestres dans l'hémisphère occidental et la conformité à la Convention d'Ottawa. Il a constitué une instance régionale permettant de discuter de la destruction des stocks et aussi d'examiner les pratiques exemplaires et les enseignements tirés de la destruction de mines terrestres;
- En coopération avec l'OEA, le Canada a été le chef de file du Fonds du défi de Managua, qui aidera les États membres à relever le Défi de Managua et à arriver en septembre 2001 au Nicaragua pour la 3^e Réunion des États parties en ayant détruit tous leurs stocks.

Au moment où le combat se déplace de la réalisation d'une interdiction complète des mines terrestres vers la mise en oeuvre de la Convention d'Ottawa, le maintien du soutien de la population demeure crucial. Le Canada appuie les efforts faits pour universaliser la Convention et pour rehausser le degré de sensibilisation mondiale à son importance dans le processus d'élimination des mines terrestres. Au Mexique, un séminaire régional sur les mines antipersonnel a été conjointement présenté par le Canada et le Mexique au début de 1999. Ayant attiré environ 200 représentants des gouvernements de l'OEA, de la société civile et de pays donateurs clés, il a fait avancer le programme d'action contre les mines dans les Amériques en mettant l'accent sur le déminage et l'assistance aux victimes, ainsi que l'universalisation et la mise en oeuvre de la Convention d'Ottawa.

Continuer de promouvoir la transparence dans les questions relatives aux politiques de défense, entre autres aspects, en ce qui concerne la modernisation des forces armées, la comparaison des dépenses militaires de la région et le renforcement du Registre des armes classiques des Nations Unies.

Le Registre des armes classiques des Nations Unies a été établi dans la foulée de la guerre du Golfe persique et il demeure le seul instrument mondial de sécurité par la coopération ayant le mandat de relever les défis liés à la prolifération de ces armes. Le Registre appelle les États membres de l'ONU à soumettre volontairement des données annuelles sur leurs importations et leurs exportations de systèmes d'armes classiques dans sept catégories définies. Plusieurs pays, dont le Canada, font aussi traditionnellement circuler des informations complémentaires, communiquées aux Nations Unies, sur les approvisionnements à partir de la production nationale et les stock militaires nationaux. La transparence que la communication de ces données permet en ce qui concerne le transfert de grands systèmes d'armes classiques entre les États, fait fonction d'une importante mesure de renforcement de la confiance aux échelles à la fois mondiale et régionale. Son objectif est d'alerter les gouvernements à des transferts potentiellement excessifs et déstabilisateurs d'armes classiques, de prévenir l'acquisition d'armes par des États en raison de la nature et de l'ampleur du commerce des armes, et encourager la retenue de la part des États fournisseurs et de la part des bénéficiaires.

Le Canada a vigoureusement soutenu les efforts déployés pour accroître l'utilité du Registre en encourageant les pays membres à soumettre leurs données à des organisations régionales pour plusieurs années. Les États membres de l'OEA ont volontairement mis en commun des données sur les exportations et les importations d'armes classiques, qu'ils ont soumises au Registre.

La Convention interaméricaine sur la transparence des transferts internationaux d'armes classiques a été approuvée et ouverte à la signature par l'Assemblée générale de l'OEA en juin 1999. Cette convention est le produit d'analyses et de discussions de données pertinentes dans des instances régionales, y compris à l'occasion de séances extraordinaires consacrées au Registre des armes de l'ONU. Le Canada a signé et ratifié la Convention immédiatement; 18 autres membres ont signé la Convention mais, à ce jour, le Canada demeure le seul signataire qui l'a ratifiée.

La Convention oblige les signataires à transmettre annuellement les données sur leurs exportations et leurs importations d'armes classiques de l'année civile précédente. Ces données doivent être reçues au plus tard le 15 juin de chaque année. La Convention rehausse également les pratiques en cours pour ce qui concerne la diffusion de données sur les transferts en exigeant des rapports sur l'entrée en service de toutes armes classiques importées aux mains des forces armées du pays dans un délai de 90 jours. Elle rend aussi obligatoire 1) la fourniture d'informations sur les acquisitions d'armes au moyen de la production nationale dans un délai de 90 jours suivant leur intégration dans les stocks des forces armées d'un État et 2) un compte-rendu d'un engagement national de financement visant les armes classiques devant être intégrées dans les stocks d'un État au cours de la prochaine année budgétaire. La Convention établit un registre national qui servira à faire avancer les efforts de l'hémisphère pour rehausser les mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité.

La promotion de la transparence dans les questions liées à la politique de défense se fait par l'intermédiaire du site Web du ministère de la Défense nationale (www.dnd.gc.ca), qui affiche régulièrement les documents de politique, les budgets militaires et des informations sur les activités canadiennes d'approvisionnement militaire. Ce site démontre le degré élevé de transparence que le Canada a jugé opportun, et il a suscité un intérêt considérable parmi les autres organisations militaires de la région.

Accroître la coopération avec les efforts de maintien de la paix des Nations Unies.

La fourniture de policiers militaires et civils, et d'experts aux efforts de maintien de la paix de l'ONU par les États membres de l'OEA, est en croissance depuis le Sommet des Amériques de 1998. De plus, un certain nombre de nouveaux centres de formation au maintien de la paix se sont ouverts dans la région ces dernières années.

Le Canada fait la promotion de la formation régionale au maintien de la paix par l'intermédiaire de son Programme d'aide à l'instruction militaire. La formation prodiguée en vertu de ce programme se fait par l'intermédiaire d'institutions comme le Centre de formation des Forces canadiennes pour le soutien de la paix et par l'entremise de collèges du personnel militaire.

En juin 1998, le Canada a parrainé un cours de formation au maintien de la paix en Argentine à l'intention de 10 pays sud-américains. Le Canada a également envoyé des experts à des consultations sur le maintien de la paix tenues au Chili en mai 2000. Le Canada a dispensé une formation à des observateurs militaires des Nations Unies en provenance du Pérou, de l'Équateur et de la Bolivie. En outre, le Centre Pearson pour la formation en maintien de la paix, situé à Clements Port, en Nouvelle-Écosse, au Canada, dispensera une formation sur les questions touchant le maintien de la paix à des partenaires de l'hémisphère au début de 2001 par l'intermédiaire du Collège interaméricain de défense (IADC). Le Canada accueillera aussi des délégués à l'IADC pendant la première moitié de 2001 de manière à ce qu'ils puissent mieux connaître le tissu social, économique, politique et militaire du Canada.

On reconnaît de plus en plus dans la région non seulement que le maintien de la paix fournit un cadre utile pour l'application des compétences militaires, mais aussi le fait que l'interaction entre le personnel militaire de divers pays constitue un moyen précieux de promouvoir la coopération entre les forces armées et la mise en commun de valeurs. Le Canada fait activement la promotion de la formation au maintien de la paix : il a parrainé conjointement une formation au maintien de la paix et prodigué une formation préparatoire au maintien de la paix dans la région à l'intention du personnel militaire, policier et civil.

Encourager l'élaboration de programmes de coopération afin de réagir aux catastrophes naturelles et d'assurer les opérations de recherche et de sauvetage humanitaires.

**Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et
Agence canadienne de développement international**

Dans son Discours du Trône d'octobre 1999, le gouvernement du Canada a identifié les catastrophes naturelles comme étant un volet de la sécurité humaine. Pour renforcer la capacité internationale du Canada de réagir aux catastrophes, ainsi que sa capacité de communiquer des messages positifs au sujet de l'assistance canadienne, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a élaboré des procédures normalisées de fonctionnement en vue d'assurer des réactions gouvernementales mieux coordonnées, efficaces et rapides aux catastrophes. Ces procédures s'appuient sur les enseignements tirés de catastrophes récentes comme les ouragans Mitch et Georges. Le Canada examine maintenant d'autres moyens de renforcer davantage la capacité de réaction aux catastrophes internationales du pays, comme la création de ressources et de compétences en attente, la prestation d'une formation sur la gestion des catastrophes à l'intention des diplomates affectés à l'étranger et des campagnes d'information du grand public pour rehausser la sensibilisation aux meilleurs moyens de venir en aide aux populations touchées par une catastrophe naturelle.

Dans le cadre de son programme d'assistance humanitaire internationale, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a créé un Service d'intervention d'urgence, exclusivement affecté au programme, pour garantir que son assistance aux pays soit appropriée, opportune et efficace. Ce service a pour rôle de coordonner l'assistance humanitaire canadienne, de participer à des missions d'évaluation des besoins et de livrer des fournitures de secours, au besoin.

Le Canada a fourni par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international une aide humanitaire pour aider les victimes de nombreuses catastrophes dans les Amériques, dont les victimes de l'ouragan Lenny (275 000 \$), de l'ouragan Floyd (110 000 \$), de l'ouragan Georges (650 000 \$) et de l'ouragan Mitch (plus de 5 millions de dollars). Cette assistance a été dispensée par l'intermédiaire de divers partenaires, dont Vision mondiale, le Centre canadien d'études et de coopération internationale et la Cooperative for Assistance and Relief Everywhere (CARE) Canada. Le Canada a également dispensé une aide humanitaire de 275 000 \$ pour venir en aide aux victimes d'inondations au Venezuela. Cette aide a été acheminée par l'entremise de l'Organisation panaméricaine de la santé, la Fédération internationale de la Croix-Rouge et par l'intermédiaire du Fonds canadien d'initiatives locales à Caracas. Le Canada a aussi fourni 50 000 \$ à la Croix-Rouge canadienne pour soutenir l'opération de secours de la Croix-Rouge mexicaine en faveur des victimes des inondations d'octobre 1999. Cette assistance a aidé les populations touchées par ces catastrophes naturelles en offrant des fournitures médicales et des approvisionnements en eau, des abris et des vêtements, entre autres choses. Plus récemment, le Canada a débloqué un total de 2,3 millions de dollars en assistance humanitaire aux victimes du tremblement de terre en El Salvador en janvier 2001. Faisaient partie de ce montant, deux avions cargo des Forces armées canadiennes remplis de fournitures d'urgence, un montant de 350 000 \$ acheminé par l'intermédiaire de la Fédération internationale de la Croix-Rouge et de l'Organisation panaméricaine de la santé, et un montant de 1 million de dollars administré par l'intermédiaire du programme canadien de développement à San Salvador et utilisé par les organisations non gouvernementales locales afin de contribuer à l'action d'urgence qui se poursuit.

Reconnaissant le besoin de renforcer davantage les systèmes d'alerte rapide et l'état de préparation aux catastrophes aux échelles nationale et régionale, le Canada continuera d'appuyer les initiatives régionales de gestion des catastrophes. Le gouvernement du Canada fera aussi la promotion de la préparation aux catastrophes naturelles, ainsi que les activités d'atténuation et de réaction, par l'intermédiaire de ses programmes bilatéraux, et il continuera de soutenir les initiatives régionales de gestion des catastrophes, comme celles qui sont entreprises par l'Organisation panaméricaine de la santé.

L'Assemblée générale de l'OEA de 1999 a adopté une résolution appelant à l'établissement du Comité interaméricain de la réduction des catastrophes naturelles (IACNDR) en qualité de forum principal de l'OEA en ce qui a trait aux questions liées aux catastrophes naturelles. À l'Assemblée générale de l'an 2000, le Canada a appuyé une résolution donnant instruction au Secrétaire général de l'OEA de continuer d'appuyer les activités de l'IACNDR en obtenant les ressources nécessaires pour financer le Comité et assurant un meilleur état de préparation et en réduisant la vulnérabilité aux catastrophes naturelles au sein de l'hémisphère. Le Canada est un membre actif du groupe de travail de l'IACNDR sur l'état de préparation et la réaction.

L'Aviation canadienne a été active dans les Amériques en fournissant des compétences et une formation sur la façon d'intervenir en cas de catastrophes naturelles et de mener les opérations de recherche et de sauvetage. Sur ce front, le gouvernement du Canada a formé le personnel de l'Aviation chilienne aux techniques de recherche et de sauvetage par l'intermédiaire du cours de chef des opérations de recherche du Canada à la base des Forces armées canadiennes à Trenton,

en Ontario. Il s'est agi d'un programme permanent impulsé par la volonté de l'Aviation chilienne d'élargir ses opérations de recherche et de sauvetage en les faisant passer à des opérations strictement d'extraction à une approche davantage civile comme celle de l'Aviation canadienne (c.-à-d. avec un accent sur le sauvetage des civils plutôt que des personnes participant à des combats ou à d'autres opérations militaires). Des Chiliens ont également été observateurs à des centres régionaux de coordination du sauvetage canadiens, ce qui les a aidés à établir des opérations similaires dans leurs propres centres de coordination du sauvetage au Chili. De plus, le Canada a invité du personnel militaire sud-américain à observer des exercices de recherche et de sauvetage organisés par le Canada, qui a été invité à participer à des exercices similaires en Amérique du Sud.

L'Aviation canadienne assiste tous les ans à la conférence sur la recherche et le sauvetage du System of Cooperation Amongst the Air Forces of the Americas (SICOFAA) (Système de coopération entre les Forces aériennes américaines). Ce forum sert à l'échange d'idées touchant la recherche et le sauvetage, et l'assistance aux autorités civiles pendant les catastrophes naturelles. Dans le cadre de cette organisation, l'Aviation canadienne a contribué à la préparation d'un formulaire qui permet aux pays des Amériques de demander une assistance à des pays voisins ou d'autres pays membres du SICOFAA en cas de catastrophe naturelle.

Promettent de s'efforcer de garantir que le règlement pacifique de conflits et de différends en attente de règlement soit obtenu au moyen de mécanismes en place pour le règlement pacifique des différends au sein du système interaméricain et conformément au droit et aux traités internationaux en vigueur, et expriment l'opinion selon laquelle ces mécanismes et instruments devraient être renforcés.

Le Canada a soutenu activement la mise en place d'un Fonds pour la paix afin de procurer aux États membres de l'OEA aux prises avec des différends territoriaux des ressources financières pour contribuer à la négociation de solutions. Les lignes directrices régissant le fonctionnement du Fonds, qui a été officiellement adopté par les États membres à l'Assemblée générale de l'OEA tenue à Windsor, au Canada, en juin 2000, font actuellement l'objet d'une élaboration et on prévoit qu'elles seront achevées en 2001. Le Canada est en train d'évaluer sa capacité de contribuer au Fonds.

En décembre 1999, le Conseil permanent de l'OEA, réagissant à un différend à propos d'une frontière maritime entre le Nicaragua et le Honduras, a adopté une résolution intitulée Soutien aux gouvernements du Honduras et du Nicaragua. Conformément à cette résolution, le Secrétaire général de l'OEA, César Gaviria, a nommé un représentant spécial chargé de se rendre dans les deux pays dans l'espoir d'apaiser les tensions. Le Canada a fait une contribution de 20 000 \$ aux fins de la prise en charge des coûts liés à la mission du représentant spécial, qui a abouti à une série d'accords entre les deux pays. Dans un protocole d'entente signé en mars 2000, le Honduras et le Nicaragua ont convenu de normaliser leurs relations et d'engager conjointement des mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité visant à prévenir le déclenchement de la violence pendant que le différend attend son règlement par la Cour internationale de justice.

Le Canada est un participant actif à la Conférence des armées des Amériques (CAA), qui se réunit tous les deux ans. Les conférences permettent aux pays participants de discuter de questions hémisphériques importantes. Par exemple, à la 23^e CAA tenue en 1999 à La Paz, en Bolivie, les pays participants ont examiné des moyens qui permettraient de prodiguer un soutien logistique dans les opérations internationales de maintien de la paix.

Reconnaître la valeur de réunions ministérielles ou de haut niveau sur les questions de la défense et de la sécurité internationales, comme la réunion des ministres de la Défense à Williamsburg, à Bariloche et à Manaus en guise de contribution importante au dialogue régional sur ces questions et, dans ce contexte, encourager les pays intéressés à tenir d'autres réunions.

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

L'Organisation des États américains s'est jointe au Canada et à d'autres à la réunion des ministres de la Défense des Amériques (MDA) à Cartagène, en Colombie, en décembre 1998 et à Manaus, au Brésil, en 2000. La participation de l'OEA à ces réunions est une étape importante en vue de garantir un approfondissement du dialogue sur les préoccupations en matière de confiance et de sécurité dans la région.

Le Canada soutient vigoureusement une présence de l'OEA aux réunions des MDA, ce qui comprend la participation du président du Comité sur la sécurité continentale. Aux Réunions des MDA de Cartagène et de Manaus, le Canada a assuré le transport de représentants de l'OEA et, comme nous l'avons mentionné antérieurement, de ministres des petits États insulaires, qui, sinon, auraient pu éprouver des difficultés à y assister.

La Réunion des MDA tenue à Manaus s'est attaqué à un ordre du jour progressiste, l'accent étant partagé entre les questions traditionnelles de sécurité, comme la lutte contre le trafic de drogues et le terrorisme, et des préoccupations plus larges, dont les relations entre civils et militaires, et les droits de la personne. La réunion a illustré l'élargissement de la définition de la sécurité maintenant retenue dans la région, laquelle englobe maintenant des préoccupations plus larges touchant la sécurité humaine.

Confier à l'OEA, par l'intermédiaire du Comité sur la sécurité continentale, les responsabilités suivantes : suivre et élargir les questions relatives au renforcement de la confiance et de la sécurité; analyser le sens, l'ampleur et les incidences des concepts relatifs à la sécurité internationale dans l'hémisphère dans le but de mettre au point les approches communes le plus appropriées permettant de gérer leurs divers aspects, dont le désarmement et le contrôle des armements; définir des moyens de revitaliser et de renforcer les institutions du système interaméricain portant sur les divers aspects de la sécurité hémisphérique; ce processus trouvera son point culminant dans une Conférence spéciale sur la sécurité, dans le cadre de l'OEA, qui se tiendra, au plus tard, au début de la prochaine décennie; soutenir la convocation d'une conférence régionale de suivi aux conférences régionales de Santiago et de San Salvador sur les mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité, afin de renforcer encore plus la confiance mutuelle dans les Amériques; les progrès accomplis à propos de ces questions seront communiqués aux

États, ce qui garantira un suivi approprié par l'intermédiaire de l'OEA, de manière à ce qu'il soit possible de discuter de ces questions au prochain Sommet des Amériques.

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Depuis le Sommet des Amériques tenu à Santiago en 1998, le Comité sur la sécurité continentale de l'OEA a tenu des réunions annuelles pour assurer le suivi au sujet des mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité. En mars 2000, il s'est tenu une réunion spéciale du Comité des parlementaires de l'hémisphère en vue de débattre ces mesures. La réunion a été utile en ce sens qu'elle a permis de communiquer aux législateurs l'importance de renforcer la confiance et la sécurité dans l'hémisphère.

En réponse à un intérêt envers l'élaboration d'approches communes et appropriées de la gestion des mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité, une résolution a été rédigée à l'Assemblée générale de l'OEA à Windsor, au Canada, laquelle prévoyait davantage de travaux sur le fonds pour ce qui concerne une déclaration sur les armes légères en guise de complément de la convention déjà en place de l'OEA sur les armes à feu. Le Canada a vigoureusement appuyé cette résolution, qui propose de mettre l'accent sur une accumulation excessive et déstabilisatrice, ainsi que sur des mécanismes de transfert réfléchi des armes légères. Le Canada a déposé devant le Comité sur la sécurité continentale un projet de Déclaration de l'OEA sur les armes légères.

Dans le cadre de l'examen demandé par le Sommet du système de sécurité hémisphérique, qu'engage actuellement le Comité sur la sécurité continentale, le Canada a déposé une proposition détaillée relative à un éventuel cadre de la sécurité hémisphérique. La proposition prend appui sur le document de réflexion *Food for Thought* présenté par le Canada antérieurement afin de stimuler la discussion sur l'ampleur et l'aboutissement éventuel de l'examen réalisé au printemps 1999.

Lors d'une réunion publique tenue en avril 1999, des membres de la société civile ont eu l'occasion de soumettre leurs vues sur la sécurité hémisphérique en examinant la notion de la sécurité dans un nouveau millénaire, en discutant d'expériences régionales et en envisageant la réforme des institutions des Amériques en matière de sécurité.

Le Comité sur la sécurité continentale a commencé à réfléchir à l'examen, et il tiendra des réunions spéciales afin de définir plus avant la forme d'un futur système de sécurité hémisphérique. Le Canada continuera de jouer un rôle actif dans ce processus au cours des prochains mois. Au 3^e Sommet des Amériques à Québec, (au Canada), les pays rendront compte des progrès accomplis en ce qui concerne l'examen de la sécurité hémisphérique, l'objectif étant de conclure les travaux d'ici le milieu de l'an 2003.

RENFORCEMENT DES SYSTÈMES DE JUSTICE ET DES APPAREILS JUDICIAIRES

Au Sommet des Amériques de 1998, les dirigeants ont convenu de renforcer les systèmes de justice et les appareils judiciaires.

Le Canada est une démocratie constitutionnelle régie par la primauté du droit. La Constitution prévoit le partage des pouvoirs entre les ordres de gouvernement et garantit la souveraineté du Parlement, sous réserve des limitations exprimées dans divers instruments constitutionnels, dont l'*Acte constitutionnel de 1867*, l'*Acte constitutionnel de 1982* et toute convention constitutionnelle qui s'est développée au fil du temps. La Constitution garantit aussi l'existence d'un appareil judiciaire indépendant qui peut faire fonction de dernier dépositaire et interprète des lois. La Constitution du Canada est la loi suprême du pays et toute loi qui n'est pas conforme aux dispositions de la Constitution est, dans la limite de la non-conformité, dénuée d'effet.

Le pouvoir constitutionnel sur le système judiciaire du Canada est partagé entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Les provinces et les territoires ont un pouvoir explicite sur l'administration de la justice dans les provinces et les territoires, ce qui comprend la constitution, l'organisation et le maintien des tribunaux provinciaux, à la fois civils et criminels, et la procédure civile au sein de ces tribunaux.

Le gouvernement fédéral, d'un autre côté, a le pouvoir exclusif de nommer et de rémunérer les juges des tribunaux supérieurs des provinces. Le Parlement dispose également du pouvoir d'établir une cour d'appel générale et des tribunaux en vue d'une meilleure administration des lois du Canada; il a utilisé ce pouvoir pour créer la Cour suprême du Canada, la Cour fédérale et la Cour de l'impôt. De plus, le Parlement a, dans le cadre de son pouvoir en matière de droit criminel, un pouvoir exclusif sur la procédure des cours de juridiction criminelle. Le pouvoir fédéral sur le droit et la procédure criminels garantit un traitement équitable et cohérent des comportements criminels d'un bout à l'autre du pays.

Mettre en place des mécanismes permettant un accès facile et opportun à la justice de la part de toutes les personnes, en prenant particulièrement en considération les personnes à faible revenu, en adoptant des mesures visant à rehausser la transparence, l'efficacité et l'efficacé des tribunaux. Dans ce contexte, ils favoriseront, renforceront et intégreront l'emploi de méthodes de rechange en matière de règlement des conflits dans le système de justice.

Justice Canada

Au Canada, il existe plusieurs mécanismes permettant un accès facile et opportun à la justice. Figurent parmi eux le Programme d'assistance juridique et le Programme des conseillers parajuridiques autochtones, ainsi que le Programme de vulgarisation et d'information juridiques.

L'assistance juridique est un volet d'une importance cruciale du système canadien de justice. Dans les cas criminels, l'assistance juridique est liée à un certain nombre de droits fondamentaux, dont le droit à une audience équitable et impartiale. Le soutien de ces droits a, de manière générale, incombé aux programmes d'assistance juridique en faveur des particuliers dont les conditions financières sont telles qu'ils ne peuvent se payer un avocat avec leurs propres ressources. Au Canada, la responsabilité de la prestation d'une assistance juridique relevant du droit criminel est répartie entre le gouvernement fédéral, en vertu de son pouvoir constitutionnel dans les questions de droit criminel, et les gouvernements provinciaux/territoriaux aux termes de leur pouvoir constitutionnel en ce qui concerne l'administration de la justice.

Depuis le début des années 1970, le gouvernement du Canada, représenté par le ministère de la Justice, partage avec les provinces et les territoires les coûts des programmes d'assistance juridique relevant du droit criminel administrés par les provinces et les territoires. Les accords actuels d'assistance juridique en matière de droit criminel, qui prévoient une contribution fédérale annuelle de 81,9 millions de dollars, aident les provinces et les territoires à financer les coûts permanents découlant de la prestation de services d'assistance juridique conformes à la norme minimale nationale touchant le risque d'incarcération.

Le Programme des conseillers parajuridiques autochtones est un programme national de justice disponible à tous les Canadiens autochtones. Il facilite et améliore l'accès à la justice en aidant les Autochtones en conflit avec le système de justice criminelle à obtenir un traitement équitable, juste et respectueux de leur culture. Depuis plus de 30 ans, les conseillers parajuridiques autochtones prodiguent un counselling (autre que juridique) aux adultes et aux jeunes accusés d'avoir commis un délit criminel et les aident à obtenir une assistance juridique. Les conseillers parajuridiques aident aussi les personnes chargées de l'administration du système de justice criminelle à comprendre et à saisir les cultures et les conditions socioéconomiques des populations autochtones. En outre, ces dernières années, les conseillers parajuridiques ont prodigué une assistance en ce qui concerne des solutions de rechange naissantes à la justice criminelle dans les collectivités autochtones. Les coûts du programme sont partagés entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Le Programme de vulgarisation et d'information juridiques (PVIJ) contribue à l'accroissement de la confiance de la population envers le système de justice. Par l'intermédiaire de ce programme, le ministère de la Justice aide les citoyens à connaître les lois et à être en mesure de participer au système de justice. De manière générale, il vise ceux qui sont défavorisés sur le plan de l'accès au système de justice. Les principales activités du programme comprennent le versement d'un financement annuel à des organisations travaillant à la mise en oeuvre du PVIJ désignées par chacune des instances gouvernementales, habituellement de concert avec un soutien de la part des gouvernements provinciaux et territoriaux et de fondations juridiques. Ces organisations font partie d'un réseau plus large d'organisations oeuvrant dans le cadre du PVIJ. L'offre du PVIJ au Canada résulte d'une action menée en collaboration par les organisations désignées et leur réseau, et le ministère de la Justice, dans le but de répondre aux besoins réels des gens de manière plus directe et de personnaliser les produits en fonction des réalités locales.

En 1996, Justice Canada a adopté sa politique relative au règlement des conflits (RC). Les Services de règlement des conflits ont pour mandat de promouvoir, d'encourager et de mettre en oeuvre des mécanismes de RC, en plus des litiges, au sein du gouvernement fédéral (par exemple, la conciliation, la médiation, l'arbitrage, etc.) Les Services de RC soumettent des avis juridiques au sein du ministère de la Justice et à tous les autres ministères et organismes fédéraux. Les Services de RC participent aussi à l'élaboration des politiques et des programmes gouvernementaux pour appuyer l'utilisation croissante et éclairée du RC à l'échelle fédérale. Pour accroître la connaissance dans ce domaine, les Services de RC préparent des documents d'information générale et technique et ils rehaussent la sensibilisation parmi les ministères et organismes, les ONG et la population au sujet des avantages et des inconvénients des mécanismes de RC.

Agence canadienne de développement international

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) met actuellement en oeuvre un projet de 750 000 \$ avec le Centre de l'administration de la justice de Santa Eulalia, au Guatemala, en vue de soutenir l'établissement d'un centre de justice locale dans une ancienne zone de conflit. Par l'intermédiaire de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala, ACDI appuie la prestation des services des tribunaux, de la police et des défenseurs publics, ce qui comprend des interprètes et des approches de rechange au règlement des conflits.

Un projet de 7 millions de dollars sur les conflits sociaux et la réforme juridique soutenu par l'ACDI en Jamaïque vise à renforcer les capacités de la population et du système juridique-judiciaire de régler les conflits. Le projet ciblera à la fois le système juridique-judiciaire et des collectivités urbaines données en Jamaïque. Au sein du système juridique-judiciaire, il renforcera la capacité d'assurer un règlement rapide, équitable et transparent des conflits. Dans deux collectivités pilotes, le projet favorisera la collaboration entre les divers organismes de services sociaux en matière de règlement des conflits.

Renforcer, selon les cas, les systèmes de justice criminelle fondés sur l'indépendance du pouvoir judiciaire et sur l'efficacité des procureurs publics et des avocats de la défense, en reconnaissant l'importance particulière qu'il y a à instaurer des procédures verbales dans les pays qui considèrent nécessaire de mettre en oeuvre cette réforme.

Justice Canada

Au Canada, l'indépendance du pouvoir judiciaire est un principe constitutionnel et juridique de la plus haute importance. Ce principe a été reconnu dans la constitution du pays et on a continué de le développer et de le renforcer dans les lois du Canada.

Les tribunaux considèrent que le droit à un avocat fait partie du droit à une réponse complète et à une défense. Les tribunaux nomment un avocat dans les circonstances suivantes : dans le cas où un accusé ne peut se défendre efficacement contre l'accusation portée contre lui, soit en raison de son manque de capacité ou du fait de la nature complexe des accusations, ou dans le cas où le délit est grave et où il existe un risque de peine d'emprisonnement si l'accusé est reconnu coupable.

Chaque cas est examiné à la lumière des faits qui lui sont propres. Les critères examinés par les tribunaux pour déterminer s'il convient de nommer un avocat comprennent la situation financière de l'accusé, le fait de savoir si une assistance juridique est disponible, les compétences linguistiques et l'éducation de l'accusé, le fait de savoir si la cause est complexe, que ce soit à la vue des faits, de la nature de la preuve ou de la durée probable des délibérations et l'existence ou non d'un risque important d'emprisonnement si l'accusé est reconnu coupable.

Intensifier la lutte contre le crime organisé et la criminalité transnationale, et, au besoin, préconiser de nouvelles lois et des conventions internationales, ainsi que des procédures et des mécanismes aux fins de la poursuite de la lutte contre ces fléaux.

À compter du 1^{er} avril 1997, l'Initiative intégrée de contrôle des produits de la criminalité a établi dix nouvelles unités mixtes d'un bout à l'autre du Canada en plus des trois services qui existent déjà. L'initiative vise à intensifier les enquêtes et la tenue de poursuites au sujet des grandes personnalités de la criminalité organisée et de groupes criminels fonctionnant au Canada. Les unités mixtes ciblent le fait de profiter de tout un ensemble de crimes érigés en entreprises, dont les crimes de corruption, auxquels des membres de la criminalité organisée se livrent. Les Services d'action intégrée de contrôle des produits de la criminalité rassemblent des représentants du ministère fédéral de la Justice, de la Gendarmerie royale du Canada, de Douanes Canada, des services de police provinciaux, territoriaux et municipaux, ainsi que des juricomptables.

Justice Canada

La *Loi sur la corruption d'agents public étrangers* est entrée en vigueur en février 1999. Elle criminalise la subornation d'un agent public étranger, ainsi que la possession et le blanchiment de biens et de produits obtenus au moyen de cette subornation ou découlant d'elle. On peut saisir, restreindre ou confisquer ces produits du crime. La police peut recourir à l'écoute électronique et à d'autres moyens de surveillance électronique afin de recueillir des éléments de preuve dans les enquêtes sur ces délits.

Une *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité* complètement révisée a été adoptée en juin 2000. La Loi contient des dispositions visant à faciliter la lutte contre le blanchiment des produits de la criminalité et à constituer le Centre des transactions financières et d'analyse des rapports du Canada. La Partie III de la Loi est en vigueur et le Centre — qui fonctionnera de manière indépendante des autorités chargées de l'application de la loi, mais qui pourra divulguer certaines informations limitées précises — est actuellement en cours de constitution. La Loi crée un système obligatoire de présentation de rapports dans le cas des transactions financières suspectes et des mouvements transfrontaliers de grandes quantités de devises.

Le Canada a déposé le projet de loi - *Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre* visant la mise en oeuvre du Statut de la Cour pénale internationale dans le droit canadien. La *Loi* comprend les infractions pour génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et manquement à la responsabilité de la part de chefs militaires et d'autres supérieurs. De nouvelles infractions ont également été créées pour protéger l'administration de la justice de la Cour pénale internationale, ainsi que les juges, les fonctionnaires et les témoins. Le Canada a ratifié le Statut de la Cour pénale internationale en juillet 2000. La *Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre* est entrée en vigueur en octobre 2000.

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Le Canada a participé activement à la négociation de la Convention des Nations Unies contre le crime organisé transnational (COT) et des protocoles qui y sont rattachés. Le Canada a signé la

Convention COT, le *Protocole visant à prévenir, réprimer et punir le trafic des personnes, en particulier des femmes et des enfants*, et le Protocole contre l'introduction clandestine de migrants par terre, mer et air, en décembre 2000.

Adopter des lois et procéder dès que possible aux réformes institutionnelles nécessaires et aux mesures qui garantiront la protection d'ensemble des droits des enfants et des jeunes afin de respecter les obligations définies aux termes de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (ratifiée en 1991) et d'autres instruments internationaux.

Justice Canada

Au Canada, lorsque le ministère de la Justice examine des projets de loi fédéraux, l'examen comprend la prise en considération du fait si, oui ou non, les projets de loi sont conformes à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant ainsi qu'à d'autres lois internationales en matière de droits de la personne.

Patrimoine Canada

Le ministère du Patrimoine canadien fait la promotion des droits de la personne, y compris des droits des enfants et de la Convention relative aux droits de l'enfant. Dans le cadre de son mandat, le ministère, de concert avec d'autres ministères gouvernementaux, dispense une assistance financière à la Coalition canadienne pour les droits de l'enfant aux fins de la mise au point d'un cadre de surveillance de la mise en oeuvre de la Convention au Canada. En 1994, Patrimoine Canada, en coopérations avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) Canada, a élaboré un cours de formation à l'intention des responsables et des groupes chargés des programmes et des politiques relatifs aux enfants et aux jeunes au Canada. Le programme de formation a été offert à divers fonctionnaires de Patrimoine Canada, de Justice Canada, de Santé Canada, de Développement des ressources humaines Canada, du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. En 1997, Patrimoine Canada a également accordé une assistance financière à UNICEF Canada pour l'élaboration d'un cours de formation à l'intention des juges, des avocats et des personnes oeuvrant auprès des enfants ayant des démêlés avec la loi.

Justice Canada

En 1997, le gouvernement du Canada a amendé le *Code criminel* afin de permettre des poursuites judiciaires contre des personnes se livrant au tourisme sexuel auprès des enfants. L'amendement a été fait pour permettre la poursuite au Canada des personnes qui se livrent au tourisme sexuel auprès des enfants et pour faciliter l'appréhension et la poursuite des personnes qui recherchent les services de prostitués juvéniles au Canada. La loi comportait aussi une disposition relative à une peine minimale obligatoire de cinq ans d'emprisonnement dans le cas de toute personne vivant des produits de la prostitution d'une personne ayant moins de 18 ans et qui fait preuve de violence contre la personne ayant moins que cet âge et aide cette personne à mener des activités liées à la prostitution pour faire un bénéfice. Au Canada, la loi est entrée en vigueur en 1993 pour protéger les enfants de la pornographie infantile, de l'exploitation sexuelle et d'un tort.

En 1994, la base de données du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) a été renforcé afin qu'il fournisse davantage d'informations de meilleure qualité en ce qui concerne les agresseurs sexuels. Le CIPC, auquel peuvent accéder tous les organismes policiers au Canada, comporte maintenant des données sur tous les agresseurs sexuels condamnés, les ordonnances d'interdiction et les engagements de ne pas troubler l'ordre public relatifs aux agresseurs sexuels, l'âge et le sexe des enfants victimes d'abus sexuels, et des informations sur les empreintes digitales concernant des personnes accusées d'infractions mixtes. Toute organisation qui offre des services aux enfants et à d'autres personnes vulnérables peuvent demander aux demandeurs d'emploi et bénévoles d'obtenir du CIPC une vérification de leur dossier judiciaire par l'intermédiaire de leur police locale en qualité de condition d'emploi ou d'un travail bénévole.

En août 2000, le gouvernement du Canada a annoncé une nouvelle loi rendant les casiers judiciaires des agresseurs ayant bénéficié d'un pardon disponibles aux fins de la vérification des antécédents. La loi démontre l'engagement du Canada à protéger les enfants et d'autres groupes vulnérables, ce qui accroît la capacité des forces policières d'examiner minutieusement les antécédents criminels des personnes qui souhaitent travailler auprès des enfants, y compris les casiers judiciaires dans le cas des infractions sexuelles désignées où un pardon a été accordé. Ce changement renforce aussi le système de repérage des agresseurs sexuels, fondé sur le CIPC, utilisé par des organismes et d'autres groupes qui embauchent des personnes pour travailler dans des postes de confiance auprès des enfants.

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Le Canada est le premier pays qui a signé, en juin 2000, le Protocole facultatif rattaché à la Convention relative aux droits de l'enfant sur la participation des enfants à des conflits armés et il a également été le premier à le ratifier, en juillet 2000. Le but du protocole est de relever à 18 ans l'âge de la conscription et de la participation à des hostilités. Il appelle tous les États parties à prendre toutes les mesures possibles pour garantir que les membres de leurs forces armées nationales qui n'ont pas atteint l'âge de 18 ans ne prennent pas part à des hostilités, ce qui comprend leur recrutement obligatoire dans des forces armées nationales. Des amendements à la *Loi sur la défense nationale* ont été présentés en juin 2000 pour enchâsser dans la législation la politique actuelle des Forces armées canadiennes, qui empêche que des personnes ayant moins de 18 ans soient déployées sur des théâtres d'opérations hostiles.

Le Canada a également joué un rôle actif dans la négociation d'un protocole facultatif rattaché à la Convention relative aux droits de l'enfant — le Protocole facultatif sur la vente d'enfants, la prostitution infantile et la pornographie infantile. Au moyen de discussion avec les provinces et les territoires, il s'efforce d'arriver à la signature et à la ratification de ce protocole facultatif.

Par l'intermédiaire de réseaux bilatéraux, régionaux et multilatéraux en place, le Canada est un protagoniste actif parmi un nombre croissant de pays engagés envers la question des enfants touchés par la guerre, et il s'efforce de situer cette question dans le grand courant des activités du système des Nations Unies, de l'OEA, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en oeuvre, de l'Organisation de l'unité africaine et de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest.

Au sein des Nations Unies, le Canada soutient politiquement et financièrement le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants dans les conflits armés, et les organismes de l'ONU, particulièrement l'UNICEF. Au moyen de son soutien au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et du Représentant spécial du Secrétaire général pour les personnes déplacées dans leur propre pays, le Canada est un ardent défenseur des besoins particuliers des réfugiés et des enfants et adolescents déplacés dans leur propre pays. Au sein du Conseil de sécurité, le Canada a repéré la question des enfants touchés par la guerre comme étant un élément clé des initiatives visant à promouvoir la protection des civils et des enfants dans les situations de conflits armés. Le Canada a vigoureusement appuyé les initiatives du Conseil de sécurité pour intégrer les besoins des enfants dans les opérations de soutien de la paix et dans la formation au maintien de la paix.

Le Canada a accueilli la Conférence internationale sur les enfants touchés par la guerre à Winnipeg, en septembre 2000. La Conférence de Winnipeg avait pour objectif de continuer de protéger les droits et le bien-être des enfants touchés par la guerre et de tracer les grandes lignes d'un plan d'action regroupé en faveur des enfants touchés par la guerre, plan d'action qui sera présenté à la session extraordinaire des Nations Unies sur les enfants en 2001. La Conférence a examiné la situation poignante des enfants réfugiés, des enfants déplacés dans leur propre pays, des enfants qui ont été exploités sexuellement et traumatisés par les conflits armés, des enfants soldats et des répercussions des conflits sur les rapports hommes-femmes.

Le Canada a ratifié, en 1983, la Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants. La Convention offre un recours rapide pour obtenir le retour à son État de résidence habituelle d'un enfant qui a été illégalement enlevé ou qui est illégalement retenu dans un autre État en violation des droits de garde. Chaque État partie est tenu d'établir une autorité centrale chargée de traiter les demandes de retour des enfants enlevés.

Le Canada a participé activement à la négociation de la Convention de La Haye concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants, qui a été achevée en 1996. Le Canada s'attend à mettre cette Convention en oeuvre dans un proche avenir.

La campagne « Nos enfants disparus » est un programme fédéral internationalement reconnu qui aide les forces de police dans la récupération et l'emplacement d'enfants disparus au Canada et à l'étranger.

Agence canadienne de développement international

Par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international, un soutien supplémentaire est accordé pour aider les enfants touchés par la guerre au moyen de projets axés sur les besoins humains fondamentaux (dont l'alimentation, l'eau, l'assainissement et les services de santé) en faveur des enfants et de leur famille, sur la reconstruction des infrastructures physiques détruites par les conflits (dont les écoles, les hôpitaux et les orphelinats), sur la réunification des familles et l'assistance aux enfants déplacés dans leur propre pays et non

accompagnés, sur les abris et les services de counselling dispensés aux enfants touchés par la guerre, sur la démobilisation et la réinsertion des enfants soldats, ainsi que sur des campagnes de sensibilisation aux mines terrestres.

Adopter comme il convient une distinction claire entre les procédures et les conséquences des violations du droit criminel, et les mesures établies pour protéger les enfants et les jeunes dont les droits sont menacés ou violés, et faire la promotion de mesures sociales et éducatives pour réadapter les jeunes contrevenants.

Justice Canada

Au Canada, les jeunes entre 12 à 18 ans qui sont soupçonnés d'avoir commis une infraction criminelle sont actuellement traités selon la *Loi sur les jeunes contrevenants*, une loi fédérale. La *Charte canadienne des droits et libertés* garantit à toute personne accusée d'une infraction le droit de ne pas être arbitrairement détenue ou emprisonnée, la présomption d'innocence et le droit à une audience équitable de la part d'un tribunal indépendant et impartial. Outre ces droits, la *Loi sur les jeunes contrevenants* fournit aux jeunes des garanties particulières, en raison de leur état de dépendance et de leur niveau de développement et de maturité.

Même si l'administration de la justice pour les jeunes appartient aux provinces et aux territoires, le gouvernement du Canada partage les coûts des services d'assistance juridique et d'un éventail d'autres services et de programmes destinés aux jeunes traités en vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants*.

La Stratégie pour le renouvellement du système de justice applicable aux jeunes a été annoncée en 1998. La Stratégie comprend un effort déterminé pour encourager, par des moyens financiers et autres, l'élaboration de programmes primaires de prévention de la criminalité. Un nouveau projet de loi visant à remplacer la *Loi sur les jeunes contrevenants* a été présenté en 1999. Dans le cadre de la Stratégie, la nouvelle loi ferait une meilleure distinction entre les contrevenants violents et non violents et prévoirait des moyens appropriés de traiter les deux catégories. La nouvelle loi renforcerait les efforts visant à réadapter les jeunes qui commettent des infractions criminelles et elle encourage le recours à des solutions de rechange efficaces aux tribunaux et la détention préventive. De nouveaux accords de financement ont été négociés avec les provinces et les territoires dans le but de promouvoir et de soutenir ces orientations stratégiques.

Justice Canada a entrepris un examen des enfants victimes et du système de justice criminelle. Un document de consultation, publié en novembre 1999, examine les domaines suivants susceptibles de faire l'objet d'une réforme :

- créer d'autres infractions propres aux enfants, comme l'homicide d'un enfant et la négligence criminelle;
- renforcer l'efficacité des engagements de ne pas troubler l'ordre public pour ce qui est d'éloigner les abuseurs des enfants;

- apporter des modifications à la détermination de la peine pour accroître la protection des enfants contre ceux qui pourraient commettre une nouvelle infraction;
- faciliter les témoignages des enfants et dispenser une assistance aux enfants témoins, ainsi que les questions touchant l'âge, y compris le relèvement de l'âge de consentement.

L'examen comprend aussi la concertation avec les provinces et les territoires, qui ont la responsabilité de la protection des enfants, afin de faciliter l'élaboration d'approches sectorielles et interdisciplinaires de la part des services sociaux, des organismes oeuvrant dans le domaine de la justice, et des secteurs de la santé et de l'éducation. Le but consiste à mettre l'accent sur la prévention et à renforcer les liens entre les organismes oeuvrant dans le domaine de la justice et les étapes de l'alerte rapide, de l'enquête, de la prévention et de l'exécution de la protection des enfants.

Favoriser l'établissement de tribunaux spécialisés ou de cours des affaires familiales, selon les cas, conformément à leurs systèmes juridiques respectifs.

Justice Canada

Au Canada, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont des domaines de compétence exclusive et partagée sur des questions de droit de la famille. Le gouvernement fédéral a une compétence exclusive en matière de mariage et de divorce. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont une compétence exclusive en matière de division des biens, d'adoption, de tutelle et de procédures en vue de la protection de l'enfant. Les deux ordres de gouvernement partagent la compétence sur les questions du soutien du conjoint et des l'enfants, ainsi qu'en matière de garde et d'accès.

De ce fait, une partie à un litige peut avoir à comparaître devant un juge nommé à une cour fédérale pour obtenir un certain remède et devant un juge provincial à d'autres occasions pour d'autres types de remèdes. Cette division de la compétence entre les tribunaux supérieurs et provinciaux peut accroître la confusion, les coûts et les retards pour les parties à un litige, et empêcher aussi un seul tribunal d'examiner la totalité des questions qui se posent dans le cas d'une famille donnée.

En réponse à ces préoccupations, le modèle de tribunal unifié de la famille (TUF) a été lancé en guise d'expérience pilote avec l'appui du gouvernement fédéral dans un certain nombre de provinces. Les tribunaux unifiés de la famille se composent de juges nommés par le gouvernement fédéral qui peuvent instruire des questions de compétence à la fois provinciale et fédérale. Cela permet aux membres de la famille de régler des questions juridiques dans une seule instance. De plus, les TUF encouragent le règlement par la conciliation en donnant accès à un éventail de services extrajudiciaires et communautaires. Le succès de projets pilotes initiaux a mené à un élargissement considérable du concept de TUF en 1998 avec l'ajout de 27 nouveaux juges de TUF. On trouve actuellement diverses formes de TUF dans sept instances

gouvernementales : Manitoba, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Ontario, Île-du-Prince-Édouard et Saskatchewan. De nombreuses provinces manifestent un intérêt envers la mise en application ou l'élargissement du concept de TUF.

Accélérer la constitution d'un centre d'études sur la justice des Amériques, qui facilitera la formation du personnel du secteur de la justice, l'échange d'informations et d'autres formes de coopération technique dans l'hémisphère, en réponse aux besoins particuliers de chaque pays. À cette fin, ils demandent aux ministres de la Justice ou à d'autres autorités compétentes d'analyser et de définir les interventions les plus appropriées pour l'organisation et l'établissement d'un centre de ce type.

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Conformément aux mandats émanant du Sommet de Santiago et de l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains, le Groupe spécial sur la justice de l'OEA, ouvert à tous les États membres, a travaillé de mai à septembre 1999 à la rédaction du Statut du Centre d'études sur la justice des Amériques. Le Canada a participé activement à l'élaboration du statut, approuvé au cours d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale en novembre 1999, établissant ainsi le Centre des études sur la justice des Amériques. Les objectifs du centre, selon son statut, sont de faciliter la formation du personnel du secteur de la justice, l'échange d'informations et d'autres formes de coopération technique, ainsi que le soutien à la réforme et à la modernisation des systèmes de justice dans la région. Le Centre est chargé de l'analyse comparative et de la recherche, et en faisant fonction de centre d'échanges. Les dispositions transitoires du statut prévoient que, pendant sa première phase, le Centre élaborera des sujets liés à la justice criminelle.

Le conseil d'administration du centre, qui compte sept membres, a été élu par le Conseil permanent de l'OEA en janvier 2000. Ont été élus des particuliers du Chili, du Costa Rica, de la Jamaïque, du Mexique, du Paraguay, de Trinité-et-Tobago et des États-Unis. Lors d'une réunion tenue au Costa Rica au début de mars 2000, les ministres de la Justice ont choisi Santiago comme siège du centre. En juillet, le conseil d'administration s'est réuni à Miami pour choisir le directeur général du centre : un représentant chilien a été élu sur 20 candidats admissibles. L'approbation du Conseil permanent a permis au directeur d'entrer en fonction, et le début de mesures concrètes visant l'amorce d'un plan de travail du centre, conformément aux objectifs définis dans son statut. Le Canada est bien placé pour participer, à la recherche, à la formation et à d'autres projets entrepris par le Centre, compte tenu de ses compétences en matière à la fois de common law et de droit civil; le gouvernement a bon espoir que des experts canadiens auront un rôle à jouer dans les activités du centre au cours des mois et années à venir. Le Canada continuera de surveiller activement les développements relatifs au Centre d'études sur la justice de manière à garantir que le Centre atteigne les objectifs définis à Santiago en 1998.

Promouvoir, dans le respect de la législation de chaque pays, l'entraide juridique et judiciaire mutuelle, une assistance qui soit efficace et dispensée en réponse aux besoins, particulièrement en ce qui concerne les extraditions, aux demandes de soumission de documents et d'autres

matériels servant d'éléments de preuves, de même que d'autres échanges bilatéraux ou multilatéraux dans ce domaine, comme des dispositions en vue de la protection des témoins.

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Le Canada a une loi sur l'extradition et un tissu de traités d'extradition. La *Loi sur l'extradition* a été modernisée en 1999 pour créer une procédure d'extradition uniforme applicable à toutes les demandes d'extradition, pour permettre l'extradition de fugitifs vers un tribunal criminel international et rendre le processus d'extradition plus accessible aux pays qui ont des règles différentes de celles du Canada en matière de preuve.

Le Canada peut prodiguer une assistance mutuelle dans des affaires criminelles en réponse à des demandes qui lui sont soumises en vertu d'une convention bilatérale ou multilatérale, ou d'arrangements particuliers, conformément à la *Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle*. La Loi permet le recours à des mesures obligatoires pour la collecte d'éléments de preuve en réponse à des demandes d'assistance étrangères. La loi s'applique à tous les types d'infractions criminelles.

Si le Canada ne dispose pas d'une loi prévoyant l'exécution réciproque de jugements criminels, pour permettre l'exécution immédiate d'une ordonnance étrangère de confiscation criminelle, il a une loi créant une infraction criminelle pour possession de produits de la criminalité, y compris de produits d'infractions commises à l'étranger. Il a aussi une large infraction en matière de blanchiment d'argent. L'effet conjugué de ces infractions, ainsi que la capacité de saisir et de restreindre des biens susceptibles d'être confisqués en qualité de produits de la criminalité, permettent au Canada de donner suite à la demande d'un État étranger de faire enquête et de poursuivre des contrevenants qui font entrer des produits de la criminalité au Canada ou qui acquièrent des biens canadiens avec leurs produits de la criminalité acquis ailleurs. Le Canada donne suite aux demandes étrangères, engage des poursuites nationales et fait une demande de confiscation.

Le Canada participe à la négociation d'une convention sur la compétence et les jugements étrangers dans des affaires civiles et commerciales à la Conférence de La Haye sur le droit international privé, qui devrait se terminer au début de 2002. La convention prévoira des règles uniformes pour le recours aux tribunaux et simplifiera grandement la reconnaissance et l'exécution des jugements entre les États contractants. Elle s'appliquera aux affaires civiles et commerciales avec certaines exceptions qui comprennent des questions de capacités, des obligations de maintien, les régimes matrimoniaux, la détention et l'accès, les testaments et la succession, l'insolvabilité, l'arbitrage en matière de sécurité sociale et l'amirauté. On prévoit qu'elle visera les aspects liés au commerce électronique des questions civiles et commerciales.

En outre, la Conférence sur l'uniformisation des lois du Canada prépare une *Loi sur l'exécution uniforme des jugements étrangers*. Cette loi modèle vise à définir des règles uniformes dans toutes les sphères de compétence au Canada des jugements civils et commerciaux émanant d'États qui ne sont pas parties à une convention multilatérale ou bilatérale pertinente en vigueur du point de vue du Canada.

Appuyer la convocation de réunions périodiques des ministres de la Justice et des procureurs généraux de l'hémisphère dans le cadre de l'Organisation des États américains.

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

La 2^e Réunion des ministres de la Justice ou des procureurs généraux des Amériques a eu lieu à Lima en mars 1999. À l'occasion de cette réunion, les ministres ont discuté de l'accès à la justice, de la formation des juges, des procureurs et des fonctionnaires judiciaires, de la politique carcérale et pénitentiaire, ainsi que du renforcement et du développement de la coopération interaméricaine. Dans une délégation dirigée par le ministre de la Justice, le Canada a participé activement et a ensuite contribué au travail de suivi effectué dans le cadre du Groupe spécial sur la justice de l'OEA à Washington. Comme nous l'avons fait observer plus haut, le Canada a contribué à la création d'un statut du Centre des études sur la justice des Amériques, ce qui a conduit à la fondation de ce Centre, mandat du Sommet. Le Canada a également participé à un Groupe d'experts gouvernementaux sur la cybercriminalité, qui a formulé dix recommandations qui seront transmises à la 3^e Réunion des ministres de la Justice.

La 3^e Réunion des ministres des Amériques a eu lieu à San José, au Costa Rica, en l'an 2000. Le Canada a de nouveau participé activement aux discussions qui ont été axées sur la cybercriminalité, l'extradition et l'entraide juridique, l'accès à la justice, la politique carcérale et pénitentiaire, de même que le Centre d'études sur la justice des Amériques. Les ministres ont approuvé le choix de Santiago comme siège du Centre d'études sur la justice et ont souhaité la bienvenue aux sept membres du Conseil d'administration du centre, élus par le Conseil permanent de l'OEA en janvier 2000. De concert avec d'autres États membres, le Canada a souscrit aux conclusions du Groupe d'experts gouvernementaux sur la cybercriminalité et il a demandé instamment que ses recommandations soient mises en oeuvre dans le cadre de l'OEA. Le rôle du Canada a été particulièrement évident dans le domaine de l'entraide juridique. Les ministres ont résolu de renforcer la coopération en matière à la fois d'extradition et d'entraide juridique en établissant un réseau d'information composé des autorités compétentes, ayant le mandat de préparer des recommandations précises pour examen à la prochaine réunion ministérielle. Le Canada s'est porté bénévole pour faire office de coordonnateur sur la question de l'entraide juridique, et les travaux d'examen de la possibilité d'un réseau électronique ont déjà commencé. Les fonctionnaires canadiens oeuvreront en liaison avec leurs partenaires de l'hémisphère au cours des prochains mois afin d'accomplir des progrès concrets dans ce domaine. La 4^e Réunion des ministres de la Justice doit se dérouler à Trinité-et-Tobago, en mars 2001.

MODERNISATION DE L'ÉTAT AU SUJET DES QUESTIONS TOUCHANT LE TRAVAIL

Au Sommet des Amériques de 1998, les dirigeants ont convenu de moderniser l'État au sujet des questions touchant le travail. Le Canada est résolu à donner suite aux mandats du Plan d'action et il a pris un certain nombre de mesures pour améliorer l'accès à des possibilités sur le marché du travail, particulièrement en faveur des groupes vulnérables. Certains faits nouveaux dans ce domaine sont mis en relief plus bas.

Promouvoir des mesures de la part de leurs ministères du Travail afin d'offrir des programmes de grande qualité et une assistance aux travailleurs et à leur employeur, en mettant l'accent sur une plus grande décentralisation de leurs fonctions, l'intégration de nouvelles technologies, des politiques actives relatives au marché du travail, des informations meilleures et plus opportunes au sujet du marché du travail et l'amélioration des conditions en matière de santé et de sécurité en milieu de travail.

En vertu de la Constitution canadienne, la responsabilité première de la prestation d'assistance sociale (bien-être) aux personnes dans le besoin revient aux provinces et aux territoires. Toutes les provinces et les territoires fournissent des prestations d'assistance sociale, dans certaines circonstances, aux particuliers et aux familles à faible revenu.

Les programmes d'assistance sociale, partout au Canada, ont subi des réformes considérables au cours des années 1990. Bien qu'il existe d'importantes différences entre les systèmes des provinces et des territoires, une certaine cohérence se dégage de l'approche générale à l'assistance sociale. Le principal changement qui a été apporté aux programmes d'assistance sociale a été la redéfinition des liens entre l'assistance sociale et le travail, en particulier les mesures visant à aider les bénéficiaires à faire la transition entre l'assistance sociale et le marché du travail. Les gouvernements ont resserré les règlements s'appliquant à l'assistance sociale et, dans certains cas, ont réduit le taux des prestations, non seulement pour réduire les dépenses mais pour faire en sorte que les bénéficiaires de l'assistance sociale aient le désir de trouver du travail.

La plupart des sphères de compétences au Canada exige une participation obligatoire des bénéficiaires à des programmes d'emploi, à de la formation ou à des programmes éducatifs comme condition d'admissibilité à l'assistance sociale. Les programmes comportent généralement une éducation de rechange ou du travail dans des organismes publics ou bénévoles dans la collectivité ou dans des emplois subventionnés dans le secteur privé. Partout au Canada, des pénalités financières peuvent être imposées aux personnes qui ne participent pas, à moins qu'il n'y ait de solides raisons expliquant pourquoi l'individu n'est pas disponible pour un emploi (p. ex. les problèmes de santé ou des responsabilités particulières en matière de garde d'enfants).

La nouvelle approche de l'aide sociale est toujours en évolution. Ce sera toujours un grand défi que de trouver l'équilibre voulu concernant le retour rapide au marché du travail et entre la satisfaction des besoins qu'ont certains bénéficiaires d'un soutien du revenu à long terme ou de mesures d'adaptation.

En guise de réponse aux préoccupations à l'égard de la pauvreté chez les enfants au Canada, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont travaillé ensemble à élaborer une nouvelle prestation pour enfants améliorée — la Prestation nationale pour enfants (PNE). (Vous trouverez plus loin dans ce chapitre davantage d'information sur la PNE.) Outre les objectifs concernant la lutte contre la pauvreté chez les enfants, la PNE prévoit d'importantes mesures vis-à-vis du marché du travail. La PNE offre des incitatifs pour encourager les familles à délaisser l'assistance sociale pour rejoindre le marché du travail. Par le passé, bon nombre de familles qui dépendaient de

l'assistance sociale éprouvaient des difficultés à intégrer le monde du travail, se retrouvant souvent avec davantage de problèmes financiers découlant d'emplois peu rémunérés. La PNE est conçue de façon à s'assurer que les familles se trouvent dans une meilleure position en intégrant le marché du travail. Il est désormais plus facile pour les parents à faible revenu d'obtenir et de garder un emploi, étant donné que les parents reçoivent un plus grand soutien au revenu pour les enfants lorsqu'ils ne sont pas bénéficiaires de l'assistance sociale, ainsi que d'autres avantages et services fournis par les programmes de ré-investissement provinciaux.

Développement des ressources humaines Canada

Développement des ressources humaines Canada (DRHC) a été créé en 1993 pour assurer une approche intégrée de l'investissement national du Canada dans la population. Sa mission est d'habiliter les Canadiens à participer à part entière au milieu de travail et à la vie de la collectivité. DRHC administre des programmes soutenant le revenu des Canadiens et des programmes relatifs aux ressources humaines correspondant aux besoins de l'économie nationale et du marché du travail. Les quatre domaines qui font l'objet de programmes et d'activités sont les suivants :

- Assurance-emploi : ce programme aide les Canadiens sans emploi à retrouver du travail en leur prodiguant une aide financière temporaire pendant qu'ils rehaussent leurs compétences ou sont à la recherche d'un emploi, et en leur accordant, en coopération avec les provinces et les territoires, des avantages en vue d'un réemploi actif et d'autres mesures de soutien.
- Investissement dans les ressources humaines : cette activité aide le gouvernement du Canada à faire la promotion de ses programmes d'action dans les domaines de l'emploi, de la jeunesse, de l'apprentissage et de l'alphabétisation en rehaussant l'employabilité des Canadiens, en aidant les personnes sans emploi à trouver et à garder un emploi, en combattant la pauvreté chez les enfants et en venant en aide à ceux qui sont le plus dans le besoin. Elle rassemble aussi, par l'intermédiaire de conseils sectoriels, des employeurs et des travailleurs, des éducateurs et des pouvoirs publics pour qu'ils relèvent, à l'échelle nationale, les défis liés aux ressources humaines qui se posent dans un secteur d'activité ou une industrie.
- Programmes de sécurité du revenu : ces programmes accroissent la sécurité du revenu de groupes ciblés de Canadiens en élaborant, administrant et mettant en oeuvre des programmes à l'intention des personnes du troisième âge, des survivants et des migrants.
- Programme du travail : fait la promotion d'un contexte de travail coopératif qui encourage des relations constructives entre la main-d'oeuvre et la direction, et encourage l'innovation, l'investissement et le bien-être des travailleurs. Il comporte une gamme de programmes de programmes et d'activités visant à doter les travailleurs canadiens et leurs employeurs des outils dont ils ont besoin pour réagir aux tendances naissantes sur le marché du travail et s'adapter au caractère changeant du travail lui-même.

Un marché du travail qui fonctionne bien, ainsi que l'accès à une éducation de grande qualité et la formation à l'acquisition de connaissances, sont les pierres angulaires donnant l'assurance que les Canadiens peuvent avoir de bons emplois dans un contexte mondial compétitif. La responsabilité première de l'offre d'occasions d'apprentissage incombe aux gouvernements provinciaux et territoriaux, mais le gouvernement fédéral joue depuis longtemps un rôle en fournissant des informations sur le marché du travail et des mesures d'adaptation aux travailleurs et aux employeurs canadiens.

Se fondant sur l'offre faite par le gouvernement fédéral aux provinces et aux territoires en 1996 — *Le mot d'ordre : redonner un emploi aux Canadiens* — un certain nombre d'ententes sur le développement du marché du travail ont été signées avec toutes les instances gouvernementales canadiennes, à l'exception de l'Ontario. Quatre provinces et un territoire (Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Colombie-Britannique, Yukon) ont conclu des accords de cogestion, aux termes desquels ils partagent la fixation de priorités et des activités de planification, mais DRHC continue de mettre en oeuvre les prestations d'emploi et les mesures de soutien (PEMS) du Canada. Cinq provinces et deux territoires ont signé des accords de transfert intégral (Nouveau-Brunswick, Québec, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut), en vertu desquels ils prennent en charge la responsabilité de la conception et de la mise en application de programmes et de services qui sont similaires aux PEMS du Canada. Des crédits sont transférés aux provinces et aux territoires pour financer ces programmes et services, ainsi que leur administration.

À compter de 1996, une série d'ententes sur le développement du marché du travail avec les provinces et les territoires ont été élaborées dans le contexte de la *Loi sur l'assurance-emploi* (AE). Aux termes des ententes, les gouvernements provinciaux et territoriaux peuvent exercer une plus grande responsabilité pour la conception et l'exécution de programmes d'emploi actif financés par le compte de l'AE. Chaque province et territoire peut oeuvrer de concert avec le gouvernement fédéral en vue d'élaborer des arrangements relatifs au marché du travail adapté à ses besoins et priorités, et pour assumer la responsabilité totale de la conception et de la prestation de services en vertu de cet accord.

Pour sa part, le gouvernement du Canada demeure responsable des questions qui ont une dimension pancanadienne. Il verse des prestations de revenu aux Canadiens et conserve la responsabilité juridique de l'affectation des contributions à l'AE. Il assure le fonctionnement du système national d'information sur le marché du travail qui soutient les mesures d'emploi et la mobilité interprovinciale de la main-d'oeuvre. Il élabore aussi des partenariats et des stratégies interprovinciaux sectoriels pour réagir aux besoins d'adaptation économique nationale. En outre, le gouvernement fédéral, principalement par l'entremise de DRHC, est chargé de programmes actifs liés au marché du travail d'une valeur d'environ 1 milliard de dollars à l'intention des populations autochtones, des jeunes et des personnes handicapées.

Les programmes d'aide sociale d'un bout à l'autre du Canada ont connu une transformation de grande importance pendant les années 1990. S'il existe des différences importantes entre les provinces et les territoires, l'approche générale est généralement la même. La clé réside dans une redéfinition du lien entre le bien-être social et le travail, l'accent étant mis sur des mesures visant

à aider les particuliers à passer de l'aide sociale au marché du travail. Les gouvernements ont resserré les règles du bien-être social et, dans certains cas, ils ont abaissé les taux, non seulement pour diminuer les dépenses directement, mais aussi pour garantir que les bénéficiaires de l'aide sociale aient des incitations à obtenir du travail.

On offre de plus en plus de formation à court terme et de programmes de counselling conçus dans le but de faciliter la transition du bien-être social au travail. Les programmes comportent généralement le travail dans des organismes publics ou bénévoles dans la collectivité ou dans des emplois subventionnés dans le secteur privé. Dans certains cas, la participation à ces mesures d'emploi est obligatoire, à moins qu'il n'y ait de solides raisons expliquant pourquoi l'individu n'est pas disponible pour un emploi (p. ex. les problèmes de santé ou des responsabilités particulières en matière de garde d'enfants). Dans un certain nombre d'endroits, on peut imposer des pénalités financières aux personnes qui ne participent pas.

La nouvelle approche de l'aide sociale est toujours en évolution. Ce sera toujours un grand défi que de trouver l'équilibre voulu concernant le retour rapide au marché du travail et entre la satisfaction des besoins qu'ont certains bénéficiaires d'un soutien du revenu à long terme ou de mesures d'adaptation.

Assurance-emploi

L'assurance-emploi (AE) accorde un remplacement temporaire du revenu aux travailleurs assurés qui se retrouvent involontairement au chômage. Le régime de l'assurance-emploi a été mis en place en 1996 après la réforme la plus complète du programme en 25 ans. Par suite des réformes, le programme est mieux adapté aux nouvelles réalités économiques et du marché du travail du Canada. En vertu du nouveau système, il existe un lien plus étroit entre la quantité de travail rémunéré accompli et la période de temps pendant laquelle on peut recevoir des prestations. Les réformes constituaient une tentative d'influer sur les schèmes de travail des Canadiens en fournissant des incitations à travailler et en réduisant la dépendance à l'égard du système. Le supplément familial a été introduit pour accorder un complément aux requérants de familles à faible revenu et ayant des enfants, en guise de reconnaissance de leurs besoins particuliers pendant des périodes de chômage temporaire.

La réforme de 1996 a été accompagnée d'un renforcement mis sur les mesures actives pour aider les Canadiens à retourner au travail. Ces mesures actives, ou Prestations d'emploi et mesures de soutien (PEMS), financées en vertu de la Partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi*, sont conçues dans le but d'aider les Canadiens sans emploi à se préparer à un emploi et à en obtenir un. Les ententes sur le développement du marché du travail mettent en place un cadre au sein duquel les PEMS sont mis en oeuvre par les provinces et les territoires, et adaptés aux marchés locaux du travail. Les PEMS ne sont pas admissibles aux clients admissibles à l'AE, ni aux personnes qui ont touché des prestations d'AE qui se sont terminées au cours des trois dernières années ou qui ont commencé au cours des cinq dernières années au titre de demandes de prestation de maternité et de paternité.

À compter du 31 décembre 2000, les congés de maternité et de paternité en vertu de l'AE ont été prolongés de six mois à une année entière. La durée des prestations de paternité a été portée de 15 à 35 semaines dans le cas des parents biologiques et adoptifs. Les prestations de maternité et de maladie demeureront toutes deux à 15 semaines. Un maximum de 50 semaines de prestations combinées de maternité, de parenté et de maladie est disponible. Les requérants ont besoin de 600 heures d'emploi assuré pour recevoir des prestations de maternité, de parenté ou de maladie, en baisse par rapport à 700 heures auparavant. Si les parents décident de partager les prestations de parenté prolongées, le parent présentant la deuxième demande ne sera pas tenu d'observer une deuxième période d'attente de deux semaines. Lorsque les prestations de parenté sont partagées, les deux parents peuvent prendre une partie des prestations de parenté disponibles, que ce soit simultanément, consécutivement ou même pendant des semaines en alternance. Les prestations de parenté peuvent être étalées dans le temps. La seule limite tient au fait que les prestations doivent être prises dans un délai de 52 semaines après la naissance de l'enfant ou son placement sous la garde des parents aux fins d'adoption. Tout en recevant des prestations de paternité, les parents pourront gagner le plus élevé des deux montants suivants, soit 50 \$ ou 25 p. 100 de leur taux hebdomadaire de prestation (maximum de 413 \$) sans déduction de leurs prestations d'AE. Les revenus continueront d'être déduits des prestations de maternité et de maladie. Par l'intermédiaire du supplément familial, les requérants de familles à faible revenu peuvent recevoir une part pouvant atteindre 80 p. 100 de leurs revenus assurables pendant qu'ils bénéficient de prestations de maternité et de parenté.

Au moyen de ses rapports de surveillance et d'évaluation, Développement des ressources humaines Canada continue d'évaluer les répercussions des changements apportés au programme de dont l'AE sur les particuliers, les collectivités et l'économie. En fournissant une interaction sur la façon l'AE interagit avec le marché du travail et la société, ce processus contribue à la poursuite de l'évolution du programme.

Information sur le marché du travail

Des informations exactes fournies sur le marché du travail en temps opportun, et de l'information sur les carrières, sont une condition préalable pour que les particuliers et les institutions puissent faire des choix éclairés en matière d'acquisition de compétences et d'obtention d'un emploi. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada investissent fortement dans l'élaboration de produits d'information de ce genre.

Le produit le plus populaire à ce jour, et de loin, est le site Web Guichet emploi, qui compte en moyenne 46 000 emplois annoncés à n'importe quel moment. Il reçoit 28 millions de visites par année et environ 8 millions d'utilisateurs y accèdent par l'intermédiaire de kiosques informatisés, ce qui en fait le site Web le plus largement utilisé du gouvernement du Canada. Guichet emploi est un partenariat entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Sa popularité s'explique par le fait que les utilisateurs arrivent à trouver du travail grâce à cet instrument. Sur 80 p. 100 des personnes qui ont fait une demande d'emploi, 46 p. 100 ont obtenu une entrevue, 27 p. 100 ont obtenu une offre d'emploi et 23 p. 100 ont été embauchés. De nombreux pays ont manifesté un intérêt pour ce produit; en ce moment, cette approche fait l'objet de tests fructueux à Sao Paulo.

Questions touchant le travail

Le Programme du travail du Canada, qui fait partie de DRHC, met l'accent sur le milieu de travail, les changements qui ont des incidences sur le milieu de travail et les besoins des employeurs et employés au Canada. Le Programme du travail est chargé d'élaborer, d'administrer et d'exécuter des lois et des règlements liés au marché du travail, dont le *Code du travail du Canada*, la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et d'autres lois sur les salaires et les conditions de travail.

Une des principales responsabilités du programme réside dans l'administration des lois touchant la relation de travail entre les employeurs et les employés menant des activités réglementées par le gouvernement fédéral. Le *Code du travail du Canada* régit les employés réglementés par le gouvernement fédéral du point de vue des relations de travail, de la santé et de la sécurité au travail, ainsi que les normes minimales de travail et la parité salariale. Le *Code* s'applique aux employeurs réglementés par le gouvernement fédéral et à leurs employés dans un certain nombre de secteurs clés des infrastructures, dont les télécommunications et la radiodiffusion, les aéroports et les compagnies aériennes, les chemins de fer interprovinciaux et internationaux, les transports routiers et maritimes, les ports et le débardage, ainsi que l'activité bancaire et la manutention des céréales. Le but de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* est d'instaurer l'égalité sur le marché du travail et, dans la recherche de cet objectif, d'éliminer les barrières auxquelles se heurtent les femmes, les populations autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles. Les mesures en faveur de l'équité en matière d'emploi visent aussi les questions du recrutement, la rétention et la promotion au sein de groupes désignés.

La capacité du Canada à soutenir la concurrence à l'échelle internationale et d'offrir des emplois sûrs et valorisants sur le plan interne dépend de marchés du travail qui soient hautement productifs. La clé de la création de ce type de marchés du travail réside dans l'établissement d'un bon équilibre entre les intérêts des employés, de la main-d'oeuvre syndiquée et des employeurs au Canada. Le Programme du travail soutient cet objectif en favorisant un contexte de travail fondé sur la coopération qui favorise des relations constructives entre la main-d'oeuvre et la direction et favorise l'innovation, l'investissement et le bien-être des employés. Par l'intermédiaire de ses politiques, conseils techniques et services de soutien, le programme aide à faire la promotion de marchés du travail qui s'attaquent aux questions naissantes auxquelles sont confrontés les employeurs, la main-d'oeuvre syndiquée et les employés.

Le Programme du travail dispense un large éventail de services pour aider et soutenir la main-d'oeuvre et la direction par l'intermédiaire de divers bureaux d'un bout à l'autre du pays, dont :

- la prestation d'une aide au règlement des différends dans les relations industrielles et de programmes de médiation préventifs;
- des enquêtes sur les accidents graves et mortels, le refus de travailler, les situations dangereuses, la dissolution de groupes et les congédiements injustes;

- des enquêtes sur des plaintes, des inspections programmées, des enquêtes sur les permis, des enquêtes et des vérifications de la sécurité dans les domaines de la santé et de la sécurité, ainsi que des normes de travail;
- des inspections, vérifications et visites sur place pour surveiller l'accomplissement de progrès sur le plan de l'équité en matière d'emploi, et soutenir la conformité à la législation et aux règlements sur l'équité en matière d'emploi;
- des conseils et une aide pour les employeurs, les employés, les comités et les représentants des syndicats au sujet de la question de la sécurité et de la santé;
- le counselling et l'éducation, ce qui comprend des activités de promotion comme les séminaires, les congrès et les conférences.

Le Canada est résolu à faire en sorte que les Canadiens travaillent dans un milieu sûr, sain et équitable. Le Programme du travail offre une gamme de programmes et d'activités visant à doter les employés et leurs employeurs des compétences dont ils ont besoin pour réagir aux tendances naissantes en milieu de travail et pour s'adapter à l'évolution du travail lui-même. De plus, il élabore et administre les lois régissant les conditions de travail, et il garantit la conformité des employeurs.

Le Programme du Canada dispense des programmes et une aide de grande qualité aux employés et aux employeurs. Du point de vue des opérations, par exemple, un des objectifs primordiaux du *Code de travail du Canada* est de prévenir les accidents en milieu de travail et l'exposition à des substances dangereuses qui pourraient avoir des effets nocifs sur la santé des employés. En vertu du programme, les agents des affaires du travail réalisent des inspections du milieu de travail et des vérifications de la sécurité, ils réagissent aux plaintes des employés et font enquête sur les accidents. Les employés de la Direction générale sur les opérations oeuvrent de concert avec les comités de la santé et de la sécurité à l'échelle locale, ils contribuent à l'élaboration de politiques en matière de sécurité et offrent des programmes d'éducation pour aider les employeurs et les employés à rendre leur milieu de travail plus sûr et plus sain.

Le *Code du travail du Canada* prévoit des normes minimales en ce qui concerne les congés fériés, un congé de réaffectation lié à la maternité, les congés de maternité, les congés de parenté, les heures supplémentaires, les congédiements, les indemnités de départ, les salaires et les congés de maladie. Le Programme du travail définit et protège les droits des employés au moyen de lois et de règlements régissant les normes du travail applicables aux employés relevant de la compétence du gouvernement fédéral. La récupération des salaires et les ordres de paiement, par exemple, visent à garantir que les employés reçoivent tout salaire ou tous avantages impayés qui leur est dû par leur employeur. Une fois qu'un agent des affaires du travail détermine qu'une plainte pour non-paiement de salaire est fondée, l'agent a le pouvoir d'émettre un ordre à l'intention d'un employeur ou d'un administrateur pour qu'il acquitte le montant dû à un employé. Les agents des affaires du travail en poste dans des bureaux d'un bout à l'autre du Canada veillent à ce que les normes fédérales du travail soient respectées au moyen d'une conjugaison d'inspections, d'enquêtes sur les plaintes et d'activités de promotion et d'information.

Au moyen de la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*, le Programme du travail gère un programme d'indemnisation fournissant des prestations pour accidents du travail aux employés de la fonction publique fédérale et de la plupart des organismes d'État. Ce programme est administré par les Commissions des accidents du travail dans les provinces, en vertu d'accords administratifs avec le ministre du Travail. Les Commissions des accidents du travail offrent un éventail de services d'indemnisation à tous les employés et travailleurs couverts dans tout le pays, ayant trait notamment au règlement des demandes d'indemnisation, au remplacement du revenu, aux services médicaux, à la réadaptation fonctionnelle, à la formation professionnelle et à l'aide pour le retour au travail. Des initiatives sont en cours pour améliorer le programme d'indemnisation en ciblant une meilleure gestion des cas, des liens plus étroits entre la performance en matière de sécurité et les coûts d'indemnisations, et de meilleures mesures en vue du retour au travail.

Jeunes

La Stratégie emploi jeunesse du Canada, annoncée en 1997, aide 30 000 jeunes Canadiens à acquérir une expérience de travail au moyen de projets de services communautaires. Dotée d'un budget de 155 millions de dollars, la Stratégie comporte aussi des initiatives à l'intention des jeunes confrontés à des obstacles à l'emploi, des stages axés sur le commerce international et le développement, les sciences et la technologie, ainsi que des initiatives ciblant les jeunes Autochtones. La Stratégie offre aussi un travail d'été à 60 000 étudiants. Ce qui revêt une importance particulière dans ces efforts, c'est la prestation d'un appui aux jeunes confrontés à des obstacles socioéconomiques qui leur font courir un grand risque de chômage et d'exclusion sociale et économique.

Ensemble, les gouvernements d'un bout à l'autre du Canada s'attaquent à la priorité que constitue l'emploi des jeunes. À la réunion des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux du Travail en 1997, on a défini un programme d'action en quatre points visant à améliorer l'accès à l'éducation et aux compétences, à fournir des possibilités de travail aux jeunes faisant la transition de l'école au travail, ainsi qu'aux jeunes à risques, à aider les jeunes à s'adapter aux milieux de travail de plus en plus complexes et à abaisser les obstacles socio-culturels à la participation à la population active.

La prestation d'un soutien aux jeunes qui sont confrontés à de multiples obstacles socioéconomiques revêt une importance particulière. Ces jeunes courent de grands risques de chômage et, parfois, d'exclusion sociale et économique.

Par exemple, la Stratégie pour les jeunes des régions rurales de l'Ontario, présentée en 1998, est un programme d'une durée de quatre ans et doté de 35 millions de dollars. Elle est destinée à répondre aux besoins des jeunes et à rehausser les aptitudes à l'emploi des jeunes des régions rurales et à encourager un contexte propice à la création d'emplois et des possibilités en faveur des entreprises dans les régions rurales de l'Ontario. La Stratégie investit dans des projets mis en oeuvre par des partenariats et des alliances ruraux dans le but de relever l'employabilité des jeunes âgés de 15 à 29 ans.

Personnes handicapées

En 1996, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont décidé de faire des personnes handicapées une priorité nationale pour le renouvellement de la politique sociale. La publication en 1998 de *À l'unisson : une approche canadienne concernant les personnes handicapées* a constitué le premier cadre conjoint d'orientation et stratégique visant à promouvoir l'équité et l'inclusion des personnes handicapées dans tous les aspects de la société canadienne. Ce cadre de travail met l'accent sur la promotion des valeurs de l'égalité et de l'inclusion des personnes handicapées par l'entremise de trois domaines clés interreliés : l'emploi, le revenu et le soutien aux déficiences. Depuis ce temps, les gouvernements ont convenu de continuer de travailler à l'élaboration d'un cadre redditionnel et du service d'information sur Internet, Disability Links.

L'initiative fédérale Aide à l'employabilité des personnes handicapées fournit environ 193 millions de dollars par année aux provinces et aux territoires pour aider les personnes handicapées à obtenir et à conserver un emploi. Cet arrangement souple encourage l'élaboration de programmes et de services qui correspondent aux priorités locales et répondent aux besoins d'emploi uniques en leur genre des personnes handicapées.

De plus, en 1997, le gouvernement du Canada a mis en place le Fonds d'intégration des personnes handicapées et il a accru les subventions à l'enseignement postsecondaire afin de mieux tenir compte des coûts liés aux handicaps.

Égalité entre les sexes

Le Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes, adopté en 1995, reconnaît que le gouvernement du Canada a la responsabilité de respecter et de promouvoir l'égalité entre les sexes dans le cas des employés de ministères et d'organismes fédéraux. Cela signifie s'assurer que les femmes bénéficient de conditions qui garantiront leur santé, leur bien-être économique, leur sécurité, ainsi que l'égalité de leur rôle en matière de gouvernance. Un des buts précis du plan consiste à renforcer la présence des femmes dans des emplois non traditionnels de la fonction publique. Il a également exposé un engagement de créer des milieux de travail favorables et souples.

Condition féminine Canada

Par l'intermédiaire de son programme pour les femmes, Condition féminine Canada a financé diverses initiatives ayant pour but de s'attaquer à la question du travail non rémunéré des femmes, dont une campagne de sensibilisation et une stratégie de reconnaissance du travail non rémunéré dans ses relations avec les allocations familiales, l'assurance des parents, ainsi que le travail et la famille.

Depuis que la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada a présenté son rapport, en 1970, les gouvernements du Canada ont pris de nombreuses mesures pour faire avancer l'égalité entre les sexes. Parmi les faits le plus importants, mentionnons des dispositions de la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et

d'autres lois, aussi bien fédérales que provinciales, interdisant la discrimination fondée sur le sexe. Au début de ce nouveau millénaire, les efforts visant à atteindre l'égalité entre les sexes se poursuivent, particulièrement dans des domaines comme l'aide dispensée aux femmes pour qu'elles parviennent à l'autonomie économique et au bien-être, et afin d'offrir une sécurité contre la violence. L'objectif recherché est de permettre aux femmes de devenir des participantes à part entière, sur un pied d'égalité, au grand courant de la société canadienne. Pour y arriver, le Canada s'est engagé envers le principe de l'action positive, étant donné que les mesures en faveur de l'égalité de donnent pas toujours des résultats égaux.

Ces dernières années, on a beaucoup mis l'accent sur l'élaboration d'indicateurs de l'analyse comparative entre les sexes et de l'égalité entre les sexes. Depuis 1995, le gouvernement fédéral exige que, le cas échéant, les politiques, les programmes et les lois futurs soient assujettis à l'analyse comparative entre les sexes, c.-à-d. à un processus d'examen visant à déterminer leurs répercussions différenciées sur les femmes et les hommes. Simultanément, les ministres fédéral et provinciaux et territoriaux ont entrepris des travaux pour élaborer, de concert avec Statistique Canada, une série d'indicateurs de l'égalité économique entre les sexes. Ces indicateurs concernent les domaines du revenu, du travail et de l'apprentissage; ils visent à contribuer à la compréhension des réalités économiques des femmes et à servir de fondement de l'élaboration de politiques dans ce domaine. En outre, des études ont réalisées dans des domaines particulièrement pertinents pour les femmes, comme le travail non rémunéré. Le Canada est un chef de file international de ce type d'approche des questions hommes-femmes.

Les femmes dirigent la majorité des familles monoparentales et, même dans les familles à deux parents, elles assument, de manière générale, une part disproportionnée des responsabilités et du travail non rémunéré. Elles sont davantage susceptibles d'avoir un emploi à mi-temps, elles gagnent moins que les hommes et sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté. Des mesures de lutte contre ces problèmes ont été présentées par un certain nombre de gouvernements canadiens ces dernières années; par exemple, l'initiative conjointe fédérale/provinciale/territoriale visant à réduire la pauvreté chez les enfants.

Les femmes autochtones, dont bon nombre vivent dans la pauvreté, sont confrontées à difficultés particulières. Le plan d'action du gouvernement fédéral, *Rassembler nos forces*, expose un certain nombre de mesures qui revêtent une importance particulière pour les femmes autochtones, dont des réformes du bien-être social axées sur le développement économique et la création d'emplois, la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones, une Initiative sur la participation des Autochtones au marché du travail et l'accroissement des fonds accordés pour le logement, l'eau et les égouts dans les réserves.

Affaires indiennes et Nord canadien

Populations autochtones

De concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, le gouvernement coopère avec les populations autochtones pour répondre à leurs besoins et aspirations. *Rassembler nos forces*, la réponse du gouvernement au rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones

présenté en 1998, renforce l'engagement du gouvernement envers la réconciliation et des mesures concrètes pour améliorer la santé et les conditions sociales des peuples autochtones et pour rehausser leur participation à la société canadienne.

Le plan présente un caractère d'urgence parce que, malgré certaines améliorations, les indicateurs sociaux, économiques et sanitaires des collectivités autochtones sont de beaucoup inférieures à celles de nombreux autres Canadiens. En outre, le taux de croissance démographique des Autochtones est deux fois plus élevé que celui de la population canadienne dans son ensemble. De ce fait, près des deux tiers des populations autochtones ont moins de 30 ans et environ 35 p. 100 des résidents des réserves ont moins de 15 ans. Ces facteurs accroissent de manière spectaculaire la demande de places dans les écoles, de logements, d'infrastructures publiques, de services sociaux et d'emplois.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont adopté de nouvelles stratégies pour répondre aux besoins des populations autochtones dans les régions urbaines, promouvoir le développement d'entreprises économiques, créer des stratégies appropriées en matière de ressources humaines et répondre aux besoins dans le domaine de la santé, entre autres. La plus importante caractéristique commune à ces approches tient au fait qu'elles font directement participer des populations autochtones.

Affaires indiennes et Nord canadien fournit plus de 1 milliard de dollars par année à titre d'assistance sociale à environ 150 000 personnes autochtones vivant dans des réserves. Les gouvernements provinciaux et territoriaux dispensent une assistance sociale, au besoin, au nombre croissant d'Autochtones vivant en dehors des réserves. Le gouvernement du Canada consacre un montant supplémentaire de 1 milliard de dollars par année pour l'eau, les égouts, les routes et le logement dans les réserves. Le ministère absorbe aussi les coûts de l'éducation dans les réserves et il acquitte le coût de l'éducation postsecondaire des personnes autochtones. Le Service correctionnel du Canada prend également des mesures en vue de remédier au grave problème que constitue le taux élevé d'incarcération des Autochtones.

Porter une attention particulière à l'intégration de groupes socialement défavorisés dans la population active, dont les femmes, les minorités, les jeunes, les personnes handicapées et d'autres populations vulnérables, et aux services offerts par les ministères du Travail qui prennent en considération leurs besoins particuliers. Parallèlement, les gouvernements renforceront leur action d'ensemble et la coordination entre les organismes concernés afin de s'attaquer à la question des enfants au travail. Les ministères du Travail échangeront des expériences sur les pratiques exemplaires dans ces domaines.

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA

Prière de se reporter à plus haut pour obtenir des informations sur les programmes en faveur des jeunes, des personnes handicapées et des Canadiens autochtones.

Programme du travail

Les efforts du Programme du travail de Développement des ressources humaines (DRHC) pour assurer l'équité en milieu de travail ont fait un pas important avec la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, qui est entrée en vigueur en octobre 1996. Le but de la Loi est d'arriver à l'égalité en milieu de travail de manière à ce que personne ne se voie refuser des possibilités d'emploi ou des avantages pour des motifs qui ne sont pas liés à la capacité. Les employeurs sont tenus de corriger les conditions de désavantage que vivent les femmes, les populations autochtones, les personnes handicapées et des membres de minorités visibles. Le Programme du travail soutient la mise en oeuvre de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et du Programme de contrats fédéraux par les moyens suivants :

- la réalisation de recherches, la collecte de données et la présentation de rapports sur les progrès accomplis dans le cas de quatre groupes désignés (femmes, populations autochtones, personnes handicapées et membres d'une minorité visible);
- l'élaboration et l'exécution de programmes d'information pour favoriser la compréhension de la part du public;
- la communication d'informations aux employeurs au sujet de leurs obligations et de la façon dont ils peuvent les respecter;
- la reconnaissance des réalisations exceptionnelles des employeurs;
- la réalisation d'examins de la conformité des employeurs assujettis au Programme de contrats fédéraux;
- la surveillance et l'évaluation de tous les rapports annuels sur l'équité en matière d'emploi soumis par les employeurs en vertu de la loi;
- préparer annuellement un rapport annuel sur l'équité en matière d'emploi à l'intention du Parlement.

Au Canada, le Programme de parité salariale vise à éliminer la discrimination salariale fondée sur le sexe et de garantir l'égalité de rémunération pour un travail d'égale valeur. En ce qui concerne la parité salariale, la *Loi canadienne sur les droits de la personne* stipule que c'est une pratique discriminatoire que de payer des salaires différents aux hommes et aux femmes accomplissant un travail de valeur égale au sein du même établissement. On peut soumettre des cas à la Commission canadienne des droits de la personne aux fins d'enquête et de règlement.

À ce jour, des fonctionnaires fédéraux du ministère du Développement des ressources humaines ont rendu visite à plus de 1 350 employeurs, allant de grandes banques pouvant compter 60 000 employés à de très petites sociétés de transport et à des stations de radio employant moins de 10 personnes. Le but de ces visites est d'exécuter l'application de la Loi et de faire enquête sur les plaintes.

Enfants et jeunes

Par l'intermédiaire de tous les efforts des gouvernements au Canada pour trouver de meilleurs moyens d'affecter des ressources finies à la satisfaction des besoins économiques et sociaux du Canada de demain, il s'est dégagé un large consensus selon lequel l'investissement dans la prochaine génération constituait une priorité d'importance cruciale. Des éléments de preuve indiquent que les interventions précoces présentent généralement un rapport coût-efficacité beaucoup plus élevé pour ce qui est d'instaurer des changements positifs que les tentatives ultérieures d'apporter des correctifs. On s'inquiète du fait que les enfants et les jeunes risquent d'être confrontés à des circonstances plus difficiles que par le passé et que leur développement subit trop souvent les effets négatifs de la pauvreté, de l'instabilité familiale et d'autres problèmes. On s'inquiète également du fait que de nombreux jeunes ne vivent pas bien le passage à l'âge adulte et à l'indépendance, particulièrement en ce qui a trait aux possibilités de trouver des expériences de travail.

De ce fait, les deux ordres de gouvernement ont accordé beaucoup d'attention au bien-être des enfants et des jeunes, en commençant par des conditions pré-natales saines, en continuant avec la jeune enfance et la scolarisation obligatoire, pour arriver à l'éducation postsecondaire, la formation à l'emploi et à l'arrivée sur le marché du travail.

Enfants

Programme national pour les enfants et Initiative fédérale, provinciale et territoriale sur le développement de la petite enfance :

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont collaboré à l'élaboration d'une vision commune des enfants, avec un apport des organisations autochtones nationales. En mai 1999, le document exposant cette vision, *Plan d'action national pour les enfants : élaboration d'une vision collective* a été rendu public, accompagné d'un document supplémentaire, *Programme d'action national pour les enfants : mesure du bien-être des enfants et évolution des progrès*. Les six domaines proposés dans ce document sont les suivants : amélioration du développement de la petite enfance, soutien des parents et renforcement des familles, amélioration de la sécurité du revenu des familles, fourniture d'expériences d'apprentissage précoces et continues, promotion du développement sain des adolescents et instauration de collectivités qui apportent un soutien et sont exemptes de violence.

Au printemps et à l'été 1999, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada ont tenu un dialogue public avec les citoyens. En juin 2000, les gouvernements ont rendu public le document intitulé *Rapport public : un débat public sur le Plan d'action national pour les enfants – Élaboration d'une vision collective*, qui a confirmé la vision et les six domaines de collaboration. Le débat public a également affirmé que la vision doit englober tous les enfants, y compris les enfants handicapés et les enfants ayant des besoins particuliers, les nouveaux venus au Canada, les enfants vivants dans des collectivités parlant une langue officielle minoritaire et les enfants qui vivent dans des collectivités urbaines, rurales et éloignées. Cette vision collective

orientera les efforts constants des gouvernements et de tous les secteurs de la société visant à venir en aide aux familles et aux enfants.

Le 11 septembre 2000, le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux (à l'exception du Québec¹) ont conclu un accord sur le développement de la petite enfance, priorité clé figurant dans le Plan d'action national pour les enfants. À compter d'avril 2001, le gouvernement du Canada accroîtra les transferts aux provinces et aux territoires d'un montant de 2,2 milliards de dollars étalé sur les cinq prochaines années afin d'améliorer et d'élargir les programmes de développement de la petite enfance (DPE).

Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont accepté d'utiliser ce financement accru aux fins suivantes : promouvoir la grossesse, la naissance et la petite enfance en santé; améliorer les soutiens au parentage et aux familles; renforcer le développement, l'apprentissage et les soins de la petite enfance, et renforcer les soutiens communautaires. Les gouvernements provinciaux et territoriaux disposent de la souplesse qui leur permet de déterminer leurs propres priorités en matière d'investissement dans ces quatre domaines et d'adapter les programmes de manière à ce qu'ils répondent aux besoins locaux. De ce fait, les enfants, leurs parents et les fournisseurs de soins bénéficieront de services améliorés, comme la garde d'enfants, des centres de ressources pour les parents et la nutrition prénatale.

Indépendamment de la façon dont les gouvernements choisissent d'investir dans leurs plus jeunes citoyens, ils ont convenu de faire publiquement rapport sur les progrès qu'ils auront accomplis et sur l'état des enfants. Cela permettra aux gouvernements, ainsi qu'aux Canadiens, de suivre les progrès relatifs à l'amélioration du bien-être des jeunes enfants. Les gouvernements ont également accepté d'œuvrer de concert en matière de recherches et de connaissances relatifs au DPE, et de mettre en commun les informations ayant trait aux pratiques efficaces afin d'améliorer les résultats pour les enfants.

Prestation nationale pour enfants (PNE) :

À la réunion de juin 1996 des premiers ministres, le premier ministre fédéral et les premiers ministres provinciaux ont estimé que la pauvreté chez les enfants constituait une priorité nationale. De ce fait, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (à l'exception du Québec²) ont collaboré à la mise au point d'une nouvelle prestation intégrée pour enfants, la

¹ Tout en partageant les mêmes préoccupations en matière de développement de la petite enfance, le Québec n'a pas souscrit au document produit par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux parce que certaines de ses parties empiétaient sur ses compétences constitutionnelles sur les questions sociales. Le Québec a l'intention de préserver sa responsabilité exclusive pour ce qui est d'élaborer, de planifier, de gérer et d'exécuter des programmes de développement de la petite enfance. De ce fait, le Québec s'attend à recevoir sa part de tout financement fédéral supplémentaire consacré aux programmes de développement de la petite enfance, sans nouvelles conditions.

² Le Québec est d'accord avec les principes fondamentaux de la Prestation nationale pour enfants, qui vise à accroître les ressources disponibles en faveur des enfants pauvres et à promouvoir la conservation d'un emploi et le retour au travail. La politique familiale mise en œuvre par le Québec est conforme à cette orientation. Toutefois, le gouvernement du Québec n'a pas participé à l'élaboration de la Prestation nationale pour enfants parce qu'il

Prestation nationale pour enfants. La PNE conjugue un soutien financier et des mesures concrètes afin de resserrer le lien entre les familles à faible revenu et le marché du travail. La Prestation nationale pour enfants, lancée en juillet 1998, fournit des avantages nouveaux et élargis, ainsi que des soutiens et des services aux familles à faible revenu ayant des enfants. Elle crée une plate-forme nationale plus solide de soutien du revenu des familles à faible revenu ayant des enfants, tout en permettant des approches souples et adaptées aux besoins locaux sur le plan social et relativement au marché du travail.

En guise de contribution à l'initiative PNE, le gouvernement a accru les prestations pour enfants qu'il accorde à toutes les familles à faible revenu ayant des enfants. De leur côté, la plupart des provinces, les territoires et les Premières nations ont ajusté le soutien du revenu qu'ils accordent aux enfants au moyen de programmes d'aide sociale, tout en s'assurant que le total des prestations versées à ces familles demeure au moins aussi élevé que ce qu'elles étaient avant la mise en place de la PNE. Ces ajustements de l'aide sociale ont rendu les prestations égales pour toutes les familles à faible revenu et ont dégagé des fonds en vue d'un ré-investissement dans de nouveaux programmes à l'intention des familles à faible revenu ayant des enfants, dont le soutien du revenu, des prestations supplémentaires pour la santé, la garde d'enfants, des services destinés à la petite enfance et des services en faveur des enfants à risques.

D'ici juillet 2001, le gouvernement du Canada aura majoré le supplément de la prestation nationale pour enfants à la Prestation fiscale canadienne pour enfants d'un montant de 2,5 milliards de dollars. Par suite de cette augmentation, une famille au travail ayant deux enfants et un revenu pouvant atteindre 21 744 \$ recevra 1 810 \$ par année de plus qu'avant la mise en place de cette prestation. De plus, les prestations fédérales maximales pour le premier enfant atteindront au moins 2 500 \$ par année d'ici juillet 2004. La Prestation nationale pour enfants aidera 1,4 million de familles canadiennes à faible revenu, dont 2,5 millions d'enfants.

Autres initiatives

Dans le Discours du trône de 1999 et le Budget de l'an 2000, le gouvernement du Canada a renforcé son engagement à élaborer et à mettre en place des politiques favorisant les familles en faveur de ses employés. Le but de ces politiques, dont les horaires de travail souples, le télé-travail, la garde d'enfants sur place et un congé familial non rémunéré, est de garantir une population active en meilleure santé et plus productive, et de promouvoir le recrutement et la conversion de travailleurs qualifiés et diversifiés.

Le Canada est également déterminé à prendre des mesures pour prévenir l'emploi nocif des enfants. À cette fin, le Canada a ratifié la Convention de l'Organisation internationale du travail concernant l'interdiction des pires formes du travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination en juin 2000, après des consultations avec les provinces et les territoires, ainsi que les organisateurs d'employeurs et de travailleurs. La Convention appelle à l'élimination du

souhaite exercer la maîtrise du soutien du revenu en faveur des enfants du Québec. Donc, tout renvoi à des positions communes fédérales-provinciales-territoriales dans le présent texte ne comprend pas le Québec.

travail des enfants, dont l'esclavage, la servitude pour dettes, la prostitution, la pornographie, le recrutement forcé d'enfants dans des conflits armés et le travail qui est susceptible de porter atteinte à la santé, à la sécurité ou aux valeurs morales des enfants.

Au moment de sa ratification, le Canada a annoncé qu'il verserait 15 millions de dollars sur cinq ans aux programmes de l'OIT qui visent l'élimination du travail des enfants. De ce montant, 3 millions de dollars ont déjà été ciblés au programme de renseignements et de contrôle sur le travail des enfants, qui améliore la compréhension des problèmes afin de mieux cibler l'action menée dans le but d'éliminer le travail des enfants dans un certain nombre de pays qui ont demandé une assistance. Pendant les quatre prochaines années, un montant de 12 millions de dollars sera acheminé vers les programmes de l'OIT destinés à éliminer le travail des enfants.

Itinérance

En décembre 1999, le gouvernement du Canada a annoncé un investissement de 753 millions de dollars en guise de contribution à la lutte contre l'itinérance d'un bout à l'autre du Canada. La stratégie met l'accent sur l'encouragement de partenariats avec les divers ordres de gouvernement et les secteurs privé et bénévole pour réduire et prévenir l'itinérance. Une partie de la stratégie vise à intégrer les groupes socialement déplacés en améliorant les programmes, dont la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain, l'Initiative d'amélioration des refuges, le Programme d'aide à la remise en état des résidences et l'élaboration de l'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC). L'IPAC fera intervenir tous les ordres de gouvernement et tous les partenaires à la mise au point aux instruments nécessaires à la lutte contre l'itinérance et à la mise en place des services et des soutiens dont les gens ont besoin pour faire une transition fructueuse de la rue à une vie plus stable et plus sûre.

Milieu de travail en évolution / Équilibre entre le travail et la vie

Le milieu de travail connaît une évolution rapide en raison de la mondialisation, des nouvelles technologies et de l'économie de l'information. On observe des répercussions importantes sur la nature de l'emploi, la façon dont les gens travaillent et les nouveaux besoins des travailleurs.

La tendance la plus récente en milieu de travail a été le stress croissant ressenti par les travailleurs qui sont coincés entre des exigences plus grandes au travail et leurs responsabilités familiales et communautaires. Les employeurs sont aux prises avec des pressions croissantes venant de la concurrence dues à la mondialisation des marchés et de la demande des consommateurs; parallèlement, ils reconnaissent les besoins des nouveaux employés, le vieillissement de la population active et les besoins des familles à double revenu ou des chefs de famille monoparentales, et les pénuries de main-d'oeuvre dans certaines catégories professionnelles. De plus en plus, les employés exigent une plus grande souplesse du temps de travail, et les employeurs conçoivent des stratégies de ressources humaines visant à recruter et à conserver des employés en tenant compte de leur besoin d'un équilibre entre le travail et la vie personnelle.

Le Programme du travail, de concert avec d'autres directions générales au sein de DRHC, est déterminé à cerner et à aborder les questions clés qui se posent aux travailleurs dans un milieu de travail en évolution, et à aider les partenaires en milieu de travail à répondre à de nouveaux besoins de l'économie du savoir. Pour réaliser cet engagement et soutenir les parents au travail, le Programme du travail tente d'apporter des changements législatifs, d'organiser des activités promotionnelles et d'élaborer une stratégie fédérale-provinciale-territoriale.

En février 2000, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux du Travail ont examiné l'émergence de la question de l'équilibre entre le travail et la vie familiale; ils ont également décidé de collaborer pour faire la promotion de l'équilibre entre le travail et la vie familiale.

Prendre des mesures afin de garantir que les ministères du Travail disposent des moyens nécessaires pour mener à bien le présent Plan d'action dans leurs domaines de compétence.

Développement des ressources humaines Canada

Vers le milieu des années 1990, à l'échelle fédérale, un processus touchant l'ensemble de l'administration publique connu sous le nom d'Examen des programmes a examiné les programmes et activités des ministères fédéraux pour cerner les rôles fondamentaux du gouvernement et de cibler les ressources sur les priorités tout en réduisant les dépenses dans leur ensemble. Le processus a atteint ses objectifs, diminuant les dépenses des ministères d'environ 9 milliards de dollars (près de 20 p. 100) de 1994 à 1998.

Dans le cadre de l'Examen des programmes, on a également examiné les domaines où les gouvernements tant fédéral que provinciaux avaient des programmes, des activités et des responsabilités, afin de déterminer les domaines où une plus grande coopération ou une déconcentration des pouvoirs seraient indiquées. De ce fait, le gouvernement fédéral s'est retiré de bon nombre de ses anciennes activités dans les domaines de la foresterie, de l'extraction minière et des loisirs. Il a également transféré l'administration de la plupart des unités de logement social aux provinces et aux territoires.

Les paiements fédéraux de transfert aux provinces ont également été restructurés et réduits vers le milieu des années 1990. Cela s'est fait sur plusieurs années afin de limiter au minimum les répercussions sur les recettes des provinces. Les transferts au titre de la santé, de l'éducation postsecondaire et de l'assistance sociale ont été combinés en 1996 en un seul Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, permettant ainsi aux provinces de bénéficier d'une plus grande souplesse dans leur application.

Chaque gouvernement provincial ou territorial s'est attaqué au besoin de réforme budgétaire d'une manière quelque peu différente et en suivant son propre calendrier, mais tous ont engagé de larges examens des dépenses, ce qui a débouché sur une retenue considérable des provinces. Dans l'ensemble, il en a résulté que les gouvernements au Canada affrontent l'année 2001 en meilleure situation qu'à tout moment au cours des 20 à 30 dernières années.

Aujourd'hui, les gouvernements, dans tout le Canada, peuvent maintenir leurs dépenses de base pour les programmes sociaux et beaucoup commencent à réinvestir dans leurs priorités les plus importantes, en particulier dans des domaines tels que la santé et l'éducation, ainsi que dans la promotion de valeurs telles que l'égalité, la sécurité, la collaboration et la productivité sur le lieu de travail.

En 1999-2000, par exemple, les dépenses brutes totales dans le Programme Travail s'élevaient à 158,7 millions de dollars, en regard de 143,7 millions de dollars en 1997-1998 et de 156,7 millions de dollars en 1998-1999. Près de 700 employés de DRHC assurent ou soutiennent directement les activités du Programme Travail. Le Programme continue d'assumer ses responsabilités en vertu du droit du travail, en proposant des services de qualité et en recourant à une utilisation efficace des ressources, notamment en 1) soutenant et mettant en oeuvre le changement législatif, 2) en augmentant sa prestation de services préventifs, 3) en élaborant des initiatives stratégiques, qui reflètent l'évolution de la nature du travail et des autres priorités, 4) en mettant au point davantage de produits d'information, de services et d'outils qui répondent aux besoins du milieu de travail canadien, 5) en renforçant des partenariats sur les questions touchant au milieu de travail et 6) en participant à des initiatives internationales visant à protéger les droits des travailleurs.

Demander la participation de l'Organisation internationale du travail, de la Banque interaméricaine du développement et de l'Organisation des États américains d'aider les ministres du Travail à soutenir des activités internationales et l'échange d'informations sur les méthodes et les stratégies de modernisation.

Développement des ressources humaines Canada

Par l'intermédiaire des programmes et des politiques de Développement des ressources humaines Canada (DRHC), le Canada a pu s'attaquer à diverses questions soulevées au Sommet des Amériques de 1998, dont les droits des travailleurs, la formation et l'égalité entre les sexes. Comme nous l'avons déjà fait observer, DRHC a un certain nombre de politiques et de programmes qui visent les droits de la main-d'oeuvre, les questions des femmes au travail et des groupes vulnérables, la négociation collective, la santé et la sécurité, ainsi que le dialogue social.

Le gouvernement du Canada appuie vigoureusement les initiatives ayant pour but le renforcement de la coopération et une plus grande mise en commun des informations parmi les organisations multilatérales et régionales.

INTÉGRATION ÉCONOMIQUE ET LIBRE-ÉCHANGE

ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE DES AMÉRIQUES

Les négociations officielles en vue de la création de la zone de libre-échange des Amériques ont été lancées lors du deuxième Sommet des Amériques tenu à Santiago, en 1998. Les dirigeants ont résolu de prendre des mesures concrètes en vue de la conclusion de ces négociations d'ici 2005.

Amorcer les négociations sur la zone de libre-échange des Amériques, conformément aux principes, aux objectifs, à la structure, aux modalités et à toutes les autres décisions énoncés dans la Déclaration ministérielle de San José, en convoquant le Comité des négociations commerciales, au plus tard le 30 juin 1998 et les groupes de négociation, au plus tard le 30 septembre 1998.

À la lumière des éléments clés de la Déclaration ministérielle de San José de 1998, des progrès considérables ont été accomplis dans les négociations sur la zone de libre-échange des Amériques (ZLEA).

Le Comité des négociations commerciales (CNC), placé sous la présidence du Canada, s'est réuni pour la première fois à Buenos Aires, en juin 1998. Chargé de surveiller les négociations, le CNC se réunit régulièrement tous les 18 mois sous une présidence rotatoire. Le Canada a assuré la présidence pendant la phase cruciale de démarrage des négociations, et l'Argentine, depuis la cinquième Réunion ministérielle qui a eu lieu à Toronto (Canada), en novembre 1999. Le mandat de cette dernière se terminera avec la 6^e Réunion ministérielle qui aura lieu à Buenos Aires au début d'avril 2001.

Les réunions des neuf groupes de négociation, qui portent sur les sujets suivants : l'accès aux marchés, l'agriculture, l'investissement, les services, les marchés publics, les droits de propriété intellectuelle, les subventions, les droits antidumping et les droits compensateurs, la politique de concurrence et le règlement des différends, se déroulent à Miami depuis septembre 1998. En outre, trois organes qui traitent des questions horizontales ont été établis afin de fournir un apport supplémentaire au CNC, à savoir le Comité d'experts des secteurs public et privé sur le commerce électronique, le Groupe consultatif sur les économies de petite taille et le Comité de représentants gouvernementaux pour la participation de la société civile. De plus, le Canada assure actuellement la présidence du Groupe de négociation sur les marchés publics ainsi que la vice-présidence du Groupe de négociation sur la politique de concurrence et du Comité d'experts des secteurs public et privé sur le commerce électronique.

Assurer la supervision et la gestion ultimes des négociations.

Réaliser des progrès concrets dans les négociations d'ici l'an 2000 et s'entendre sur des mesures précises de facilitation des affaires à adopter avant la fin du siècle.

Sous la présidence du Canada, des progrès considérables ont été accomplis à plusieurs niveaux en ce qui a trait au processus de la ZLEA, plus particulièrement l'établissement d'une

infrastructure institutionnelle pour les négociations. À partir de là, des programmes de travail ont été élaborés pour les neuf groupes de consultation ainsi que pour les organes consultatifs chargés d'étudier les grands enjeux associés au commerce électronique, aux économies de petite taille et à la participation de la société civile. Le Secrétariat administratif s'est installé à Miami, et le comité tripartite de la ZLEA, composé de l'Organisation des États américains (OEA), de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de la Banque interaméricaine de développement, voit au financement et au soutien des activités du Secrétariat. En outre, on a élaboré un projet de règles pour la conduite des négociations.

L'événement marquant du mandat canadien à la présidence fut la cinquième réunion des ministres tenue à Toronto en novembre 1999. Dans le cadre du processus concernant le dossier de la facilitation des affaires, les ministres ont convenu d'adopter huit mesures pour rationaliser et simplifier les formalités douanières et dix autres pour accroître la transparence des règles publiques touchant le commerce et l'investissement. Ces mesures, une fois mises en œuvre, simplifieront les formalités administratives ainsi que les coûts de transaction liés au commerce dans l'hémisphère et, par l'intermédiaire de sites Web, de répertoires, de guides et d'autres instruments, faciliteront l'obtention des renseignements pertinents aux intervenants.

À Toronto, les ministres ont également fait le bilan des progrès accomplis pendant les 18 premiers mois de négociation et ont donné des directives claires pour la prochaine étape. Plus précisément, les ministres ont chargé les groupes de négociation d'élaborer un texte provisoire d'accord de la ZLEA pour leur chapitre respectif avant la prochaine réunion ministérielle, qui doit avoir lieu en Argentine en avril 2001. Le Comité des négociations commerciales, de son côté, a pour tâche de compiler les textes présentés par les groupes de négociation et de s'occuper de la structure de l'accord et de ses aspects généraux et institutionnels.

Veiller à ce que le processus de négociation soit transparent et prenne en considération les différences dans les niveaux de développement et la taille des économies des Amériques, afin de permettre la pleine participation de tous les pays, y compris des économies plus petites.

Le Canada reconnaît les réalités et les besoins particuliers qui ont des incidences sur l'intégration des économies plus petites dans la zone de libre-échange des Amériques. Aussi soutient-il vigoureusement la cause des économies plus petites dans les négociations.

Le Canada participe activement aux réunions du Groupe consultatif de la ZLEA sur les économies de petite taille et contribue aux discussions du Groupe sur des questions comme la définition des économies de petite taille, les besoins d'assistance technique et le concept de traitement spécial et différencié.

En outre, par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Canada a affecté de considérables ressources en matière d'assistance technique aux pays plus vulnérables de l'hémisphère pour renforcer leur capacité de s'intégrer pleinement dans le système commercial mondial et de participer intégralement au processus de négociation de la ZLEA, permettant ainsi à ces pays de profiter pleinement des avantages d'un accord définitif. Quoique le

Canada considère que toutes les parties à la ZLEA doivent, en dernière analyse, être assujetties aux mêmes engagements et obligations, il est néanmoins disposé à considérer des mesures d'exception limitées dans le temps avec certains pays pris individuellement et dans certains domaines déterminés. D'autre part, le Canada poursuivra ses projets de renforcement des capacités des économies de petite taille pour les aider à cet égard.

Parmi les projets appuyés par l'ACDI dans ce domaine, mentionnons le Projet d'élaboration des politiques commerciales de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, un fonds de 3 millions de dollars visant à fournir une assistance technique aux ministères et aux institutions sous-régionales qui ont un rôle clé à jouer dans le commerce international. D'autre part, l'ACDI a aussi aidé les pays d'Amérique centrale par la mise en oeuvre d'un projet d'assistance technique lié au commerce, le secteur agricole faisant fonction de secteur pilote.

Le point de vue et le rôle de chef de file du Canada au regard des économies de petite taille ont émergé lors de la réunion des ministres du commerce à Toronto. D'abondantes discussions axées sur les demandes de traitement spécial et différencié de la part des économies plus petites ont eu lieu. À l'issue de ces discussions, on a demandé au Comité des négociations commerciales de se pencher sur les approches à adopter dans le cadre de la ZLEA, afin d'orienter les travaux des groupes de négociations et de faire rapport aux ministres en Argentine sur les progrès accomplis.

Le gouvernement du Canada est résolu à mener les négociations sur la zone de libre-échange des Amériques de manière aussi ouverte et inclusive que possible, et à consulter de près les Canadiens tout au long du processus. Cette pratique garantira que les positions et les priorités du Canada traduisent les valeurs, les préoccupations et les intérêts des Canadiens, ce qui est crucial pour assurer une large compréhension et un vigoureux soutien de la population au regard de la ZLEA. Les avenues d'un dialogue avec les Canadiens comprennent les Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur, des consultations avec des représentants des provinces et des territoires, le site Web du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, (www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac), des réunions *ad hoc* régulières avec les parties intéressées et des hauts fonctionnaires, des missions de sensibilisation d'un bout à l'autre du Canada et des consultations parlementaires.

Ce processus de consultations permanent, transparent et accessible a révélé que les Canadiens sont conscients de l'interdépendance croissante du monde et qu'ils sont favorables à la libéralisation du commerce. Ils comprennent aussi la nécessité de partager les avantages du commerce et de protéger les valeurs et idéaux canadiens. De plus, le gouvernement poursuivra ses efforts d'information et de consultation, de sorte que le programme commercial du Canada continue de refléter l'opinion des Canadiens au fur et à mesure que les négociations progresseront et que les enjeux deviendront plus clairs.

Au sein du processus de la ZLEA, lors de la réunion des ministres du Commerce, le Canada a joué un rôle déterminant dans la création du Comité des représentants gouvernementaux de la ZLEA pour la participation de la société civile, à la réunion des ministres du Commerce de 1998. Il a été aussi convenu d'inviter des représentants d'organisations non gouvernementales à soumettre au Comité des mémoires sur le commerce et des questions connexes. Le Canada est

parvenu à obtenir un renouvellement de mandat pour une deuxième série de mémoires provenant de la société civile sous la présidence de l'Argentine.

En outre, parallèlement à la Réunion de Toronto, le gouvernement a parrainé le Forum de la société civile des Amériques, organisé par des ONG sous l'égide d'une organisation canadienne, Common Frontiers. Un des faits saillants de ce forum a été la réunion de 22 ministres et vice-ministres du Commerce de la ZLEA avec des représentants d'un certain nombre d'organisations de la société civile de l'ensemble des Amériques. Les ministres se sont vu remettre un large éventail de recommandations élaborées par le Forum et ils ont répondu aux questions des participants. Cette réunion a été un événement sans précédent dans le cadre des négociations commerciales. Le Forum de la société civile des Amériques a démontré aux pays participants qu'un tel dialogue est possible et qu'il profite à toutes les parties en cause. Le Canada a joué un rôle clé pour avoir fait en sorte que les nombreuses voix de l'hémisphère aient pu se faire entendre lors du Forum, dans un climat constructif et inclusif.

Le gouvernement estime que des progrès considérables ont été accomplis en ce qui a trait à la participation de nos partenaires de l'hémisphère dans des questions à propos de la société civile, compte tenu que nous en sommes au stade embryonnaire des négociations elles-mêmes et du dialogue de la ZLEA avec la société civile. Le Canada prônera la participation suivie de cette dernière pendant toute la durée des négociations de la ZLEA.

RENFORCEMENT, MODERNISATION ET INTÉGRATION DES MARCHÉS FINANCIERS

Le bon fonctionnement des marchés financiers revêt une importance décisive pour la promotion de la croissance et du développement, et pour réduire la vulnérabilité des pays face aux crises économiques. En cela, au Sommet des Amériques de 1998, les dirigeants se sont engagés à renforcer, à moderniser et à intégrer les marchés financiers d'un bout à l'autre de l'hémisphère.

Renforcer la surveillance de l'activité bancaire dans l'hémisphère par la mise en oeuvre des principes fondamentaux de Bâle pour une surveillance efficace des banques; l'exécution de programmes de formation qui visent à renforcer la capacité de surveillance; l'élaboration de normes fiables et de grande qualité applicables à la présentation de rapports; et la divulgation à l'intention des banques et la création d'un groupe de travail chargé d'aider les pays dans ce processus.

Les ministres des Finances de l'hémisphère occidental ont tenu leur troisième réunion en février 2000 pour examiner, entre autres, les progrès accomplis pour ce qui est des initiatives énoncées au 2^e Sommet des Amériques.

Ils ont examiné les principes fondamentaux de Bâle pour une surveillance efficace des banques. L'Association des responsables de la surveillance des banques des Amériques examine en ce moment la mise en oeuvre de ces principes par divers pays de l'ensemble de l'hémisphère. Le Canada se félicite de cette initiative, qui est financée par la Banque interaméricaine de développement, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, et il encourage la mise

en application de normes et de codes internationalement reconnus, pour renforcer les systèmes financiers, particulièrement dans le domaine de la surveillance et de la réglementation des banques.

Le gouvernement du Canada, dans une action conjointe avec la Banque mondiale et la Schulich School of Business de l'Université York, a établi le *Centre de leadership international pour la surveillance du secteur financier de Toronto* comme mécanisme destiné à renforcer le secteur financier. Par l'intermédiaire de divers programmes, le Centre de Toronto offre aux superviseurs de haut niveau venus du monde entier, une occasion de mettre en commun leur expérience du monde réel au sujet des institutions financières ainsi que des réalisations et des échecs systémiques. Ces programmes forment aussi les cadres de direction sur le plan de la mise en oeuvre des systèmes de surveillance efficaces dans un secteur financier mondialisé. À ce jour, le Centre a organisé neuf programmes sur l'activité bancaire, deux sur les valeurs mobilières et un sur l'assurance à Toronto, et il a conjointement organisé, à Bâle, un programme sur les conglomérats financiers avec l'Institut de stabilité financière de la Banque des règlements internationaux. Ces programmes ont été couronnés de succès et ils ont attiré 228 cadres supérieurs de 83 pays, dont l'Argentine, la Barbade, le Brésil, la Colombie, le Guatemala, la Jamaïque, le Mexique, le Pérou et l'Uruguay.

La formation dispensée au Centre de Toronto par 23 anciens et actuels cadres de surveillance se fonde sur des études de cas du monde réel et vise à renforcer les pratiques exemplaires dans l'application des principes de base d'une supervision et d'une réglementation prudentes de la surveillance du secteur financier, conjuguées à des principes acceptables à l'échelle internationale de leadership et de perfectionnement des cadres supérieurs. Une des caractéristiques propres au Centre est le recours à un soutien par des pairs, à la fois par l'utilisation de surveillants comme formateurs et par la mise en place d'un centre de ressources et de réseaux actifs fondés sur Internet et les vidéoconférences. En outre, ce centre permet aux diplômés de participer à des discussions portant sur des questions d'intérêt particulier pour eux, en consultant d'anciens coparticipants et des experts de haut niveau venus du monde entier.

En 2001, le Centre de Toronto organisera six programmes à Toronto. Deux programmes seront offerts dans chacun des domaines de l'activité bancaire, de l'assurance et des valeurs mobilières, et trois programmes conjoints avec l'Institut de stabilité financière, dont un se tiendra aux Bahamas à l'intention des surveillants des banques des Caraïbes sur la question de la surveillance regroupée. En outre, on a engagé des discussions en vue d'organiser des programmes particuliers à l'intention de surveillants de banques au Brésil, en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans leur région respective.

Par ailleurs, le Centre de Toronto a reçu, cette année, un soutien financier supplémentaire de la Banque des règlements internationaux et du Fonds monétaire international.

Améliorer les systèmes de compensation et de règlements du marché des banques et des valeurs mobilières dans l'hémisphère afin de faciliter la transparence, l'efficacité et la sécurité des transactions internes et internationales.

À la 3^e Réunion des ministres des Finances de l'hémisphère occidental, on a également discuté de l'importance des systèmes de compensation et de règlements transparents, efficaces et sûrs. Les pays ont exprimé leur soutien aux travaux de la Banque mondiale et d'autres, dont la constitution d'un conseil consultatif composé des représentants de plusieurs banques centrales et d'institutions de surveillance des banques, l'amélioration des communications entre les organismes de réglementation des valeurs mobilières et les banques centrales ainsi que les évaluations effectuées en Argentine, au Chili et au Pérou. Les ministres ont également examiné la nécessité de mobiliser des ressources afin d'améliorer les systèmes de compensation et de règlements dans l'hémisphère, et d'établir un mécanisme régional chargé de faire avancer la mise en oeuvre de normes internationales pertinentes.

Dans le cadre des efforts déployés pour mieux combattre le blanchiment d'argent, le Canada a, en juin 2000, mis à jour sa loi sur les produits de la criminalité. La nouvelle loi prévoit l'obligation de signaler les transactions financières suspectes et autres, ainsi que les grands mouvements transfrontières de devises. De plus, il a créé, en juillet 2000, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, qui est un service de renseignements financiers dont le but est de recevoir et d'analyser les informations communiquées sur les transactions financières suspectes et autres, et de transmettre des pistes aux organismes d'exécution de la loi. Aussi, on est en train d'achever les règlements de mise en oeuvre de la nouvelle loi.

Le Canada accorde une assistance financière à un organe régional de lutte contre le blanchiment d'argent, le Groupe d'action financière antillais (GAFA), pour l'aider à mener à bien son mandat de combattre le blanchiment d'argent. Le financement de cette organisation a récemment été augmenté pour permettre l'embauche d'un avocat local, et ce pour une durée de trois ans. Le GAFA se compose de 25 États membres des Antilles et d'Amérique latine. Le Canada a aussi prodigué une assistance technique et une formation à la région par l'intermédiaire de la GRC et du ministère fédéral de la Justice.

L'état d'avancement de ces initiatives fera l'objet d'un examen à la 4^e Réunion des ministres des Finances de l'hémisphère occidental, qui sera présidé par le Canada à Toronto, au début de 2001.

SCIENCES ET TECHNOLOGIE

Les gouvernements ont convenu de tenir compte de l'importance des sciences et de la technologie dans l'hémisphère.

Reconnaître que les sciences et la technologie sont liées à divers domaines et objectifs de ce Plan d'action, dans le cadre de l'intégration économique, du libre-échange et du développement durable et bien au-delà.

Industrie Canada

En février 1998, Industrie Canada a convoqué une réunion à Ottawa pour discuter des questions touchant les sciences et la technologie (S&T) dans les Amériques. Lors de la réunion, les représentants du gouvernement canadien se sont dits intéressés à obtenir davantage

d'informations sur les diverses initiatives en matière de S&T, auxquelles des organisations du Canada et de l'hémisphère participent actuellement. Industrie Canada a ultérieurement pris des dispositions pour la rédaction d'un rapport qui rassemble les projets en cours faisant intervenir un vaste éventail de partenaires des secteurs public et privé du Canada et de l'hémisphère. Le rapport démontre que des organisations canadiennes participent à de nombreuses initiatives en matière de S&T avec des partenaires des Amériques et que de nouveaux projets ne cessent d'apparaître.

Poursuivre la mise en oeuvre du Plan d'action de Cartagène, approuvé en 1996, en s'attachant à renforcer la capacité des pays de l'hémisphère à participer à l'économie mondiale du savoir et à en bénéficier, par la promotion, entre autres mesures, de la croissance des secteurs des communications et de l'information, en tant que composantes stratégiques des processus d'intégration nationaux, sous-régionaux et régionaux. Dans le contexte de la Déclaration de Cartagène, reconnaître l'importance du rôle que les institutions régionales existantes jouent dans la mise en oeuvre de ce Plan d'action.

Industrie Canada

Industrie Canada oeuvre de concert avec des organisations publiques et privées d'Amérique latine et des Caraïbes afin de promouvoir l'apprentissage et la formation à l'aide de la technologie de l'information et des communications. Par exemple, en 1999, un groupe d'experts canadiens provenant d'Industrie Canada a été invité à Santiago pour y faire des exposés sur le Programme canadien de branchement à Internet devant un large auditoire chilien, dont des représentants du ministère de l'Économie. Pendant cette mission, le Canada a signé un Protocole d'entente avec le Chili afin de faire progresser le programme du Chili en matière de branchement à Internet. Le programme *Enlaces* du Chili oeuvre maintenant de concert avec le Réseau scolaire d'Industrie Canada (infrastructure de communications qui vise à brancher toutes les écoles et toutes les bibliothèques du Canada à Internet) pour les besoins de contenu, de formation des enseignants et de participation communautaire.

Recourir aux sciences et à la technologie pour atténuer les dommages causés par les effets d'El Niño et d'autres sinistres comme les éruptions volcaniques, les ouragans, les tremblements de terre et les inondations et leurs répercussions sur l'économie et les écosystèmes, par une meilleure capacité de prévision, de prévention et de réaction, de meilleures méthodes de recherche et de formation en gestion des sinistres et l'application des sciences et de la technologie aux effets de la variabilité du climat sur la santé, l'agriculture et l'eau. Dans ce contexte, on mettra l'accent sur la recherche coopérative et l'échange d'informations sur El Niño et les autres sinistres.

Environnement Canada

Le gouvernement du Canada, au même titre que le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, le National Weather Service/National Oceanic and Atmospheric Administration (NWS/NOAA) des États-Unis, l'Organisation météorologique mondiale et le gouvernement du Brésil ont organisé un Symposium international à l'Institut national de la

météorologie à Brasilia, en novembre 1999. Celui-ci avait pour but de discuter de la mise en place d'un système de prévision des inondations et de moyens de renforcer les capacités des institutions nationales, régionales et internationales, afin d'améliorer la gestion des ressources en eau ainsi que la prévention et l'atténuation des catastrophes liées à l'eau. Le symposium a principalement mis l'accent sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des systèmes de modélisation pour la prévention des inondations, dont des techniques de communications, en vue de régler des problèmes et de parvenir à une meilleure coordination entre les parties qui oeuvrent dans le domaine de la prévention des catastrophes et de la gestion des ressources en eau. Environ 125 experts et décideurs venus de diverses régions du monde ont participé au symposium.

Une des issues importantes de la réunion a été un ensemble de lignes directrices auxquelles les pays pourraient recourir pour améliorer leurs capacités de prévision des inondations, plus particulièrement la formation à la gestion, l'émission d'avertissements, la coopération avec les personnes oeuvrant dans le domaine de l'atténuation des catastrophes naturelles et la gestion des ressources en eau au cours des inondations. Le symposium, présidé par un expert d'Environnement Canada, a permis de dégager des conclusions en vue de la tenue d'un atelier connexe organisé par le NWS/NOAA et le Comité régional des ressources en eau d'Amérique centrale, en avril 1999, à Tegucigalpa, au Honduras.

Environnement Canada a organisé un symposium sur le renforcement des recherches coopératives, en ce qui a trait aux changements mondiaux dans les Amériques, en juin 1999, pendant la 6^e Conférence des parties pour l'Institut américain de recherches sur les changements mondiaux (IAI). Plusieurs universités canadiennes, dont l'Université de la Saskatchewan, l'Université du Québec, l'Université de Victoria et l'Université Western en Ontario ont participé, par l'intermédiaire des noeuds de recherche de l'IAI, à des recherches menées en collaboration, particulièrement dans les domaines où les compétences des Canadiens se situent au premier plan, comme les recherches sur les variations climatiques, les écosystèmes, les évaluations intégrées, les dimensions humaines, etc.

Le Projet ibéroaméricain sur le climat, conçu en 1993 par les Services nationaux météorologiques et hydrologiques des pays ibéroaméricains et soutenu par l'Organisation météorologique mondiale (OMM), a pour principal objectif d'améliorer l'accès à des données plus fiables et à des prévisions météorologiques plus précises, climatiques et hydrologiques à court, à moyen et à long termes.

Des fonds ont été accordés par la Banque interaméricaine de développement, l'OMM et les gouvernements du Canada, de l'Espagne et des États-Unis pour remédier aux graves défaillances opérationnelles qui sapent la capacité des Services nationaux météorologiques et hydrologiques de prodiguer les services que leurs usagers demandent, comme la détection rapide et des avertissements relativement à des conditions météorologiques dangereuses et des prévisions saisonnières. Le projet a donné un aperçu en quatre volets : 1) la modernisation des réseaux d'observation; 2) la modernisation des systèmes d'information; 3) la modernisation des télécommunications; 4) le renforcement et la formation institutionnels. L'Argentine, le Brésil, la Colombie et le Pérou amorcent maintenant la phase de mise en oeuvre de ce projet.

En outre, chaque année, on transmet des compétences techniques, scientifiques et de gestion à environ 500 projets de technologie et de savoir-faire. Pendant l'exercice 1998-1999, un certain nombre de projets de technologies d'atténuation des changements climatiques ont été financés, particulièrement ceux qui sont axés sur la chimie verte et la réduction des émissions des véhicules et des usines.

En partenariat avec Ressources naturelles Canada et Industrie Canada, un soutien a été attribué à 39 projets du volet Mesures d'action précoce en matière de technologie du Fonds d'action pour le changement climatique (FACC), en vue de mettre au point et de commercialiser des technologies novatrices permettant de réduire les gaz à effet de serre et d'autres polluants de l'environnement. Cinq cadres d'évaluation et de reddition de comptes ont été élaborés pour le FACC, et on s'en servira pour orienter la collecte de données, la mesure du rendement et l'évaluation des projets financés.

Environnement Canada, de concert avec Santé Canada, investit par l'intermédiaire de l'Initiative de recherche sur les substances toxiques, approximativement 40 millions de dollars sur une période de quatre ans, afin de promouvoir la recherche scientifique sur les liens entre les substances toxiques, les dégâts causés à l'environnement et les maladies qui touchent les êtres humains. Environ 2,8 millions de dollars seront affectés à la recherche sur des questions sanitaires et environnementales, comme les substances qui dérèglent l'endocrine, les polluants organiques persistants, les formes toxiques de métaux et les effets cumulés des toxines et des polluants atmosphériques.

En mars 2001, le Canada accueillera une conférence de premier plan sur la biodiversité où l'accent sera mis sur les sciences et l'information. Cette conférence sera intitulée *La capitale naturelle du Canada : Investir dans la biodiversité pour l'ère de l'information*. Celle-ci contribuera à l'identification des domaines clés devant faire l'objet d'un investissement stratégique dans la technologie des sciences et de l'information.

Écovigie est le volet de surveillance communautaire bénévole de l'environnement du Réseau d'évaluation et de surveillance écologiques d'Environnement Canada. Écovigie fournit une expérience concrète de la collecte de données environnementales, lesquelles, à leur tour, aident les particuliers à mieux comprendre et saisir l'environnement, et ses relations avec la santé humaine. Écovigie aide aussi à recueillir des données utilisées par les scientifiques dans leurs études des écosystèmes canadiens.

Le Canada fait également la promotion de la mise au point et de l'adaptation de technologies novatrices relatives à l'eau à l'échelle internationale. On en trouve un exemple récent dans le système d'information sur l'eau, élaboré par le Canada et adopté par l'organisme national chargé de l'eau du Mexique, pour l'utilisation dans ses programmes de surveillance et d'interprétation de l'eau. De plus, mentionnons divers projets de construction-exploitation-transfert engagés par le Centre des eaux usées du Canada, installation intersectorielle de recherche proactive, de développement et de démonstration consacrée à des solutions technologiques des défis environnementaux. Le Centre met au point et évalue de nouvelles technologies dans les domaines de la biotechnologie, de la chimie et de la physique. Il applique ces technologies au

règlement de problèmes environnementaux comme le traitement et l'élimination des eaux usées municipales, l'assainissement des eaux souterraines contaminées, la gestion et la récupération des résidus, de même que la prévention de la pollution.

Appuyer la mise au point et l'utilisation des indicateurs des sciences, de la technologie et de l'innovation pour réaliser le Plan de Cartagène.

Industrie Canada

Industrie Canada collabore avec le Réseau ibéroaméricain des indicateurs des sciences et de la technologie, qui publie électroniquement un recueil d'information d'indicateurs des sciences et de la technologie et qui fournissent un instrument permettant de mieux comprendre et d'analyser des questions touchant les sciences, la technologie et l'innovation (www.ricyt.edu.ar). Le rôle du Canada dans cette démarche consiste à fournir une sélection annuelle de données nationales scientifiques et technologiques, compilées par Statistique Canada, dans un format compatible avec les besoins du Réseau.

Promouvoir des actions qui visent à faciliter des alliances entre tous les secteurs de la société pour stimuler la coopération et l'innovation en sciences et en technologie. Il est reconnu que les relations entre les universités et le secteur privé, la formation à la gestion des technologies et d'autres programmes de perfectionnement des ressources humaines ainsi que la participation de petites et de moyennes entreprises sont des éléments importants de l'utilisation des sciences et de la technologie pour réaliser les objectifs de l'hémisphère.

Environnement Canada

Environnement Canada, de concert avec d'autres intervenants, a facilité la participation d'experts des gouvernements et du secteur privé, à l'Initiative de la Banque mondiale sur l'assainissement de l'air des villes d'Amérique latine. On assiste à une coopération dans plusieurs domaines, dont les initiatives technologiques et les partenariats publics-privés, les aspects liés à la santé et aux sciences, et les risques des polluants atmosphériques, particulièrement l'ozone et les particules, les répercussions des carburants de transport et les additifs aux carburants sur la santé humaine, les stratégies de réduction des émissions dans l'air et les coavantages, les technologies novatrices d'échantillonnage sur le terrain des gaz d'échappement, la vérification des technologies environnementales, l'amélioration de la surveillance de l'air des milieux urbains ainsi que les enseignements tirés de la mise en place et de la coordination d'un réseau de surveillance de la pollution atmosphérique. Le résultat de l'Initiative sur l'assainissement de l'air sera un plan global de gestion de la qualité de l'air de chacune des villes participantes.

Environnement Canada travaille en coopération avec Ecopetrol, société pétrolière étatique de la Colombie, pour mettre au point et évaluer des carburants propres pour le pays, afin d'abaisser les graves niveaux de pollution atmosphérique qu'on connaît dans les principales villes. Cette collaboration a également permis la conception, la construction et l'exploitation d'une installation de recherche de niveau mondial, et elle a également recouru à des technologies

novatrices en vue de l'échantillonnage sur le terrain de l'émission de gaz d'échappement, pendant les essais de ces nouveaux carburants dans les autobus urbains.

Agence canadienne de développement international

En 1996, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a introduit une approche au transfert de technologie au Brésil et dans les pays du Cône sud, tels le Chili, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay, afin de faciliter la mise en commun du savoir-faire et des pratiques du Canada pour aider les pays partenaires à relever des défis pressants sur le plan du développement.

Deux fonds de transfert de technologie de 18 millions de dollars ont été constitués, un pour le Brésil et l'autre, pour les pays du Cône sud. À ce jour, environ 150 idées de projets ont été proposées. Parmi les projets financés, mentionnons :

- un projet sur la biosécurité avec des organisations au Chili et en Argentine, en vue de renforcer la capacité d'évaluation du risque des biotechnologies, les réseaux d'information ainsi que les normes applicables au secteur agricole;
- un projet de gestion des bassins versants, en coopérant avec les organismes clés de Sao Paulo, en vue de rehausser la gestion de la qualité de l'eau dans la région;
- un projet de gestion municipale participatif au Paraguay;
- un projet d'économie d'énergie dans le but d'accroître l'efficacité de PROCEL, le programme national d'efficacité énergétique du Brésil.

En 1999, un examen indépendant à mi-période du mandat a précisé que les deux fonds favorisent des partenariats indépendants et que le potentiel d'obtention de résultats est impressionnant.

COOPÉRATION RÉGIONALE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE

Afin d'assurer une exploitation durable de l'énergie et d'intensifier l'intégration énergétique de l'hémisphère, les gouvernements ont convenu de déployer davantage d'efforts dans le secteur de l'énergie.

Promouvoir les politiques et les processus propres à faciliter le commerce de produits, de biens et de services liés au secteur de l'énergie; mettre en marche, dans le plus bref délai possible, les politiques et les processus qui permettent la mise en place d'infrastructures, particulièrement par-delà les frontières internationales, afin d'intensifier l'intégration des marchés de l'énergie; favoriser la création et le renforcement de systèmes de réglementation transparents et prévisibles, lesquels prennent en considération les besoins des diverses parties concernées; faire la promotion des systèmes juridiques, fiscaux et réglementaires, afin de stimuler l'investissement privé local et étranger dans le secteur de l'énergie; accroître l'accès des populations rurales aux services énergétiques; enfin, soutenir des politiques et des programmes qui stimuleront le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Le ministre de Ressources naturelles Canada a dirigé une fructueuse mission en matière d'investissement en Argentine, au Chili et au Pérou, en novembre 1998. Il était accompagné de trois représentants autochtones et par plus de 45 hommes et femmes d'affaires (30 du Canada et 15 Canadiens résidant dans les pays visités) ainsi que de représentants des gouvernements de l'Ontario et du Yukon.

Le ministre a tenu une série de réunions bilatérales avec ses homologues de chaque pays et il a rencontré des représentants des entreprises locales ainsi que des fonctionnaires dans le but de former et d'élargir les partenariats du Canada avec ces pays. De plus, le ministre a efficacement fait la promotion des intérêts stratégiques du Canada dans les domaines du commerce, de l'investissement et du développement durable.

Au cours de la planification de ces missions, le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de la Direction d'Équipe Canada du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, consulte les parties intéressées (c.-à-d. les provinces, les missions canadiennes à l'étranger, les associations, etc.), afin de définir les secteurs cibles et prioritaires. L'énergie a été une priorité à l'occasion de missions antérieures d'Équipe Canada et elle le demeurera au cours des prochaines missions.

Après le 1^{er} Sommet des Amériques tenu à Miami en 1994, l'initiative hémisphérique en matière d'énergie a été lancée afin d'élaborer un programme d'action en matière d'énergie pour la région et assurer sa mise en oeuvre. Le processus en cours fonctionne à plusieurs échelons : il se compose de ministres qui orientent les travaux et maintiennent la dynamique politique, de fonctionnaires qui cernent et mènent à bien des activités par l'intermédiaire d'un comité directeur et de groupes de travail ainsi que de représentants des entreprises qui fournissent un apport aux ministres à propos de questions régionales qui suscitent des préoccupations.

Le Canada participe aux réunions des ministres de l'Énergie de l'hémisphère depuis le Sommet de Miami de 1994. Le Canada a participé aux réunions qui se sont tenues à Washington, en octobre 1995, à Santa Cruz de la Sierra, en juillet 1996, à Caracas, en janvier 1998, et à la Nouvelle-Orléans, en juillet 1999.

La 4^e Réunion des ministres de l'Énergie de l'hémisphère, à la Nouvelle-Orléans, a comporté des réunions ministérielles et des tables rondes avec les ministres ainsi qu'avec des représentants des entreprises à propos d'une large gamme de questions énergétiques. Les discussions portaient principalement sur l'accroissement des investissements dans les énergies propres, la progression de l'intégration des marchés intra-régionaux de l'énergie et sur la poursuite de la transition vers un climat commercial axé sur le marché. Le Canada a été l'un des 30 pays qui ont signé la Déclaration de la Nouvelle-Orléans ainsi que la Déclaration conjointe sur le développement propre et l'utilisation de l'énergie.

Le Canada est un membre actif du Comité directeur de l'hémisphère en matière d'énergie (HESC), l'organe chargé de la mise en oeuvre du programme du Sommet des Amériques dans le domaine de l'énergie. Parmi les autres membres actifs de ce comité, mentionnons entre autres : l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Guatemala, la Jamaïque, le Mexique,

le Nicaragua, le Pérou, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Trinité-et-Tobago, l'Uruguay, les États-Unis et le Venezuela. Des organisations internationales comme la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation latino-américaine de l'énergie, le Fonds et Énergies renouvelables des Amériques conseillent le Comité et participent à certaines de ses réunions.

À ce jour, le HESC a tenu 11 réunions. Les plus récentes ont été accueillies par le Canada et le Pérou en l'an 2000. Parmi les questions qu'aborde actuellement le Comité directeur, mentionnons la réalisation des engagements souscrits par les ministres de l'Énergie à la Nouvelle-Orléans, le financement, la restructuration des groupes de travail et la fixation de priorités ainsi que l'élaboration de lignes directrices opérationnelles pour l'Initiative hémisphérique en matière d'énergie. De plus, les discussions en ce qui a trait à l'adoption officielle de la participation des entreprises, des ONG et de la société civile de l'hémisphère au processus et aux préparatifs de l'Initiative hémisphérique en matière d'énergie sont bien engagées, en vue de la prochaine réunion des ministres de l'Énergie de l'atmosphère prévue pour mars 2001 à Mexico.

En ce qui concerne la restructuration des groupes de travail, il a été convenu que les thèmes du développement social, de l'environnement, de l'intégration et de la réglementation en matière d'énergie sous-tendraient les travaux des groupes ainsi que les activités *ad hoc*, comme les ateliers ou les séminaires ponctuels. Plusieurs propositions sont à l'étude dans les domaines de l'électrification rurale, les options concernant l'énergie propre, le gaz naturel, les changements climatiques et l'efficacité énergétique.

L'ACDI appuie de nombreuses initiatives dans le secteur de l'énergie en Amérique latine et dans les Caraïbes. Parmi les projets, mentionnons le projet régional de l'énergie électrique en Amérique latine, projet de 25 millions de dollars. Le projet contribue à la mise en oeuvre concrète des réformes déjà en cours dans les pays d'Amérique centrale, dans le domaine de l'énergie électrique. Ces réformes visent à accroître l'efficacité des entreprises et des institutions concernées, à augmenter la participation du secteur privé, à assurer une meilleure prestation des services d'électricité ainsi qu'à augmenter l'accès à l'électricité de 50 p. 100 des habitants d'Amérique centrale qui n'y ont pas accès en ce moment. Les réformes permettront également à ces pays de profiter de la collaboration et des interconnexions régionales comme moyen de réduire les coûts et de rehausser la sécurité des approvisionnements. En outre, le projet fournit une assistance concrète dans chaque domaine visé par les réformes. L'ACDI a également appuyé la remise en état d'Électricité d'Haïti.

L'ACDI met également en oeuvre la deuxième phase d'un projet pétrolier et gazier en Bolivie. Ce projet évalué à 7,9 millions de dollars renforce les organes réglementaires qui ont le mandat de réglementer le secteur pétrolier et gazier de la Bolivie et contribue également à l'instauration d'un environnement propice aux investissements et aux activités dans le secteur pétrolier et gazier. Parmi les autres initiatives de l'ACDI dans le secteur énergétique, mentionnons :

- un projet de 11,4 millions de dollars, afin de renforcer les institutions qui participeront à la réglementation et à la surveillance du secteur des hydrocarbures au Pérou;

- un projet de 500 000 \$ en Bolivie pour élaborer et réaliser des programmes de formation expressément conçus en faveur des collectivités autochtones et de leurs représentants afin de les aider à participer au développement énergétique du pays;
- un projet régional de 500 000 \$ en Amérique du Sud qui examinera les répercussions de l'application de nouvelles spécifications relatives au carburant et accroîtra la demande de produits et de réformes sectorielles visant le secteur du raffinage dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes;
- un projet régional d'un montant de 4,8 millions de dollars dans le but de renforcer la capacité des entreprises membres de l'Association régionale des entreprises du secteur du pétrole et du gaz naturel afin d'élaborer et de mettre en application des technologies de protection de l'environnement;
- un projet de 4,8 millions de dollars en collaboration avec l'OLADE (Organisation latino-américaine de l'énergie) pour réaliser un projet de renforcement institutionnel ainsi qu'un projet de perfectionnement des ressources humaines, l'objectif étant de contribuer au renforcement des pratiques environnementales et des contrôles réglementaires qui régissent le secteur de l'énergie dans les pays membres de l'OLADE. L'axe principal du projet se situe dans les domaines de la gestion de l'énergie et de l'environnement, de la formulation de lois et de règlements, de l'élaboration de programmes de formation ainsi que de l'établissement de liens institutionnels entre le Canada et la région. Le projet est mis en oeuvre par l'Université de Calgary.
- un projet de 11,3 millions de dollars en collaboration avec le ministre de l'Environnement et le ministre des Mines et de l'Énergie, et d'autres institutions alliées de Colombie chargées de la réglementation du secteur de l'énergie et des mines. Le projet contribue à la mise en oeuvre de nouveaux cadres réglementaires et institutionnels visant le secteur de l'énergie et des mines. En outre, il soutient le transfert de technologie et de connaissances, et contribue à l'élaboration de nouvelles politiques et de lignes directrices environnementales pour renforcer la surveillance de l'environnement et la capacité d'exécution dans ce domaine au sein du gouvernement de Colombie.

Encourager les parties à s'efforcer d'atteindre les objectifs et les buts de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à reconnaître le rôle clé que la technologie joue dans la gestion des aspects environnementaux de l'énergie et à encourager l'échange de technologies, d'information et d'expériences ainsi qu'à mettre en commun leurs points de vue sur le mécanisme de développement propre.

Le Canada, à l'instar de 166 pays, a signé la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 1992, en vertu de laquelle les pays ont convenu de ramener les émissions de gaz à effet de serre aux niveaux de ceux de 1990, d'ici l'an 2000. En 1998, le Canada a également signé le Protocole de Kyoto, aux termes duquel il s'engage à

ramener les émissions de gaz à effet de serre (GES) à moins de 6 p. 100 que les niveaux de 1990, pendant la période allant de 2008 à 2012.

Les scientifiques canadiens étudient les processus climatiques, élaborent des modèles informatisés sur le climat, observent et suivent les tendances et les variations climatiques au Canada. Le Canada a publié, en 1998, une étude pancanadienne sur les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, évaluation nationale des éventuels effets des changements climatiques (effets sociaux, biologiques et économiques), dont des analyses sectorielles et régionales des effets, en proposant des moyens par lesquels nous pourrions nous adapter aux effets attendus.

Le Canada a mis en place un processus de consultations sans pareil d'une durée de deux ans sur les changements climatiques auxquelles ont participé plus de 450 experts de toutes les régions du pays. Les experts ont préparé des rapports approfondis sur toute la gamme des options qui s'offrent à tous les secteurs de l'économie canadienne et à toutes les régions du pays, pour qu'ils contribuent à la réduction des GES et pour la réalisation des objectifs souscrits par le Canada à Kyoto.

En octobre 2000, le gouvernement du Canada a publié son Plan d'action sur le changement climatique, qui traduit la contribution du gouvernement au Plan national d'activités sur le changement climatique, premier d'une série de plans d'action intégrés fédéral, provinciaux et territoriaux pour s'attaquer aux changements climatiques. Les initiatives fédérales puisent largement dans les résultats des deux années de consultation, reprennent bon nombre des meilleures idées mises de l'avant par les intervenants et mettent l'accent sur des mesures vigoureuses pour réduire les émissions, accroître l'efficacité énergétique et la réduction des déchets, et pour favoriser la recherche et le développement ainsi que l'utilisation de technologies à intensité carbonique moindre.

Le Plan d'action 2000 place nettement le Canada sur la voie de la réalisation de son engagement à l'égard du Protocole de Kyoto. Lorsqu'il sera pleinement mis en oeuvre, l'ensemble des mesures réduira les émissions de GES d'environ 65 mégatonnes par année, ce qui représente environ le tiers de la réduction des émissions que nous devons accomplir pour atteindre notre objectif de Kyoto. Le plan du Canada met l'accent sur des secteurs clés et comprend des initiatives dans le domaine des transports, de l'énergie (production de pétrole, de gaz et d'électricité), de l'industrie, des immeubles, de la foresterie et de l'agriculture, des projets internationaux, de la technologie, des sciences et de l'adaptation.

De plus, le Canada a annoncé qu'il octroyait un montant supplémentaire de 500 millions de dollars sur les cinq prochaines années, pour financer les mesures mises de l'avant dans le Plan d'action 2000. Au cours des prochains mois, il oeuvrera avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec les intervenants pour mettre au point ces mesures et chercher à conclure des partenariats en vue de sa mise en oeuvre.

Lorsque les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Énergie et de l'Environnement du Canada se sont rencontrés en octobre 2000, ils ont convenu de publier une Stratégie nationale de

mise en oeuvre et le Premier plan national d'activités sur le changement climatique, et ils ont renvoyé un projet d'accord-cadre fédéral-provincial-territorial à leur gouvernement à des fins de ratification à leur prochaine réunion conjointe.

Ces nouveaux investissements viennent compléter les initiatives annoncées par le gouvernement du Canada dans son budget de l'an 2000. Celui-ci a engagé une somme de 625 millions de dollars sur cinq ans pour le changement climatique dans un certain nombre de domaines importants, dont :

- la promotion de l'innovation technologique grâce à un Fonds d'appui technologique au développement durable de 100 millions de dollars;
- l'amélioration des recherches sur les changements climatiques et l'atmosphère grâce à un montant de 60 millions de dollars visant à financer la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère;
- l'aide aux collectivités pour qu'elles puissent agir grâce aux 25 millions de dollars du Fonds d'habilitation municipal vert et au montant de 100 millions de dollars pour le Fonds d'investissement municipal vert;
- l'affectation d'un montant supplémentaire de 15 millions de dollars pour l'accroissement de ses achats d'énergie verte;
- le renouvellement du Fonds d'action pour le changement climatique et les programmes d'efficacité énergétique et des énergies renouvelables grâce à un montant supplémentaire de 210 millions de dollars.

En plus de ces interventions régulières à l'échelle nationale, le Canada est d'avis que la coopération internationale est essentielle à la lutte contre les changements climatiques mondiaux. Le Canada se propose de réaliser la majorité de ses objectifs de Kyoto au moyen d'actions sur son territoire. Toutefois, le gouvernement canadien soutient vigoureusement la mise en place de mécanismes ouverts, efficaces et axés sur le marché, qui aident tous les pays à réduire efficacement leurs émissions et à atteindre leurs objectifs en matière de développement durable.

Par exemple, le budget de l'an 2000 fait mention du Fonds d'action du Canada pour le changement climatique, initiative de 100 millions de dollars qui vise à encourager les partenariats avec les pays en développement, pour les aider à renforcer leur capacité de réduire leurs émissions tout en accroissant le développement durable. Ces fonds :

- viseront des priorités dans le domaine de la réduction d'émissions, du captage du carbone, de l'adaptation et du renforcement des capacités;
- aideront les pays en développement à entreprendre des projets pour commencer à réduire leurs propres émissions croissantes;

- fourniront des débouchés aux technologies et au savoir-faire de qualité mondiale du Canada sur le marché en expansion des solutions aux changements climatiques.

Par le biais d'une autre initiative internationale, le Canada s'est joint à 4 autres pays et à 12 partenaires du secteur privé, en qualité d'investisseur du Fonds prototype sur le carbone, récemment annoncé par la Banque mondiale. La contribution de 15 millions de dollars du Canada aidera le Fonds à habiliter les participants à prendre de l'expérience en ce qui concerne deux des mécanismes axés sur le marché qui figurent dans le Protocole de Kyoto, soit le Mécanisme de développement propre ainsi que l'Application conjointe. Cela profitera aux pays développés ainsi qu'à ceux en développement.

Le Fonds prototype sur le carbone investira dans des projets de réduction des émissions dans les pays en développement ainsi qu'en Europe de l'Est et dans l'ex-Union soviétique. Aussi, les crédits de la réduction des émissions sont remis aux investisseurs comme le Canada. En outre, le Fonds aidera les participants à prendre de l'expérience en ce qui a trait aux mécanismes axés sur le marché du Protocole de Kyoto. Cela profitera aux pays développés et aux pays en développement, et donnera au gouvernement du Canada une base solide sur le nouveau marché international du carbone. Les investissements annoncés par le Canada en 2000 se sont traduits par un engagement de 1,1 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années, en prenant appui sur les 850 millions de dollars que le gouvernement du Canada a dépensés pour des initiatives liées aux changements climatiques entre 1995 et 1999. Le total des investissements à ce jour se rapproche des 2 milliards de dollars.

Le Canada, à l'instar d'autres pays, dont ceux des Amériques, est un participant actif à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). À la 4^e Conférence des Parties (CoP4) tenue en novembre 1998, le Canada et ses partenaires internationaux ont élaboré un Plan d'action qui cherchait à remédier aux questions en instance de règlement de la Convention sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto. Le gouvernement du Canada figurait parmi les 182 gouvernements qui ont participé à la 6^e Conférence des Parties à la CCNUCC tenue en novembre 2000. Le Canada fera tout en son pouvoir pour faciliter les discussions, et ce à tous les niveaux, dans le but d'atteindre un résultat favorable au moment de la prochaine Conférence des Parties, qui, en principe, devrait avoir lieu en mai 2001.

Le Canada, en collaboration avec l'Argentine, coordonne le Groupe de travail sur les changements climatiques de l'Initiative hémisphérique en matière d'énergie, qui a tenu sa réunion inaugurale en février 1999, où il a élaboré un plan de travail qui déterminait des ateliers et des discussions en table ronde, pour des échanges de vues et d'informations sur les initiatives, les stratégies et les politiques qui visent les changements climatiques. On a défini un élément précis qui doit faire l'objet d'observations, à savoir, la tenue d'un atelier de partage des informations et des expériences sur les possibilités que le Protocole de Kyoto offre aux secteurs énergétiques des Amériques. On a mis l'accent sur le Mécanisme du développement propre (MDP).

Afin d'encourager les pays à oeuvrer en vue de la réalisation des objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et, en particulier, pour faciliter des projets relatifs au MDP, le Bureau du mécanisme de développement propre et d'application conjointe du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada a préparé des études de marchés sur le potentiel du MDP en Argentine, dans les Caraïbes, en Amérique centrale et au Chili. Ces études sont à la disposition des entreprises canadiennes qui souhaitent trouver des possibilités de projets liés au MDP sur ces marchés.

L'intérêt du Canada pour les changements climatiques a été renforcé à la 29^e Assemblée générale de l'Organisation des États américains tenue à Guatemala (Guatemala), en juillet 1999. À cette réunion, le Canada a appuyé la résolution sur les changements climatiques dans les Amériques, qui recommandait au Conseil interaméricain pour le développement intégré de consulter les membres de l'OEA sur l'importance des changements climatiques. De plus, à l'Assemblée générale de l'an 2000, qui s'est tenue à Windsor, le Conseil a été chargé de garder les changements climatiques à l'étude et de mobiliser les ressources parmi les États membres.

En janvier 1998, lors de la 3^e Réunion des ministres de l'Énergie de l'hémisphère, qui a eu lieu à Caracas, les ministres ont reconnu le rôle clé que la technologie joue dans la gestion des aspects environnementaux liés à l'énergie et ils ont demandé instamment une coopération hémisphérique dans ce domaine. Les ministres ont démontré cet engagement en formant un groupe de travail sur les changements climatiques pour les besoins de l'échange d'informations et de l'analyse d'activités et de mécanismes de coopération régionale.

Au Canada, de nouvelles technologies jouent un rôle essentiel dans la gestion des affaires environnementales. Le Canada a récemment pris des mesures technologiques d'action rapide (TEAM) avec l'Amérique latine. Les projets TEAM sont conçus de manière à abaisser les émissions de GES au Canada et dans le monde entier. Les projets en Amérique latine comprennent l'ensemencement d'arbres, l'efficacité énergétique, le captage de gaz de décharges et le séchage solaire.

INFRASTRUCTURE DE L'HÉMISPHERE

Télécommunications

Les dirigeants réunis au 2^e Sommet des Amériques ont entériné des mandats vis-à-vis du rôle important du secteur des télécommunications sur les plans de l'économie, de l'éducation, du commerce, des finances et du développement des pays de la région.

Pour donner suite à ces mandats, le gouvernement du Canada a oeuvré de concert avec la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL) ainsi qu'avec le secteur privé des télécommunications.

La CITEL est une entité de l'Organisation des États américains qui ont le mandat de faciliter et de faire progresser le développement des télécommunications dans les Amériques. Elle se compose de quatre Comités, soit le Comité exécutif permanent (COM/CITEL), le Premier

Comité consultatif permanent (CITEL/PCC.I), le Deuxième Comité consultatif permanent (CITEL/PCC.II) et le Troisième Comité consultatif permanent. Depuis 1998, le CITEL/PCC.I (organe technique qui s'emploie à soumettre des avis sur la coordination des normes, la planification, le financement, la construction, les opérations, la maintenance, l'assistance technique, l'équipement, les processus d'homologation, les principes applicables aux tarifs ainsi que d'autres questions portant sur l'utilisation, la mise en oeuvre et le fonctionnement de services publics de télécommunications dans les États membres) réalise activement un programme d'action qui correspond aux mandats exposés dans le Plan d'action de Santiago. Le Canada a une forte présence au sein du CITEL/PCC.I et joue un rôle central dans bon nombre de ses groupes de travail.

Établir des stratégies pour appuyer l'élaboration et la mise à jour continue d'un plan d'infrastructure régionale des télécommunications, compte tenu des plans nationaux, de la nécessité d'un accès universel aux services de télécommunications de base et de l'évolution de la société mondiale de l'information.

Dans le but d'établir des stratégies d'appui au développement et à la mise à jour continue d'un plan régional des infrastructures de télécommunications, le Canada a déposé une carte routière sur les normes régissant les technologies de l'information et les communications pour son autoroute de l'information (c.-à-d. l'infrastructure de l'information du Canada), à la 11^e Réunion de la Commission interaméricaine des télécommunications et du Premier Comité consultatif permanent à Buenos Aires, en octobre 1999. Une carte routière sur les normes vise à fournir un renvoi tourné vers l'avant à des matériels qui aideront le personnel de planification technique à préparer et à mettre en oeuvre des technologies de communications. En dernière analyse, la carte routière fournira un guide de référence global et un outil pour illustrer l'utilité des normes dans diverses situations. À la lumière des données qui avaient été utilisées pour créer sa carte routière nationale sur les normes, le Canada a soumis un projet de carte routière des Amériques sur les normes à la réunion de juin 2000 du CITEL/PCC.I. L'objectif primordial de la carte routière des Amériques sur les normes est d'encourager l'utilisation de normes qui reposent sur des solutions fournies par les personnes participant à la prestation des services d'infrastructure. La carte routière a été bien accueillie par les participants, qui y ont vu une contribution concrète et utile dans l'immédiat.

Coopérer étroitement avec le secteur privé afin de développer l'infrastructure des télécommunications dans la région, en adoptant des stratégies pour donner à tous l'accès à prix modique au service téléphonique de base et à Internet, en mettant en oeuvre les lignes directrices de la Commission interaméricaine des télécommunications sur les services à valeur ajoutée et en encourageant la création de centres de services d'information à la communauté qui offriront l'accès à la téléphonie de base et aux services à valeur ajoutée, à des ordinateurs, à Internet et aux services multimédia, en gardant présente à l'esprit la diversité des besoins des pays de la région et leurs différents niveaux de développement.

À la réunion de juin 2000 de la Commission interaméricaine des télécommunications et du Premier Comité consultatif permanent (CITEL/PCC.I), Industrie Canada a soumis un projet de

document de travail portant sur la carte routière sur les normes (voir la section plus haut). La réunion s'est déroulée sous forme de discussion consacrée à un nouvel examen portant sur l'intégration des développements relatifs à Internet dans toute la région. Faisant partie d'un nouveau groupe qui met l'accent sur les approches des infrastructures d'Internet, le Canada prend un rôle directeur dans la création d'un document décrivant comment on peut utiliser un différent type d'infrastructures des télécommunications pour fournir l'accès à Internet dans une gamme d'environnements qui se trouvent dans la région. Le premier document est terminé et on est actuellement en train de le raffiner avec l'aide du secteur privé.

Afin de promouvoir les conditions nécessaires pour que les pays des Amériques se dotent d'infrastructures globales, le groupe de travail sur la promotion des infrastructures globales de l'information (GII) a été constitué en 1999. En qualité de coprésidents, le Canada et le Mexique prennent la direction de l'élaboration de politiques destinées au groupe de travail sur les GII, en mettant l'accent sur les piliers des infrastructures des technologies, le contenu et les applications. Des activités en cours, telle la carte routière sur les normes des Amériques, complètent l'approche récente du groupe de travail sur les GII.

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a également appuyer le thème communications du Plan d'action de Santiago. La plupart des initiatives de l'ACDI se sont déroulées dans la région andine pour fournir aux populations un meilleur accès aux services de télécommunications. De plus, l'ACDI a réalisé un projet doté de 1,2 million de dollars pour permettre le service interurbain direct à partir de Cuenca, en Équateur. Également à Cuenca et dans les villages environnants, un projet de 400 000 \$ a fourni 200 téléphones publics pour accroître les services de téléphonie mis à la disposition de la collectivité. Enfin, une contribution de 750 000 \$ de l'ACDI a soutenu la mise en place d'un réseau numérique d'institutions commerciales, la priorité étant donnée aux régions rurales du pays. Ce passage de l'analogique au numérique fournira une nouvelle gamme de possibilités, dont le téléenseignement, les vidéoconférences et la télémédecine.

En Bolivie, l'ACDI exécute de nombreux projets dans le domaine de la téléphonie rurale, dont un projet de 1,47 million de dollars pour étendre la connectivité à sept villes qui n'étaient pas desservies antérieurement dans la région de Santa Cruz, tout en accroissant la capacité des villes déjà raccordées au système. Également dans le secteur de la téléphonie rurale, deux projets d'une valeur de 3,1 millions de dollars dans les régions de Potosi Sur et Norte ont fourni de la connectivité à 50 villes qui n'étaient pas desservies auparavant. En outre, deux projets à Ramal Oeste et à Este, d'une valeur de 4 millions de dollars, ont ajouté 89 nouveaux sites au système de téléphonie. Enfin, un projet de 1,6 million de dollars contribue à l'expansion de la compagnie de télécommunications Nord Central, en optimisant les systèmes de télécommunications en place au moyen du déplacement et de l'addition de commutateurs, d'une augmentation du nombre des stations d'exploitation et d'un accroissement de la capacité des lignes.

Promouvoir, en coopération avec le secteur privé, l'échange et la diffusion d'informations relatives à des questions de réglementation comme l'universalité du service et de l'accès, l'interconnexion et l'établissement d'organismes de réglementation indépendants, en tenant compte des engagements pris au titre de l'accord sur le commerce des services de télécommunications de

base (l'accord GBT) de l'Organisation mondiale du commerce, des développements du processus de création de la zone de libre-échange des Amériques et de la Déclaration et du Plan d'action adoptés à la réunion de 1996 des hauts fonctionnaires des télécommunications, qui s'est tenue à Washington, dans le but de définir, dans la mesure du possible et sous réserve des contraintes nationales, des lignes directrices sur les pratiques exemplaires et de demander, au besoin, l'aide de la CITELE, des organisations régionales de télécommunications, de l'Union internationale des télécommunications, de la Banque interaméricaine de développement et d'autres parties, selon les circonstances.

Le Canada a communiqué des informations sur son régime réglementaire national des télécommunications au projet CITELE/PCC.I, en vue de la préparation d'un document qui porte sur les processus réglementaires mis en oeuvre dans la région. Le groupe de travail relié à ce projet examine dorénavant des questions liées à Internet. Ces nouvelles questions comportent, sans que cela soit exhaustif, la normalisation, les pratiques exemplaires en matière de tarifs et de règlements, la réglementation des fournisseurs de services et l'exécution d'applications par l'intermédiaire d'Internet. Ces travaux aideront les États membres à apprendre les uns des autres et à accélérer la mise en place des infrastructures de l'information dans les Amériques.

Favoriser, de concert avec le secteur privé, l'élaboration d'applications sur des réseaux électroniques comme Internet, la télévision et la radio par ondes hertziennes, qui, compte tenu des réalités socioéconomiques et des langues différentes, appuieront l'éducation, la santé, l'agriculture et le développement rural durable, le commerce électronique et d'autres applications utiles aux petits épargnants, aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises ainsi que à la modernisation de l'État.

Le gouvernement du Canada considère que dans la mise en place de l'autoroute de l'information, l'infrastructure, les applications et le contenu revêtent tous une importance déterminante pour le développement économique et social du Canada et de ses voisins de l'hémisphère. Pour aider les Canadiens à profiter d'Internet et des technologies de l'information en général, le gouvernement fédéral a une vision et un plan pour faire du Canada le pays le plus branché du monde, plan intitulé *Un Canada branché*. Cette initiative comprend un certain nombre de programmes et de services novateurs pour rendre l'autoroute de l'information accessible à tous les Canadiens. Des programmes comme le Réseau scolaire et le VolNet aident à brancher des écoles publiques, des écoles des Premières nations, des bibliothèques et le secteur bénévole à Internet, tandis que le Programme d'accès communautaire fournit l'accès public à Internet à tous les Canadiens, y compris ceux qui vivent dans des collectivités rurales et éloignées. D'autres initiatives relevant de *Un Canada branché* portent sur des questions de contenu, le commerce électronique et l'offre des services gouvernementaux en direct. Bon nombre de ces programmes sont reconnus dans le monde entier pour leur approche novatrice et stimulante de la mobilisation des technologies de l'information et des communications pour le bénéfice des citoyens.

Dans le cadre de l'initiative *Un Canada branché*, Industrie Canada a constitué le Bureau des partenariats internationaux. Le Bureau offre à tout pays ou organisation étrangère cherchant à mettre en place ses propres réseaux d'apprentissage et à élaborer des programmes connexes, un point d'accès unique au meilleur des compétences et des produits des technologies de l'information et des communications (TIC) canadiennes. Il relie aussi les gouvernements

étrangers, les organismes et les sociétés à des organisations, à des entreprises et à des entrepreneurs canadiens, qui élaborent et appliquent des TIC à l'apprentissage et à la formation, et qui les aident à repérer des possibilités de partenariats et d'alliances sur les marchés mondiaux.

Le Canada met en commun ses programmes de connectivité avec d'autres pays de la région, comme le Chili et l'Argentine, et il oeuvre en liaison étroite avec eux dans la réalisation de leur programme d'action et de leurs initiatives en matière de connectivité.

Le soutien du Canada à la formulation d'un programme d'action en faveur de la connectivité au Chili a pris la forme d'un processus en trois volets : des fonctionnaires canadiens ont rencontré le Comité interministériel présidentiel pour la modernisation du secteur public, le ministère de l'Économie, du Développement, de la Reconstruction, des Mines et le ministère des Finances ainsi que le ministère chilien chargé des impôts. À ce jour, le Canada a signé cinq protocoles d'entente avec les gouvernements fédéral et provinciaux du Chili ainsi qu'avec des établissements d'enseignement. En 1998, le Canada a signé une lettre d'entente avec le Comité interministériel pour approfondir les activités liées au branchement au Chili. À la suite d'un protocole d'entente signé avec le ministère de l'Économie du Chili en 1999, Strategis, d'Industrie Canada, a conçu un Plan d'action à l'intention du gouvernement du Chili, en vue de l'établissement d'un réseau d'information en direct pour les entreprises de ce pays. En l'an 2000, des représentants du ministère de l'Impôt sur le revenu du Chili ont rencontré des experts canadiens pour apprendre l'utilisation de la connectivité pour l'envoi des déclarations d'impôt sur le revenu et l'administration gouvernementale.

Le Canada a joué un rôle primordial dans la conception et la mise en oeuvre des initiatives de l'Argentine en matière de branchement et de société de l'information. Depuis 1998, le Bureau des partenariats internationaux d'Industrie Canada a signé 11 protocoles d'entente avec les gouvernements fédéral et provinciaux d'Argentine et avec des institutions privées. Dans un protocole signé en 1998, le Canada a convenu d'aider la province de San Luis à élaborer un programme d'action en matière de branchement. Cette initiative de 700 000 \$, connue sous le nom de San Luis en direct, a été conçue dans le but de promouvoir le développement économique et social de la province. Parmi les organisations canadiennes qui ont appuyé ce projet, mentionnons l'International Datacasting Corporation, la Lanark Communication Network, le Secrétariat de l'autoroute de l'information du Nouveau-Brunswick, la Corporation commerciale canadienne et le Bureau des partenariats internationaux. Le Canada a également signé un protocole d'entente avec le Conseil fédéral des provinces, organisation publique rassemblant les 23 provinces d'Argentine ainsi que l'administration de la ville de Buenos Aires. Le but du protocole d'entente était d'aider le Conseil dans l'élaboration d'activités liées au branchement dans toute l'Argentine. Le Programme du système fédéral d'information sur la production et le Programme des collections numériques du Conseil se fondent sur les programmes du Réseau scolaire canadien.

Le gouvernement canadien, qui oeuvre en étroite collaboration avec le secteur privé, s'est concentré sur l'instauration du contexte le plus favorable possible dans des domaines qui présentent une importance cruciale pour le développement rapide du commerce électronique. Le gouvernement du Canada fait aussi la promotion du déploiement rapide et de l'utilisation du

commerce électronique dans l'ensemble de l'économie et considère qu'il constitue un instrument important de développement économique dans le monde entier. Afin de favoriser les réseaux électroniques dans le but de faire progresser les relations commerciales au sein des Amériques, le Canada a contribué au projet de la CITEL, dirigé par le Mexique, en partageant sa propre expérience du commerce électronique. De plus, il participe activement au Comité conjoint des gouvernements et du secteur privé des experts du commerce électronique de la zone de libre-échange des Amériques (ZLEA).

Le Comité conjoint des gouvernements et du secteur privé d'experts du commerce électronique de la ZLEA a amorcé ses travaux à l'automne 1998 et a soumis un rapport aux ministres une année plus tard. Le rapport donne un aperçu des conclusions dégagées par le Comité conjoint, en ce qui concerne les moyens d'élargir les avantages du commerce électronique et de traiter les négociations de la ZLEA. En outre, il formule des recommandations en vue de renforcer les infrastructures de l'information, d'accroître la participation, de clarifier les règles du marché électronique et de rehausser la confiance des consommateurs et du marché. Après la soumission de ce rapport, le mandat du Comité conjoint a été prolongé à la réunion ministérielle de Toronto. Dans son programme de travail adopté en avril 2000, le Comité conjoint a choisi d'examiner plus en détails plusieurs questions clés. Parmi ces questions, le Comité a déjà examiné l'importance de l'accès aux communications et des infrastructures pour les pays de l'hémisphère ainsi que les pratiques exemplaires en matière du soutien de la participation des petites et des moyennes entreprises au commerce électronique. Le Comité conjoint étudiera aussi d'autres questions importantes en ce qui a trait à l'utilisation du commerce électronique dans l'hémisphère, comme les systèmes de paiement en direct.

Afin de favoriser les réseaux électroniques pour les questions liées à la santé, le Canada a également offert des informations et des conseils aux initiatives de la CITEL/PCC.I's, en matière de télémédecine et de téléenseignement. Santé Canada a également fait un exposé sur l'utilisation des technologies de la télésanté à la 9^e Conférence des conjointes des chefs d'État et de gouvernement des Amériques, tenue à Ottawa à l'automne 1999, et a produit une vidéo en anglais, en espagnol et en français, démontrant comment les technologies de la télésanté peuvent abolir les barrières par rapport à la distance, à l'accès et au coût pour la santé.

Santé Canada a lancé un programme Internet intitulé le Réseau d'information sur la santé mondiale (RISM). Le RISM est un système d'avertissement international unique en son genre, en vue de la détection rapide et de la validation des risques pour la santé et d'autres questions de santé publique; il met actuellement l'accent sur plus de 30 maladies transmissibles et il introduira bientôt un moteur de recherche intelligent. De plus, il élargira le système à d'autres domaines, comme la sécurité des aliments et de l'eau, la santé environnementale ainsi que les répercussions des catastrophes naturelles sur la santé. Le Laboratoire de lutte contre la maladie de Santé Canada et l'Organisation mondiale de la santé oeuvrent de concert à la réalisation de ce projet pilote.

Dans le même ordre d'idées, le Programme de soutien à l'infrastructure de la santé (Santé Canada) est un programme de financement à frais partagés, qui soutient les essais ou les projets de démonstration ou pilotes visant à éprouver ou à évaluer les services par réseau avancés, ou à

mieux sensibiliser à ce sujet, dans des domaines comme la santé publique, la surveillance publique, la santé des Autochtones, l'information sur la santé de la population, l'assurance-médicaments, les soins à domicile et la télésanté. Au moyen de ce programme, le gouvernement fédéral s'efforce de procurer aux organisations canadiennes oeuvrant en matière de prestation de services de santé, un moyen d'encourager le secteur de la santé à utiliser les technologies de l'information et des communications, à tester et à évaluer davantage l'utilisation des nouvelles technologies de l'information dans leur domaine.

Encourager la CITEL à effectuer d'urgence des études sur les aspects de la coordination des normes relatives aux infrastructures des télécommunications, y compris les secteurs du réseau de gestion des télécommunications et des réseaux intelligents, de sorte que le réseau puisse évoluer pour répondre aux besoins d'interconnexion et soutenir la mise en oeuvre de nouvelles applications dans le contexte régional.

Le Groupe de travail sur la coordination des normes de la Commission interaméricaine des télécommunications/Premier Comité consultatif permanent s'est concentré sur la réalisation d'études (CITEL/PCC.I) de la coordination des normes relatives aux infrastructures et aux services de télécommunications. Sous la présidence du Canada, le Canada a préparé un document sur l'utilisation du système de signalisation 7 (SS#7)¹ pour des applications nationales (interconnexion des réseaux nationaux). Les travaux du groupe sur le SS#7 ont été acceptés, tout comme le Document sur les normes communes (CSD). Le CSD a également été approuvé dans des domaines tels l'utilisation de téléphones sans fil et de dispositifs sans fil similaires.

Continuer d'examiner des moyens d'élaborer des approches de réglementation compatibles entre les pays membres, de manière à promouvoir une plus grande cohésion des processus d'homologation de l'équipement de télécommunications et à établir un cadre, et aller de l'avant vers la négociation et la mise en oeuvre d'un accord de reconnaissance mutuelle (ARM) de l'équipement de télécommunications, réunissant tous les pays de la région.

Au deuxième forum de la Commission interaméricaine des télécommunications/Premier Comité consultatif permanent (CITEL / PCC.I) sur les télécommunications tenu en mars 1999, la CITEL/PCC.I a créé un Groupe de rapporteurs sur l'Accord de reconnaissance mutuelle (ARM) de l'équipement de télécommunications, groupe dirigé par le Canada. En qualité de rapporteur, le Canada est parvenu à un accord parmi les parties (50 pays) sur l'appui au texte relatif à l'ARM.

Le Canada a reçu des éloges du président de la CITEL/PCC.I, en raison du succès avec lequel le rapporteur avait diffusé le processus de l'ARM. La COM/CITEL a approuvé l'ARM en décembre 1999, ce qui a eu pour effet de donner à l'Accord un statut officiel. De plus, le Canada

¹ SS7 - Système de signalisation 7 – est un protocole de signalisation qui accélère le traitement des données en fonctionnant hors d'une bande. Le protocole comprend la détection des fraudes, l'identification de l'appelant, l'entreposage et le réacheminement, le retour d'appel, les données concurrentes, etc. (Source : LDDS WorldCom Network Services Telecommunications Glossary).

a été chargé de surveiller la mise en oeuvre de l'ARM, en faisant rapport directement au président du PCC.I. Une fois mis en oeuvre, l'ARM réduira très sensiblement le coût de l'introduction sur le marché des nouveaux équipements de télécommunications, les économies, selon les estimations, se chiffrant dans les dizaines de millions de dollars. La COM/CITEL a transmis une résolution à l'Assemblée générale des États américains demandant à l'Assemblée de prendre note et de féliciter la CITEL des progrès qu'elle avait accomplis pour ce qui est de faire progresser le suivi des mandats du Sommet sur les télécommunications.

À la 12^e Réunion du PCC.I à Porlamar, qui s'est tenue au Venezuela, le Canada a été nommé coprésident du Groupe de travail permanent sur les processus d'homologation et sur les Accords de reconnaissance mutuelle. Le Groupe de travail a convenu de trouver des moyens de coopérer avec le mécanisme de Coopération Asie-Pacifique sur la mise en oeuvre de ses ARM sensiblement similaires et de tenir un atelier sur la mise en oeuvre à la prochaine réunion du PCC.I, en octobre 2000.

Transports

Au Sommet des Amériques à Santiago, les gouvernements ont convenu de faire progresser la coopération sectorielle dans les transports.

Prendre les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre, dans la mesure du possible, et en prenant en considération les accords, les décisions et les projets sectoriels sous-régionaux, la Déclaration ministérielle conjointe du Deuxième Sommet de l'hémisphère sur les transports, qui s'est tenu à Santiago en avril 1996, en vue, d'une part, de promouvoir des systèmes et des services de transport axés sur les marchés, intégrés, financièrement viables et écologiquement durables, et d'autre part, de fournir des services de transport de passagers et de marchandises qui soient sûrs, efficaces et fiables, et qui favorisent la croissance économique et le développement de nos pays.

Élaborer un plan visant à assurer le plus haut degré de sécurité des systèmes de transport aérien, maritime et terrestre, en améliorant les infrastructures, en accroissant la protection de l'environnement et en renforçant la conformité aux normes internationales et aux pratiques recommandées, telles qu'elles sont établies par l'Organisation de l'aviation civile internationale et par l'Organisation maritime internationale.

Ouvrir des discussions pour élaborer un programme de coopération, en tenant compte des Déclarations de Santiago et de San Salvador issues des Conférences régionales sur les mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité, à propos du transport maritime et aérien des déchets nucléaires et autres déchets dangereux et, le cas échéant, coopérer avec les organisations internationales compétentes pour renforcer ou élaborer des normes régissant le transport de ces marchandises et leur sécurité.

Préparer, en coopération avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes des Nations Unies, un profil des systèmes et des services régionaux de transport, en tenant compte des accords, des décisions, des projets et des études déjà réalisés par les organisations régionales et celles de l'hémisphères Un tel profil cerner les principaux problèmes et possibilités qui se présentent aux pays de l'hémisphère, en guise de première étape vers l'établissement de

priorités et de politiques régionales des transports concernant, entre autres, l'harmonisation des normes et l'échange de technologies.

Chercher à obtenir des institutions financières internationales les ressources nécessaires pour entreprendre, dès que possible, des projets d'infrastructures de transport dans les Amériques, y compris ceux qui prennent en considération les besoins particuliers des plus petites économies.

Le ministre canadien des Transports a participé à des réunions des ministres des transports de l'hémisphère occidental à Santiago en 1996 et à la Nouvelle-Orléans, en 1998. À la Nouvelle-Orléans, les ministres ont établi l'Initiative sur le transport dans l'hémisphère occidental (WHTI), en guise d'élément du processus du Sommet des Amériques et ont lancé un appel en faveur de la formation d'un mandat pour son Comité exécutif. En outre, ils ont défini huit domaines d'action prioritaires devant faire l'objet d'un suivi par la WHTI, en se fondant sur les objectifs qui figurent dans le Plan d'action de Santiago. Ces domaines d'action prioritaires sont : 1) un plan d'action en faveur de l'intégration; 2) un système de statistiques sur les transports pour les Amériques; 3) un plan de réaction aux catastrophes; 4) un compendium des pratiques exemplaires en matière de sécurité et de réaction aux incidents; 5) un rapport sur les pratiques exemplaires dans le domaine de l'infrastructure des transports; 6) des séminaires de renforcement des capacités; 7) un échange d'information sur les technologies des transports; et 8) une conférence sur les effets du problème informatique de l'an 2000 en ce qui concerne les systèmes de transport dans l'hémisphère. Également, à la Nouvelle-Orléans, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a déposé un document intitulé *Profile of Transportation Systems of the Americas*, qui s'appuyait sur des données de Transports Canada.

À la réunion de la Nouvelle-Orléans, le Canada s'est proposé de jouer un rôle prioritaire dans le deuxième domaine d'action prioritaire, soit l'élaboration d'un système de statistiques sur les transports dans les Amériques. En guise de suivi, Transports Canada a créé un Système de données sur les transports dans l'hémisphère occidental (SDTHO). En vertu de ce projet, Transports Canada a élaboré le site Web WHTDS/SDTHO (<http://www.whtds-sdtho.org>), et a récemment achevé une étude sur la disponibilité de données sur les transports parmi les pays et les organisations de la région.

Pour donner suite à la réunion ministérielle de la Nouvelle-Orléans, le Canada a oeuvré en collaboration avec le Brésil et le Chili, en vue de la définition du mandat du Comité exécutif du SDTHO, qui a été accepté par les ministres en septembre 2000. Depuis octobre 2000, le Canada occupe le poste de président du Comité exécutif du SDTHO. La Jamaïque et la Bolivie, quant à elles, occupent la fonction de coprésidents.

À l'égard du transport des déchets nucléaires et d'autres déchets dangereux, les ministres qui ont assisté à la réunion de la Nouvelle-Orléans ont convenu d'encourager la conformité aux normes établies par l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et de participer à des discussions continues, dans le but d'accroître l'entente mutuelle. Le Canada maintient des lois qui sont conformes aux normes de l'OMI, de l'OACI et de l'AIEA, et participe à des consultations avec d'autres pays, en grande partie par l'intermédiaire de ces organisations.

Bon nombre des ministres des transports du SDTHO, dont celui du Canada, ont tenu des discussions officieuses en table ronde à Washington, en octobre 2000. À cette réunion, le Canada a présenté un rapport sur l'avancement des travaux au titre des huit domaines d'action prioritaires. Il a fait observer que tous les travaux étaient terminés dans un domaine et pratiquement achevés dans un autre. Les ministres se rencontreront à nouveau en Uruguay, en mars 2001, pour discuter d'autres travaux relevant du SDTHO et définir des domaines qui doivent faire l'objet d'une action à l'avenir. De plus, les ministres étudieront une proposition des États-Unis, dans le but de former un partenariat afin d'encourager une bonne entente dans les Amériques.

Le site Web du SDTHO (<http://www.transport-americas.org>), récemment élaboré par le Bureau du suivi des Sommets de l'Organisation des États américains en collaboration avec Transports Canada, comporte des informations sur les progrès accomplis selon les huit domaines d'action prioritaire définis à la Nouvelle-Orléans.

ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ ET DE LA DISCRIMINATION

Au Sommet des Amériques de Santiago (Chili) en 1998, les dirigeants ont approuvé un certain nombre de mandats dans le but de contribuer à l'éradication de la pauvreté et de la discrimination. Les mesures contenues dans ce chapitre du Plan d'action visent à faciliter l'intégration de tous les citoyens de l'hémisphère aux transformations communautaires et démocratiques de la région.

Le gouvernement du Canada est déterminé à assurer une qualité de vie élevée et croissante à tous les Canadiens. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont élaboré une gamme étendue de programmes de protection sociale (filet de sécurité sociale) destinés à réduire la pauvreté et à contribuer à assurer un niveau de vie adéquat. Parmi ces programmes, on peut citer l'assurance sociale pour les employés et les travailleurs autonomes, les allocations versées aux familles ayant des enfants et les prestations de pension de retraite pour les personnes âgées. De plus, l'ensemble des provinces et des territoires, ainsi que certaines municipalités, offrent une assistance sociale (bien-être social), dans des circonstances déterminées, aux personnes et aux familles à faible revenu. Le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), qui constitue un mécanisme légiféré de financement fédéral (subvention globale), offre un financement stable et prévisible aux provinces et aux territoires, au titre de l'assistance sociale ainsi que des services sociaux, de la santé et de l'éducation post-secondaire. Le TCSPS est constitué d'une combinaison de transferts pécuniaires et de transferts de points d'impôt.

Les programmes du Régime de pension du Canada ont énormément contribué à réduire la pauvreté parmi les personnes âgées. Par exemple, entre 1980 et 1996, le revenu moyen des personnes âgées a augmenté et 80 p. 100 de cette hausse a été enregistrée chez les personnes appartenant aux groupes situés au bas de l'échelle. Statistique Canada a signalé que le pourcentage de personnes âgées à faible revenu avait diminué pour passer de 34 p. 100, en 1980, à 19 p. 100, en 1997, ce qui indique que moins d'un cinquième des personnes âgées au Canada vivent avec un revenu modeste.

Lors de la Réunion des premiers ministres de 1996, le Premier ministre et les premiers ministres provinciaux ont placé la question de la pauvreté infantile parmi les priorités nationales. De ce fait, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (à l'exception du Québec¹) ont collaboré à l'élaboration d'une nouvelle prestation intégrée pour enfants, la Prestation nationale pour enfants. La Prestation nationale pour enfants, qui a été introduite en juillet 1998, offre une gamme nouvelle et élargie de prestations, de soutiens et de services aux familles à faible revenu ayant des enfants. Cela permet de consolider la base nationale destinée au soutien du revenu

¹ Le Québec souscrit aux principes de base de la Prestation nationale pour enfants, laquelle vise à accroître les ressources mises à la disposition des enfants pauvres et à promouvoir le maintien des emplois et le retour au travail. La politique familiale mise en oeuvre par le Québec est conforme à cette optique. Toutefois, le gouvernement du Québec n'a pas participé à l'élaboration de la Prestation nationale pour enfants parce qu'il désire assumer le contrôle du soutien du revenu pour les enfants québécois. Par conséquent, toute référence aux positions conjointes fédérale-provinciales-territoriales faite dans le présent document n'inclut pas le Québec.

apporté par les provinces et les territoires aux familles à faible revenu ayant des enfants, tout en favorisant des approches souples et judicieuses, adaptées aux divers besoins sociaux et aux conditions du marché du travail local. Le Chapitre 2 fournit plus de renseignements sur la Prestation nationale pour enfants.

Le gouvernement du Canada offre également des programmes à l'intention des groupes qui courent le plus grand risque de sombrer dans la pauvreté, comme, notamment, le Programme d'action communautaire pour les enfants, Jeunes stagiaires Canada, Service jeunesse Canada et la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA MICRO-ENTREPRISE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Dans l'économie mondialisée, la capacité de croissance et de production d'une entreprise dépend de sa capacité à avoir accès au capital ainsi qu'au savoir et aux compétences de ses travailleurs. Les petites entreprises peuvent souvent réagir plus vite que les grosses sociétés aux possibilités qui s'ouvrent sur les marchés et demeurer réceptives aux besoins de leurs clients. Mais sur des marchés mondiaux qui se livrent à une concurrence très forte pour les biens, les services, les capitaux et le personnel, les avantages de la petite entreprise entrent directement en concurrence avec les économies d'échelle qui caractérisent les grosses sociétés. Au deuxième Sommet des Amériques, les gouvernements ont pris l'engagement d'augmenter les possibilités commerciales et les occasions d'affaires des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises (PME).

Depuis 1994, le Canada a réexaminé et affiné son approche des enjeux concernant la petite entreprise, y compris ceux touchant les travailleurs indépendants – le segment de la population canadienne qui a le plus de difficulté à soutenir la croissance sur le marché mondial. Compte tenu des changements survenus dans l'environnement économique, notamment les incidences des technologies de l'information, des liens électroniques et de l'ouverture du marché national, le Canada est passé d'une approche qui se fondait sur les subventions directes et l'intervention sur le marché à une approche qui vise à créer les conditions favorables à la croissance du secteur privé. La reconnaissance du rôle déterminant que joue la petite entreprise dans l'économie canadienne est au coeur de cette approche.

Le gouvernement du Canada est conscient de la nécessité de procéder à des réformes stratégiques pour répondre aux besoins de la petite entreprise dans la nouvelle économie. Il s'appuie sur toute une gamme de politiques-leviers, conçues et mises en oeuvre par un large éventail de ministères et d'organismes, en faveur du développement et de la croissance de la petite entreprise. La plupart des programmes financiers et non financiers de soutien à la petite entreprise mettent l'accent sur certains secteurs, comme l'agro-alimentaire et l'entreprise autochtone, ou sur certains enjeux tels que le commerce et l'innovation, tandis que d'autres politiques et programmes, comme la Prestation pour travailleurs autonomes de Développement des ressources humaines Canada, ciblent un groupe de clients particuliers comme les chômeurs qui cherchent à démarrer leur propre entreprise. Les participants reçoivent une aide financière sous la forme d'un soutien au revenu pendant 52 semaines (et jusqu'à 78 semaines pour les personnes handicapées) et peuvent obtenir l'aide d'organisations pour l'élaboration d'un plan d'affaires, des services de counselling et d'encadrement et un soutien technique régulier.

Développement des ressources humaines Canada

Certains programmes et politiques, comme la Prestation pour travailleurs autonomes de Développement des ressources humaines Canada financée dans le cadre du programme de l'assurance-emploi (A-E), tiennent compte des objectifs de politique sociale et de politique économique puisqu'ils aident des chômeurs canadiens à trouver et à conserver un emploi. La prestation aide les personnes admissibles à se créer un emploi en démarrant une entreprise. L'aide financière sert à couvrir leurs frais personnels aux premières étapes du démarrage et non à investir dans l'entreprise elle-même. Ces clients peuvent aussi avoir accès à des services spécialisés et à des conseils qui les aident à évaluer les débouchés possibles et à préparer des plans d'entreprises. Enfin, l'aide peut aussi servir à couvrir une partie ou la totalité des coûts supplémentaires de participation au programme comme les dépenses liées aux personnes à charge, aux besoins particuliers des personnes handicapées, au transport et à l'hébergement. Dans le cadre du Fonds d'intégration de DRHC, une aide au travail autonome du même genre peut être fournie aux personnes handicapées qui ne sont pas admissibles à l'A-E et ont des difficultés particulières à trouver un emploi ou à devenir travailleur autonome en raison de leur handicap.

Industrie Canada

La Direction générale de la politique de la petite entreprise d'Industrie Canada est chargée de mettre régulièrement à jour un aperçu stratégique de la petite entreprise dans les régions et les secteurs industriels, d'évaluer les disparités et les lacunes sur le marché, ainsi que de conseiller les ministères et les organismes sur leurs politiques et leurs programmes pour la petite entreprise. Pour remplir son mandat, la Direction générale joue le rôle de chef de file en matière de politique relative aux questions liées à la petite entreprise en consultant les ministères et les organismes.

Pour contribuer à la création d'un environnement dans lequel les Canadiens peuvent se saisir des nouvelles occasions d'affaires, Industrie Canada est également partenaire de treize ministères et organismes fédéraux qui constituent son portefeuille. Ce portefeuille, créé en 1996, doit promouvoir un environnement favorable aux affaires, où les petites et moyennes entreprises peuvent se développer et nouer des liens commerciaux plus solides dans le monde entier.

Veiller à ce qu'un nombre important des 50 millions de micro-entreprises, de petites et de moyennes entreprises de l'hémisphère dont les propriétaires et les travailleurs, en particulier les femmes, sont à faible revenu aient accès à des services financiers d'ici l'année 2000.

Industrie Canada

En général, les petites entreprises et plus encore, les micro-entreprises, n'ont pas suffisamment de capital de risque, de fonds d'exploitation, de compétences en gestion et de temps pour repérer les besoins, évaluer les possibilités et mettre en oeuvre des plans d'exploitation. Pour contribuer à leur croissance, il est nécessaire de mieux comprendre les besoins des micro-entreprises et les facteurs qui déterminent leur succès. En 1999-2000, la Direction générale de la politique de la

petite entreprise a entrepris un programme de recherche axé sur la micro-entreprise. Cette enquête doit fournir des données de référence sur les facteurs de succès des petites entreprises. Les résultats escomptés sont les suivants :

- profil des caractéristiques démographiques et sectorielles, notamment la proportion d'entreprises qui cherchent à se développer;
- indication sur la conjoncture et les facteurs donnant lieu à la décision d'expansion;
- tableaux de corrélations entre les indicateurs et les profils démographiques et sectoriels.

Les résultats de l'enquête serviront également à évaluer les compétences des entreprises en commerce et en gestion. Elle complétera d'autres études et consultations menées par Industrie Canada en vue d'un bilan plus clair du secteur de la micro-entreprise.

L'accès au capital est vital pour la petite entreprise. Pour aider les PME à obtenir ce capital, Industrie Canada met actuellement en oeuvre, dans le cadre d'un partenariat avec Statistique Canada et le ministère des Finances, un projet sur les données financières des PME, c'est-à-dire une activité globale de collecte et d'analyse de données couvrant tout l'éventail des instruments financiers pertinents pour les PME au Canada. Cette étude comprend des enquêtes exhaustives visant à recueillir de l'information de base sur diverses questions de financement, ainsi que des études spéciales qui fourniront une information plus en profondeur et plus ciblée sur certains aspects.

En partenariat avec le secteur privé, le gouvernement fédéral met en oeuvre l'Initiative de développement des entreprises autochtones (avril 1999) pour améliorer leur accès au capital, créer un Réseau de services aux entreprises autochtones et rehausser la qualité de l'exécution des programmes actuels d'aide aux entrepreneurs et aux organisations autochtones. Il s'agit d'un projet de collaboration entre le programme d'Entreprise autochtone Canada, les Centres de services aux entreprises du Canada, l'Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Développement économique du Canada dans les régions du Québec, Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et Affaires indiennes et du Nord Canada. En seulement une année (1999-2000), le volet accès au capital de ce projet a bien avancé et a donné lieu à la signature d'une cinquantaine d'accords avec plus de vingt organisations autochtones qui offriront du financement et des services aux PME autochtones.

Un certain nombre d'organisations des secteurs public et privé du Canada offrent des programmes de micro-crédit. Le terme désigne des prêts modestes (moins de 25 000 \$) que l'on accorde à des personnes à faible revenu pour soutenir le travail indépendant ou le démarrage d'une micro-entreprise. Un fonds de micro-crédit est une mise en commun de capitaux de financement en vue d'appuyer les micro-entreprises, généralement avec des garanties de rechange. Pour aider les entreprises à obtenir du micro-crédit, Industrie Canada crée actuellement une base nationale de données exhaustives sur les fournisseurs de micro-crédit. Une fois

complète, la base pourra être consultée sur le site Web Sources de financement, Strategis, d'Industrie Canada à : <http://strategis.ic.gc.ca/> et permettra aux PME d'avoir accès à une information objective sur les formes de financement adaptées du secteur privé ou du secteur privé, par emprunt ou par actions, dont le micro-crédit. Le site Sources de financement vise donc à mieux faire connaître aux PME les solutions financières qui s'offrent à elles grâce à un outil qui leur permet de trouver un bon type de financement chez un éventail de fournisseurs de services financiers.

Le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire d'Industrie Canada, offre aussi des services financiers et non financiers à certains segments de la communauté des petits entrepreneurs, notamment les femmes.

Condition féminine Canada

En 1999, Condition féminine Canada a commencé à financer, par le biais de son Programme de promotion de la femme, une initiative menée par l'*Association féminine d'éducation et d'action sociale* dans le cadre d'une coopération avec d'autres programmes gouvernementaux. Son objectif est de créer des liens et des partenariats avec des établissements de prêts et de financement pour le développement d'un fonds virtuel afin d'offrir du capital de risque à des femmes qui démarrent une entreprise.

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Au Canada, plus de 700 000 entreprises (plus de 30 p. 100 de toutes les entreprises canadiennes) qui fournissent de l'emploi à 1,7 million de Canadiens sont dirigées par des femmes. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et la Coalition pour la recherche commerciale (un conseil consultatif composé de représentants du secteur public et du secteur privé qui a été établi pour quantifier le rôle que jouent les femmes propriétaires d'entreprises au Canada dans le commerce d'exportation et découvrir comment elles parviennent à pénétrer sur les marchés d'exportation) ont organisé un événement international pour célébrer le succès commercial des femmes sur les marchés canadiens et étrangers le 8 mars 1999, Journée internationale de la femme. Des activités ont eu lieu au Canada, à Vancouver, à Calgary, à Thunder Bay, à Toronto, à Montréal, à Québec et à Halifax, et aux États-Unis, à Los Angeles et à Washington, D.C. Les employés de nombreux ministères et organismes ont été invités à venir écouter des femmes des secteurs privé et public expliquer les raisons de leur réussite et les problèmes auxquelles elles se heurtent.

Le MAECI a aussi pris des mesures pour aider les femmes d'affaires sur le site Web Les femmes d'affaires et le commerce (<http://www.infoexport.gc.ca/businesswomen/about-f.asp>). Ce site interactif fournit de l'information sur la manière de se préparer à l'exportation et de réussir sur les marchés d'exportation, ainsi que des liens directs avec d'autres sources Internet et à d'autres ressources susceptibles de les intéresser. Le MAECI veille également à ce que ses services de promotion du commerce soient adaptés à leurs besoins et leur soient pleinement accessibles, de façon à accroître leurs chances de succès sur les marchés d'exportation.

Le Sommet commercial des femmes d'affaires Canada-États-Unis s'est déroulé en mai 1999 et a surtout porté sur les femmes propriétaires d'entreprises. Le Sommet a attiré plus de 150 femmes d'affaires canadiennes et 150 femmes d'affaires des États-Unis du secteur des PME.

L'événement leur a permis de discuter des obstacles au commerce entre les deux pays, notamment de leur point de vue particulier, de revoir les recommandations du rapport *Par delà les frontières* : les femmes d'affaires canadiennes et le commerce international et d'étudier les domaines possibles de coopération future ainsi que les nouveaux débouchés d'exportation.

Depuis 1994, les missions commerciales d'Équipe Canada ont aidé près de 1 800 entreprises et organisations canadiennes à avoir accès à des dirigeants des gouvernements et du secteur privé du monde entier, contribuant directement à près de 24,4 milliards de dollars de nouveaux contrats. La mission de 1998 d'Équipe Canada en Amérique latine, à laquelle participaient environ 80 p. 100 de PME, a été la plus importante de toutes. Jusqu'à présent, c'est la mission qui a touché le plus grand nombre de femmes d'affaires. Elle comprenait également une délégation de base d'entrepreneurs autochtones et un nombre important de jeunes entrepreneurs.

Les missions d'Équipe Canada donnent du prestige et de la crédibilité au Canada, tout en aidant les nouveaux exportateurs, notamment les PME, à se positionner sur des marchés très concurrentiels. C'est d'autant plus important que la plupart des emplois nouvellement créés le sont par des PME et qu'environ 10 p. 100 d'entre elles seulement sont actives sur les marchés internationaux.

Les missions d'Équipe Canada constituent, pour les participants, un moyen économique de se familiariser avec de nouveaux marchés, facilite l'accès aux dirigeants politiques et aux dirigeants d'entreprises étrangers, donne plus de visibilité aux entreprises sur les marchés étrangers, accélèrent la conclusion de l'étape de signature de contrats, leur fournit un cadre qui leur permet de rencontrer d'autres entreprises canadiennes actives sur les mêmes marchés ou sur des marchés complémentaires, renforce les relations avec des partenaires étrangers et les aide à tisser des liens avec de nouveaux clients et homologues.

Agence canadienne de développement international

L'Agence canadienne de développement international administre en Bolivie un projet de développement urbain durable qui a pour objectif de faire en sorte que l'urbanisme tienne compte des besoins des hommes autant que des besoins des femmes, en veillant à ce que celles-ci reçoivent une part équitable de la formation et participent aux activités du projet. Des activités particulières destinées à améliorer la capacité des femmes à gagner leur vie sont également mises en oeuvre. Au Pérou, par exemple, les femmes ont obtenu du crédit pour exploiter leurs propres entreprises et participer à des projets de développement communautaire grâce à l'appui d'un fonds de développement local créé à partir des recettes des ventes à l'exportation canadienne dans ce pays.

Élaborer et mettre en oeuvre, avec l'appui de la Banque interaméricaine de développement et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes des Nations unies et de concert

avec la Banque mondiale et d'autres organismes de coopération pour le développement, des programmes propres à promouvoir les réformes appropriées des politiques financières qui accéléreront l'entrée sur ce marché des institutions financières officielles, appuieront le développement des institutions oeuvrant dans le secteur et élimineront les obstacles à l'accès des micro-entreprises et des PME aux services financiers.

Industrie Canada

Industrie Canada traite un certain nombre de dossiers relatifs au financement des petites entreprises par l'intermédiaire des organisations et au moyen des mesures suivantes :

Banque de développement du Canada : Cette banque appartenant à l'État est axée sur les PME. Elle a pris l'engagement de combler les lacunes du marché, surtout en ce qui a trait au capital de risque, et de répondre aux besoins des PME pour les transactions moins importantes.

Programme d'Entreprise autochtone Canada : Un programme d'Industrie Canada qui tient compte des besoins en évolution des entreprises autochtones et contribue au succès des entrepreneurs et des organisations autochtones. Le programme offre des services à l'entreprise et une aide aux Indiens inscrits et non inscrits, aux Inuits, aux Métis, aux associations, aux partenariats ou à d'autres entités juridiques que détiennent ou contrôlent majoritairement ou intégralement des Autochtones, dans les réserves ou à l'extérieur des réserves.

Plan canadien d'investissement communautaire : Ce programme pilote doit servir à l'acquisition d'un savoir-faire local en vue d'appeler la mise en commun d'un capital de risque qui pourrait être investi dans de petites entreprises. Le programme permettra d'obtenir de l'information et d'élaborer des lignes directrices, afin d'aider toutes les collectivités canadiennes à créer des services de facilitation de l'investissement à l'appui de la petite entreprise locale.

Étapes vers le capital de croissance : Second volet du Plan d'investissement communautaire du Canada, le programme Étape vers le capital de croissance est un site Web interactif (<http://growth.ic.gc.ca/>) qui concerne l'acquisition de compétences dans le domaine de l'investissement. Le programme fournit des renseignements détaillés sur la manière dont les entrepreneurs peuvent évaluer dans quelle mesure ils sont prêts à investir, répondre à des questions sur les investisseurs éventuels et préparer des propositions d'investissement tenant compte des besoins en information des investisseurs.

Simplifier et accélérer les procédures d'enregistrement, d'obtention de licences, de conformité aux règlements sur le travail et l'impôt et officialiser, lorsqu'il y a lieu, les petites et moyennes entreprises.

Depuis 1994, les petites entreprises canadiennes ont indiqué qu'il fallait réduire le fardeau de la réglementation afin d'améliorer leur croissance et leur développement. Pour simplifier les exigences réglementaires, la perception des taxes, les frais d'utilisation et les exigences en matière d'information du gouvernement, le gouvernement du Canada passe à une prestation des services en direct plus rationalisée. Le 1^{er} janvier 2001, la stratégie du Canada « Gouvernement en direct » a été lancée afin de faciliter l'accès aux occasions d'affaires.

En outre, la communauté des petites entreprises a constaté qu'elle consacrait trop de temps à remplir les divers formulaires du gouvernement. Pour régler ce problème, on a entrepris cette année (2000-2001) d'effectuer le suivi d'une étude de 1995 ayant produit des données de base sur les dépenses consacrées par les PME à la transmission de renseignements au gouvernement, le Forum mixte sur la réduction de la paperasserie. Cette étude de suivi sera axée sur les exigences régulières et récurrentes du gouvernement dans ce domaine (p. ex. déductions sur la paie, perception des taxes, relevés d'emploi, vérifications et enquêtes) et sur l'examen du processus de soumissions pour la fourniture de biens et de services au gouvernement. On évaluera si le gouvernement du Canada progresse et allège le fardeau des PME à cet égard.

Soutenir les fournisseurs de services non financiers du secteur privé afin qu'ils puissent élargir l'accès des PME aux nouvelles technologies et à la formation, ce qui permettra à ces dernières d'être plus concurrentielles sur les marchés nationaux et internationaux.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) étudie les nouvelles technologies et des modèles de formation susceptibles d'aider les PME à s'adapter à un environnement de libre-échange. Par exemple, le MAECI a signé un protocole d'entente avec l'Argentine et le Chili pour relier les PME au processus de création de la zone de libre-échange des Amériques, afin de les aider à prospérer dans cet environnement commercial en évolution et de présenter les PME canadiennes aux PME des pays hôtes. Ces protocoles permettant aux gouvernements d'examiner de nouveaux mécanismes qui pourraient intégrer les PME aux processus de la ZLEA, les entreprises détenues par des femmes ou par des Autochtones font l'objet d'une attention particulière. La formation entre Autochtones, par exemple, favoriserait la formation dans le pays et la connaissance des produits et des services basés sur la technologie. Le Canada, l'Argentine et le Chili ont déjà envisagé de tenir des séances de formation. Le Canada a accueilli des délégués des pays signataires du protocole en 1999 et en 2000, et on s'efforce de relier les institutions aux pays partenaires pour concevoir un projet de séances de formation entre Autochtones pour 2001.

Promouvoir des partenariats entre les PME en vue de leur permettre de s'aider mutuellement à mener leurs affaires et de moderniser leur gestion.

Par l'intermédiaire du portefeuille de l'industrie, le gouvernement du Canada a conclu diverses ententes de partenariat avec des organisations régionales et des organismes de développement. Ensemble, ils ont investi plus de 500 millions de dollars américains dans des programmes de soutien à la croissance des petites entreprises, y compris des micro-entreprises. Les organismes du portefeuille coopèrent activement à l'analyse des politiques et des programmes, l'échange d'informations dans le cadre des consultations, la création et la prestation de programmes et de services, et l'appui financier.

À titre d'exemple, les organismes régionaux et économiques canadiens ont des programmes axés sur les besoins des PME dans leurs régions respectives et gèrent un réseau de sociétés de développement des entreprises, dont 252 sociétés d'aide au développement des collectivités

(SADC) des collectivités rurales. Les SADC, des organisations de développement local financées par le gouvernement fédéral et à but non lucratif, sont gérées par des conseils d'administration bénévoles et un personnel salarié. Les SADC fournissent une aide financière et non financière aux petites entreprises et aux collectivités en fonction des besoins locaux. Une SADC typique a un budget d'exploitation annuel de 200 000 \$, un fonds d'investissement de 2,2 millions de dollars et un portefeuille de 100 prêts de 24 000 \$ en moyenne. Ensemble, les SADC desservent une population de 35 000 personnes. Bien que les prêts des SADC soient à haut risque, le taux d'impayés est peu élevé (3 à 6 p. 100 pour toutes les régions) en raison de l'analyse soignée du risque et d'un appui local solide. Le capital offert par les SADC génère par effet de levier 1,3 million de fonds additionnels pour les zones rurales.

Des protocoles d'entente sur la promotion du commerce international des PME ont été signés par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) en mai 1999 avec l'Argentine et en novembre 1999, avec le Chili. Ces protocoles sont censés renforcer et promouvoir des moyens nouveaux et novateurs qui permettent d'établir des liens de coopération commerciale et technique avec les PME de la région. Ils doivent également favoriser et accélérer les exportations de produits basés sur la technologie, du savoir-faire et des connaissances en gestion des PME canadiennes à destination des pays partenaires de la ZLEA.

Aux termes du protocole d'entente entre le MAECI et la *Corporación de Fomento de la Producción*, organisme chilien de développement économique, et le Secrétariat de Pequeñas y Medianas Empresas, secrétariat argentin des petites et moyennes entreprises, le Canada et les pays partenaires ont convenu de collaborer à l'élaboration d'un plan qui doit permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- échanger les meilleures pratiques et l'information à l'appui de la promotion des activités commerciales internationales des PME;
- des mécanismes efficaces pour accroître les exportations dans les deux pays;
- favoriser les coentreprises et les alliances stratégiques entre les PME canadiennes et chiliennes,
- poursuivre la promotion des activités commerciales internationales des PME détenues par des femmes et par des Autochtones;
- créer des possibilités de programmes de formation et de transfert des technologies;
- encourager la participation d'entrepreneurs et de fonctionnaires chiliens et canadiens à des activités commerciales dans les deux pays.

Les protocoles d'entente signés avec le Chili et l'Argentine peuvent procurer de grands avantages aux PME, notamment des liens directs avec des experts, des acheteurs et des fournisseurs de technologies, des programmes de formation et de transfert de technologies, une connaissance des secteurs commerciaux et industriels, ainsi que des possibilités de partenariats et d'alliances.

Voici certaines des activités réussies en Argentine :

- mission commerciale de femmes d'affaires au Canada en juillet 1999, suivie par une délégation au Congrès international de la petite entreprise à Toronto en octobre 1999;
- mission des nouvelles exportatrices en Amérique du Sud et délégation canadienne au Sommet économique des femmes des Amériques en novembre 1999;
- appui du Secretariat de Pequeñas y Medianas Empresas au premier projet pilote canadien de la Mission commerciale en direct (conçu par le MAECI pour accroître l'efficacité des PME qui participent aux missions commerciales);
- accord général de coopération entre Femmes propriétaires d'entreprises du Canada et Fuerza Empresaria, une association commerciale active de femmes d'affaires argentines;
- plusieurs occasions de collaboration l'an prochain sur des produits basés sur la technologie, les compétences en gestion et les besoins en infrastructure des PME (relevés au cours d'une récente visite du conseiller auprès du Secretariat de Pequeñas y Medianas Empresas).

Au Chili, le protocole optimise la participation des entreprises détenues par les Autochtones et les femmes. Un travail a été accompli en vue du développement de liens entre une organisation de femmes d'affaires locales, la Filial Chilena del *Women's World Banking* (l'association chilienne de la Banque mondiale des femmes) et Femmes propriétaires d'entreprises du Canada. Plusieurs profils d'entreprises prêtes à l'exportation dirigées par des femmes chiliennes ont été reçus en vue d'un jumelage entre entreprises, et on espère que plusieurs entreprises participeront à la prochaine conférence internationale des femmes au Canada qui devrait se tenir en 2001. En ce qui concerne le plan pour les entreprises autochtones, un groupe de propriétaires indiens mapuche de PME est venu au Canada en juillet 2000. Au Canada, la délégation a participé à la conférence d'affaires et à la foire commerciale NEXUS de l'Assemblée des Premières nations. La visite représente un pas vers le rattachement à nos réseaux commerciaux de groupes qui n'en ont jamais fait partie.

Le dossier autochtone prend de l'ampleur en Amérique du Sud, et les deux parties signataires du protocole souhaitent étudier les possibilités d'échanges entre les Autochtones propriétaires d'entreprises dans la région.

Grâce au MAECI et Entreprise autochtone Canada, un groupe de femmes autochtones canadiennes se sont rendues en Nouvelle-Zélande en juin 1999 pour assister au premier séminaire d'affaires des femmes exportatrices autochtones qui a été organisé par Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et à la Conférence/Réseau des femmes dirigeantes de l'APEC. Grâce au séminaire, les femmes d'affaires autochtones qui souhaitent élargir leurs activités d'exportation ont pu créer un réseau avec d'autres femmes autochtones du monde entier et faire entendre leur voix dans l'APEC.

En 1997, le Canada a été l'hôte de la réunion des ministres des PME à Ottawa. À cette occasion, la création d'un programme de formation et d'accréditation de conseillers à la petite entreprise a été approuvée. Ce projet établira une norme pour l'exercice de la profession des conseillers à la petite entreprise reconnue dans la région de l'APEC et un programme complet de formation à distance menant à l'accréditation des personnes qui respectent cette norme.

Le Programme des conseillers à la petite entreprise de l'APEC profitera aux pays d'Amérique latine qui sont également membres de l'APEC, puisqu'il donnera les outils nécessaires à l'établissement de leur propre cadre appliqué aux conseillers à la petite entreprise qualifiés. Le programme favorisera aussi les partenariats et la croissance des entreprises dans un contexte mondial de libre-échange. Cogéré par la Direction générale de la politique de la petite entreprise d'Industrie Canada et par l'Université des Philippines, le projet débouchera sur la création d'un réseau d'instituts et d'organisations aptes à mettre en oeuvre le programme dans la région de l'APEC.

De plus, l'Agence canadienne de développement international exécute également plusieurs projets d'appui aux PME des pays en développement, et son Programme de coopération industrielle soutient des partenariats entre entreprises privées du Canada et de pays en développement. En 1999-2000, un montant d'environ 10 millions de dollars a servi à soutenir ce type de partenariats dans les Amériques. Les projets qui ont bénéficié d'une aide ont été réalisés dans des secteurs tels que l'hydroélectricité (Costa Rica), les transports (Argentine), les forêts (Chili) et le pétrole (Venezuela).

Promouvoir la coordination inter-institutionnelle en créant des mécanismes d'échange efficaces entre des institutions publiques nationales et locales qui appuient les PME et en facilitant leurs liens avec le secteur privé.

Les Centres de services aux entreprises du Canada mettent l'accent sur l'amélioration du démarrage, de la survie et de la croissance des PME, en donnant aux gens d'affaire de toutes les régions du Canada un accès à des renseignements et à des coordonnées exacts, à jour et pertinents.

Le Centre des occasions d'affaires internationales a été établi conjointement par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et Industrie Canada pour associer les perspectives d'affaires signalées par les délégués commerciaux du Canada à l'étranger aux intérêts commerciaux des entreprises canadiennes, en particulier des PME. Le Centre utilise des bases de données électroniques comme WIN Exports du MAECI et le Réseau des entreprises canadiennes d'Industrie Canada pour relever les possibilités de promotion du commerce international et y faire participer les entreprises canadiennes. WIN Exports est une base de données électronique qui énumère environ 23 000 exportateurs canadiens et leurs capacités. Les délégués commerciaux l'utilisent chaque jour pour trouver de l'information sur les exportateurs canadiens et répondre rapidement à des clients étrangers éventuels. Le Réseau des entreprises canadiennes est une base de données en direct qui contient de l'information sur des milliers d'entreprises canadiennes et plus de 200 000 produits et services. Le site relie des acheteurs et

des distributeurs et permet aux entreprises de trouver des sources d'approvisionnement, des partenaires, des agents, des produits de coentreprises et d'autres renseignements utiles.

La Banque de développement du Canada (BDC) est une société d'État dont le mandat est de promouvoir la création et le développement des PME en fournissant un financement spécialisé et une vaste gamme de programmes de services-conseils à l'entreprise, de formation et de mentorat. En ce qui concerne les exportateurs, l'aide de la BDC est conçue pour répondre aux besoins des entreprises qui préparent leur première entrée sur un marché étranger et soutenir celles qui exportent déjà. La BDC offre également divers programmes et services financiers, entre autres :

- le Fonds de développement des industries culturelles
- le capital destiné à la croissance des entreprises autochtones
- des prêts à l'innovation
- le Programme micro-entreprise
- les prêts Productivité plus
- les capitaux de prédémarrage
- le Programme de prêts aux étudiants entrepreneurs
- les prêts à terme
- le Fonds de développement de l'industrie touristique
- les prêts à redevance
- le capital de risque
- le fonds de roulement
- le programme de financement pour jeunes entrepreneurs.

En outre, elle offre des programmes et des services de consultation sur les aspects suivants :

- une aide en gestion d'entreprise
- des conseils pour l'exportation
- un système des points de contrôle critiques pour l'analyse des dangers
- une aide à la certification ISO
- un programme de formation et de counselling destiné aux nouveaux exportateurs et
- la planification stratégique

Par ailleurs, le programme *Vers le Sommet de la BDC* offre une combinaison de services de mentorat individuel avec des entreprises chevronnées aux femmes qui viennent de créer leurs entreprises, des ateliers de formation qui incluent un volet axé sur la vérification, la commercialisation, les finances et l'expansion, et des tables rondes sur le réseautage. La BDC administre également *Vers l'entreprise*, un programme de counselling et de mentorat, qui doit aider les femmes à planifier et à lancer leur propre entreprise.

Demander que les organisations régionales et les organismes de développement gouvernementaux, multilatéraux et bilatéraux intervenant dans la région aident à la réforme stratégique et investissent, au cours des trois prochaines années, entre 400 et 500 millions de dollars américains dans des programmes, notamment de formation et d'assistance technique, à l'appui des actions définies dans le Plan d'action.

Depuis des années, le gouvernement du Canada a investi, par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et d'autres ministères, plus 400 millions de dollars américains dans des programmes qui fournissent de la formation, une aide technique et de meilleures occasions d'affaires en vue du développement des petites et moyennes entreprises en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Agence canadienne de développement international

Par exemple, l'ACDI soutient un projet de 500 000 \$ mené par l'Université McGill et l'Association argentine des organisations du littoral pour la surveillance des produits laitiers afin d'assurer la viabilité de l'industrie laitière de Santa Fe (Argentine) aux prises avec la concurrence du Mercosur (ou Marché commun du Sud), bloc commercial dont la croissance est la plus rapide du monde, et avec la mondialisation économique. Le projet vise à améliorer la capacité de production des petits producteurs et des organisations de producteurs laitiers ainsi qu'à les aider à définir des politiques et des normes.

Dans le cadre d'un projet de 760 000 \$, l'ACDI aide la Coopérative Quiindy du Paraguay à accroître la production agricole par le transfert du savoir-faire canadien en production, classement et commercialisation de produits agricoles. L'adoption des méthodes canadiennes assurera un meilleur contrôle de la qualité des fruits et des légumes produits, ce qui devrait améliorer les ventes et augmenter les recettes.

Le projet de relance socioéconomique de 8 millions de dollars de l'ACDI au Guatemala appuie également le développement des PME. Il aide au renforcement de l'infrastructure sociale et économique dans certaines municipalité de San Marcos, l'une des zones touchées par le conflit à présent terminé. Ce projet, exécuté en collaboration avec les autorités municipales et les organisations locales, doit permettre de définir et de mettre en oeuvre des projets sociaux et économiques avec le Fonds d'investissement social du Guatemala et le Fonds pour la paix.

L'ACDI contribue au développement des micro-entreprises en Jamaïque, où elle participe à un projet de 3 millions de dollars en faveur d'un développement économique équitable. Le projet vise à fournir un accès équitable au crédit en aidant à la mise sur pied d'une organisation autonome qui aura pour mandat principal d'accorder des prêts aux micro-entreprises jamaïcaines n'ayant pas de biens en garantie. On cherchera également les moyens de créer des groupes de solidaires parmi les micro-entreprises participantes.

En Haïti, l'ACDI participe actuellement à deux projets d'appui au développement coopératif et aux PME. Le premier projet de 3,1 millions soutient la création de coopératives de crédit ou d'épargne. Depuis son lancement en 1998, environ 60 coopératives ont ouvert leurs portes pour donner accès à un financement à la population et aux PME. Le deuxième projet de 2,6 millions de dollars qui doit aider à créer et à renforcer les coopératives agricoles du pays a également été établi en 1998. Depuis le début, 14 coopératives se sont ouvertes et offrent des services aux micro-entreprises et aux PME agricoles.

ENREGISTREMENT DES PROPRIÉTÉS

Au Sommet des Amériques de 1998 à Santiago, les dirigeants ont reconnu que l'enregistrement des titres de propriétés urbaines et rurales faisait partie intégrante des progrès qui assureront à tous un avenir plus prospère.

Le gouvernement du Canada est conscient de l'importance des systèmes d'enregistrement des propriétés et s'est efforcé d'établir au Canada des procédures justes et équitables dans ce domaine. Le résumé ci-après décrit les différents aspects des systèmes d'enregistrement canadiens en rapport avec le Plan d'action.

Simplifier et décentraliser, au besoin, les procédures d'enregistrement des propriétés en adoptant des procédures transparentes et simplifiées pour l'attribution des titres et l'enregistrement, en diffusant de l'information concernant ces procédures, en utilisant des technologies de pointe pour le géocodage des propriétés, la cartographie par ordinateur et le stockage informatisé des documents, en intégrant des mécanismes de rechange pour le règlement des différends et en évitant le redoublement des frais administratifs appliqués à l'obtention de titres et à l'enregistrement.

Comme le précise la *Loi constitutionnelle de 1867* du Canada, l'assemblée législative de chaque province canadienne a compétence exclusive pour édicter les lois relatives aux droits de propriété et aux droits de la personne dans la province. Cette compétence couvre la création de droits de propriété, leur transfert et leurs caractéristiques générales, la loi sur la location immobilière, les fiducies, les testaments, la succession, les transports fonciers et l'aménagement du territoire.

Dans les provinces qui fonctionnent selon le régime de la common law (c'est-à-dire toutes sauf le Québec qui applique le droit civil), on entend par « biens immobiliers » la terre, ce qui inclut les mines et les minéraux, les bâtiments, les structures, les améliorations et autres installations fixées à terre, sur terre ou sous terre. Selon l'un des principes de base de la loi sur les biens immobiliers, un vendeur ne peut conférer un titre plus important que celui qu'il détient. En conséquence, chaque province canadienne régie par la common law dispose d'un système d'enregistrement qui détermine la hiérarchie des droits et aide le vendeur à établir la validité d'un titre de vente.

Les lois sur les titres fonciers des provinces de l'Ouest canadien et de l'Ontario se fondent sur un système de publication des intérêts, appliqué dans toutes les provinces de l'Ouest, sauf en Colombie-Britannique (C.-B.). Le système de la C.-B. reconnaît non seulement la priorité mais également le principe de présomption réfutable du droit de propriété. Toutes les lois contiennent des éléments du régime de la common law et prévoient des systèmes d'indemnisation pour pertes causées par une défaillance des systèmes.

Par exemple, les systèmes d'enregistrement des titres fonciers en C.-B. et en Ontario se basent sur la notion de titre. Les systèmes permettent un nombre illimité de demandes relatives au même terrain et facilitent l'enregistrement de droits fondamentaux aux termes de la common law sur les biens immobiliers. Même si les systèmes reposent tous sur le principe de priorité, ils

facilitent également les négociations privées et tendent à réduire les coûts des transactions immobilières.

La *Land Titles Act* de la Colombie-Britannique applique un système d'enregistrement des titres fonciers élaboré en Australie du Sud en 1858. Le système a été adopté dans les provinces de l'Ouest du Canada, pour la facilitation du transfert et pour sa simplicité, sa rapidité et ses faibles coûts de transports fonciers. L'assurance fait partie intégrante du système, grâce à un fonds d'indemnisation en cas d'erreur du système.

En 1998, le ministre ontarien de la Consommation et des Relations commerciales a annoncé que l'Ontario passerait à un système informatisé d'enregistrement des titres fonciers. Il est prévu que les instruments relatifs aux intérêts fonciers - actes, baux, hypothèques, mainlevées d'hypothèques et servitudes - seront créés, signés, transmis et saisis par voie électronique.

L'enregistrement des propriétés dans les territoires du Canada a été transféré aux gouvernements territoriaux : les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et le Yukon. Des systèmes informatisés d'administration des intérêts fonciers provisoires (comme les permis d'utilisation du sol et les demandes de concessions minières) sont utilisés par les bureaux régionaux du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC). Aux termes de la *Loi sur les Indiens*, le MAINC a également pour mandat d'assurer les services d'enregistrement des propriétés pour le compte des Autochtones vivant dans les réserves et des non-Autochtones qui louent des terres de réserve.

La Loi sur la gestion des terres des Premières nations est entrée en vigueur en 1999, permettant aux collectivités des Premières nations qui souhaitent établir démocratiquement leur propre code de gestion des terres et émettre des règlements hors du cadre juridique de la Loi sur les Indiens, d'exercer leurs pouvoirs dans des domaines tels les intérêts fonciers ainsi que la mise en valeur, la conservation, la protection, la gestion, l'utilisation et la possession des terres de réserves des Premières nations.

La Commission géologique du Canada et Géomatique Canada, tous deux des composantes de la Section des sciences de la terre de Ressources naturelles Canada, font figure de chef de file dans l'utilisation de nouvelles technologies pour le géocodage des propriétés au Canada. Depuis plusieurs années, la Commission géologique du Canada a acheté et traité des données numériques de télédétection et de géo-science et a contribué à faire du Canada un chef de file dans le domaine de la cartographie par ordinateur et du stockage informatisé des documents. Les années de recherches menées par le Centre canadien de télédétection, qui fait partie de Géomatique Canada, sur l'acquisition et l'amélioration des données par télédétection et par satellite, se sont aussi avérées fondamentales et ont permis au Canada et à l'industrie canadienne de rationaliser et de faciliter l'enregistrement des titres de propriétés.

À l'échelle internationale, l'Agence canadienne de développement international travaille de concert avec le gouvernement du Pérou à décentraliser les procédures d'enregistrement des propriétés. Un projet d'une valeur de 4,5 millions de dollars est actuellement en cours en vue d'aider le ministère péruvien de l'Énergie et des Mines dans les domaines de la sécurité des mines

et de la gestion environnementale. Ce projet vise également à accroître les avantages sociaux de la mise en valeur et de l'exploitation des ressources minérales dans le but de réduire la pauvreté. Il touche particulièrement les activités sous-terre de taille moyenne et comprend l'aide au Ministère pour titrer les mines.

Conformément aux cadres juridiques nationaux, établir des mesures visant à protéger les droits des populations autochtones, à offrir des programmes d'information, au besoin, afin d'assurer une plus grande sensibilisation des populations autochtones à leurs droits à cet égard.

La Loi sur la gestion des terres des Premières nations, qui a fait l'objet d'une sanction royale en juin 1999, permet à 14 Premières nations de se désengager des articles de la *Loi sur les Indiens* relatifs à la gestion des terres et d'établir leur propre régime de gestion concernant leurs terres et leurs ressources. Pour les groupes qui ont une assise territoriale, les ententes relatives à l'autonomie gouvernementale autochtone peuvent comprendre la gestion et l'enregistrement des terres. Si, auparavant, les traités ou d'autres instruments légaux ne traitaient pas des droits et des titres relatifs aux terres autochtones, les groupes autochtones peuvent à présent négocier des ententes sur des revendications territoriales globales et les mécanismes gouvernementaux. Ces ententes définissent un vaste éventail de droits et d'avantages, notamment la pleine propriété de certaines terres, des droits garantis d'exploitation des ressources fauniques et la participation à la gestion des terres et des ressources. Les ententes définitives contiennent des précisions sur l'enregistrement des titres fonciers et des propriétés. Des négociations sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales sont en cours avec des groupes autochtones de toutes les régions du Canada.

L'établissement du territoire du Nunavut le 1^{er} avril 1999 découle d'ententes sur les revendications territoriales globales et les d'accords gouvernementaux à la suite desquels le gouvernement du Canada a légiféré. Le Nunavut occupe un cinquième du territoire canadien et une grande proportion de ses habitants sont des Inuits. Le nouveau gouvernement du territoire construit sa capacité et, une fois que ses systèmes et son personnel seront en place, il assumera ses fonctions en matière d'enregistrement des propriétés, actuellement gérées par les Territoires du Nord-Ouest.

TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ

Au Sommet des Amériques de Santiago, les gouvernements se sont entendus sur l'importance d'améliorer la qualité de vie de tous les citoyens.

Chercher, dans le cadre des activités menées par des secteurs public et privé ou par des partenariats entre eux, à améliorer la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des médicaments et des vaccins, surtout pour les plus nécessiteux, en faisant la promotion des efforts déployés pour préserver la qualité, le choix et l'usage rationnels, la sûreté et l'efficacité des produits pharmaceutiques, particulièrement des médicaments essentiels, et en soutenant des initiatives régionales qui, d'ici 2002, faciliteront la recherche, le développement, la production et l'utilisation de vaccins destinés à réduire l'incidence de maladies telles que la pneumonie, la méningite, la rougeole, la rubéole et les oreillons.

Santé Canada

Santé Canada, par l'intermédiaire du Laboratoire national des pathogènes entériques (LNPE), section du Laboratoire national de microbiologie de Winnipeg (Manitoba), fournit une formation dans 20 pays d'Amérique latine et des Caraïbes relative à l'utilisation de techniques permettant d'identifier divers pathogènes entériques et de déterminer les nouvelles résistances aux antibiotiques. Le LNPE exécute également des programmes de contrôle et d'assurance de la qualité avec des pays partenaires. Ces programmes de formation et d'amélioration permettent aux pays de protéger la santé de leurs citoyens en identifiant les pathogènes rapidement et de prescrire des traitements nécessaires et efficaces.

La nouvelle stratégie canadienne sur le VIH/SIDA a été lancée par le ministre de la Santé en mai 1998, et 42,2 millions de dollars par an ont été engagés dans la lutte contre la maladie. Cette stratégie est le produit de longues consultations auprès des groupes communautaires et de bénévoles, des organisations des Premières nations et des Inuits, des chercheurs, du secteur privé, des associations professionnelles, des organismes de prestation de soins de santé et de services sociaux et des gouvernements, et surtout, auprès des Canadiens vivant avec le VIH/SIDA.

Dans le cadre de la stratégie, Santé Canada collabore avec le Réseau juridique canadien VIH/SIDA à la protection des droits des personnes infectées en examinant leur situation dans ses dimensions juridiques, éthiques et du point de vue des droits de la personne, notamment dans leur rapport avec le dépistage et la confidentialité, la mise au point de vaccins, l'accès au traitement et aux thérapies complémentaires et de rechange, et la discrimination contre les personnes infectées.

La stratégie finance également un volet collaboration internationale qui met l'accent sur l'amélioration de la capacité des Canadiens à lutter contre l'épidémie du VIH/SIDA dans le monde, en élargissant le partage d'informations et de connaissances au Canada sur le contexte mondial de l'épidémie et en contribuant à la coordination de la participation du gouvernement du Canada et des collectivités dans la mobilisation internationale. Le Comité de travail sur les questions internationales liées au VIH/SIDA a été mis sur pied par l'intermédiaire du volet de collaboration internationale de la Stratégie et par ce mécanisme, oeuvre avec le Réseau juridique canadien sur le VIH/SIDA à la réflexion sur les questions relatives aux droits des personnes malades et infectées dans le monde.

Santé Canada collabore avec le Réseau juridique canadien sur le VIH/SIDA à la protection des droits des personnes infectées et étudie actuellement certains problèmes particuliers comme le dépistage et la confidentialité, la prostitution, les soins de santé des détenus, l'accès au traitement et les différentes formes de discrimination contre les personnes infectées.

Agence canadienne de développement international

Depuis 1996, le Canada a fait passer son financement de programmes à 18 millions de dollars pour aider les pays en développement à lutter contre la tuberculose. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) appuie des programmes nationaux de lutte contre cette maladie en Équateur, en Haïti et au Pérou. Ces programmes incluent le traitement de brève durée

sous surveillance directe (TSD), une méthode de traitement des patients d'une durée de six mois faisant appel à des médicaments peu coûteux et facilement disponibles. Des travailleurs ou des bénévoles formés dans le domaine de la santé visitent quotidiennement des patients pour s'assurer qu'ils prennent bien leurs médicaments, car la surveillance est indispensable à la réussite du traitement.

Dans le cadre de l'Initiative d'immunisation de l'ACDI annoncé en 1999, 3 millions de dollars ont été fournis à l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) pour la réalisation de projets d'immunisation. Sur ce montant, 1,5 million de dollars ont été alloués au Système régional de vaccination dans les Amériques (*SIREVA II*), un projet de renforcement de la recherche épidémiologique et de la capacité des laboratoires à l'appui du développement d'un tel système, qui aboutira à la création d'un réseau de surveillance en laboratoire et de la capacité nécessaire en épidémiologie. L'objectif visé est la production de vaccins contre les infections respiratoires chez les enfants. Une technologie informatique sert à recueillir et à analyser les données nationales et régionales, à fournir une formation et un enseignement à distance et à partager les apprentissages. Le système de surveillance a eu tant de succès qu'il a attiré d'autres bailleurs de fonds internationaux et est considéré comme un modèle à reproduire dans d'autres pays, à l'extérieur de l'Amérique latine.

Un million de dollars servira à la stratégie d'éradication de la rougeole de l'OPS, dont le plan appelle à l'éradication du virus dans les Amériques d'ici l'année 2000. Aux termes de cette Stratégie, l'OPS aide les pays membres à atteindre des taux élevés de vaccination, en renforçant les systèmes de surveillance, en améliorant le diagnostic en laboratoire et en réagissant rapidement aux poussées de rougeole. À la réunion de 1999 des épouses des chefs d'État des Amériques à Ottawa (Canada), les participants ont réaffirmé leur volonté d'éradiquer la maladie dans les Amériques. Depuis cette date, l'ACDI a conçu quatre priorités de développement social dont l'une vise les besoins de santé fondamentaux tels que l'immunisation. L'investissement annuel de l'ACDI dans des projets bilatéraux de santé dans les Amériques doublera au cours des cinq prochaines années, pour atteindre environ 87 millions de dollars.

Enfin, 500 000 \$ ont été accordés à l'OPS pour l'aider à reconstituer les programmes fondés sur le processus de la chaîne du froid utilisé pour conserver les vaccins, 500 000 \$, pour aider les pays d'Amérique centrale les plus touchés par l'ouragan Mitch, soit le Salvador, le Nicaragua et le Honduras, à avoir accès à des médicaments indispensables. Le processus de la chaîne du froid consiste à transporter et à stocker les vaccins à des températures qui ne nuisent pas à leur qualité, c'est-à-dire entre deux et huit degrés Celsius, depuis le lieu de fabrication jusqu'au lieu d'administration. En 2000, le soutien aux programmes relatifs à ce processus a débouché sur le rétablissement des programmes réguliers et habituels d'immunisation ainsi que sur une aide aux campagnes de lutte contre la dengue.

Renforcer et améliorer les réseaux d'information et les systèmes de surveillance nationaux et régionaux déjà établis dans le domaine de la santé, afin de permettre aux intervenants d'avoir accès aux données dont ils ont besoin pour s'attaquer aux problèmes de santé cruciaux dans la région et pour prendre les décisions judicieuses d'ordre clinique et de gestion. Ils veilleront à élaborer, à mettre en oeuvre et à évaluer les systèmes et les technologies d'information sur la santé fondés sur les besoins, ainsi que les télécommunications, afin de soutenir la surveillance

épidémiologique, le fonctionnement et la gestion des services et des programmes de santé, l'éducation et la promotion de la santé, la télémédecine, les réseaux informatiques et l'investissement dans les nouvelles technologies de la santé.

Santé Canada

Le développement d'une infrastructure canadienne d'information sur la santé fait partie de la stratégie globale du gouvernement du Canada destinée à renouveler le système de santé et à placer le Canada à l'avant-garde d'une nouvelle société mondiale axée sur la connaissance. L'information et les applications en matière de santé font partie des secteurs d'activité dont la croissance est la plus rapide sur l'autoroute canadienne de l'information qui combine les initiatives fédérales visant à préparer les Canadiens à l'ère du numérique. En septembre 2000, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il investirait 500 millions de dollars pour accélérer le développement de systèmes d'informations modernes comme les dossiers médicaux électroniques, à l'appui de l'amélioration des soins de santé.

Santé Canada collabore étroitement avec ses partenaires provinciaux et territoriaux au développement de l'infrastructure canadienne de la santé. On travaille actuellement à l'élaboration de stratégies nationales pour rendre plus utiles les technologies de l'information et des communications (TIC) au sein du secteur de la santé et à en faciliter l'utilisation. Des priorités ont été définies : planification stratégique, télémédecine, dossiers médicaux électroniques, protection des renseignements personnels sur la santé et surveillance de la santé.

L'élaboration de politiques relatives à la protection des renseignements personnels et aux questions de confidentialité et de sécurité est un aspect déterminant de la création de cette infrastructure. Le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et des territoires partagent la responsabilité de la protection des renseignements personnels au Canada. Pour résoudre cette difficulté dans le domaine des soins de santé, il convient d'harmoniser à l'échelle du pays les mesures de protection prévues par les politiques et la législation sur les renseignements personnels concernant la santé.

Pour favoriser l'innovation et l'investissement, Santé Canada a conçu deux nouveaux programmes qui doivent permettre aux Canadiens d'obtenir en direct et rapidement des informations crédibles et accessibles sur les besoins de santé et de leur apprendre à demeurer en bonne santé et à éviter les maladies.

Le Programme des partenariats pour l'infrastructure canadienne de la santé (PPICS) est un programme incitatif de deux ans qui vise à soutenir l'utilisation d'applications novatrices des technologies d'information et des communications dans la promotion de la santé, en vue d'améliorer la santé des Canadiens et de leur offrir de meilleurs services à cet égard. Le Programme appuiera des projets dans les deux domaines stratégiques que sont les innovations basées sur les TIC relatives à la prestation des soins de santé, à savoir la télémédecine (télémédecine et santé à domicile) et les dossiers de santé électroniques. Le PPICS encourage le partage et la collaboration entre les instances responsables. Il soutiendra de modèles d'implantation de grande envergure, nationale ou régionale, préférablement ceux auxquels

participeront plusieurs instances collaborant à la réalisation de buts communs, ainsi que des projets de moindre envergure susceptibles de devenir des modèles d'implantation à vaste échelle.

Le Programme de soutien à l'infrastructure canadienne de la santé, achevé en 2000, appuie des projets d'essai, de démonstration ou des projets pilotes qui visent à démontrer et à évaluer les services basés sur des réseaux de pointe dans des domaines tels que la santé publique, la surveillance de la santé, la santé des Premières nations, l'information sur la santé de la population, l'assurance-médicaments, les soins à domicile et la télémédecine, et à mieux les faire connaître. Avec ce programme, le gouvernement du Canada encourage le secteur de la santé à utiliser les TIC et à poursuivre les essais et l'évaluation de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information dans leur domaine.

Le Réseau canadien de la santé (RCS) est un réseau nouveau et en croissance qui donne accès aux ressources des principales organisations canadiennes de santé et des grands fournisseurs internationaux d'information sur la santé. Le Réseau présente 26 programmes de Santé Canada et contient des liens avec plus de 600 projets internationaux.

Le Réseau canadien pour la santé des femmes (RCSF), qui fait maintenant partie du RCS et dont Santé Canada est membre, a été lancé officiellement en mai 1993 par des femmes représentant plus de 70 organisations réparties dans toutes les provinces et tous les territoires. Le RCSF regroupe des individus, des groupes, des organisations et des institutions qui s'intéressent aux questions liées à la santé des femmes et s'emploie, avec le Programme des centres d'excellence pour la santé des femmes financé par Santé Canada, à mieux promouvoir la communication, le partage de l'information et les échanges entre tous les intéressés.

En 1999, Santé Canada a mis sur pied un Comité consultatif sur la surveillance de la santé des femmes, qui est chargé de fournir des conseils sur les problèmes, les priorités, les méthodes et les partenariats possibles. Dans un rapport, le comité a recommandé une meilleure surveillance dans les domaines suivants : le cancer, les services d'avortement, les maladies cardio-vasculaires, le diabète et le tabagisme, et la mise au point de nouveaux systèmes de surveillance des troubles musculo-squelettiques, de la santé mentale et de la violence.

Agence canadienne de développement international

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) aide un certain nombre de pays qui cherchent à améliorer leurs systèmes d'information et de surveillance de la santé.

Par exemple, l'Agence investit 900 000 \$ sur quatre ans (1998-2002) dans une série de projets au Brésil, Promotion de la santé en action, qui mettra l'accent sur le savoir-faire, les stratégies et les meilleures pratiques du Canada. En outre, plusieurs nouveaux projets ont été approuvés : un projet de trois ans (0,5 million de dollars) destiné à renforcer le plan national de promotion de la santé du Chili (Centre de promotion de la santé de l'Université de Toronto) et un Centre d'épidémiologie des Caraïbes (CAREC), auquel l'ACDI a remis 4,1 millions de dollars entre 1996 à 2000 pour aider 12 pays des Caraïbes à lutter efficacement contre l'épidémie du VIH/SIDA. Dans le cadre de ce projet de cinq ans, on a cherché à réduire le taux de transmission,

de morbidité et de mortalité, et à atténuer les répercussions économiques et sociales du VIH/SIDA. Soulignons également l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes nationaux de lutte contre le VIH/SIDA et la contribution de la société civile à cet égard. Il convient également de mentionner que les capacités de surveillance ont également augmenté. L'ACDI fournira aussi un montant de 8 millions de dollars pour aider le CAREC à mettre en oeuvre son plan stratégique de prévention et de lutte contre l'épidémie du VIH dans les Caraïbes (2001-2005), qui découle du plan stratégique régional des Caraïbes sur le VIH/SIDA mis en place par le Marché commun des Caraïbes (CARICOM) et la Coopération II en matière de santé dans les Caraïbes. Nouvelle priorité de l'ACDI en matière de développement social, la lutte contre le VIH/SIDA bénéficiera d'un financement qui atteindra au total quelque 17 millions de dollars entre 2000 et 2004.

En réponse à une demande du ministre de la Santé de l'Équateur, l'ACDI lance actuellement un projet de 1,7 million de dollars par l'intermédiaire de l'Association pulmonaire du Canada. Le projet doit renforcer les activités de prévention contre la tuberculose et le réseau de laboratoires du pays, ainsi que la participation et la sensibilisation des collectivités.

En outre, depuis 1996, l'ACDI aide un projet sur le VIH/SIDA de 3,9 millions de dollars dans les Caraïbes. Il est mis en oeuvre par l'intermédiaire du Centre d'épidémiologie des Caraïbes, un bureau régional de l'Organisation panaméricaine de santé qui aide les ministères de la santé de 12 pays des Caraïbes à mettre en oeuvre leur propre plan national de lutte contre le VIH/SIDA. Le projet met l'accent sur le renforcement des plans d'action nationaux, notamment en ce qui a trait au diagnostic et aux soins aux personnes infectées.

Concevoir des projets destinés à réduire les lacunes relatives à l'accès à l'eau potable et à sa qualité, à l'équipement sanitaire de base et à la gestion de déchets solides, en mettant particulièrement l'accent sur les zones rurales et les zones urbaines pauvres, en appliquant les technologies existantes ou en mettant au point de nouvelles technologies appropriées, efficaces et peu coûteuses.

Au Canada, les différents niveaux de gouvernement se partagent la responsabilité de l'approvisionnement en eau potable. Au gouvernement fédéral, Santé Canada assure le rôle de chef de file dans l'élaboration des évaluations du risque en rapport avec les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada. Le ministère constitue également le secrétariat technique du Sous-comité fédéral-provincial sur l'eau potable, qui est chargé de l'établissement et de la publication des recommandations. Les provinces et les territoires se fondent ensuite sur ces recommandations pour établir leurs propres objectifs, normes ou règlements applicables. Mais l'élaboration et l'établissement de ces recommandations ou règlements ne suffisent pas à garantir la qualité de l'eau potable. Il est essentiel de faire respecter ces balises, tout comme de protéger l'eau à la source et de désinfecter l'eau potable dans le système de distribution. Tout manquement à cet égard peut entraîner des risques sérieux pour la santé humaine. On peut s'informer sur les activités relatives à l'eau potable sur le site Web du programme pour la qualité de l'eau de Santé Canada (http://www.hc-sc.gc.ca/ehp/dhm/eau_qualite.htm).

L'accès à l'eau potable est au cœur des préoccupations de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Cet accès étant considéré comme un besoin humain fondamental, l'ACDI cherche, dans ses projets, à assurer un approvisionnement en eau potable par les moyens suivants :

- des technologies à faible coût comme des pompes manuelles, les puits, les puits de sondage, les systèmes alimentés par gravité et la collecte de l'eau de pluie;
- la création de réservoirs de stockage dans les régions rurales et périurbaines;
- des systèmes de traitement de l'eau pour prévenir la contamination de l'eau et la décontaminer;
- l'amélioration des installations sanitaires et l'élimination des problèmes de santé (au moyen du contrôle des voies de transmission par le drainage).

En 1998, l'ACDI a lancé un projet de 6,2 millions de dollars sur six ans pour améliorer l'approvisionnement en eau et les équipements sanitaires de base au Nicaragua. Le projet doit assurer aux habitants de Bluefields un approvisionnement suffisant en eau potable et des services sanitaires fiables, peu coûteux et qui peuvent être gérés dans l'autonomie financière. Le projet progresse et met fortement l'accent sur l'égalité entre les sexes et la promotion de la santé au niveau local.

Au Honduras, l'ACDI finance un projet de 4,2 millions qui doit assurer l'accès à des installations d'approvisionnement en eau potable de qualité et fiables et améliorer les équipements sanitaires. Ces objectifs sont en partie atteints grâce à la formation fournie localement. Le projet est d'une telle réussite qu'il a servi de modèle à d'autres bailleurs de fonds de la région.

Dans le cadre d'un projet de 8,8 millions au Pérou, Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC) organisme financé par l'ACDI, collabore, avec les régions environnantes et les autorités locales de Lima et sept autres municipalités, au renforcement des capacités et à l'installation de systèmes d'adduction d'eau et d'égouts. Avec l'aide de l'ACDI, EUMC fournit une aide technique à la conception et à l'installation des systèmes et organise des ateliers en plomberie domestique, en santé, en hygiène et en organisation communautaire.

En plus de ces projets, les Indiens miskito et le Meadow Lake Tribal Council du Canada ont mis au point, au Nicaragua, un projet intégré d'approvisionnement en eau, d'installations sanitaires et de santé de base d'une valeur de 3,2 millions de dollars.

Prendre tous les moyens d'action possibles pour que les ressources nécessaires soient allouées à l'élaboration des lignes d'action du Plan, avec le soutien technique de l'Organisation panaméricaine de la santé. Il faudra également promouvoir la collaboration bilatérale et multilatérale et demander à la Banque interaméricaine de développement, à la Banque mondiale et à d'autres institutions de coopération financière et technique de soutenir les programmes et les activités liés à cette initiative, selon leurs priorités et champs d'intervention propres.

Santé Canada

Le gouvernement du Canada collabore à l'appui d'activités en matière de santé en tant que partenaire de l'Organisation panaméricaine de la santé. Les représentants techniques de l'OPS au Canada et la Société canadienne pour la santé internationale, une organisation nationale non gouvernementale dirigée par ses membres qui a pour mandat de faire connaître l'OPS au Canada et de promouvoir et de faciliter les possibilités de collaboration des Canadiens aux questions de santé et de développement dans les Amériques.

En ce qui a trait à la promotion de la collaboration bilatérale, des experts de Santé Canada se sont rendus en Argentine en mars 1999 pour expliquer comment le système de santé canadien est financé et administré. L'existence d'un régime d'assurance-santé équitable et universel au Canada a été le principal thème de discussion. Le partage des responsabilités entre les gouvernements fédéral et provinciaux ou territoriaux et les améliorations aux services de santé qu'apportent les technologies dans ce domaine ont aussi été examinés. Une délégation de ministres provinciaux argentins de la Santé est venue au Canada en mai 2000 afin d'étudier les mécanismes de décentralisation et les rôles et responsabilités des divers niveaux de gouvernement au Canada dans le financement et la prestation des services de santé.

Une délégation canadienne composée de représentants de Santé Canada, de centres provinciaux d'excellence pour la santé des femmes et d'un centre collaborateur (SIC) de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Organisation panaméricaine de la santé, a passé une semaine au Costa Rica au printemps 2000, dans le but de fournir de l'information sur les politiques canadiennes de santé des femmes. Cette visite débouche sur un projet de deux ans dont l'exécution est prévue pour 2001-2002. Dans le cadre de ce projet, des experts canadiens conseillent le gouvernement et l'orientent sur l'élaboration de politiques relatives à la santé des femmes.

Le gouvernement du Canada fournit un savoir-faire technique au gouvernement de St. Lucie aux fins de l'établissement de programmes de lutte contre la violence à l'égard des femmes et de la mise en place de centres d'hébergement pour les femmes victimes de violence.

Avec le Mexique, Santé Canada a amorcé des échanges entre experts sur les questions liées à la prestation de soins de santé à une population vieillissante. Deux échanges ont eu lieu, et un plan d'action a été élaboré sur les dossiers suivants : établissements de soins prolongés, maladies dues au vieillissement et programmes de promotion du vieillissement en bonne santé ou de la santé.

Mettre au point des mécanismes pour évaluer la pertinence, le coût et l'efficacité des technologies appliquées à ces problèmes de santé et autres questions sanitaires prioritaires.

Santé Canada

À la neuvième Conférence des épouses des chefs d'État et de gouvernement des Amériques qui s'est tenue à Ottawa (Canada) à l'automne 1999, Santé Canada a présenté un exposé sur l'utilisation des technologies de télémédecine et produit un vidéo en anglais, en espagnol et en

français pour montrer en quoi ces technologies suppriment les obstacles de la distance, de l'accès aux services de santé et du coût. La télémédecine est l'un des principaux domaines en croissance dans le domaine des innovations technologiques en matière de santé au Canada et dans l'hémisphère.

En 1999, Santé Canada a lancé un programme sur Internet, le Réseau d'information sur la santé mondiale, un système international d'avertissement unique servant au dépistage précoce et à l'examen critique des risques sanitaires et d'autres problèmes de santé publique. À l'heure actuelle, le Réseau couvre 30 maladies contagieuses. Il comportera bientôt un moteur de recherche intelligent et sera élargi à d'autres domaines comme la salubrité des aliments et la qualité de l'eau, la santé environnementale et les répercussions des catastrophes naturelles sur la santé des populations. Le Laboratoire de lutte contre la maladie de Santé Canada et l'Organisation mondiale de la santé collaborent à ce projet pilote.

LES FEMMES

L'égalité entre les sexes occupe une place importante dans le processus du Sommet des Amériques. Pour renforcer le rôle des femmes dans les sphères politiques, sociales et économiques, les gouvernements se sont engagés à entreprendre un certain nombre d'actions au Sommet de 1998 à Santiago.

Renforcer ou établir, lorsqu'ils n'existent pas, des mécanismes nationaux et des organes gouvernementaux, ainsi que les réseaux régionaux et sous-régionaux correspondants, chargés de promouvoir l'égalité juridique et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, et fournir en temps opportun les ressources financières suffisantes pour permettre à ces entités de promouvoir, de coordonner et d'exécuter les engagements pris par les États à la Conférence mondiale des droits de l'homme, à la Conférence internationale sur la population et le développement, au Sommet mondial pour le développement social, au Sommet des Amériques, à la quatrième Conférence sur les femmes et au récent Consensus de Santiago de la VII^e Conférence régionale de suivi de Beijing.

Le Canada est résolu à faire avancer l'égalité entre les sexes et les droits humains des femmes dans ses activités internationales. Son action dans ce domaine se fonde sur la conviction que l'égalité juridique est un aspect essentiel des progrès des droits de la personne et du développement démocratique, et qu'un développement durable et équitable ne pourra se faire que si les femmes peuvent y contribuer à part égale en tant que partenaires, décideuses et bénéficiaires.

Le Canada soutient le travail des organisations internationales qui conçoivent et mettent en oeuvre des politiques et des programmes reliés à l'égalité des sexes et qui cherchent à intégrer ce concept dans leur travail. Citons, par exemple, l'adoption par le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) des conclusions qui ont été convenues sur l'intégration d'une approche intégrée entre les femmes et les hommes ainsi que d'autres initiatives du même ordre prises au sein du Commonwealth, de l'Organisation des États américains, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, de l'Organisation de coopération et de développement économiques et du Forum de coopération économique Asie-Pacifique.

Résolu à faire progresser et à protéger les droits humains des femmes et l'égalité entre les sexes, le gouvernement du Canada est convaincu qu'une Commission interaméricaine des femmes (CIF) puissante et efficace est indispensable à la promotion de ces objectifs dans l'hémisphère. En collaboration avec le Mexique et le Pérou, le Canada a proposé une résolution sur le statut des femmes des Amériques et sur le renforcement et la modernisation de la Commission interaméricaine des femmes à la 29^e assemblée générale de l'OEA, qui vise à améliorer ses liens avec d'autres entités de l'hémisphère et de rendre son action plus stratégique. Cette intervention a été complétée par une résolution dirigée par le MAECI en faveur de l'augmentation du nombre de femmes nommées à des postes cadres dans l'OEA et d'une représentation égale des femmes dans tous les postes d'ici 2005.

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Le MAECI a promu les droits humains des femmes dans le suivi et la mise en oeuvre de la Déclaration et du programme d'action de Vienne. Dans les conclusions pour 1998-2002 convenues au sein de l'ECOSOC, le MAECI a contribué à ce que l'on souligne fermement l'importance des mesures destinées à intégrer la question des droits humains des femmes dans tout le système de l'ONU, en s'inspirant des résolutions antérieures de la Commission des droits de l'homme (CDH), et à ce que l'on reconnaisse la nécessité d'une coopération de tout le système dans des activités visant à éliminer la violence à l'égard des femmes, notamment par le suivi des recommandations de la Rapporteuse spéciale du CDH sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences.

Dans le cadre du processus + 5 de Vienne, le MAECI a octroyé des fonds pour la tenue d'un forum d'organisations non gouvernementales sur les droits de la personne à Ottawa (Canada). Deux cent cinquante porte-parole de 150 organisations de la société civile et de groupes autochtones se sont rassemblés pour évaluer la situation des droits de la personne dans le monde. Plusieurs thèmes ont été abordés, notamment les droits humains des femmes.

Aux Nations Unies, le Canada a soutenu, à l'appui de l'approche intégrée entre les femmes et les hommes, un certain nombre d'initiatives telles que la rédaction, en 1997, d'une résolution consensuelle à la Commission de la condition de la femme en faveur de cette intégration dans toutes les politiques et les programmes du système de l'ONU. Le Canada est aussi intervenu pour que les organes de l'ONU (le Conseil de sécurité, par exemple) qui ne se sont jamais occupés de cet aspect intègrent cette notion. Le Canada défend également, avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, une résolution présentée depuis longtemps à l'Assemblée générale et à la Commission de la condition de la femme en faveur de l'amélioration du statut des femmes au Secrétariat des Nations Unies, en parvenant notamment à faire en sorte que les femmes y soient représentées à part égale.

Condition féminine Canada

À l'échelle nationale, Condition féminine Canada (CFC) a produit en 1999 un document de travail sur l'expérience du Canada relativement à l'approche intégrée entre les femmes et les

hommes. CFC y examine le contexte actuel dans lequel s'inscrit la réalisation d'une analyse comparative entre les sexes au sein du gouvernement fédéral, en mettant en lumière les aspects que l'on considère très importants pour la création d'un environnement favorable. Le document présente ensuite deux études de cas portant sur des changements dans le secteur des politiques, qui illustrent la difficulté d'effectuer des analyses comparatives efficaces et d'influencer les processus décisionnels. Enfin, le document examine certains défis et les prochaines étapes à franchir en vue de l'application d'une approche plus systématique et pansectorielle de l'élaboration de politiques en faveur de l'égalité.

À l'échelle internationale, CFC participe activement à des réunions à l'échelon ministériel ou à d'autres réunions de l'Organisation des États américains, du Forum de coopération économique Asie-Pacifique, de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, du Commonwealth, de *La Francophonie* et de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Ces réunions contribuent à promouvoir, au sein de ces organisations internationales, des objectifs communs en matière d'égalité entre les sexes et des pratiques fondées sur l'analyse comparative.

Le Canada participe activement, au sein de ces organisations, à l'élaboration de nouveaux mandats et de nouveaux plans d'action en faveur de la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'intégration de points de vue tenant compte des sexospécificités dans l'élaboration des politiques comme le Programme interaméricain de promotion des droits humains des femmes, de l'équité et de l'égalité entre les sexes.

En novembre 1998, avec l'appui de CFC, le Metro Action Committee on Public Violence Against Women and Children et le projet international sur les droits des femmes du Centre d'études sur les réfugiés de York University ont organisé une réunion portant sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Plus de 40 représentants de toutes les ONG au Canada, des fonctionnaires fédéraux et des universitaires ont participé à la réunion qui a permis de mieux comprendre la CEDAW grâce à un dialogue ouvert sur les réalisations de cette Convention de l'ONU et la manière dont il serait possible de l'exploiter plus efficacement pour faire progresser ce dossier. Les participants ont défini des mesures pratiques destinées à améliorer les processus d'établissement de rapports et de surveillance que doivent utiliser les ONG, les universitaires et les gouvernements. Ils ont discuté de l'élaboration de stratégies plus efficaces d'utilisation de la Convention et de son Protocole facultatif, ont commenté un rapport provisoire préparé par le Canada et contribué à une étude pilote effectuée dans six pays sur l'impact de la CEDAW. Le rapport définitif a été présenté au Comité de la CEDAW à New York (États-Unis) en janvier 1999.

CFC a également cofinancé l'atelier interaméricain sur les droits de propriété intellectuelle des femmes autochtones qui s'est tenu à Ottawa en avril 1999 et auquel ont participé des femmes autochtones de 20 pays. L'atelier a été convoqué par les Femmes autochtones des Amériques, une organisation internationale créée par des organisations canadiennes de femmes autochtones pour améliorer la situation socio-économique et juridique des femmes autochtones dans les Amériques.

CFC a alloué du financement et de l'aide aux études de la condition féminine et aux chercheuses spécialisées en vue de l'élaboration d'indicateurs et de méthodologies de recherche à l'appui du renforcement des analyses comparatives et de la surveillance des engagements internationaux du Canada en matière d'égalité entre les sexes. En outre, CFC collabore avec une coalition d'ONG qui assurent cette surveillance.

Agence canadienne de développement international

L'utilisation et le fonctionnement du Fonds canadien pour la promotion de l'égalité entre les sexes sont orientées par la politique de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) sur l'égalité entre les sexes qui a été mise à jour en mars 1999. Le Fonds appuie cet objectif par les moyens suivants :

- promotion d'une participation égale des femmes aux processus décisionnels;
- aide aux femmes et aux filles en faveur du plein exercice de leurs droits;
- réduction des inégalités relatives au contrôle des ressources et à leurs accès et aux retombées du développement.

Depuis 1998, environ 24 millions de dollars ont été octroyés pour l'exécution de divers engagements internationaux relatifs à la réduction de la pauvreté, à la violence et à la participation aux processus politiques, économiques et sociaux, à la démarginalisation économique, à la santé et à l'éducation. Un financement est affecté à l'appui d'interventions stratégiques d'organisations des gouvernements et de la société civile portant sur les inégalités entre les sexes. Cette action a pour axes précis la violence à l'égard des femmes, leur participation politique et la discrimination sur le marché du travail.

L'aide des fonds pour la promotion de l'égalité entre les sexes a favorisé une participation politique et une représentation plus fortes des femmes aux élections dans six régions de la Colombie. Au Paraguay, un programme contre la violence conjugale appuie une nouvelle loi à ce sujet, la formation du personnel policier et judiciaire, les maisons d'hébergement et l'amélioration de la santé des victimes de violence conjugale. Au Brésil et à Trinidad-et-Tobago, on a procédé à des réformes juridiques en faveur de la protection des travailleuses, tandis qu'au Nicaragua, les conditions de vie économiques et politiques des femmes des régions rurales ont été améliorées.

Examiner les lois actuelles et leur application afin de cerner les obstacles qui empêchent les femmes de participer pleinement à la vie politique, économique, sociale et culturelle de leurs pays. Le cas échéant, promouvoir des réformes juridiques ou adopter de nouvelles lois pour éliminer toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes, et de protéger les droits des enfants.

La *Charte canadienne des droits et libertés* garantit l'égalité à tous, sans discrimination fondée sur le sexe, la race, l'origine nationale ou technique, la couleur, la religion, l'âge, le handicap ou sur d'autres motifs tels que l'orientation sexuelle. Elle protège également les lois, les programmes ou les activités qui ont pour objectif l'amélioration de la situation des personnes désavantagées. En plus de la *Charte*, la législation fédérale et provinciale ou territoriale sur les droits de la personne interdit la discrimination. La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et le Code canadien du travail contiennent également des dispositions à l'appui de l'égalité en milieu de travail. En 1998, la Commission canadienne des droits de la personne a collaboré avec Développement des ressources humaines Canada et Condition féminine Canada (CFC) à la préparation de politiques modèles contre le harcèlement en milieu de travail. Deux politiques, l'une visant les petites entreprises, et l'autre, les moyennes et grandes entreprises, ont été élaborées.

Grâce au financement accordé par CFC en 1999, le Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes a entrepris un projet de sensibilisation afin d'éduquer et d'informer le public sur les questions fondamentales d'égalité que posent la *Charte canadienne des droits et libertés* et à les faire mieux comprendre. Ce projet comprenait la préparation et la dissémination de matériel d'éducation destiné au grand public et à des publics-cibles sur ces questions et sur les cas portés devant les tribunaux par des femmes.

Depuis 1995, à l'occasion de son Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes, le gouvernement a plusieurs mesures législatives fondamentales qui renforcent la capacité du système de justice pénale de contrer la violence à l'égard des femmes et des enfants, notamment :

- des restrictions régissant la propriété et l'utilisation d'armes à feu;
- des restrictions quant aux possibilités d'invoquer l'intoxication extrême comme moyen de défense;
- le renforcement des dispositions déjà prévues par la législation criminelle relativement à la violence contre les femmes et les enfants;
- des engagements à ne pas troubler la paix plus efficaces (ordonnances préventives des tribunaux);
- des dispositions prévoyant des peines plus longues pour les crimes motivés par la haine basée sur le sexe, la race, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle ou d'autres caractéristiques;
- le renforcement des régimes correctionnels et de détermination de la peine en ce qui concerne les délinquants présentant un risque élevé de récidive, particulièrement les personnes condamnées pour des infractions de nature sexuelle et d'autres crimes violents;
- des mesures permettant au Canada d'entreprendre des poursuites contre les Canadiens qui voyagent à l'étranger à des fins d'exploitation sexuelle à l'égard des enfants;

- le renforcement de l'interdiction de pratiquer la mutilation des organes génitaux des femmes ou des filles;
- des restrictions visant l'admissibilité à la liberté conditionnelle de certains détenus purgeant des peines d'emprisonnement à perpétuité;
- des restrictions sur l'accès de la défense et des plaignants aux dossiers confidentiels de témoins dans des causes d'agression sexuelle.

De concert avec la Commission de la condition de la femme, la Commission des droits de l'homme (CDH) et l'Assemblée générale des Nations Unies, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international s'emploie à soutenir activement les résolutions appelant à l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, à reconnaître que cette violence constitue une violation des droits humains des femmes, à éliminer les pratiques traditionnelles ou coutumières nocives pour la santé des femmes et des filles, notamment les mutilations des organes génitaux. En réponse à la résolution proposée par le Canada à la CDH en 1994, une rapporteuse spéciale a été nommée et chargée de chercher et de recevoir de l'information sur cette question, de recommander des mesures visant à éliminer cette violence et ses causes et à remédier à ses conséquences. La rapporteuse en est actuellement à son troisième mandat, et cette initiative dirigée par le Canada a gagné des appuis, plus de 70 coparrains de tous les groupes régionaux s'y étant associés.

Remplir les engagements pris concernant le statut de la femme au Sommet des Amériques, et en assurer le suivi, avec l'appui de la Commission interaméricaine des femmes et en collaboration avec la société civile, la Banque interaméricaine de développement, la Banque mondiale, la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes et d'autres entités de coopération internationale, en se servant au besoin du système d'indicateurs adopté par les pays des Amériques à Montelimar, au Nicaragua.

Condition féminine Canada (CFC) effectue une analyse sexospécifique au sein de l'administration fédérale depuis 1976. Par ailleurs, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a également adopté ce type d'analyse comme facteur du processus de développement depuis plus d'une dizaine d'années.

En mars 1998, CFC a financé un symposium international sur les indicateurs économiques de l'égalité entre les sexes afin de stimuler le débat sur les politiques publiques et de contribuer à un travail international dans ce domaine. En 1999, CFC a, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, élaboré et publié, une série de repères principaux dans un document intitulé Indicateurs sur l'égalité économique entre les sexes, un document qui est actuellement mis à jour.

L'ACDI a également préparé un Guide des indicateurs sexospécifiques qui s'accompagne d'un manuel à utiliser à l'échelle des projets. Grâce à ses fonds gérés localement en Amérique centrale, en Amérique du Sud et dans les Caraïbes, l'ACDI s'efforce également d'améliorer la

participation des femmes et leur influence dans la vie économique, politique et sociale de leur collectivité, de leur pays et de leur région.

Pour faire mieux comprendre ce qu'est l'analyse sexospécifique et accroître son utilisation au sein du gouvernement, CFC a créé la Direction de l'analyse comparative entre les sexes, dont le mandat est de créer des mécanismes de renforcement des capacités et d'aider d'autres ministères et organismes fédéraux à établir leurs propres processus pour veiller à ce que cette analyse soit intégrée à toutes leurs activités d'élaboration de politiques et de programmes. Voici certaines actions particulières menées actuellement :

- collaborer avec les ministères à la création de plans d'action en vue de l'intégration de cette analyse à leurs activités;
- préparer des modules de formation à l'intention des ministères et d'autres groupes intéressés;
- mettre en place des processus de responsabilisation et d'évaluation permettant de mesurer les progrès réalisés;
- créer une collection de ressources, concevoir d'autres documents et outils de référence pour les ministères et inciter ces derniers à élaborer et à utiliser leurs propres outils sectoriels;
- établir des mécanismes interministériels adaptés pour faire progresser la mise en oeuvre.

Promouvoir des politiques destinées à améliorer l'état de santé des femmes et la qualité des services de santé qui leur sont fournis à chaque étape de leur vie.

Condition féminine Canada

Condition féminine Canada fournit une aide financière à des organisations non gouvernementales qui mettent en oeuvre des projets de recherche ayant pour but de renforcer la sensibilisation et l'appui des collectivités à l'état de santé général et au bien-être des femmes. Citons par exemple un projet de recherche participative du Positive Women's Network (janvier 1999 à juillet 1999) qui a étudié en quoi l'économie, le pouvoir dans les relations intimes et sur les questions de santé influent sur le risque d'infection au VIH et de progression de la maladie chez les femmes de la région de Vancouver.

Santé Canada

Comme il le déclare dans son Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes, le gouvernement du Canada tient à élaborer une stratégie globale et intégrée sur la santé des femmes. En mars 1999, la Stratégie sur la santé des femmes a été lancée comme cadre destiné à aider Santé Canada à s'attaquer au caractère biaisé et aux iniquités du système de santé. Le Budget de 1999 a affecté 65 millions de dollars pour que les instituts de recherche en santé du Canada soient établis et

aidés durant leur première année de fonctionnement. C'est dans le cadre de ce projet que l'Institut sur la santé des femmes et des hommes a été fondé et chargé d'effectuer de la recherche.

Le Budget de 1999 a également affecté un montant de 25 millions de dollars à l'appui d'un nouveau Fonds fédéral de recherche en sciences infirmières, qui finance une recherche sur des questions déterminantes dans le domaine des soins infirmiers et de la prestation des soins de santé. Ce Fonds appuie aussi les chaires de recherche, la formation, la recherche en politique et en gestion et la diffusion du savoir.

En 1999, le gouvernement du Canada a également annoncé des mesures importantes visant à élargir les programmes qui dépendent du Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP). Créés en 1994, ces programmes ont pour but d'améliorer la santé des femmes enceintes à haut risque et l'issue de leur grossesse, en mettant l'accent sur la nutrition, l'allaitement maternel et l'aide durant la première année de vie du bébé. Si l'on augmente les ressources allouées aux 280 projets qui fonctionnent déjà au Canada et aux 400 projets mis en oeuvre dans les collectivités des Premières nations et les collectivités inuites, et si l'on élargit encore le PCNP, le nombre de femmes touchées par ces programmes passera d'environ 20 000 à 35 000 par an. Les programmes demeureront régis par les ententes de cogestion conclues avec chaque province et territoire, les collectivités des Premières nations et les collectivités inuites. Dans le cadre du PCNP, le gouvernement du Canada renforcera ses activités visant à prévenir le syndrome d'alcoolisme foetal et ses conséquences, en investissant davantage dans la prévention, l'éducation du public et la coopération avec les gouvernements territoriaux et provinciaux, les collectivités des Premières nations, les collectivités inuites et les organisations non gouvernementales et locales.

À titre de président d'un groupe de travail du Commonwealth sur les indicateurs d'égalité entre les sexes et de santé, le Bureau pour la santé des femmes de Santé Canada a commencé à élaborer un cadre définissant la manière dont les gouvernements peuvent intégrer les indicateurs d'égalité entre les sexes et de santé dans un système sexospécifique. Le Bureau élabore actuellement, avec une équipe de spécialistes, des outils d'analyse comparative et des documents de formation à l'intention du secteur de la santé.

Un éventail de programmes et d'activités de Santé Canada et les cinq centres d'excellence pour la santé des femmes font un travail de promotion dans les domaines du tabagisme, de la santé sexuelle et génésique, du VIH/SIDA, du cancer du sein et du dépistage du cancer et du cancer du sein, de la ménopause, de la santé mentale, de la restructuration du système de santé, de l'alcoolisme et de la toxicomanie et des maladies cardiovasculaires.

En mars 2000, une délégation canadienne de femmes spécialistes de la santé dirigée par Santé Canada a rencontré, dans le cadre d'une collaboration avec l'Organisation panaméricaine de la santé, les ministres de la Santé, de la Condition féminine et des Services sociaux du Costa Rica, afin de discuter d'une coopération possible concernant l'approche intégrée entre les hommes et les femmes, les soins de santé axés sur les femmes, la recherche en politiques tenant compte des sexospécificités et la recherche sur la santé des femmes, la participation et le développement des capacités des collectivités. Le Centre de santé des femmes du Sunnybrook Hospital de Toronto (Canada) a été sélectionné pour gérer le projet.

En février 1999, l'Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada a convoqué, avec l'aide de Santé Canada, du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, et des Affaires indiennes et du Nord Canada, une table ronde autochtones sur la santé sexuelle et génésique, afin de définir les questions prioritaires. Un cadre d'intervention a été élaboré dans le but d'orienter les plans gouvernementaux, de façon à inclure les problèmes touchant les Autochtones dans le plan d'action du Caire + 5.

À la 9^e Conférence des épouses de chefs d'État et de gouvernement qui s'est tenue à l'automne 1999 à Ottawa, au Canada, une présentation de la technologie canadienne de télémédecine a mis en évidence l'efficacité et l'efficience de cet outil de prestation des soins de santé aux femmes des régions rurales. En particulier, une démonstration en direct a montré comment la télémédecine pourrait servir à donner des instructions aux femmes sur l'autoexamen des seins comme mesure de prévention contre le cancer. Un vidéo a été présenté sur la télémédecine décrivant la manière dont ce moyen peut servir à diagnostiquer les accouchements à risque, et d'éviter aux patientes d'être évacuées pour raisons médicales.

Agence canadienne de développement international

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a alloué 7 millions de dollars au Projet de santé périnatale de l'Organisation panaméricaine de la santé au Pérou, au Nicaragua, au Honduras et en Bolivie. En outre, l'Agence affecte 200 000 \$ à la dissémination des soins de santé périnatale au Nicaragua et au Honduras. Toujours au Honduras, un projet d'adduction d'eau et de système d'égouts a mis l'accent sur l'intégration des femmes à tous les niveaux du projet, surtout dans les rôles décisionnels. Ce projet a nettement amélioré la capacité et l'estime de soi des femmes et favorisé le respect de la contribution qu'elles peuvent apporter à leurs collectivités.

DROITS FONDAMENTAUX DES TRAVAILLEURS

Dans le Plan d'action de Santiago, les États ont reconnu qu'il était nécessaire de protéger les droits fondamentaux des travailleurs.

Échanger de la documentation sur la législation du travail, dans le but de contribuer à une meilleure connaissance de la législation des uns et des autres pays et de promouvoir les normes fondamentales reconnues par l'Organisation internationale du Travail – liberté d'association, d'organisation et de négociation collective, interdiction du travail forcé, élimination de toutes formes d'exploitation du travail des enfants et non-discrimination dans l'emploi. Cette documentation comprendra aussi des références sur les mécanismes ou les instruments juridiques dont disposent les ministères du Travail pour appliquer les normes fondamentales du travail en tant qu'élément essentiel de climat de travail productif et de relations fructueuses entre les travailleurs et les employeurs.

Développement des ressources humaines Canada

Le Canada participe régulièrement aux réunions du Groupe des Amériques de l'Organisation internationale du Travail (OIT) à Genève (Suisse). Ces réunions offrent aux participants une occasion d'échanger de l'information et d'étudier les possibilités de prises de position communes sur des questions telles que la promotion de normes minimales du travail et les orientations futures de l'OIT, ainsi que sur les plans de travail, les budgets et l'administration.

Une délégation canadienne tripartite a assisté à la 14^e Réunion régionale américaine de l'OIT à Lima (Pérou) en août 1999. Les délégués ont discuté du rapport du directeur général de l'OIT, « *Travail décent et protection pour tous : priorité des Amériques* » et ont adopté ses conclusions et recommandations pour orienter les activités de coopération technique de l'OIT dans la région. Les participants ont également discuté et échangé de l'information sur la Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail ainsi que sa nouvelle Convention sur l'interdiction de l'élimination des pires formes de travail des enfants et les mesures urgentes.

Le Canada prend la défense des droits des travailleurs et des normes du travail dans les Amériques en participant aux groupes de travail formés en 1998 pour assurer le suivi de la Déclaration de Viña del Mar et le plan d'action sur la mondialisation de l'économie, sa dimension sociale et sa dimensions relative à l'emploi. Le Canada est également en faveur d'une plus grande coopération dans ce domaine afin de compléter le processus de la Zone de libre-échange des Amériques et du Sommet des Amériques et participe au groupe de travail sur La modernisation des États et des ministères du Travail : exigences et défis.

Sur demande de l'Organisation des États américains en 1999, Développement des ressources humaines Canada (DRHC) lui a fourni de l'information sur son nouveau système d'assurance-emploi (EI) (qui a remplacé l'ancien système d'assurance-chômage en 1996). Le rapport présente des faits de base sur l'A-E au Canada et fait ressortir certains avantages du nouveau système sur les plans du revenu et de l'emploi. De plus, en 1999, le Programme du travail de DRHC a transmis à l'OEA certains des principaux éléments nouveaux ou changements apportés à la législation canadienne du travail. La majorité des changements des dix dernières années concernent les normes du travail, les relations industrielles, et la santé et la sécurité au travail.

La Direction de l'information sur les milieux de travail diffuse des données à jour et adaptées aux besoins de l'utilisateur sur les relations industrielles et les négociations collectives. Elle offre notamment des services-conseils et de l'aide à ses clients pour la préparation et la résolution des questions discutées à la table des négociations. Des négociateurs, des chercheurs, des économistes, des consultants, des journalistes, des enseignants et beaucoup d'autres intéressés de la communauté des relations industrielles du Canada et de l'étranger font appel à la Direction.

Agence canadienne de développement international

L'Agence canadienne de développement international octroie un aide de 515 000 \$ pour améliorer la sécurité et le dossier environnemental du secteur argentin du pétrole et du gaz. Les bénéficiaires finaux de ce projet seront les travailleurs des champs pétrolifères victimes d'accidents du travail. Ces travailleurs sont des contractuels qui ne sont pas couverts pas des régimes de protection de la santé.

Compte tenu des ces objectifs, échanger de l'information en fournissant, entre autres, de la documentation sur les changements pertinents apportés par les pays à la législation du travail, aux mécanismes et instruments juridiques pour l'application de normes fondamentales du travail; et sur les progrès réalisés dans le domaine des relations employés-employeurs, documentation devant être fournie à une réunion de la Conférence interaméricaine des ministres du Travail tenue en 1998, et aux autres réunions des ministres du Travail, le cas échéant, notamment avec l'aide de l'Organisation des États américains, de l'Organisation internationale du Travail et de la Banque interaméricaine de développement.

Développement des ressources humaines Canada

Le ministre canadien du Travail a participé pour la première fois à la 11^e Conférence interaméricaine des ministres du Travail de l'Organisation des États américains qui s'est déroulée à Viña del Mar (Chili) en octobre 1998. Le gouvernement du Canada y a soutenu les objectifs de la Déclaration et du Plan d'action de Viña del Mar et réaffirmé qu'il était résolu à prendre les mesures nécessaires pour respecter ses engagements.

En février 2000, le Canada a participé à une réunion de suivi de Viña del Mar. La délégation canadienne comprenait des députés, le Congrès du travail du Canada et des représentants de Développement des ressources humaines Canada. Le Canada a fait le point sur les préparatifs du Sommet des Amériques de 2001 et a été choisi comme pays hôte de la prochaine Conférence interaméricaine de 2001.

À l'appui du Plan d'action élaboré au cours de la 11^e Conférence des ministres du Travail, le Canada animera deux ateliers en 2000 sur la médiation préventive et le changement organisationnel pour les pays d'Amérique Centrale et les Caraïbes. S'inspirant du Service fédéral de médiation et de conciliation (SFMC) du Canada, ce programme est destiné à favoriser de meilleures relations employeurs-employés. L'atelier permettra aux participants de comprendre comment les attitudes ou les comportements personnels influent sur l'issue de négociations complexes avec les travailleurs. Les participants obtiendront aussi de l'information de base sur le Programme de médiation préventive des SFMC et sur les services qu'il offre. L'atelier sur le changement organisationnel portera surtout sur l'environnement du secteur public et comprendra des activités favorisant la réflexion et les contacts entre les participants.

Continuer à respecter et à promouvoir les normes fondamentales du travail reconnues à l'échelle internationale. Dans cette optique, les États reconnaissent que l'OIT constitue l'organe habilité à établir et à faire appliquer ces normes, et soutiennent les travaux en cours à l'OIT relativement à l'échange d'information et à la négociation d'une nouvelle Déclaration de principes sur les droits fondamentaux des travailleurs, et le suivi à effectuer; ils estiment que la croissance et le développement économiques, stimulés par l'essor des échanges commerciaux et une plus grande libéralisation du commerce, contribuent à la promotion de ces normes et devraient mener à des niveaux d'emploi plus élevés; par contre, ils rejettent le recours aux normes du travail à des fins protectionnistes et notent que les secrétariats de l'Organisation mondiale du commerce et de l'OIT poursuivront leur collaboration.

Le Canada maintient son appui à des projets qui contribueront à une plus ample coopération et à

un plus large partage de l'information par l'intermédiaire d'institutions régionales telles que l'Organisation des États américains et l'Organisation internationale du travail (OIT).

Le Canada soutient fermement l'élaboration de la Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail et le suivi approuvé en juin 1998 à la Conférence internationale du Travail. En décembre 1999, le Canada a déposé son premier rapport global annuel dans le cadre du suivi de la Déclaration. Il y décrit comment il respecte et promeut les principes de liberté syndicale et de droit à la négociation collective, l'abolition du travail forcé et l'élimination du travail des enfants. De plus, le ministre canadien du Travail a participé aux discussions de la 88^e Conférence internationale du Travail au sujet du premier rapport global à présenter dans le cadre de la Déclaration.

Le Canada était également présent aux négociations qui ont débouché sur l'adoption de la Convention de juin 1999 de l'OIT sur l'abolition des pires formes de travail des enfants que le Canada a signée en juin 2000. Le Canada a soutenu le programme international de l'OIT en faveur de l'élimination du travail des enfants, en allouant 500 000 \$ en 1998 et 3 millions de dollars en 1999-2000 au programme de l'OIT d'information statistique et de surveillance du travail des enfants. Ce programme vise à recueillir des données complètes et fiables dans un certain nombre de pays notamment le Brésil, l'Argentine, la Colombie et l'Équateur. Le Canada a également engagé un montant supplémentaire de 12 millions de dollars durant les prochaines années afin d'appuyer les programmes de l'OIT axés sur ce même objectif.

POPULATIONS AUTOCHTONES

Le Sommet des Amériques tenu à Santiago en 1998 a accordé plus d'importance à la situation des populations autochtones en faisant de cette question un point spécial à l'ordre du jour du Plan d'action. Les dirigeants des États ont convenu de promouvoir la participation sociale des peuples autochtones en leur donnant l'accès nécessaire à l'éducation, aux soins de santé et à la formation professionnelle en vue de l'amélioration de leur niveau de vie.

Au Sommet, le gouvernement du Canada a accepté le rôle de coordonnateur responsable sur des questions concernant les populations autochtones.

Soutenir les activités dans le domaine de l'éducation qui visent à améliorer la participation des populations et des collectivités autochtones à la société. Ces activités doivent servir à renforcer l'identité des populations autochtones et à promouvoir la coexistence entre les différents groupes sociaux au sein des collectivités et des États.

En 1998, le gouvernement du Canada a annoncé son plan, « Rassembler nos forces : plan d'action du Canada pour les questions autochtones », qui a été conçu pour renouveler la relation avec les Autochtones du Canada. Fondé sur les principes du respect et de la reconnaissance mutuels, de la responsabilité et du partage, il débute par une déclaration de réconciliation où sont décrites les erreurs et injustices du passé. « Rassembler nos forces » propose ensuite une déclaration du renouveau, qui repose sur quatre objectifs principaux : renouveler les partenariats;

renforcement de la gestion publique autochtone, établissement d'une nouvelle relation financière et soutien à des collectivités, à des personnes et à des économies fortes.

Ces objectifs correspondent bien à ceux de la promotion de la coexistence, de l'amélioration de la participation des populations et collectivités autochtones et, comme partie intégrante de cet objectif, du soutien aux activités en éducation.

Aux termes de *Rassembler nos forces*, environ 250 projets de réforme de l'enseignement ont été entrepris au Canada, avec la participation des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et des groupes autochtones. Par exemple, un protocole d'entente entre la Colombie-Britannique, les Premières nations, le gouvernement fédéral, les commissaires scolaires et d'autres groupes intéressés reliera les paiements versés pour l'éducation à la réussite des élèves. Le but de ce protocole est de réduire les écarts de rendement scolaire. Le Centre de ressources en éducation du Manitoba reçoit du financement, et d'autres montants sont alloués à des projets novateurs axés sur les collectivités des Premières nations qui concernent à la fois la formation en classe et les commissions scolaires. Le but est d'augmenter le taux d'inscription scolaire et de réduire l'écart entre ce nombre chez les Autochtones et chez les autres Canadiens.

L'enseignement et les langues autochtones bénéficient de l'aide de plusieurs programmes, notamment le Programme des centres culturels et éducatifs. Le projet sur les langues autochtones annoncé en juin 1998 concerne la préservation, la protection et l'enseignement des langues autochtones. Le fonds est géré par des organisations autochtones, et l'on met l'accent sur l'instruction en langue autochtone dans les collectivités comme complément aux programmes actuels d'enseignement des langues autochtones à l'école.

En juin 1998, la *Loi sur l'éducation des Mik'maq* a été promulguée. Aux termes de cette loi, la responsabilité juridique et administrative du gouvernement du Canada en matière d'éducation a été transférée à neuf groupes autochtones de la Nouvelle-Écosse, ce qui permet ainsi aux Micmacs de mettre en place des systèmes et des établissements d'enseignement qui préservent et respectent leurs valeurs et leurs traditions culturelles.

Un programme d'enseignement élémentaire et secondaire exécuté depuis de nombreuses années par Affaires indiennes et Développement du Nord Canada fournit de l'aide pour donner accès aux Autochtones admissibles à des programmes d'enseignement tenant compte de leur culture et d'une portée et d'une qualité comparables à celles des écoles publiques. En 1998-1999, ce programme a reçu 929 millions de dollars. Le Programme de soutien aux étudiants de niveau postsecondaire inclut le programme de préparation à l'entrée dans les collèges universitaires qui aide les étudiants autochtones à couvrir leurs frais d'inscription, l'achat de livres, leurs déplacements et leur fournit, le cas échéant, des allocations de subsistance. Plus de 27 000 étudiants suivent des études collégiales ou universitaires grâce à ce programme. Des établissements d'enseignement postsecondaires reçoivent aussi une aide pour élaborer et exécuter des programmes spéciaux.

Le Programme d'aide préscolaire aux enfants autochtones est un programme d'intervention précoce et de préparation à l'entrée à l'école que l'on a élargi en 1998. En effet, ce programme était offert aux collectivités importantes en zones urbaines et dans le Nord, mais il est maintenant fourni aux collectivités des Premières nations vivant dans les réserves. Administré par Santé Canada, il doit servir à favoriser le développement spirituel, psychologique, intellectuel et physique de l'enfant et susciter parmi les enfants et les familles autochtones le désir d'apprendre toute la vie. Le programme aide les parents des enfants autochtones et ceux qui ont la garde, en tant que principaux éducateurs et responsables du bien-être des enfants, et fait en sorte qu'ils jouent un rôle dans la planification, le développement, les activités et l'évaluation du programme. Plus de 300 projets recevant environ 47 millions de dollars et servant approximativement 8 000 enfants autochtones sont administrés au Canada, dans les réserves et à l'extérieur.

Promouvoir l'élargissement des services d'enseignement élémentaire et secondaire par l'orientation de la formation, surtout dans les régions à forte concentration autochtone, grâce à un plus grand appui des gouvernements et les organismes de coopération internationale, à la demande des gouvernements intéressés, afin que les populations autochtones et non autochtones aient la possibilité de recevoir une formation technique et contribuer au développement de leur pays. Dans la mesure du possible, la formation qui est donnée parallèlement au processus d'enseignement doit répondre aux besoins de la région et à des stratégies efficaces.

Bien que le gouvernement du Canada ait transféré la responsabilité de la formation aux provinces, il demeure responsable de celle des populations autochtones.

Développement des ressources humaines Canada

En 1999, Développement des ressources humaines Canada a lancé la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones qui s'inscrit dans le plan *Rassembler nos forces*, le plan d'action du gouvernement du Canada à l'appui de la réconciliation avec les Autochtones du Canada et du renouveau de la relation avec eux. Ce plan quinquennal de 5 milliards de dollars est exécuté dans le cadre d'un véritable partenariat avec les dirigeants et les organisations autochtones.

En vertu de cette stratégie, 79 ententes sur le marché du travail prennent en compte les besoins des populations autochtones du Canada, quel que soit leur statut et leur lieu de résidence. Un Conseil sectoriel de développement des ressources humaines autochtones du secteur privé qui regroupe des établissements d'enseignement, des dirigeants d'entreprises, des personnalités et des organisations politiques autochtones fait la promotion de l'éducation, de la formation et de l'emploi parmi les Canadiens autochtones. Des ententes de responsabilités permettent de s'assurer que les signataires, les membres de leurs collectivités et le gouvernement, et de rendre compte au Parlement et aux Canadiens. La stratégie contient également une programmation précise pour les jeunes, les handicapés ainsi que pour les Autochtones du Canada vivant en milieu urbain.

La formation fait partie intégrante du travail de création du nouveau territoire du Canada, le Nunavut. Des ententes ont été conclues sur la formation des Inuits, afin de les aider à profiter des nouvelles perspectives d'emploi ouvertes par la création du nouveau gouvernement territorial en avril 1999.

La Fondation pour la guérison autochtone est une société sans but lucratif qui administre et gère un fonds de 350 millions de dollars, à l'appui de projets communautaires visant à lutter contre les conséquences des traitements subis dans le passé par les anciens élèves autochtones des pensionnats. En juin 1999, la Fondation a annoncé une première série de projets locaux de guérison de personnes traumatisées par les abus sexuels et les sévices commis dans certains pensionnats. Des projets d'éducation, de counselling et de soutien post-traumatique bénéficient d'un financement régulier.

Affaire indiennes et du Nord Canada

La stratégie pour l'emploi des jeunes des Premières nations et les jeunes Inuits a été mise en place en 1996 pour aider les jeunes à se préparer au marché du travail. Des programmes, comme Placement carrière-été des étudiants des Premières nations et des étudiants inuits et un programme de camps scientifiques, un programme d'expérience professionnelle et un programme pour les jeunes entrepreneurs autochtones font partie de cette stratégie. En outre, des salons de la carrière sont organisés chaque année dans toutes les régions du Canada pour les jeunes Autochtones. Ces salons, qui présentent aux élèves de niveau secondaire diverses possibilités de carrière et de formation, ont accueilli plus de 40 000 jeunes Autochtones. Compte tenu des résultats positifs de ces salons et du grave problème de chômage qui sévit parmi les jeunes Autochtones, cette stratégie a été élargie.

En coopération avec les organisations, les institutions de développement et les ONG régionales, soutenir et promouvoir les activités de renforcement des capacités ainsi que des projets efficaces, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'artisanat, du petit commerce et de la commercialisation. Dans la mesure du possible, ces activités devraient être dirigées et administrées par les populations autochtones.

Rassembler nos forces est un plan d'action intégré qui vise à supprimer les principaux obstacles auxquels se heurtent les Autochtones, notamment par la promotion de l'autosuffisance et du développement économique, et par le renforcement et l'amélioration des capacités des gouvernements et des organisations autochtones à gérer des systèmes gouvernementaux responsables et adaptés. On crée actuellement un institut de la gestion publique des Premières nations, qui est axé sur les programmes de recherche, de formation et de perfectionnement professionnels destinés aux dirigeants des Premières nations et aux dirigeants inuits ainsi qu'à leur fonction publique.

Quatre priorités qui contribuent directement au respect de cet engagement orientent l'activité d'Entreprise autochtone Canada. Aux termes de la priorité sur le renforcement des organisations financières et commerciales autochtones, EAC a aidé financièrement des organisations d'affaires

autochtones, des sociétés autochtones de financement et des sociétés d'aide au développement des collectivités autochtones qui élaborent des séminaires sur le renforcement des capacités et des programmes de formation destinés aux agents de développement économique autochtone.

En outre, EAC accorde une priorité à l'innovation, et des investissements permettent aux entrepreneurs autochtones de mettre en oeuvre des mesures qui améliorent et renforcent la productivité de leur entreprise par de nouvelles méthodes de production ou de nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information.

Le commerce et l'expansion du marché est la priorité par laquelle EAC peut aider des entrepreneurs autochtones à entrer en contact avec de nouveaux marchés régionaux, nationaux et internationaux. L'organisation consacre régulièrement des investissements pour les aider à préparer leur plan de commercialisation. En juin 2000, des artistes et artisans de l'Ouest du Canada ont pu participer à une mission commerciale en Hollande et en Belgique grâce à EAC. Aux termes de cette priorité, les secteurs-cibles de développement sont le tourisme et l'écotourisme autochtone.

L'Assemblée des Premières nations – une organisation politique nationale qui représentent 633 collectivités autochtones des réserves situées dans toutes les régions du Canada – mène actuellement une initiative conjointe d'élaboration des politiques avec Affaires indiennes et Développement du Nord Canada qui vise la conception de solutions opérationnelles et de politiques susceptibles de permettre aux Premières nations d'exercer un contrôle plus grand sur les terres et l'exercice des pouvoirs.

En avril 1998, la province de Québec a publié ses lignes directrices sur les affaires autochtones dans un document intitulé *Partenariat, développement, actions*. Ce document présente une série d'actions destinées, entre autres choses, à promouvoir le développement économique et la création d'emplois, à accroître l'autonomie financière des Autochtones et à mettre en place d'un fonds pour le développement économique des Autochtones. Le Québec a alloué 125 millions de dollars à un fonds de développement de l'économie et des collectivités aux fins de l'exécution de projets concrets au sein des collectivités autochtones.

En 1999, la carte du Nord canadien a été redessinée depuis la création d'un nouveau territoire, le Nunavut. Sa création, qui découle de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, a été rendue possible par un partenariat entre le gouvernement du Canada, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et Nunavut Tunngavik Inc. Ce partenariat a abouti à la formation de l'Assemblée législative, à la création de dix nouveaux édifices gouvernementaux au Nunavut et de 250 logements de fonction, tous construits par une entreprise inuite. L'infrastructure municipale a été améliorée dans 11 collectivités afin de répondre à la croissance démographique provoquée par les activités du gouvernement du Nunavut. Depuis 1999, le nouveau gouvernement a élaboré des politiques et des priorités et commencé à fournir des programmes et des services à ses citoyens. Il renforce ses capacités et définit son avenir en tant que véritable partenaire de la fédération canadienne.

Un atelier interaméricain sur les droits de propriété intellectuelle s'est déroulé en avril 1999 au

Canada. Le Métis National Council of Women et Droits et démocratie – ex-Centre international des droits de la personne et du développement démocratique – a organisé l'atelier, avec l'appui financier de plusieurs ministères fédéraux.

Un grand nombre de partenaires de l'hémisphère sont également membres du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC). Le Canada a coparrainé le séminaire des exportatrices autochtones en Nouvelle-Zélande en juin 1999, qui avait pour but de permettre aux exportatrices d'échanger de meilleures pratiques, de nouer des contacts et d'élaborer des recommandations à l'intention des ministres du Commerce de l'APEC.

L'ambassadeur des Affaires circumpolaires du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et le Conseiller aux Affaires autochtones internationales ont joué un rôle de premier plan dans la promotion de ce dossier à l'échelle internationale. En décembre 1998, dans un discours historique, le chef national de l'Assemblée des Premières nations s'est adressé pour la première en fois en tant que dirigeant autochtone au Conseil permanent de l'Organisation des États américains. Il a défini la vision de l'AFN en ce qui a trait à l'établissement de relations enrichissantes entre les populations autochtones des Amériques et entre ces populations et les États membres de l'OEA.

En plus des activités multilatérales effectuées au sein de l'OEA, l'AFN mène une action bilatérale dans les Amériques. En 1998, elle a amorcé, avec le gouvernement du Canada, un dialogue sur les questions autochtones avec le gouvernement du Mexique et participé à une mission conjointe composée de députés et de membres de l'AFN chargée de surveiller les élections au Chiapas. L'AFN et les membres du Ralliement national des Métis ont également participé à des missions commerciales dans les Amériques. En février 1999, Affaires indiennes et du Nord Canada a signé un protocole d'entente avec l'Instituto Nacional Indigenista mexicain, dans le but de promouvoir la coopération entre les parties concernées dans les sphères économiques, sociales et commerciales.

En septembre 1999, le Comité de développement du commerce autochtone international a rédigé un plan fédéral interministériel, le plan d'action pour la promotion du commerce international autochtone et en décembre 1999, il a publié le Répertoire des exportateurs autochtones.

Par ailleurs, en novembre 1999, le MAECI et l'Agence de développement économique du Chili ont signé un protocole d'entente sur la promotion du commerce international des petites et moyennes entreprises. Le protocole reconnaît, et c'est un élément essentiel, que les femmes et les entrepreneurs autochtones canadiens et chiliens exploitent des entreprises dont la croissance et l'expansion commerciale internationale comptent pour le secteur des PME et l'économie en général.

Faciliter l'organisation de tables rondes au niveau national et au niveau de l'hémisphère en partenariat avec les populations autochtones, en vue de promouvoir une plus grande compréhension et une meilleure collaboration dans les domaines de l'éducation et de la santé, et d'éducation et une plus grande coopération dans ces domaines, en tenant particulièrement compte des besoins des femmes et des enfants. Les gouvernements appuieront également des projets de recherche sur la relation entre les populations autochtones, la pauvreté et le développement.

L'organisation de tables rondes sur les questions autochtones a progressé, tant à l'échelle nationale qu'à celle de l'hémisphère. Grâce au dialogue et à l'action collective, ces tables rondes ont approfondi et élargi nos liens dans l'hémisphère.

En février 1999, le gouvernement du Canada a annoncé d'importants investissements en faveur de la santé des Autochtones, notamment un financement pour un Système d'information sur la santé des Premières nations et des Inuits afin de mieux suivre les données sur la santé. Un montant supplémentaire a été alloué à un Institut de la santé autochtone qui doit permettre d'acquérir un plus grand savoir-faire en matière de santé. Une stratégie sur le diabète chez les Autochtones est élaborée, tandis que le Programme canadien de nutrition prénatale et les activités connexes relatives au syndrome de l'alcoolisme foetal ont été élargies. Une table ronde nationale sur la santé sexuelle et génésique a été organisée avec des représentants autochtones et financée par Santé Canada. On crée actuellement un réseau de centres polyvalents pour les jeunes autochtones afin d'améliorer les perspectives économiques, sociales et personnelles des jeunes Autochtones urbains. Des projets et des activités sont axés sur les problèmes et les besoins des jeunes et encouragent notamment les jeunes à demeurer à l'école, à participer davantage au marché du travail, à acquérir des compétences et à améliorer leurs habiletés personnelles y compris leurs compétences parentales. Plusieurs organisations autochtones jouent un rôle fondamental dans la gestion et l'administration de ce programme au Canada. Un budget de 100 millions de dollars sera disponible jusqu'à avril 2003.

Les ministres fédéral, provinciaux, territoriaux chargés des questions autochtones et les dirigeants nationaux autochtones se sont rencontrés en décembre 1999 afin de discuter des dossiers urgents, tels que celui des jeunes Autochtones et de la participation des Autochtones à l'économie. À la réunion, un mécanisme permanent gouvernement-Autochtones a été créé en vue du partage de l'information, de la coordination et l'implantation de politiques et de programmes par des groupes de travail gouvernementaux et des représentants autochtones. Le mécanisme comprend des réunions annuelles des ministres chargés des affaires autochtones et des dirigeants autochtones nationaux. Une Stratégie pour les jeunes Autochtones a été approuvée, ainsi que la tenue d'une Conférence des jeunes Autochtones, et un groupe de travail chargé de s'attaquer aux problèmes de la participation autochtone à l'économie a été mis sur pied.

En mars 2000, l'Assemblée des Premières nations du Canada a parrainé, avec le Centre canadien pour le développement de la politique étrangère, une table ronde sur les questions autochtones dans l'hémisphère. Des dirigeants autochtones de toutes les régions du Canada et des représentants autochtones des États-Unis, du Mexique et du Guatemala, du gouvernement du Canada, de l'Organisation des États américains et du secteur privé s'y sont rassemblés pour discuter de la coopération dans l'hémisphère, du commerce, des pratiques commerciales éthiques sur les territoires ancestraux autochtones, de la participation des Autochtones aux institutions de l'hémisphère et aux processus et préparatifs du 3^e Sommet des Amériques

Le Conseil arctique regroupe huit pays circumpolaires, dont le Canada et les États-Unis, et des organisations autochtones à titre de participants permanents. Le Canada dirige l'initiative sur l'Avenir des enfants et des jeunes de l'Arctique qui a été établie en 1998 et qui a pour buts

essentiels l'amélioration de la santé et du bien-être des enfants et des jeunes de l'Arctique et de leur faire mieux connaître et comprendre ce qu'est le développement durable. Une étude d'évaluation de la santé, un programme de stages et un programme de réseautage sont les principaux projets visés. L'initiative tient compte des priorités du volet nordique de la politique étrangère canadienne qu'a publiée le ministre des Affaires étrangères en juin 2000. La nouvelle politique insiste sur la nécessité d'œuvrer en faveur de la sécurité humaine dans le Nord et du développement durable de l'Arctique.

En outre, Condition féminine Canada a coparrainé, par le biais de son Programme de promotion de la femme, diverses initiatives visant notamment la question des droits de propriété intellectuelle et la violence à l'égard des femmes métisses et inuites et de leurs enfants.

Des femmes autochtones de toutes les régions du Canada se sont réunies à la table ronde des femmes autochtones sur l'égalité entre les sexes organisée en mars 2000 par Condition féminine Canada afin de discuter, pour la première fois avec le gouvernement fédéral, de cette question ainsi que des principes et modèles de consultation. Cette table ronde était une étape importante dans la voie de l'intégration de la diversité des femmes autochtones aux processus d'élaboration des politiques fédérales.

Effectuer un examen intergouvernemental, dans le cadre de l'Organisation des États américains, du projet de *Déclaration sur les droits des peuples autochtones* préparé par la Commission interaméricaine des droits de l'homme en vue de son adoption éventuelle.

Les États membres de l'Organisation des États américains progressent dans leur travail relatif au projet de Déclaration sur les droits des peuples autochtones que la Commission interaméricaine des droits de l'homme a présenté à l'Assemblée générale en 1997.

En février 1999, le Canada a participé avec des groupes autochtones canadiens à une discussion d'experts sur le contenu du projet de déclaration. Les délégations des gouvernements ont maintenant achevé l'examen du préambule. Au cours de ce processus, un comité ad hoc d'Autochtones des Amériques composé de représentants de différentes communautés a été créé, et doit participer plus efficacement à la rédaction et à la négociation du projet de déclaration et exprimer les priorités des communautés autochtones.

Le Canada a pris part aux négociations du premier groupe de travail sur les peuples autochtones et a examiné le projet de Déclaration au siège de l'OEA à Washington D.C. (États-Unis) en novembre 1999. Après cinq jours de délibérations approfondies, le groupe de travail a conclu sa première réunion qui réunissait les représentants des organes interaméricains, les États membres de l'OEA, et des représentants de communautés autochtones de toutes les régions des Amériques. Les réunions étaient présidées par le président de la Commission des affaires juridiques et politiques. Le groupe de travail a achevé une première lecture du projet de Déclaration et noté un certain nombre d'observations formulées par les participants. Conformément aux procédures convenues antérieurement par les États membres, les représentants des communautés autochtones ont commenté les divers articles du projet de Déclaration. Leurs interventions ont été consignées dans le rapport du président du groupe de travail.

Le projet de Déclaration a bien avancé en 1999. Les délégations gouvernementales et les représentants autochtones se sont félicités des réalisations de l'année, notamment du véritable dialogue engagé entre les États et les peuples autochtones au moment où la mise en oeuvre des mesures concernant les Autochtones a été examinée à la réunion ouverte de février 2000 du comité spécial de l'OEA sur la gestion des sommets interaméricains.

En avril 2000, avec l'aide du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, l'Assemblée des Premières nations a entrepris une étude et une analyse officielles du mandat, de la structure et du rôle de l'Instituto Indígena Inter-Americano (III), un organisme spécialisé de l'OEA, en vue de fournir une contribution autochtone au projet de réforme et de renouvellement de cet organisme. L'étude comprenait des consultations avec des représentants autochtones du Canada, des États Unis, du Mexique et du Guatemala, des gouvernements de ces pays, de l'OEA et de l'Instituto Indígena Inter-Americano (III). Le rapport d'étude contient des recommandations précises à examiner dans le cadre du processus de renouvellement qui fait partie à présent du mandat confié par la 30^e Assemblée générale de l'OEA.

FAIM ET MALNUTRITION

Pour soulager les populations qui souffrent de la faim et de la malnutrition, le Canada a organisé divers projets dans le pays et à l'étranger pour remplir les mandats approuvés par les dirigeants au Sommet des Amériques de 1998.

Accorder la plus haute priorité à la réduction de la malnutrition des enfants, en concentrant les efforts sur les programmes de santé, de nutrition et d'éducation relatifs à la nutrition des enfants, et des moins de trois ans en particulier, ces années étant les plus vulnérables. Dans cette optique, les États mettront l'accent sur une nutrition adéquate et sur les moyens de remédier à des carences spécifiques, spécialement grâce à des suppléments vitaminiques et minéraux combinés à un plus grand usage de la vaccination et de l'immunisation, ainsi qu'à la surveillance de l'enfant durant sa croissance.

Santé Canada

Au Canada, le gouvernement fédéral appuie divers programmes axés sur la fourniture d'aliments et de soins de santé aux enfants.

Par exemple, le Programme d'aide préscolaire aux enfants autochtones est un programme d'intervention précoce et de préparation à l'entrée à l'école que l'on a élargi en 1998. En effet, ce programme était offert aux collectivités importantes des zones urbaines et du Nord, mais il est maintenant fourni aux collectivités des Premières Nations vivant dans les réserves. Administré par Santé Canada, il doit servir à favoriser le développement spirituel, psychologique, intellectuel et physique de l'enfant, et susciter parmi les enfants et les familles autochtones le désir d'acquérir du savoir de façon continue. Le programme aide les parents et les tuteurs des enfants autochtones, en tant que principaux éducateurs et responsables du bien-être des enfants, et fait en sorte qu'ils jouent un rôle dans la planification, le développement, les activités et l'évaluation du programme. Plus de 300 projets Bon départ, recevant environ 47 millions de dollars et servant

approximativement 8 000 enfants autochtones, sont administrés au Canada, dans les réserves et à l'extérieur.

De même, le Programme d'action communautaire pour les enfants, qui est exécuté par les bureaux régionaux de Santé Canada, finance des groupes communautaires pour qu'ils établissent et fournissent des services répondant aux besoins de croissance des jeunes enfants à risque (de la naissance à six ans).

Le Programme canadien de nutrition prénatale est un programme communautaire intégré qui aide les femmes enceintes qui risquent d'avoir des bébés en mauvaise santé en raison de leur état de santé et de leur nutrition. Le programme fournit des ressources à des groupes communautaires pour qu'ils offrent de l'aide, particulièrement sur le plan de la nutrition (p. ex. nourriture et ou suppléments de vitamines ou de minéraux, conseils en nutrition et compétences dans ce domaine), des connaissances et une éducation (p. ex. conseils spécifiques sur les questions de santé prénatale, l'allaitement maternel et le développement du nouveau-né), un soutien social et une aide à l'accès aux services (p. ex. hébergement, soins de santé, counselling spécialisé).

Accorder une priorité élevée aux besoins en nutrition et en apport calorique des femmes avant et pendant la grossesse et durant l'allaitement. Les gouvernements entendent faire la promotion de l'allaitement maternel comme source importante de nutrition des nourrissons. Les besoins en nutrition des autres groupes à risque, particulièrement des personnes âgées et des handicapés, seront également pris en compte.

La situation des personnes handicapées a été définie comme une priorité nationale dans le cadre du renouvellement de la politique sociale. Parmi plusieurs secteurs clés, le Budget de 2000 du gouvernement du Canada a également tenu compte des besoins nutritionnels des Canadiens handicapés. Parmi les mesures, on a prévu d'octroyer un montant estimé à 45 millions de dollars par an sous forme de nouvelles aides fiscales aux personnes handicapées et aux personnes qui en prennent soin, et d'accorder une somme de 11,5 millions de dollars sur trois ans à la réalisation de l'enquête sur la santé et les limitations d'activités.

Santé Canada

Le Programme canadien de nutrition prénatale est un programme communautaire intégré qui aide les femmes enceintes dont la santé risque d'être compromise ou qui risquent de donner naissance à des bébés qui se développent mal. Le programme fournit des ressources à des groupes communautaires pour qu'ils fournissent de l'aide, particulièrement sur le plan de la nutrition (p. ex. nourriture et/ou suppléments de vitamines et de minéraux, counselling spécifique sur la nutrition et compétences dans ces domaines), des connaissances et une éducation (p. ex., conseils spécifiques sur les questions de santé prénatale, l'allaitement maternel et le développement du nouveau-né), un soutien social et une aide à l'accès aux services (p. ex., hébergement, soins de santé, counselling spécialisé).

Le document Nutrition du nourrisson né à terme et en santé est une déclaration du groupe de travail conjoint de la Société canadienne de pédiatrie, des Diététistes du Canada et de Santé

Canada publiée en 1998. Il résume la documentation scientifique à ce sujet et présente des principes et des recommandations, pour aider les professionnels de la santé à promouvoir au Canada une nutrition optimale pour le nourrisson. Le document *Nutrition pour une grossesse en santé : lignes directrices nationales à l'intention des femmes en âge de procréer* a été publié par Santé Canada en 1999 dans le but de donner aux praticiens de la santé des informations reliés à la nutrition pour qu'ils puissent conseiller les femmes avant la grossesse et avant l'accouchement. Les lignes directrices aident ces praticiens à repérer les femmes qui risquent d'avoir des carences alimentaires et d'avoir une grossesse difficile ou de donner naissance à un bébé en mauvaise santé, et soutiennent des programmes locaux spécialisés destinés aux femmes enceintes à risque les aident à améliorer leur santé et celle de leurs enfants.

En 2000, Santé Canada a publié *Soins à la mère et au nouveau-né dans une perspective familiale : lignes directrices nationales pour aider les hôpitaux et d'autres organismes de santé à planifier, mettre en oeuvre et évaluer des programmes et des services pour la mère et le nourrisson*. Le document s'adresse aux décideurs, aux fournisseurs de soins de santé (p. ex. médecins, infirmières et sages-femmes), aux parents, aux planificateurs et aux administrateurs de programmes. La protection, l'aide et la promotion de l'allaitement maternel sont des axes prioritaires.

Pour célébrer l'Année internationale des personnes âgées en 1999, Santé Canada a aidé les Diététistes du Canada à témoigner sur le vieillissement en bonne santé et les habitudes alimentaires saines durant le Mois national de la nutrition. Entre autres, des fiches d'information, des conseils pratiques, des recettes faciles pour vieillir en santé et mener un vie active, et un guide de ressources sur le vieillissement et la santé destinées aux professionnels de la santé ont été élaborés.

En 1998, Santé Canada a appuyé le symposium *Enhancing Seniors' Nutrition : From Awareness to Action* (Améliorer la nutrition des personnes âgées : de la sensibilisation à l'action), dont le but était de favoriser une collaboration pour renforcer les bonnes pratiques alimentaires chez les Canadiens âgés.

Dans le cadre du Protocole d'entente sur les questions de santé signé par le Canada et le Mexique en 1999, les deux pays ont conjointement organisé un symposium sur le vieillissement en santé et la prévention des maladies qui a eu lieu à Ottawa, au Canada, en mars 2000. Cette réunion a permis aux experts canadiens et mexicains d'échanger leurs points de vue, de décrire leurs programmes et leurs expériences respectives sur le vieillissement en santé, et de cerner les domaines de collaboration future. Les discussions ont surtout porté sur la nutrition et les soins, et sur d'autres questions de santé publique et de santé et des personnes âgées. Le symposium a débouché sur un plan d'action bilatéral comportant quatre axes prioritaires, y compris le renforcement du savoir-faire en nutrition. D'autres réunions bilatérales ont été organisées au Mexique en juin et en septembre 2000 dans le but d'établir une stratégie de coopération bilatérale à long terme sur le vieillissement et la santé.

Poursuivre, dans la mesure du possible, le dialogue entrepris à la Conférence interaméricaine sur la faim tenue à Buenos Aires en octobre 1996 et envisager l'application, dans leurs pays

respectifs, des mesures suggérées à cette occasion, en particulier la création d'alliances avec le secteur privé pour la lutte contre la faim et la malnutrition, la formation de réseaux de banques alimentaires avec la participation de bénévoles et la mise en place d'un Conseil honoraire chargé d'encourager des activités conformes aux objectifs du Sommet dans ce domaine.

Agence canadienne de développement international

L'aide alimentaire de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) répond aux situations urgentes et sert à favoriser le développement. Son but principal est d'atténuer la faim et la malnutrition qui nuisent à la santé et font obstacle au développement durable. Le rapport entre la nutrition, la santé et la pauvreté est au centre des activités de l'ACDI en matière d'aide alimentaire, parce que la malnutrition provoque des maladies, que les maladies empêchent les gens de travailler et que la perte de revenu accroît la faim. Pour briser ce cercle, les activités d'aide alimentaire sont liées à des initiatives complémentaires dans les domaines de la santé, de l'éducation, des activités rémunératrices et du renforcement des institutions. Parmi les initiatives d'aide alimentaire, citons les programmes *Vivres contre travail* et *L'aide alimentaire ciblée*, initiatives qui sont destinées à améliorer la nutrition des femmes et des enfants vulnérables ou qui servent à inciter les populations vulnérables à se faire immuniser en clinique et à recevoir d'autres services de santé primaires. Le Centre d'aide alimentaire de l'ACDI soutient l'Initiative pour les micronutriments qui est établie au Canada et a pour objet la recherche appliquée sur les carences en micronutriments. Le Centre aide les gouvernements et les organisations non gouvernementales à distribuer des suppléments de micronutriments et incite le secteur privé à fortifier les aliments de première nécessité dans l'hémisphère.

En Haïti, le Programme d'aide alimentaire de l'ACDI a approuvé, depuis 1998, un investissement de 24 millions de dollars dans des projets destinés à améliorer la santé et la nutrition des démunis et des malades, et à aider les écoliers du primaire et les analphabètes. Par exemple, on fournit de la nourriture aux patients atteints de tuberculose, ce qui améliore leur nutrition et les encourage à suivre leur traitement jusqu'au bout.

Par le biais du projet de monétisation des denrées alimentaires de l'ACDI, un projet de 3 millions de dollars sur les micronutriments a pu être entrepris avec le ministère péruvien de la Santé, dans le but d'aider à combattre les carences en micronutriments chez 60 p. 100 de la population à risque pendant trois ans. L'ACDI a également fourni une aide alimentaire de 8,25 millions de dollars aux milliers de victimes de l'ouragan Mitch, en El Salvador, au Nicaragua et au Honduras; 6,5 millions de dollars par l'intermédiaire du Programme alimentaire mondiale (PAM) axé sur l'alimentation et sur les projets vivres contre travail; 250 000 \$ au programme Seeds of Hope du Centre international d'agriculture tropicale qui doit distribuer des semences pour replanter des cultures, et un million de dollars à Vision mondiale Canada pour des interventions d'aide alimentaire à court terme et des interventions de sécurité alimentaire à plus long terme. Enfin, l'Agence a alloué, avec la Banque de céréales vivrières du Canada, un montant de 500 000 \$ qui doit servir aux projets vivres contre travail qui ont contribué à la sécurité alimentaire et à la remise en état des infrastructures locales. En outre, le Centre d'aide alimentaire accorde un montant d'environ 50 millions de dollars par an au PAM, dont une partie est affectée à sa programmation régionale (p. ex. en Colombie, à Cuba et en Équateur).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Suite au Sommet sur le développement durable tenu à Santa Cruz, en (Bolivie en 1996, les États progressent sur les questions de développement durable. Les dirigeants du Sommet des Amériques de 1998 à Santiago ont convenu de poursuivre la mise en oeuvre des mandats du Plan d'action de Santa Cruz.

Nous prenons note des efforts déployés par l'Organisation des États américains pour donner suite au Sommet sur le développement durable et nous lui demandons, par l'intermédiaire de la Commission interaméricaine du développement durable, de poursuivre la coordination relative à l'exécution de ses mandats. Nous demandons aux entités du système interaméricain et du système des Nations Unies de renforcer la coopération liée à la mise en oeuvre du Plan d'action de Santa Cruz.

Pour contribuer au développement durable et à la prospérité économique dans le monde, le gouvernement du Canada soutient pleinement les initiatives dans ce domaine. L'engagement du Canada à l'égard du développement durable oriente ses prises de position dans le cadre des initiatives et au sein des forums économiques, sociaux et environnementaux de l'hémisphère et du monde. En 1995, une loi a été promulguée pour améliorer les activités gouvernementales de promotion du développement durable. Des modifications ont été apportées à la *Loi sur le vérificateur général* afin de créer un poste de Commissaire à l'environnement et au développement durable au Bureau du vérificateur général. Les modifications exigent également que chaque ministère fédéral soumette une stratégie de développement durable au parlement tous les trois ans et rende compte chaque année des progrès réalisés à l'égard des engagements qu'ils ont pris.

Le Canada coopère avec de nombreux partenaires de l'hémisphère à la promotion des objectifs communs de développement durable et appuie fermement l'engagement pris par les dirigeants d'appliquer le Plan d'action de Santa Cruz. Il travaille activement à veiller à ce que l'Organisation des États américains puisse honorer ce mandat.

En 1998, la Commission interaméricaine du développement durable a organisé un atelier d'experts des gouvernements d'Amérique centrale à San José, au Costa Rica. Dans ce cadre régional, les experts devaient élaborer des mesures concrètes pour aider les pays de cette région à mettre en oeuvre les initiatives du Plan d'action de Santa Cruz.

Le Canada a participé activement à la réunion de la Commission interaméricaine du développement durable de l'OEA qui a eu lieu en octobre 1999. À cette occasion, comme dans d'autres forums, le Canada a affirmé l'importance d'intégrer diverses approches économiques, sociales et environnementales, et d'assurer une coordination entre les institutions pour atteindre les objectifs du développement durable. Cette intégration permettra de repérer les synergies et d'en tirer parti, d'obtenir par effet de levier des avantages extérieurs et d'éviter le redoublement des activités pour relever les défis à cet égard. Dans les organisations de l'hémisphère, le Canada tente de faire de la coordination une fonction centrale des institutions concernées par les enjeux

horizontaux. Il soutient aussi le travail de l'unité du développement durable et de l'environnement de l'OEA dans ce domaine et l'a encouragée à le poursuivre. Le Canada a insisté sur le fait que les membres du groupe de travail interinstitutionnel de l'OEA devaient définir plus clairement les possibilités d'améliorer la coordination et voir comment il était possible de mieux allouer les ressources dans les secteurs de programmes afin de profiter des synergies et d'optimiser les avantages.

Le Canada reconnaît que les rapports d'étape peuvent contribuer à la mise en oeuvre du développement durable parce qu'ils permettent de partager les leçons apprises et les meilleures pratiques, et de renforcer la responsabilisation. Par contre, l'établissement de rapports ne doit pas être coûteux au point de dissuader les États de participer. À la réunion de la Commission du développement durable, le Canada a activement cherché à obtenir un accord sur un calendrier réaliste et bien orienté d'examen et de rapports d'étape portant sur les progrès réalisés dans l'hémisphère et dans la mise en oeuvre du Plan d'action de Santa Cruz. Le Canada a également encouragé l'unité du développement durable de l'OEA à étudier la possibilité d'un dialogue fondé sur la collaboration avec la Commission du développement durable des Nations Unies au sujet de la mise en oeuvre des buts et des objectifs communs.

Le Canada a suggéré que l'OEA conçoive, en consultant étroitement avec d'autres organismes et en particulier sa Commission interaméricaine du développement durable, un modèle de rapport qui admet l'importance des rapports d'étapes sur la mise en oeuvre, de la comparabilité et de la pertinence, qui s'inspire autant que possible des mécanismes de déclaration existants et ne demandent pas excessivement de ressources.

Le Canada incite l'OEA à inclure, dans ces rapports, les activités pertinentes des organismes internationaux actifs dans l'hémisphère et à exploiter les comptes rendus rédigés conformément aux obligations définies dans les conventions et les protocoles multilatéraux.

COOPÉRATION

Les dirigeants de Santiago ont convenu de poursuivre la mise en oeuvre des mandats du Plan d'action de Santa Cruz dans le domaine de la coopération.

Pour donner plus d'impact à nos activités nationales et collectives, nous chargeons les agences et organismes nationaux responsables de la coopération internationale de soutenir la préparation et la mise en oeuvre de programmes et de projets qui découlent du Plan d'action. Dans la même optique, nous demandons également la participation des institutions multilatérales.

Agence canadienne de développement international

Le Programme d'aide publique au développement du Canada favorise le développement durable dans les pays en développement comme moyen de réduire la pauvreté et d'accroître la sécurité, l'équité et la prospérité dans le monde. Compte tenu de l'interdépendance plus grande entre les pays, ce mandat est plus fondamental que jamais. Les Canadiens sont conscients que leur

prospérité économique, la qualité de leur environnement et leur sécurité personnelle dépendent de la capacité à concevoir des interventions efficaces face aux énormes difficultés qu'ont à surmonter les pays en développement. La politique courante de l'ACDI en matière d'aide publique au développement, établie en 1995, énumère six priorités pour ses programmes : les besoins humains fondamentaux, l'égalité entre les sexes, les services d'infrastructure, les droits de la personne, la démocratie et la gestion publique saine, le développement du secteur privé et l'environnement.

Tout en conservant ces priorités, l'ACDI a renforcé sa programmation et achemine les ressources là où les besoins sont les plus grands et où l'aide est susceptible de donner le plus de résultats. Un secteur répond à ces deux critères : le développement social de base, en particulier la santé et l'éducation. Tout tend à prouver que le rendement d'investissements rationnels dans les soins de santé de base, la nutrition et l'enseignement élémentaire peut largement dépasser celui d'investissements consacrés à d'autres secteurs de programmes, car dans le cas des premiers, les effets sont immédiats et à long terme. Une société dont les membres sont en bonne santé, bien nourris et alphabétisés peut améliorer le niveau de vie des citoyens et stimuler la croissance économique, ce qui contribue à la réduction de la pauvreté et à assurer un avenir plus prospère à tous.

Parmi les nombreux problèmes de santé auxquels font face les pays en développement, la pandémie du VIH/SIDA domine tous les autres, car elle a d'amples répercussions sur tous les aspects du développement social. En dépit de son caractère relativement nouveau, le VIH/SIDA est plus meurtrier que n'importe quelle autre maladie infectieuse. Dans certains pays, la maladie risque de détruire tous les acquis du développement et a fait baisser l'espérance de vie des populations.

Le développement social doit toucher tous les membres de la société, surtout les enfants. De nombreux garçons et filles des pays en développement sont privés de leurs droits fondamentaux à la santé et à l'éducation. En plus, certains se heurtent à des difficultés supplémentaires comme l'exploitation de la main-d'oeuvre, la perte de parents, l'exploitation sexuelle, la vie dans la rue et le recrutement dans les forces armées comme enfants-soldats. La résilience de ces enfants face à ces épreuves est souvent étonnante. Pour les aider, l'ACDI élargit et renforce sa programmation dans les domaines suivants : l'enseignement élémentaire, les soins de base et nutrition, le VIH/SIDA et la protection de l'enfance.

L'ACDI intervient sur des problèmes de développement dans les Amériques en appuyant des activités qui favorisent des régions politiquement stables, fondées sur une économie libérale et l'équité sociale, et qui ne dégradent pas l'environnement. Parmi les difficultés de ces pays, citons les catastrophes naturelles, comme les ouragans Mitch et George et les conséquences d'El Niño, ainsi que les crises économiques à court terme en rapport avec les tendances des économies asiatiques.

L'aide bilatérale de l'ACDI en Amérique représente des dépenses de 127,7 millions de dollars en 1999-2000 et environ 20 p. 100 de toute l'aide publique au développement de pays-à-pays. Ces ressources sont réparties entre les trois principaux programmes régionaux : celui des Caraïbes, celui de l'Amérique centrale et celui de l'Amérique du Sud. Un volet pour l'hémisphère couvre

également la coopération de l'ACDI avec des institutions comme l'Organisation des États américains ainsi que des partenariats avec des organisations non gouvernementales actives dans l'hémisphère comme la Fondation canadienne pour les Amériques (FOCAL) et l'Organisation universitaire interaméricaine. Par l'intermédiaire de sa Direction générale du partenariat canadien, l'ACDI contribue au développement des relations entre les ONG canadiennes, les institutions et les membres du secteur privé et leurs partenaires des pays en développement dans des secteurs tels que la protection environnementale, la santé, l'agriculture et le développement des PME. L'ACDI participe aussi de façon étroite à des programmes et à des projets des principales institutions multilatérales actives dans les Amériques comme la Banque interaméricaine de développement, la Banque mondiale et l'OEA. Ce travail, surtout réalisé dans le cadre des programmes multilatéraux de l'ACDI, aide à promouvoir le développement durable comme moyen d'atténuer la pauvreté et de soutenir la prospérité, les droits de la personne et la sécurité. Avec des partenaires internationaux, l'ACDI veille également à ce que les secours humanitaires et l'aide alimentaire canadiens parviennent en temps opportun et efficacement à ceux qui en ont besoin.

Le programme de l'ACDI dans les Caraïbes comprend des activités de grande envergure dans les pays du Commonwealth et à Haïti. Dans les pays du Commonwealth, les priorités de l'ACDI sont les suivantes : la gestion publique saine, avec un axe sur la réforme du secteur public et la société civile, le développement du secteur privé et la gestion environnementale. En Haïti, le programme le plus important de l'ACDI dans les Amériques ces dernières années, les activités portent sur les besoins humains fondamentaux, le développement économique et le renforcement de la démocratie.

En Amérique centrale, l'ACDI soutient des groupes de la société civile qui défendent les droits de la personne, la démocratie et la gestion publique saine. Le savoir-faire canadien sert également à améliorer la gestion durable des ressources naturelles de la région. L'Agence s'efforce également de soutenir les efforts déployés par les pays pour harmoniser leurs politiques économiques et commerciales à l'appui de l'expansion du commerce régional.

L'ouragan Mitch a entraîné une nouvelle série de problèmes pour les pays d'Amérique centrale et la communauté internationale des bailleurs de fonds. Dans la région, le Canada concentre son aide sur les secteurs dans lesquels il possède une compétence et une expérience importantes comme la protection environnementale, les logements destinés aux personnes à faible revenu, les soins de santé de base et la gestion des ressources naturelles. Le Canada est également membre d'un groupe de cinq pays (avec les États-Unis, l'Allemagne, l'Espagne et la Suède) qui veillent à ce que l'aide soit fournie de manière efficace et transparente. Les gouvernements locaux, les organismes de donateurs et des organisations de la société civile participent également.

L'ACDI administre des programmes bilatéraux et régionaux dans cinq pays d'Amérique du Sud. Par exemple, le Fonds pour le transfert de technologie dans le Cône Sud intervient en Argentine, au Chili, au Paraguay et en Uruguay. Les programmes bilatéraux tiennent compte de la réalité et du niveau de développement de chaque pays, les plus pauvres recevant une portion nettement plus élevée des ressources financières. L'ACDI contribue beaucoup moins à des pays comme l'Argentine, le Brésil, le Chili et l'Uruguay. Dans la région andine, l'ACDI met l'accent sur la réduction de la pauvreté et l'accès aux infrastructures sociales, l'appui à la croissance

économique, les droits de la personne et la gestion publique saine. Dans le Cône Sud, le transfert de technologie permet à l'ACDI de contribuer à la lutte contre la pauvreté et les inégalités. L'Agence fournit également une aide sur les questions de gestion publique saine, en soutenant particulièrement la réforme du secteur public.

Le programme de l'ACDI dans l'hémisphère appuie des projets multilatéraux auxquels participent les pays d'au moins deux sous-régions des Amériques. Elle soutient donc des initiatives de coopération et d'intégration interaméricaines, des institutions interaméricaines renforcées et une participation plus large de la société civile, afin de permettre et de favoriser la participation du public, le partage du pouvoir, la transparence et la responsabilisation, la répartition équitable des ressources et l'accès égal aux services.

La Direction générale du partenariat canadien a pour mandat de promouvoir des partenariats pour le développement durable entre des organisations canadiennes et des organisations des pays en développement, à leur bénéfice mutuel. L'une des caractéristiques principales qui distinguent la Direction générale est sa réceptivité aux projets des organisations et des entreprises canadiennes chargées de planifier et de mettre en oeuvre des projets en collaboration avec les pays partenaires.

Le Programme des organisations non gouvernementales de la Direction générale appuie les programmes et les projets d'ONG canadiennes et internationales. Le Programme de coopération institutionnelle soutient le travail d'universités, de collèges, de coopératives, d'associations professionnelles, de syndicats et d'établissements techniques spécialisés du Canada. Le Programme de coopération industrielle contribue à l'élaboration d'activités commerciales canadiennes dans les pays en développement. Le Programme action jeunesse est chargé du Programme de stages internationaux pour les jeunes qui permettent à de jeunes Canadiens d'acquérir une expérience professionnelle dans le cadre de projets de développement international.

Depuis avril 1999, le Programme des ONG a consacré 63,8 millions de dollars à des programmes et à des projets de partenaires des Amériques concernant les besoins humains fondamentaux, la démocratie et la gestion publique saine, et l'intégration des femmes au développement. La moitié environ de toutes les activités des ONG ont un lien avec les besoins humains fondamentaux, y compris l'approvisionnement en eau potable, la santé, la nutrition, l'éducation et le logement. Nombre d'ONG canadiennes réputées sont présentes dans les Amériques, p. ex. CARE, OXFAM, les principales églises chrétiennes, Horizons d'amitié, CoDéveloppement Canada, Aide à l'enfance - Canada, CUSO, Entraide universitaire mondiale du Canada, le Service d'assistance canadien aux organismes et le Centre Canadien d'étude et de coopération internationale. Le Programme des ONG fournit actuellement aux ONG un financement pour les aider dans leur travail. Les ONG font aussi leurs propres contributions par des levées de fonds auprès de diverses sources, y compris les dons des Canadiens.

À l'heure actuelle, le Programme de coopération institutionnelle soutient 72 projets en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ces projets, dont la moitié concernent le secteur de l'éducation, font appel à la compétence de la société civile canadienne, dans le cadre d'un partenariat avec des

institutions des pays en développement, dans le but de renforcer le développement durable. En Haïti, l'Université de Moncton du Canada et l'Université de Quisqueya d'Haïti, avec des ONG locales partenaires, s'efforcent de résoudre des problèmes de sécurité alimentaire des populations rurales défavorisées en utilisant des techniques améliorées d'agriculture et de pêche.

Au Costa Rica, au Belize, en Guyane, au Surinam, à Trinidad et Tobago, l'Institut agricole du Canada, par l'intermédiaire du Programme de coopération agricole, s'emploie à renforcer les institutions agricoles partenaires et à les aider à favoriser l'accroissement de la production alimentaire, à soulager la misère en milieu rural et à implanter des méthodes agricoles plus durables. Un exemple qui illustre bien ce qu'est la coopération institutionnelle est celle du Falls Brook Centre du Nouveau-Brunswick, au Canada, qui crée et implante au Pérou un système d'homologation des produits forestiers non ligneux pour favoriser une exploitation forestière durable, l'agriculture organique et les systèmes du commerce loyal.

Depuis 1982, le Programme de coopération industrielle a remis 264,5 millions de dollars à plus de 1 200 entreprises canadiennes qui exploitent des créneaux commerciaux dans les Amériques. L'industrie, l'énergie, l'agriculture, l'approvisionnement en eau et l'assainissement sont les secteurs qui ont profité le plus du programme.

Depuis la création du Programme de stages internationaux pour les jeunes en 1997, 36 p. 100 des 1 700 jeunes participants canadiens (soit 615 participants) sont allés dans les Amériques. Les plus grosses concentrations ont été au Costa Rica, dans les Caraïbes orientales, au Honduras, au Guatemala et en Haïti. Nombre de jeunes stagiaires ont participé activement aux travaux de remise en état des pays à la suite de l'ouragan Mitch.

Le Canada appuie fermement les institutions multilatérales de développement parce qu'il est conscient de l'interdépendance entre les pays industrialisés et les pays en développement, et qu'il est convaincu qu'ils doivent oeuvrer ensemble à lutter pour un monde sans pauvreté, sans maladie et sans conflit, où l'on n'épuise pas les ressources dont auront besoin les générations futures pour satisfaire les besoins des générations actuelles. Comme les risques qui pèsent sur la planète deviennent de plus en plus complexes et de portée internationale, qu'il s'agisse du changement climatique, de l'expansion des maladies infectieuses ou des crises économiques, les solutions durables exigeront des instruments efficaces de gouvernement mondial et le renforcement des institutions multilatérales.

La Direction générale des programmes multilatéraux de l'ACDI veille à ce que le Canada joue un rôle de premier plan au sein des institutions de développement international qui contribuent à l'orientation du programme d'action mondial, telles les Nations Unies, le Commonwealth, la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et la Banque de développement des Caraïbes. Par l'intermédiaire de ces organisations, la Direction générale oeuvre à la promotion du développement durable, particulièrement à réduire la pauvreté et à favoriser la prospérité, et à améliorer la qualité de vie des gens.

L'aide alimentaire et les secours humanitaires sont un aspect important, et peut-être le plus visible, de l'action des programmes multilatéraux. La Direction est chargée de s'assurer que les

interventions d'urgence du Canada soient opportunes, efficaces et adaptées. Cela a été particulièrement évident au moment de l'ouragan Mitch, où plus de 12 millions de dollars de secours humanitaires et d'aide alimentaire ont été fournis aux victimes par l'ACDI.

CONCLUSION

Le rapport *Le Canada et les Sommets des Amériques* fait état des efforts que le pays déploie, à l'échelle nationale et à l'étranger, pour remplir les mandats définis au cours des sommets. Le Canada bénéficie d'un avantage dans ce domaine, car bon nombre des mesures recommandées dans les plans d'action sont déjà bien établies dans la société canadienne. Le Canada a aussi contribué activement à l'élaboration de stratégies régionales mises en oeuvre pour améliorer la qualité de vie des Canadiens et des citoyens de tout l'hémisphère.

La promotion de réformes dans l'éducation – conformément au Plan d'action de Santiago – repose sur les principes de l'équité, de la qualité, de la pertinence et de l'efficacité. Le rapport précise que le système d'enseignement canadien possède une infrastructure rationnelle qui permet de diffuser le savoir dans le respect de ces principes. Depuis le Sommet de Santiago, les perspectives dans ce domaine ont été encore améliorées par de nouvelles politiques et de nouveaux programmes, notamment des programmes de bourses et d'échanges, la mise au point et l'utilisation des technologies de l'information, les statistiques sur l'éducation et l'évaluation de la qualité, des programmes qui s'adressent aux populations vulnérables, l'éducation et la formation en milieu de travail, la professionnalisation des enseignants et l'éducation interculturelle. Le rapport montre que le système d'enseignement canadien offre à ces citoyens un avenir prometteur dans une économie basée sur les connaissances, en leur offrant la possibilité d'y participer et d'y réussir.

Le rôle que joue le Canada dans la défense de la démocratie, de la justice et des droits de la personne est connu et respecté dans le monde entier. Notre pays met l'accent, clairement et de manière cohérente, sur l'ouverture et la transparence, la non-discrimination, la participation de la société civile, la liberté d'expression et la protection des groupes vulnérables, notamment les femmes et les enfants. Le rapport met en évidence l'arsenal considérable de lois et de programmes visant à promouvoir et à protéger les droits de tous les Canadiens, y compris le droit de chacun à l'application régulière de la loi, à être protégé contre la discrimination et à ne pas être soumis à l'exploitation. Le rapport dirige aussi notre attention sur des mesures adoptées par le gouvernement du Canada afin de prévenir l'usage des stupéfiants et l'expansion du trafic, le blanchiment de l'argent et les actes de terrorismes, et décrit les efforts déployés pour favoriser le dialogue régional en vue de renforcer le système interaméricain, de bannir les mines antipersonnel, de promouvoir la transparence dans les questions de défense, d'accroître la coopération avec les Nations Unies à l'égard du maintien de la paix, de renforcer la capacité d'action en cas de catastrophes internationales et d'aborder les préoccupations des petits États insulaires.

Le gouvernement canadien s'est efforcé de fournir des politiques, des lois, des programmes et de l'assistance en faveur de la qualité de l'emploi, en adoptant certaines mesures, notamment, en offrant un revenu de remplacement aux travailleurs assurés qui deviennent chômeurs involontaires, en créant, en administrant et en appliquant des lois et des règlements relatifs aux

salaires, au milieu et aux conditions de travail, au respect et à l'intégration de groupes sociaux désavantagés comme les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles, et en diffusant à temps des renseignements exacts sur le marché du travail et les carrières.

L'engagement pris par le Canada à l'égard de l'intégration économique et du libre-échange est considéré comme un moyen de stimuler la croissance économique dans l'hémisphère. Le gouvernement fédéral s'est engagé à mener des négociations ouvertes et participatives, et à consulter avec les Canadiens tout au long du processus de la zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Ces consultations feront en sorte que les positions et les priorités du Canada tiennent compte des intérêts des Canadiens et que le grand public comprenne et appuie la ZLEA.

Le Canada est convaincu qu'il est indispensable de disposer de marchés financiers qui fonctionnent bien si l'on veut favoriser la croissance et rendre les pays moins vulnérables aux crises. Il s'emploie donc à renforcer, à moderniser et à intégrer les marchés financiers dans l'hémisphère et à mettre en oeuvre des normes et des codes universels, surtout sur les plans de la surveillance et de la réglementation financières. Notre pays lutte aussi sur plusieurs autres fronts avec ses partenaires de l'hémisphère, par exemple dans les domaines de la science et de la technologie, de la coopération régionale dans le secteur de l'énergie, du changement climatique, des télécommunications et des transports, domaines qui ont tous un rapport ou une incidence sur le développement et l'intégration économiques globaux des pays de la région.

Compte tenu des changements survenus dans l'environnement économique, notamment, de conséquences des technologies de l'information, de la connectivité et de la libéralisation du commerce, et reconnaissant le rôle déterminant que jouent les petites entreprises dans l'économie canadienne, le Canada a décidé de créer des conditions favorables à la croissance du secteur privé. Son but est de favoriser le développement des micro-entreprises et des PME pour, finalement, accroître les revenus.

Au pays et dans le monde, le Canada est un ardent défenseur des groupes vulnérables. Depuis 1988, les fonds de promotion de l'égalité entre les sexes ont contribué aux engagements internationaux en ce qui a trait à la réduction de la pauvreté, à la participation politique, à la démarginalisation économique, à la violence, à la santé et à l'éducation. Le Canada s'est doté d'une imposante série de lois visant à éliminer la discrimination et la violence à l'égard des femmes et à garantir les droits des enfants. En outre, il appuie diverses initiatives destinées à améliorer les conditions de santé et le bien-être des femmes et des enfants. Dans le monde, le Canada intervient activement aux Nations Unies en faveur de l'élimination de la violence contre les femmes et les enfants, et par l'intermédiaire de l'Organisation internationale du Travail, à l'appui de la non-discrimination dans l'emploi et de l'élimination de l'exploitation des enfants. Dans l'hémisphère, un financement a servi à améliorer la situation économique et les conditions d'existence des femmes des régions rurales, à appuyer des programmes de lutte contre la violence conjugale, à accroître la participation politique des femmes, à aider à la formation de la

police et des fonctionnaires judiciaires, à fournir des soins de santé et à créer des maisons d'hébergement pour les victimes de violence conjugale.

Le Canada met tous ses efforts à créer des occasions favorables pour les peuples autochtones. Par diverses mesures, le gouvernement fédéral promeut l'autosuffisance et le développement économique en élaborant des programmes de travail et de formation qui doivent aider les Autochtones à se préparer au marché du travail, à trouver un emploi et à le garder, en améliorant l'accès aux soins de santé et en appuyant l'éducation autochtone et les programmes d'enseignement des langues autochtones. Le Canada joue un rôle prépondérant pour ce qui est de faire avancer le dossier autochtone à l'échelle internationale, tant dans ses relations bilatérales que dans ses relations multilatérales, par le biais d'institutions telles que l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains.

Pour atténuer la pauvreté et contribuer à l'instauration d'un monde plus sûr, plus équitable et plus prospère, le programme canadien d'aide publique au développement soutient les pays en développement dans le cadre de programmes et de projets qui découlent des plans d'action des sommets tenus à Miami et à Santiago. Les activités du Canada visent à promouvoir une région stable, fondée sur une économie libérale, l'équité sociale et dont l'environnement ne se dégrade pas.

Le Canada est fier des résultats qu'il a obtenus en relevant les défis des Sommets des Amériques. Les problèmes à résoudre sont difficiles et complexes, mais la mise en oeuvre des mandats des sommets apportent des changements tangibles dans la vie de millions de gens. Le rapport a mis en évidence certains progrès importants réalisés par le gouvernement, au Canada et à l'étranger, dans les domaines de l'éducation, de la justice et des droits de la personne, de l'intégration économique et du libre-échange, de l'éradication de la pauvreté et de la discrimination. Ce rapport n'est pas exhaustif, mais les exemples qu'il contient montrent l'engagement du Canada envers les citoyens canadiens et les peuples des Amériques. S'efforçant constamment de remplir ses obligations, le Canada joue un rôle de chef de file dans les efforts visant à bâtir un hémisphère plus fort, plus uni et plus prospère.

ANNEXE

Le document qui suit constitue le texte complet du Plan d'action signé par les chefs d'État et de gouvernement qui ont participé au second Sommet des Amériques.

SOMMET DES AMÉRIQUES PLAN D'ACTION II

Nous, les chefs d'État et de gouvernement démocratiquement élus des Amériques, estimant qu'un effort collectif doit venir compléter les actions entreprises au niveau national pour améliorer le bien-être économique et la qualité de vie de nos peuples et ayant à l'esprit notre engagement à poursuivre l'exécution du Plan d'action de Miami, affirmons notre ferme volonté de mener à bien le présent Plan d'action qui renferme un ensemble d'initiatives concrètes conçues pour promouvoir le développement général des pays de l'hémisphère, améliorer la qualité de l'éducation et assurer l'accès à celle-ci, promouvoir et renforcer la démocratie et le respect des droits de la personne; approfondir l'intégration économique et le libre-échange, et éliminer la pauvreté et la discrimination. Nous avons adopté le présent Plan d'action sachant que toutes les initiatives sont étroitement liées et également importantes pour assurer la réalisation de notre entreprise commune.

I. ÉDUCATION: LA CLÉ DU PROGRÈS

L'engagement de l'hémisphère à l'égard de l'éducation se traduit par de vastes réformes en cours à tous les niveaux du système d'enseignement et par un large consensus sur les problèmes qui se posent dans ce domaine et sur l'effort collectif que doit consentir la société tout entière afin de les surmonter. Ces réformes sont basées sur les principes d'équité, de qualité, de pertinence et d'efficience. L'équité consiste à créer des conditions qui assurent à tous la possibilité de recevoir des services d'enseignement de qualité, réduisant ainsi de façon significative les effets des inégalités résultant du statut socio-économique, de l'infirmité physique et de la discrimination ethnique, culturelle et fondée sur le sexe. La qualité suppose l'atteinte de niveaux élevés de développement cognitif, de compétences, de capacités et de valeurs morales. La pertinence se définit par la capacité du système d'enseignement à répondre aux besoins et aux aspirations de la société tout entière, en tenant compte de ses diverses composantes sociales, culturelles, ethniques et linguistiques. Enfin, par efficience on entend la mise à disposition de ressources adéquates, et leur utilisation optimale, de manière à multiplier les bienfaits de l'éducation.

Par conséquent, les gouvernements, pleinement conscients et respectueux de la souveraineté nationale et des responsabilités incombant aux institutions de leurs pays respectifs en matière d'éducation, réitèrent leur engagement du Sommet de Miami d'assurer, d'ici à l'an 2010, l'accès universel à un enseignement primaire de qualité ainsi qu'un taux d'achèvement du primaire de 100 % et d'inscription dans le secondaire de 75 % au minimum, avec une proportion toujours croissante de jeunes terminant leurs études secondaires, et s'engagent à offrir à la population en général des possibilités d'éducation permanente. Si ces objectifs sont atteints, nous aurons fourni à nos peuples les outils, les compétences et les connaissances propres à assurer les meilleures conditions de compétitivité et de productivité requises par les économies modernes, leur permettant ainsi d'apporter leur contribution de dignes citoyens à leurs sociétés respectives.

Pour atteindre ces objectifs, les gouvernements vont:

- Mettre en oeuvre, si nécessaire, des politiques d'éducation ciblées et intersectorielles, et instituer des programmes visant spécialement les groupes désavantagés pour ce qui concerne l'éducation, l'analphabétisme fonctionnel et la situation socio-économique, une attention particulière étant portée aux femmes, aux minorités et aux groupes vulnérables. La priorité sera accordée aux programmes intersectoriels portant sur l'éducation, la santé et la nutrition ainsi qu'aux stratégies éducatives visant la petite enfance, dans la mesure où ceux-ci contribuent plus directement à la réussite des plans de lutte contre la pauvreté.
- Établir ou renforcer les systèmes nationaux ou sous-nationaux et, le cas échéant, sous-régionaux, pour évaluer la qualité de l'éducation, qui permettent de mesurer la performance des divers agents éducatifs, les innovations et les facteurs associés à la réussite en matière d'apprentissage. À cette fin, des informations et des indicateurs nationaux ou sous-nationaux et, le cas échéant, sous-régionaux, seront établis pour la conception, l'exécution et l'évaluation de programmes d'amélioration de la qualité fondés sur l'équité. Une attention spéciale sera portée aux normes relatives à la lecture et à l'écriture, aux mathématiques et aux sciences. De même, il sera établi, le cas échéant, des critères et des méthodes pour la collecte de données permettant de comparer certains indicateurs du domaine de l'éducation à l'échelle des pays de l'hémisphère.
- Mettre en place, en vue de relever le niveau de professionnalisme chez les enseignants et les administrateurs d'école, des programmes complets alliant la formation initiale et la formation en cours d'emploi, et explorer des mécanismes incitatifs liés à l'actualisation des compétences et à l'atteinte des normes dont il pourra avoir été convenu. Les établissements d'enseignement supérieur devront collaborer à cette entreprise par des activités de recherche et de pédagogie, celles-ci devant aussi être renforcées pour atteindre l'objectif fixé.
- Renforcer la gestion de l'éducation et la capacité des institutions aux niveaux national, régional, local et scolaire en favorisant, le cas échéant, la décentralisation et la promotion de meilleures formes de participation communautaire et familiale. Encourager les entreprises de communication à soutenir les efforts déployés par les systèmes d'enseignement.
- Renforcer la préparation, l'éducation et la formation au monde du travail afin qu'un nombre croissant de travailleurs puissent améliorer leur niveau de vie et, de même que les employeurs, soient en mesure de profiter de l'intégration à l'échelle de l'hémisphère. À cet égard, il sera envisagé d'adopter de nouvelles technologies relevant d'options et de choix différents, depuis la formation professionnelle spécifique jusqu'au renforcement de l'employabilité et des compétences générales. Une attention particulière sera portée à l'établissement ou au renforcement de mécanismes permettant aux travailleurs d'obtenir la reconnaissance de leurs compétences professionnelles acquises par l'enseignement formel et par l'expérience de travail. Pour faire face à l'évolution du marché du travail et améliorer les perspectives d'employabilité, des mesures qui tiendront compte du

développement des capacités d'entreprise seront incluses et porteront sur les différents secteurs et offriront diverses options et alternatives.

- Établir ou améliorer, conformément à leur cadre juridique interne, des stratégies éducatives propres aux sociétés multiculturelles afin de concevoir, avec la participation des populations autochtones et des migrants, des modèles pour l'enseignement primaire bilingue et interculturel. Par ailleurs, il faudra améliorer le contenu de l'enseignement primaire, de même que le respect et l'appréciation de la diversité culturelle des peuples, et accroître la connaissance des différentes langues parlées dans les pays de l'hémisphère, lorsque les ressources et les possibilités le permettent.
- Élaborer, aussi bien dans le cadre des écoles qu'ailleurs et avec l'aide des familles, d'autres intervenants et des organisations sociales, des stratégies éducatives qui favorisent le développement de valeurs, une attention particulière étant portée aux principes démocratiques, aux droits de la personne, aux questions de l'égalité entre les sexes, à la paix, à la tolérance et au respect de l'environnement et des ressources naturelles.
- Promouvoir l'accès et l'utilisation, dans les systèmes d'enseignement, des technologies de l'information et des communications les plus efficaces, l'accent étant mis sur l'utilisation des ordinateurs, tout en repensant les méthodes pédagogiques et en assurant une formation adéquate aux enseignants appelés à utiliser ces technologies. Une attention particulière sera portée à l'impératif moral de l'inclusion des secteurs les plus vulnérables. À cette fin, les programmes d'éducation à distance seront renforcés et des réseaux d'information, établis.
- S'efforcer d'accroître la disponibilité de matériel didactique, en coopération avec les institutions officielles et, selon les conditions propres à chaque pays, avec le secteur privé.
- Chercher à utiliser la technologie pour relier les écoles et les communautés de manière à établir des liens dans l'hémisphère tout en encourageant la participation des établissements d'enseignement supérieur qui ont des avantages dans ce domaine.
- Encourager les programmes de bourses et d'échanges à l'intention des étudiants, des enseignants, des chercheurs et des administrateurs scolaires en faisant appel à des stratégies différentes, y compris les liens inter-institutions, la technologie des communications et les stages permettant de connaître les innovations en matière de pédagogie et de gestion mises en oeuvre dans d'autres pays de l'hémisphère. Cela permettra de renforcer la capacité institutionnelle des ministères ou départements de l'Éducation, des entités administratives décentralisées et des centres d'enseignement supérieur.

Financement, stratégies de coopération multilatérale horizontale et suivi

Nous, les chefs d'État et de gouvernement, constatant l'importance capitale de l'éducation comme base du développement, convenons, conformément à nos processus législatifs respectifs, d'encourager l'affectation des ressources nécessaires aux systèmes d'enseignement en vue d'atteindre des niveaux plus élevés d'équité, de qualité, de pertinence et d'efficience dans les processus éducatifs, l'accent étant mis sur l'utilisation optimale des ressources et sur une plus grande participation des autres intervenants sociaux.

Nous réaffirmons également notre engagement à promouvoir la coopération horizontale et multilatérale dans le domaine de l'éducation. À cette fin :

- Nous demandons à l'Organisation des États américains (OEA) et prions la Banque interaméricaine de développement (BID) et la Banque mondiale, ainsi que les autres organismes nationaux et multilatéraux de coopération technique et financière à l'oeuvre dans l'hémisphère, d'apporter leur appui, dans leurs domaines d'action respectifs, aux programmes et initiatives qui sont en accord avec les buts, les objectifs et les actions proposés dans le présent chapitre du Plan d'action. À cette fin, nous engageons la BID à collaborer avec les pays membres afin d'accroître substantiellement la part des nouveaux prêts consacrée à l'enseignement primaire et secondaire au cours des trois prochaines années, en faisant plus que doubler les sommes des trois dernières années. Nous prions aussi la BID d'établir un fonds régional spécial pour l'éducation dans l'hémisphère, et ce en puisant dans ses ressources existantes. Ce fonds servirait à appuyer les efforts visant à relever les normes et le rendement en matière d'enseignement dans l'ensemble de la région.
- Nous demandons à l'OÉA et prions la BID, la Banque mondiale et la Commission économique des Nations unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CÉPALC), entre autres institutions, d'utiliser les mécanismes dont elles disposent pour développer et renforcer la coopération régionale dans des domaines tels que l'éducation à distance, en faisant appel notamment à la technologie des satellites, aux stages et aux programmes d'échanges, au développement et à l'emploi de la technologie de l'information pour l'enseignement, à l'actualisation des statistiques en matière d'éducation, et à l'évaluation de la qualité, tout en s'efforçant de faire en sorte que cette coopération réponde aux besoins spécifiques de chaque pays. Nous reconnaissons le rôle et l'intérêt dans ces efforts des organisations internationales spécialisées, notamment l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). De même, nous sommes conscients des apports du secteur privé, des fondations philanthropiques et des organisations non gouvernementales compétentes.
- Nous demandons à l'OÉA d'encourager, de formuler et de faciliter, au moyen de réunions ministérielles et d'autres mécanismes mis en place par les États membres dans le cadre du Conseil interaméricain pour le développement intégral (CIDI), la collaboration et l'action commune dans l'hémisphère et, à cette fin, de convoquer, de concert avec les pays coordonnateurs, les forums de consultation technique des pays de l'hémisphère afin

de contribuer à l'exécution des engagements énoncés dans le présent chapitre du Plan d'action. Nous confions à la Réunion des ministres de l'Éducation, qui sera convoquée par l'OÉA dans le cadre du Plan stratégique de partenariat pour le développement du CIDI et qui se tiendra au Brésil en juillet 1998, la mission d'assurer l'élaboration et la mise en oeuvre du plan de cette initiative éducative.

– Nous demandons à l'OÉA et prions la BID, la Banque mondiale, la CÉPALC et les autres institutions multilatérales de faire rapport de l'exécution du présent Plan aux représentants des gouvernements chargés de l'examen et du suivi des engagements du Sommet des Amériques.

II. PRÉSERVATION ET RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE, DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE LA PERSONNE

Le renforcement de la démocratie, de la justice et des droits de la personne constitue une priorité essentielle à l'échelle de l'hémisphère. Dans le présent Plan d'action, nous souscrivons à de nouvelles initiatives conçues pour approfondir notre engagement à l'égard de ces importants principes. Plus particulièrement, nous entendons intensifier nos efforts pour promouvoir les réformes démocratiques aux niveaux régional et local, protéger les droits des travailleurs migrants et de leurs familles, améliorer la capacité de nos systèmes juridiques et de nos ministères du Travail à répondre aux besoins de nos peuples, et encourager la création d'une société civile forte et active. Nous sommes résolus à défendre la démocratie contre les graves dangers que sont la corruption, le terrorisme et l'abus des drogues illicites et à promouvoir la paix et la sécurité entre nos nations. Ensemble, ces mesures viennent consolider les acquis de la démocratie dans nos pays, réaffirmer notre volonté de respecter les institutions démocratiques et nous engager à bâtir un hémisphère reposant sur des valeurs communes.

Démocratie et droits de la personne

Les gouvernements vont:

– Définir et établir, avec la participation de la société civile, des politiques globales visant à promouvoir et à protéger les droits de la personne au niveau national, conformément aux normes et principes internationaux pertinents, en intégrant ces politiques, le cas échéant, dans des plans et programmes nationaux relatifs aux droits de la personne ainsi qu'il a été recommandé par la Conférence mondiale de Vienne, en 1993; ils entendent également souligner l'importance de promouvoir le respect des principes universellement reconnus du droit international humanitaire.

– Garantir à tous les individus le droit à l'application régulière de la loi, y compris la présomption d'innocence et le droit à comparaître devant les tribunaux dans un délai raisonnable, ainsi que le respect intégral de leurs droits constitutionnels et autres droits juridiques. Les gouvernements vont, conformément à leurs cadres juridiques, adopter des mesures visant à faire en sorte que quiconque en attente de procès ne soit pas détenu plus longtemps que ne le permet la loi, compte étant dûment tenu des droits de l'accusé, de la

protection de la société, de la prévention de la criminalité, de la promotion du respect de la loi, des droits des victimes et d'autres considérations pertinentes. Les gouvernements poursuivront leurs efforts pour améliorer les conditions de détention et sensibiliser davantage aux droits de la personne les fonctionnaires chargés de l'administration de la justice.

– Promouvoir l'examen de leurs législations nationales respectives afin d'éliminer ou de modifier les dispositions susceptibles d'entraîner une forme de discrimination, pour quelque raison que ce soit, en contravention de leurs engagements internationaux. En particulier, ils chercheront à réaliser d'ici à 2002 l'égalité de l'homme et de la femme devant la loi. Dans cette optique, la priorité devra être accordée au droit à un traitement égal en milieu de travail de même qu'à l'accès à la propriété, à l'héritage et à la garde des enfants. La même priorité sera accordée à la lutte contre la violence familiale.

– Promouvoir l'adoption de mesures juridiques, éducatives et sociales, ainsi que la coopération internationale, afin de combattre les abus physiques et sexuels à l'égard des enfants, le trafic des mineurs, la prostitution et l'exploitation des enfants sous toutes ses formes, y compris la pornographie. Par ailleurs, les gouvernements renforceront la coopération internationale par la mise en place, avec la participation et l'encouragement des organisations internationales compétentes, d'un système régional d'information sur les enfants concernés, à partir de systèmes d'information nationaux, afin d'analyser la situation de ces enfants et d'évaluer les politiques sociales propres à faciliter la prise de décisions dans ce domaine.

– Promouvoir la signature, la ratification et l'adhésion aux instruments internationaux relatifs aux droits de la personne dont ils ne sont pas parties, et respecter les dispositions des instruments dont ils sont parties.

Les gouvernements vont également renforcer la coopération avec l'Organisation des États américains (OÉA) et appuyer davantage les activités de celle-ci afin de:

– Renforcer le système interaméricain des droits de la personne par l'application de mesures concrètes propres à consolider la structure de l'institution et à l'inciter à resserrer ses liens avec les systèmes nationaux et les entités régionales qui assurent la promotion et la protection des droits de la personne. Dans cette perspective, les gouvernements estiment important de renforcer la structure de l'Institut interaméricain des droits de la personne.

– Soutenir les États qui en font la demande dans leurs efforts pour promouvoir et consolider les valeurs, les pratiques et les institutions démocratiques en renforçant les organes compétents de l'OÉA, notamment le Service pour l'encouragement de la démocratie (SED).

– Renforcer l'exercice et le respect de tous les droits de la personne et consolider la démocratie, y compris le droit fondamental à la liberté d'expression et de pensée, en

appuyant les activités de la Commission interaméricaine des droits de la personne dans ce domaine, en particulier les travaux du Bureau du Rapporteur spécial pour la liberté d'expression de création récente.

– Promouvoir, en faisant appel à la technologie de pointe en matière d'information et avec l'appui des institutions internationales qui s'occupent de l'administration de la justice, les programmes de coopération dans les secteurs désignés par le Groupe de travail de l'OÉA sur la démocratie et les droits de la personne, notamment:

- assurer la formation des policiers et du personnel des établissements pénitentiaires;
- prendre les mesures nécessaires pour remédier aux conditions inhumaines dans les prisons et réduire radicalement le nombre de personnes en détention préventive; et
- sensibiliser davantage aux droits de la personne les juges, les magistrats et les autres fonctionnaires des tribunaux.

Éducation pour la démocratie

Les gouvernements vont:

– Inclure dans les programmes d'enseignement, conformément au cadre juridique de chaque pays, des objectifs et des matières propres à développer la culture démocratique à tous les niveaux, de manière à inculquer aux individus les valeurs morales, l'esprit de coopération et l'intégrité. À cette fin, il sera fait davantage appel à la participation des enseignants, des familles, des étudiants et des communicateurs sociaux, pour la conception et l'exécution des plans visant la formation de citoyens imprégnés des valeurs démocratiques.

Société civile

Les gouvernements vont:

– Promouvoir, avec la participation de la société civile, l'élaboration de principes et de recommandations pour la mise en place de cadres institutionnels de nature à stimuler la création d'organisations responsables et transparentes, à but non lucratif et autres, de la société civile, y compris, le cas échéant, des programmes de volontariat, et encourager, conformément aux priorités nationales, le dialogue et les partenariats entre secteur public et société civile dans les domaines jugés pertinents dans le présent Plan d'action. Dans cette perspective, l'Organisation des États américains (OÉA) pourra servir de forum pour l'échange de données d'expérience et d'informations.

– À cette fin, s'inspirer d'initiatives existantes qui favorisent la participation accrue de la

société civile aux affaires publiques, notamment les expériences pertinentes et réussies des Conseils nationaux pour le développement durable et de la Stratégie interaméricaine de participation publique. Dès que possible, les gouvernements adopteront des plans de travail pour la mise en place de cadres juridiques et institutionnels reposant sur ces principes et recommandations dans leurs pays respectifs.

– Confier à l'OÉA la tâche d'inciter les gouvernements et les organisations de la société civile à s'appuyer mutuellement et d'encourager la mise en oeuvre de programmes appropriés pour mener à bien cette initiative, et prier la Banque interaméricaine de développement (BID) de concevoir et d'instituer, conjointement avec les États intéressés et les autres institutions interaméricaines et à l'échelle de l'hémisphère, des mécanismes financiers expressément affectés à l'exécution de programmes visant à renforcer la société civile et les mécanismes de participation publique.

Travailleurs migrants

Les gouvernements vont:

– Réaffirmer que la promotion et la protection des droits de la personne et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de genre, de langue, de nationalité ou de religion, constituent une priorité de la communauté internationale et une responsabilité incombant à tous les États.

– Respecter les instruments internationaux applicables relatifs aux droits de la personne et, conformément au cadre juridique de chaque pays, garantir les droits de la personne de tous les migrants, y compris les travailleurs migrants et leurs familles.

– Faire en sorte que soient intégralement respectés et protégés les droits de la personne de tous les migrants, y compris les travailleurs migrants et leurs familles, et adopter des mesures efficaces, notamment la conscientisation du public, afin de prévenir et d'éliminer les violations des droits de la personne ainsi que toutes les formes de discrimination à l'encontre des migrants, en particulier la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance s'y rapportant.

– Réaffirmer le droit souverain de chaque État d'établir et d'appliquer son propre système juridique et ses propres politiques en matière de migrations, y compris en ce qui concerne l'octroi aux migrants de l'autorisation d'entrer sur son territoire, d'y séjourner ou d'y exercer une activité économique, en pleine conformité avec les instruments internationaux applicables relatifs aux droits de la personne et dans un esprit de coopération.

– Faire en sorte que soient pleinement respectées et observées les dispositions de la Convention de Vienne de 1963 sur les relations consulaires, en particulier pour ce qui concerne le droit des ressortissants de tout État, indépendamment de leur condition de migrants, de communiquer avec un fonctionnaire consulaire de leur État au cas où ils seraient détenus.

– Protéger les droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles, conformément au cadre juridique interne de chaque pays, en prenant, si elles n'existent déjà, des mesures visant à: 1. assurer, pour ce qui est des conditions de travail, la même protection juridique qu'aux travailleurs nationaux; 2. faciliter, s'il y a lieu, le paiement intégral des sommes dues aux travailleurs, même une fois de retour dans leur pays et permettre à ceux-ci d'organiser le transfert de leurs effets personnels; 3. reconnaître les droits de citoyenneté et de nationalité des enfants de travailleurs migrants pouvant se prévaloir de tels droits, ainsi que tous autres droits qu'il pourraient avoir dans chaque pays; 4. encourager la négociation d'accords bilatéraux ou multilatéraux sur le rapatriement des bénéfices de sécurité sociale revenant aux travailleurs migrants; 5. protéger tous les travailleurs migrants et leurs familles, en faisant appliquer la loi et en lançant des campagnes d'information pour éviter qu'ils ne fassent l'objet d'exploitation ou soient victimes du trafic de personnes; 6. empêcher les abus et les mauvais traitements envers les travailleurs étrangers de la part des employeurs ou des autorités chargées de l'application des politiques en matière de migrations et du contrôle des frontières; et 7. encourager et promouvoir le respect de l'identité culturelle de tous les migrants.

– Appuyer les activités de la Commission interaméricaine des droits de la personne en ce qui concerne la protection des droits des travailleurs migrants et de leurs familles, en particulier par l'intermédiaire du Bureau du Rapporteur spécial pour les travailleurs migrants.

Renforcement des administrations municipales et régionales

Les gouvernements vont:

– Conformément à leur cadre juridique et dans un délai raisonnable, établir ou renforcer les mécanismes visant la participation de groupes de la société au processus décisionnel des administrations locales et autres gouvernements sous-nationaux, par exemple au moyen d'audiences publiques et de séances publiques d'examen budgétaire, et promouvoir la transparence des opérations financières des administrations locales et autres gouvernements sous-nationaux.

– Conformément à la législation à tous les niveaux, offrir des options de financement aux administrations locales et autres gouvernements sous-nationaux, y compris aux associations de ces administrations et gouvernements, par exemple les transferts de ressources nationales, l'accès aux marchés de capitaux privés et le pouvoir de lever des impôts locaux, de manière à élargir la prestation de services de qualité et à assurer des possibilités de formation pour renforcer les capacités administratives au niveau des administrations locales et autres gouvernements sous-nationaux.

– En tenant compte des circonstances et du cadre juridique propres à chaque pays, examiner le transfert éventuel d'autres fonctions du gouvernement central aux autorités locales et autres niveaux sous-nationaux ainsi que la possibilité de renforcer lesdites autorités.

– Mettre en commun les données d'expérience et les informations résultant de programmes existants ou à venir entrepris avec l'appui d'institutions de coopération

multilatérales et bilatérales telles que l'Organisation des États américains (OÉA), la Banque interaméricaine de développement (BID) et la Banque mondiale, afin de faciliter la réalisation de cette initiative.

Corruption

Les gouvernements vont:

- Appuyer résolument le "Programme interaméricain pour la lutte contre la corruption" et mettre en oeuvre les mesures qui y sont énoncées, en particulier l'adoption d'une stratégie visant la ratification dans les moindres délais de la Convention interaméricaine de 1996 contre la corruption, l'établissement de codes de conduite à l'intention des fonctionnaires en conformité avec les cadres juridiques respectifs, l'étude du problème du blanchiment des biens ou des produits résultant de la corruption et la promotion de campagnes d'information sur les valeurs morales qui sous-tendent le système démocratique.
- Parrainer l'organisation au Chili d'un Symposium sur le renforcement de la probité dans l'hémisphère, au plus tard en août 1998, afin d'examiner notamment la portée de la Convention interaméricaine contre la corruption et la mise en oeuvre du Programme susmentionné. Les gouvernements appuieront aussi résolument la tenue d'ateliers sous les auspices de l'Organisation des États américains (OÉA) pour faire connaître les dispositions de la Convention interaméricaine contre la corruption.
- Favoriser, dans le cadre de l'OÉA et conformément au mandat établi dans le Programme interaméricain de lutte contre la corruption, un suivi approprié des progrès réalisés dans le cadre de la Convention interaméricaine contre la corruption.
- Promouvoir l'inclusion dans la législation nationale de l'obligation pour les hauts fonctionnaires, et pour les fonctionnaires d'autres niveaux si la loi ainsi en disposait, de déclarer ou de divulguer leurs actifs et passifs personnels auprès des organismes compétents.
- Encourager l'approbation de mesures effectives et visant expressément à combattre la corruption sous toutes ses formes, la subornation de fonctionnaires et les pratiques illicites connexes, notamment dans les transactions commerciales.

Financement des campagnes électorales

Les gouvernements vont:

- Proposer l'échange de données d'expérience sur lesquelles les pays pourraient s'appuyer, compte tenu des réalités et des systèmes juridiques qui leur sont propres, en vue d'adopter ou d'établir des règles internes pour régir les contributions aux campagnes électorales ainsi que des mécanismes de contrôle indépendants.

- Examiner les propositions issues de la Réunion de représentants des gouvernements sur les contributions aux campagnes électorales qui s'est tenue à Caracas en février 1998, sous les auspices de l'OÉA.
- Adopter ou examiner, s'il y a lieu, des mesures visant à empêcher les contributions financières aux campagnes électorales provenant du crime organisé et du trafic de drogues.
- Par ailleurs, ils entendent préconiser l'adoption de mesures propres à assurer la transparence quant à l'origine de toutes les contributions.

Prévention et contrôle de la consommation et du trafic illicites de drogues et de substances psychotropes et d'autres délits connexes

Les gouvernements vont:

- Poursuivre leurs efforts nationaux et multilatéraux pour parvenir à la pleine application de la Stratégie antidrogues de l'hémisphère, tout en renforçant cette alliance sur la base du respect de la souveraineté et de la juridiction territoriale des États, de la réciprocité, de la responsabilité partagée et de l'application d'une approche intégrée et équilibrée conformément à la législation nationale.
- Dans l'intention de renforcer la confiance mutuelle, le dialogue et la coopération à l'échelle de l'hémisphère et sur la base des principes susmentionnés, établir, dans le cadre de la Commission interaméricaine pour le contrôle de l'abus des drogues (CICAD-OEA), un processus unique et objectif d'évaluation gouvernementale multilatérale, qui permette de suivre l'évolution des efforts individuels et collectifs déployés à l'échelle de l'hémisphère ainsi que les progrès accomplis dans tous les pays qui participent au Sommet pour ce qui est de régler ce problème dans ses diverses manifestations.
- Renforcer les efforts nationaux et la coopération internationale pour:
 - Améliorer les politiques et les plans nationaux visant la prévention de la consommation illicite de drogues et intensifier les mesures appliquées, en particulier au niveau communautaire et dans les écoles, ainsi que celles visant les groupes les plus vulnérables, comme les enfants et les jeunes, afin d'empêcher l'augmentation et la propagation de cette consommation et d'éliminer les incitations financières au trafic illicite.
 - Instituer des programmes appropriés de traitement, de réhabilitation et de réinsertion, en vue de remédier aux graves effets sociaux, aux souffrances humaines et aux autres conséquences négatives associées à l'abus des drogues.
 - Accroître la coopération dans des domaines tels que la collecte et l'analyse de

données, la normalisation des systèmes de mesure de la consommation illicite, la formation scientifique et technique et l'échange de données d'expérience.

- Développer ou encourager l'élaboration de campagnes visant à favoriser une plus grande prise de conscience sociale des dangers que présente l'abus de drogues pour l'individu, la famille et la société, ainsi que l'établissement de plans de participation communautaire.
 - Sensibiliser l'opinion publique aux graves effets de l'abus des drogues et aux activités des organisations criminelles qui en assurent le trafic et la vente.
 - Améliorer et actualiser les mécanismes de coopération pour la poursuite et l'extradition des individus accusés de trafic de stupéfiants et de substances psychotropiques ainsi que d'autres délits connexes, conformément aux accords internationaux, aux prescriptions constitutionnelles et aux législations nationales.
 - Établir, ou renforcer lorsqu'elles existent, des unités centrales spécialisées, dûment formées et équipées, et chargées d'assurer la demande, l'analyse et l'échange entre autorités gouvernementales compétentes d'information relatives au blanchiment des produits, des biens et des instruments résultant d'activités criminelles (également dites blanchiment d'argent).
 - Renforcer les mécanismes de contrôle internationaux et nationaux afin d'empêcher le trafic illicite et le détournement des précurseurs chimiques.
 - Promouvoir la prompte ratification et entrée en vigueur de la Convention interaméricaine contre la production et le trafic illicite d'armes à feu; préconiser l'approbation et la prompte mise en application du Règlement modèle de la CICAD sur le contrôle des armes et des explosifs liés au trafic de drogues; engager les États qui ne l'ont pas déjà fait à adopter les mesures législatives et autres nécessaires pour assurer une coopération internationale effective visant à prévenir et combattre le trafic transnational illicite d'armes à feu et de munitions, tout en établissant ou en renforçant les systèmes propres à améliorer le suivi des armes à feu servant à des activités criminelles.
 - Éliminer les cultures illicites en appuyant davantage les programmes nationaux de développement alternatif, ainsi que les campagnes d'éradication et d'interdiction.
- Renforcer les commissions nationales de contrôle des drogues, de manière à mieux coordonner l'élaboration et l'exécution des plans nationaux dans chaque pays ainsi que la rationalisation de l'assistance internationale dans ce domaine.
- Souligner la précieuse contribution qu'apporte la société civile, par l'intermédiaire de

ses différentes organisations, à la prévention de la consommation illicite de drogues ainsi qu'au traitement, à la réhabilitation et à la réinsertion sociale des toxicomanes.

- Encourager les institutions financières à redoubler d'efforts pour prévenir le blanchiment d'argent et inciter les secteurs commerciaux appropriés à renforcer leurs contrôles pour empêcher le détournement des précurseurs chimiques.
- Appuyer pleinement la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies qui aura lieu en juin 1998 pour promouvoir la coopération internationale dans la lutte contre le trafic illicite de drogues et la criminalité connexe, et encourager tous les États à participer activement et au plus haut niveau à cette rencontre internationale. Les gouvernements ne négligeront aucun effort pour assurer la mise en oeuvre effective des accords internationaux sur les stupéfiants auxquels ils ont souscrit, aux niveaux régional et sous-régional, et pour faire en sorte que ceux-ci aillent de pair avec les efforts déployés à l'échelle de l'hémisphère, et ils réitèrent leur appui à la CICAD et au rôle fondamental qu'elle joue pour l'application de ces accords.

Terrorisme

Les gouvernements vont:

- Prendre, ainsi qu'il est convenu dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima, des mesures pour prévenir, combattre et éliminer le terrorisme, faisant preuve à cette fin de la plus ferme détermination à réaliser les objectifs généraux fixés dans ces instruments.
- Encourager les États qui ne l'ont pas encore fait à signer ou ratifier les conventions internationales relatives au terrorisme ou, le cas échéant, à y adhérer, conformément à leurs législations nationales respectives.
- Convoquer, sous les auspices de l'Organisation des États américains (OÉA), la Deuxième Conférence spécialisée interaméricaine pour évaluer les progrès accomplis et définir les futurs moyens d'action pour prévenir, combattre et éliminer le terrorisme.

Renforcement de la confiance et de la sécurité entre les États

Les gouvernements vont:

- Promouvoir le dialogue régional afin de revitaliser et de renforcer les institutions du système interaméricain, compte tenu des nouveaux facteurs politiques, économiques, sociaux et stratégique-militaires à l'oeuvre dans l'hémisphère et dans ses sous-régions. À cette fin, ils chercheront à renforcer le climat de confiance et de sécurité entre les États de l'hémisphère.
- Mettre en pratique, dans la forme où elles sont établies, les mesures et les recommandations issues des Conférences régionales sur les mesures de confiance et de

sécurité, qui se sont tenues en novembre 1995 à Santiago, au Chili, et en février 1998 à San Salvador, au Salvador, sous les auspices de l'Organisation des États américains (OÉA).

- Continuer d'appuyer les petits États insulaires dans leurs efforts pour régler les problèmes de sécurité pluridimensionnels qui leur sont propres, ainsi que leurs problèmes économiques, financiers et environnementaux, en tenant compte de la vulnérabilité et du niveau de développement de ces États.
- En complément des efforts visant à faire de l'hémisphère occidental une zone exempte de mines antipersonnel, et au vu de la contribution apportée à cet égard par la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, y compris sa rapide entrée en vigueur, encourager les actions et appuyer les efforts internationaux de caractère humanitaire pour le déminage dans la région, et ce en veillant à ce que la priorité soit accordée à l'enlèvement des mines qui menacent les populations civiles et aux activités visant à rendre la terre à son usage productif. Cette tâche sera accomplie grâce à une coopération et une coordination internationales et régionales efficaces, à la demande des États concernés, pour le repérage, le marquage, la cartographie et l'enlèvement des mines; à une sensibilisation effective de la population civile aux dangers des mines et à la prestation d'une assistance aux victimes; et, le cas échéant, au développement et à l'application de nouvelles technologies pour la détection et l'enlèvement des mines.
- Continuer de promouvoir la transparence au niveau de la politique de défense, et notamment en ce qui concerne la modernisation des forces armées, la comparaison des dépenses militaires dans la région et le renforcement du Registre des armes classiques tenu par les Nations unies.
- Accroître la coopération avec les missions de maintien de la paix des Nations unies.
- Encourager la mise en place de programmes de coopération pour faire face aux catastrophes naturelles et organiser les opérations humanitaires de recherche et de sauvetage.
- S'efforcer d'assurer la solution pacifique des conflits et différends en suspens par le recours aux mécanismes existants pour le règlement pacifique des différends dans le cadre du système interaméricain et en conformité avec les instruments et traités internationaux en vigueur. Ils estiment par ailleurs que lesdits mécanismes et instruments devraient être renforcés.
- Reconnaître l'utilité des réunions ministérielles ou de haut niveau portant sur les questions internationales de défense et de sécurité, telles que les Réunions des ministres de la Défense à Williamsburg et à Bariloche, en tant que contribution importante au dialogue régional sur ces questions et, dans cette perspective, encourager les pays intéressés à tenir d'autres réunions.

– Confier à l'OÉA, par l'intermédiaire de la Commission de la sécurité de l'hémisphère, la mission de:

- suivre et approfondir les questions relatives aux mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité;
- analyser la signification, la portée et les conséquences pour l'hémisphère des concepts internationaux de sécurité, afin d'élaborer les approches communes les plus appropriées pour en gérer les divers aspects, y compris le désarmement et le contrôle des armements; et
- préciser les moyens à prendre pour revitaliser et renforcer les institutions du système interaméricain se rapportant aux divers aspects de la sécurité de l'hémisphère.

Ce processus aboutira à la tenue, dans le cadre de l'OÉA, d'une Conférence spéciale sur la sécurité, et ce au début de la prochaine décennie au plus tard.

– Appuyer la convocation d'une Conférence régionale de suivi des Conférences régionales de Santiago et de San Salvador sur les mesures de confiance et de sécurité afin de renforcer la confiance mutuelle dans les Amériques.

Les progrès accomplis quant à ces questions feront l'objet de rapports présentés aux États, ainsi que d'un suivi approprié dans le cadre de l'OÉA, afin qu'il en soit discuté lors du prochain Sommet des Amériques.

Renforcement des systèmes juridiques et des appareils judiciaires

Les gouvernements vont:

- Établir des mécanismes qui permettent de garantir un accès facile et opportun à la justice pour tous, en particulier les personnes à faible revenu, et ce en adoptant des mesures propres à renforcer la transparence, l'efficacité et l'efficacite des tribunaux. Dans cette perspective, ils entendent promouvoir, développer et intégrer le recours à des moyens alternatifs de règlement des conflits dans le cadre de leur régime juridique.
- Renforcer, le cas échéant, les régimes de droit pénal reposant sur l'indépendance de l'appareil judiciaire et l'efficacité des procureurs et des avocats de la défense, reconnaissant l'importance particulière de l'introduction de la procédure orale dans les pays qui estiment nécessaire de procéder à une telle réforme.
- Intensifier les efforts visant à combattre le crime organisé et la criminalité transnationale et, si nécessaire, favoriser l'adoption de nouvelles lois et conventions internationales ainsi que la mise en place de procédures et de mécanismes pour poursuivre la lutte contre ces fléaux.

- Adapter leur législation et, dès que possible, procéder aux réformes institutionnelles qui s'imposent et à l'application des mesures voulues pour garantir la protection complète des droits des enfants et des jeunes, de manière à s'acquitter des obligations découlant de la Convention des Nations unies sur les droits des enfants ainsi que d'autres instruments internationaux.
- Établir, s'il y a lieu, une nette distinction entre les procédures et les conséquences des violations du droit pénal, d'une part, et les mesures établies pour protéger les enfants et les jeunes dont les droits sont menacés ou violés, d'autre part, et promouvoir des mesures sociales et éducatives visant la réhabilitation des jeunes délinquants.
- Encourager l'institution et le renforcement de tribunaux spécialisés en matière familiale, s'il y a lieu et en conformité avec leurs systèmes juridiques respectifs.
- Accélérer l'établissement d'un centre d'études juridiques des Amériques qui aura pour mission de faciliter la formation du personnel judiciaire, les échanges d'information et les autres formes de coopération technique à l'échelle de l'hémisphère, en tenant compte des besoins propres à chaque pays. À cette fin, ils prient les ministres de la Justice ou autres autorités compétentes d'examiner et de définir les meilleurs moyens d'assurer l'organisation et l'établissement d'un tel centre.
- Promouvoir, conformément à la législation de chaque pays, la mise en place de mécanismes d'entraide juridique et judiciaire qui soient à la fois efficaces et souples, en particulier pour ce qui concerne les demandes d'extradition, de remise de documents et d'autres éléments de preuve, ainsi que d'autres systèmes d'échange bilatéraux ou multilatéraux dans ce domaine, notamment des programmes de protection des témoins.
- Appuyer la tenue de réunions périodiques des ministres de la Justice et des procureurs généraux de l'hémisphère dans le cadre de l'Organisation des États américains (OÉA).

Modernisation de l'État quant aux questions relatives au travail

Les gouvernements vont:

- Encourager leurs ministères du Travail à prendre des mesures visant l'institution de programmes de qualité et la prestation d'une assistance aux travailleurs et aux employeurs, l'accent étant mis sur une décentralisation plus poussée de leurs fonctions, l'introduction de nouvelles technologies, l'application de politiques actives concernant le marché du travail, la fourniture d'une information meilleure et plus opportune sur le marché du travail et l'amélioration des conditions de sécurité et de santé au travail.
- Accorder une attention particulière à l'intégration au marché du travail des groupes socialement désavantagés, notamment les femmes, les minorités, les jeunes, les handicapés et les autres groupes vulnérables, ainsi qu'aux services offerts par les ministères du Travail pour répondre à leurs besoins particuliers. Par ailleurs les

gouvernements intensifieront leurs efforts globaux et renforceront la coordination entre les organismes concernés afin de régler la question du travail des enfants. Les ministères du Travail échangeront des données d'expérience sur les meilleures pratiques dans ces domaines.

– Prendre les mesures voulues pour donner aux ministères du Travail les moyens d'exécuter le présent Plan d'action dans les domaines relevant de leur compétence.

– Demander la participation de l'Organisation internationale du travail (OIT), de la Banque interaméricaine de développement (BID) et de l'Organisation des États américains (OÉA) pour aider les ministres du Travail à appuyer les activités internationales et échanger des renseignements sur les méthodes et les stratégies de modernisation.

III. INTÉGRATION ÉCONOMIQUE ET LIBRE-ÉCHANGE

A. Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA)

I. Nous chargeons nos ministres responsables du commerce de prendre les mesures suivantes:

– 1. Amorcer les négociations de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA), conformément aux principes, aux objectifs, à la structure, aux modalités et à toutes les autres décisions exposées dans la Déclaration ministérielle de San José, en réunissant le Comité des négociations commerciales au plus tard le 30 juin 1998 et les groupes de négociation au plus tard le 30 septembre 1998.

– 2. Assurer la supervision et la gestion ultimes des négociations.

– 3. Accomplir des progrès concrets dans les négociations au plus tard en l'an 2000 et convenir de mesures précises de facilitation des affaires à adopter avant la fin du siècle.

– 4. Veiller à ce que le processus de négociation soit transparent et tienne compte des différences dans les niveaux de développement et la taille des économies des Amériques, afin de permettre la pleine participation de tous les pays, y compris les petites économies.

– 5. Mener les négociations de manière à faire comprendre et appuyer par un vaste public la ZLÉA, et tenir compte des avis sur les questions commerciales présentés par différents secteurs de nos sociétés civiles, tels les groupements de gens d'affaires, de syndicalistes, de consommateurs, d'écologistes et d'universitaires au comité de représentants des gouvernements établi à la Quatrième Conférence des ministres du Commerce au Costa Rica.

II. Nous chargeons nos représentants aux institutions du Comité tripartite, en particulier à la Banque interaméricaine de développement (BID), d'affecter les ressources appropriées qui existent au sein de ces institutions pour appuyer le secrétariat administratif des négociations de la

ZLÉA.

III. Nous exhortons le Comité tripartite à continuer de répondre positivement aux demandes de soutien technique d'entités de la ZLÉA. Nous demandons aux trois institutions de prendre en considération les demandes d'assistance technique relatives à la ZLÉA provenant de pays membres, et en particulier de petites économies, afin de faciliter leur intégration au processus de la ZLÉA selon leurs procédures respectives.

B. Autres mesures

Afin d'amorcer les négociations de la ZLÉA, nous avons défini une série d'autres mesures qui doivent être compatibles avec la négociation de la ZLÉA, viser à approfondir le processus de l'intégration économique, et faciliter la pleine participation de tous les pays, y compris les petites économies. Nous avons préparé une série de propositions pour la modernisation des marchés financiers, l'amélioration des programmes de science et de technologie, la coopération en matière d'énergie et l'infrastructure de l'hémisphère, en particulier dans les domaines des transports et des télécommunications.

Renforcement, modernisation et intégration des marchés financiers

Les gouvernements vont:

- Renforcer la supervision bancaire dans l'hémisphère, par l'application des Basel Core Principles for Effective Banking Supervision, l'exécution de programmes de formation visant à renforcer la capacité de contrôle, l'établissement de normes de diffusion et de divulgation fiables et de haute qualité, et la création d'un groupe de travail chargé d'aider les pays au cours de ce processus.
- Améliorer les systèmes de compensation et de règlement du marché des banques et des valeurs mobilières dans l'hémisphère, afin de faciliter la transparence, l'efficacité et la sécurité des opérations intérieures et transfrontières.

Science et technologie

Reconnaissant que la science et la technologie sont reliées à divers éléments et objectifs de ce Plan d'action dans le cadre de l'intégration économique, du libre-échange et du développement durable, et au-delà, les gouvernements vont:

- Continuer de mettre en oeuvre le Plan d'action de Cartagena, adopté en 1996, en s'attachant à renforcer la capacité des pays de l'hémisphère à participer à l'économie mondiale fondée sur l'information et à en bénéficier, par la promotion, entre autres mesures, de la croissance des industries des communications et de l'information en tant que composantes stratégiques des processus d'intégration régionale et nationale. Dans le contexte de la Déclaration de Cartagena, reconnaître le rôle important que jouent les institutions régionales existantes pour la mise en oeuvre de ce Plan d'action.

- Recourir aux sciences et à la technologie pour atténuer les dommages causés par les effets d'El Niño et d'autres sinistres comme les éruptions volcaniques, les ouragans, les tremblements de terre et les inondations et leur impact sur l'économie et les écosystèmes, par une meilleure capacité de prévision, de prévention et de réaction, de meilleures méthodes de recherche et de formation en gestion des sinistres, et l'application des sciences et de la technologie aux effets de la variabilité du climat sur la santé, l'agriculture et l'eau. Dans ce contexte, la recherche coopérative et l'échange d'informations concernant El Niño et les autres sinistres seront privilégiés.
- Appuyer la mise au point et l'utilisation d'indicateurs de science, de technologie et d'innovation pour réaliser le Plan de Cartagena.
- Faire la promotion d'actions visant à faciliter les alliances entre tous les secteurs de la société pour stimuler la coopération et l'innovation en science et en technologie. Il est reconnu que les relations entre l'université et l'industrie, la formation en gestion de la technologie et les autres programmes de développement des ressources humaines, ainsi que la participation des petites et moyennes entreprises, sont d'importants éléments pour utiliser la science et la technologie de manière à réaliser les objectifs de l'hémisphère.

Coopération régionale en matière d'énergie

Conformément aux règles juridiques et constitutionnelles de chaque État, ainsi qu'aux engagements que nos gouvernements assument dans le contexte des négociations de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA), afin d'assurer une exploitation durable de l'énergie et d'intensifier l'intégration énergétique de l'hémisphère,

les gouvernements vont:

- Promouvoir les politiques et les processus propres à faciliter le commerce des produits, des marchandises et des services reliés au secteur de l'énergie.
- Mettre en marche, dans le plus bref délai possible, les politiques et les processus de nature à faciliter le développement de l'infrastructure, notamment par delà les frontières internationales, afin d'intensifier l'intégration des marchés de l'énergie.
- Favoriser la création et le renforcement de systèmes de réglementation transparents et prévisibles, tenant compte des besoins des différentes parties en cause.
- Promouvoir des systèmes juridiques, fiscaux et réglementaires de nature à stimuler l'investissement privé local et étranger dans le secteur de l'énergie, dans les domaines où nos constitutions respectives l'autorisent.
- Accroître l'accès des populations rurales aux services énergétiques.

- Appuyer les politiques et les programmes de nature à stimuler la mise en valeur des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.
- Pour soutenir ces actions, nous allons poursuivre nos efforts de coopération dans le cadre de l'Initiative pour l'énergie dans l'hémisphère.

Changement climatique

Les gouvernements vont:

À la lumière des engagements qu'ils ont pris au titre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et des décisions prises à la Troisième Conférence des parties à Kyoto, au Japon, et vu la Quatrième Conférence des parties qui doit avoir lieu à Buenos Aires, en Argentine, en novembre 1998:

- Encourager les parties à s'efforcer d'atteindre les objectifs et buts de la Convention-Cadre des Nations unies sur les changements climatiques.
- Reconnaître le rôle clé que joue la technologie pour la gestion des aspects environnementaux de l'énergie, et encourager l'échange de technologie, d'informations, d'expérience et de points de vue sur le mécanisme de développement propre.

Infrastructure de l'hémisphère

A. Infrastructure générale

Les gouvernements vont:

- Charger la Banque interaméricaine de développement de préparer un projet d'énoncé de principes volontaires que chaque pays pourra adopter pour faciliter la participation du secteur privé à des projets locaux et transnationaux d'infrastructure qui pourront servir de base pour des accords bilatéraux et multilatéraux. Ce projet sera soumis aux Gouvernements au plus tard en décembre 1998, et sera discuté plus avant au cours d'une réunion des ministres responsables de l'infrastructure qui aura lieu en 1999.

B. Transports

Les gouvernements vont:

- Prendre les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre autant que faire se peut, et compte tenu des accords, décisions et projets sectoriels infrarégionaux, la Déclaration ministérielle conjointe du Second Sommet de l'hémisphère sur les transports qui s'est tenu à Santiago au Chili en avril 1996, en vue : a. de promouvoir des systèmes et services de transport axés sur les marchés, intégrés, financièrement viables et écologiquement durables et b. de fournir des services de transport des voyageurs et des marchandises sûrs,

efficaces et fiables et qui favorisent la croissance et le développement économiques, de nos pays.

- Définir un plan visant à assurer le plus haut niveau de sécurité dans les systèmes de transport aérien, maritime et terrestre, à améliorer l'infrastructure et à accroître la protection de l'environnement en améliorant la conformité aux normes internationales et aux pratiques recommandées, telles qu'établies par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Organisation maritime internationale (OMI).
- Mener des discussions visant à mettre au point un programme de coopération, en tenant compte des Déclarations de Santiago et de San Salvador issues des Conférences régionales sur les mesures de confiance et de sécurité, à propos du transport maritime et aérien des déchets nucléaires et autres déchets dangereux et, lorsqu'il y a lieu, coopérer avec les organisations internationales compétentes pour renforcer ou développer les normes régissant le transport de ces marchandises et leur sécurité.
- Préparer, en coopération avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CÉPALC) des Nations unies, un profil des systèmes et services régionaux de transport tenant compte des accords, décisions, projets et études déjà réalisés par les organisations régionales et celles de l'hémisphère. Un tel profil recensera les principaux problèmes et possibilités qui se présentent aux pays de l'hémisphère, à titre de première mesure pour l'établissement de priorités et de politiques régionales des transports concernant, entre autres, l'harmonisation des normes et l'échange de technologie.
- Demander aux institutions financières internationales les ressources nécessaires pour entreprendre le plus tôt possible des projets d'infrastructure des transports dans les Amériques, y compris ceux qui tiennent compte des besoins spécifiques des plus petites économies.

C. Télécommunications

Les gouvernements vont:

- Établir des stratégies pour appuyer le développement et la mise à jour permanente d'un plan d'infrastructure régionale des communications, compte tenu des plans nationaux, de la nécessité de l'accès universel aux services de télécommunication de base dans toute la région et de l'évolution de la société de l'information mondiale.
- Coopérer étroitement avec le secteur privé afin de développer rapidement l'infrastructure des télécommunications dans la région, en adoptant des stratégies pour ouvrir à tous l'accès à prix modique au service téléphonique de base et à Internet, par exemple en mettant en oeuvre les lignes directrices de la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL) sur les services à valeur ajoutée et en encourageant la création de centres de services d'information à la communauté qui offriront l'accès à la téléphonie de base et aux services à valeur ajoutée, à des ordinateurs, à Internet et aux

services multimédias, compte tenu des besoins divers des pays de la région et de leurs différents niveaux de développement.

- Promouvoir, en coopération avec le secteur privé, l'échange et la diffusion d'informations concernant des questions de réglementation comme l'universalité de l'accès et du service, l'interconnexion et l'établissement d'organismes de réglementation indépendants, compte tenu des engagements pris au titre de l'accord sur le commerce des services de télécommunication de base (accord GBT) de l'Organisation mondiale du commerce, des développements survenus dans le processus de création de la Zone de libre-échange des Amériques, et de la Déclaration et du Plan d'action adoptés à la conférence des hauts responsables des communications à Washington en 1996, afin de définir, lorsque c'est possible et sous réserve des contraintes nationales, des lignes directrices sur les pratiques exemplaires et de demander au besoin l'assistance de la CITEL, des organisations régionales de télécommunication, de l'Union internationale des télécommunications (UIT), de la Banque interaméricaine de développement (BID), etc., selon les circonstances.
- Favoriser, de concert avec le secteur privé, le développement d'applications faisant appel aux réseaux électroniques, comme Internet, la télévision et la radio, qui, compte tenu des différentes conditions socio-économiques et des différentes langues, appuieront l'éducation, la santé, l'agriculture et le développement rural durable, le commerce électronique, et d'autres applications utiles aux petits épargnants, aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises (PME), et à la modernisation de l'État.
- Encourager la CITEL à commander d'urgence des études sur les aspects de coordination des normes relatifs à l'infrastructure des communications, y compris les secteurs du Réseau de gestion des télécommunications (RGT) et du Réseau intelligent (RI) afin que le réseau puisse évoluer pour répondre aux besoins d'interconnexion et soutenir la mise en oeuvre de nouvelles applications dans le contexte régional.
- Continuer d'examiner les moyens de définir des approches de réglementation compatibles entre les pays membres, de manière à promouvoir une plus grande cohésion des processus appliqués pour certifier l'équipement de télécommunication et à établir un cadre, et continuer à progresser en vue de la négociation et de la mise en oeuvre d'un accord de reconnaissance mutuelle (ARM) de l'équipement de télécommunication, réunissant tous les pays de la région.

IV. ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ ET DE LA DISCRIMINATION

La pauvreté extrême et la discrimination continuent d'affliger la vie d'un grand nombre de nos familles et d'entraver leur contribution potentielle au progrès de nos nations. Sur la voie d'un avenir prospère pour tous, nous allons faciliter l'attribution des titres de propriétés des biens fonciers urbains et ruraux et redoubler d'efforts pour accroître l'accès au crédit, apporter un appui technique aux micro-entreprises et protéger les droits fondamentaux des travailleurs. Nous entendons éliminer toutes les formes de discrimination contre les femmes, les communautés autochtones, les minorités raciales et ethniques défavorisées et les autres groupes vulnérables.

Nous entendons chercher à améliorer la qualité de vie de tous les habitants des Amériques en leur assurant l'accès à des services de santé adéquats, à de meilleures technologies de la santé, à une eau propre et à une saine alimentation. Prises dans leur ensemble, ces mesures faciliteront l'inclusion de tous les habitants, sans exception, dans la transformation économique et démocratique de l'hémisphère.

Encouragement du développement des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises

Afin de combattre la pauvreté et compte tenu des différences nationales, les Gouvernements s'engagent à renforcer le développement des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises en prenant les mesures spécifiques suivantes:

Les gouvernements vont:

- Veiller à ce qu'un nombre important des 50 millions de micro-entreprises et de petites et moyennes entreprises que compte l'hémisphère, dont les propriétaires et les travailleurs - particulièrement les femmes - sont des personnes à revenu modique, aient accès à des services financiers au plus tard en l'an 2000.
- Définir et mettre en oeuvre, avec l'appui de la Banque interaméricaine de développement (BID) et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CÉPALC) des Nations unies et de concert avec la Banque mondiale et les autres organismes de coopération pour le développement, des programmes propres à promouvoir les réformes appropriées des politiques financières qui accéléreront l'entrée sur ce marché des institutions financières officielles, appuieront le développement des institutions oeuvrant dans le secteur et élimineront les obstacles à l'accès des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises aux services financiers.
- Simplifier et accélérer les procédures d'enregistrement, d'obtention de permis, de conformité aux règlements sur le travail et les impôts et officialiser, lorsqu'il y a lieu, les micro-entreprises et les petites et moyennes entreprises.
- Appuyer les fournisseurs de services non financiers du secteur privé pour leur permettre d'élargir l'accès aux nouvelles technologies et à la formation au profit des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises, ce qui permettra à celles-ci de renforcer leur compétitivité sur les marchés nationaux et mondiaux. Promouvoir les partenariats de micro-entreprises et de petites et moyennes entreprises pour leur permettre de s'aider mutuellement à mener leurs affaires et moderniser leur gestion.
- Promouvoir la coordination interinstitutionnelle en créant des mécanismes d'échange efficaces entre institutions publiques nationales et locales appuyant les micro-entreprises et les petites et moyennes entreprises et en facilitant leurs liens avec le secteur privé.
- Dresser des plans nationaux pour la réalisation des mesures définies plus haut et convoquer une conférence régionale des ministres ou des hauts fonctionnaires

responsables des politiques publiques d'appui aux micro-entreprises et aux petites et moyennes entreprises pour un échange d'informations sur ces plans, ce qui permettrait d'améliorer l'efficacité des politiques d'appui. À cette fin, la BID, en coopération avec la CÉPALC, sera priée d'assurer le coordination de cette conférence.

– Demander que les organisations régionales et les organismes de développement gouvernementaux, multilatéraux et bilatéraux oeuvrant dans la région aident à la réforme des politiques et investissent entre 400 et 500 millions de dollars US d'ici trois ans dans des programmes, notamment de formation et d'assistance technique, appuyant les mesures définies dans le présent Plan d'action.

Enregistrement des propriétés

Les gouvernements vont:

- Simplifier et décentraliser, au besoin, les procédures d'enregistrement des propriétés en adoptant des procédures transparentes et simplifiées pour l'attribution des titres et l'enregistrement, en diffusant l'information concernant ces procédures, en utilisant, chaque fois que c'est possible, des technologies de pointe pour le géocodage des propriétés, la production de cartes par ordinateur et le stockage informatisé des documents, en adoptant les mécanismes de règlement extrajudiciaire des différends et en évitant la double imposition des frais administratifs pour l'attribution des titres puis pour leur enregistrement.
- Recommander que les institutions de coopération multilatérales et bilatérales, particulièrement la Banque interaméricaine de développement (BID) et la Banque mondiale, renforcent leurs programmes d'assistance financière et technique, y compris l'échange d'informations entre pays concernant leurs expériences, afin d'aider à simplifier les procédures d'enregistrement des propriétés et d'assurer aux pauvres l'accès à ces systèmes.
- Conformément aux cadres juridiques nationaux, appliquer au besoin des mesures pour protéger les droits accordés aux populations autochtones, ainsi que les programmes d'information pour mieux faire connaître aux populations autochtones leurs droits en la matière.

Technologies de la santé

Les gouvernements vont:

- Chercher, par l'action du secteur public ou du secteur privé, ou par des partenariats entre eux, à améliorer la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des médicaments et des vaccins, spécialement pour les plus nécessiteux, en faisant la promotion d'efforts visant à préserver la qualité, le choix et l'usage rationnels, la sûreté et l'efficacité des produits pharmaceutiques, particulièrement des médicaments essentiels, et en soutenant des

initiatives régionales qui, en 2002, faciliteront la recherche, le développement, la production et l'utilisation des vaccins, ce qui réduira l'incidence de maladies comme la pneumonie, la méningite, la rougeole, la rubéole et les oreillons.

- Renforcer et améliorer les réseaux nationaux et régionaux existants d'information et de surveillance en matière de santé, de manière à ce que les intéressés aient accès à des données relatives aux questions de santé critiques dans la région, afin de prendre les décisions d'ordre clinique et de gestion appropriées. Ils entendent s'occuper de la mise au point, de la mise en oeuvre et de l'évaluation de systèmes et de technologies d'information sur la santé fondés sur les besoins, y compris en matière de télécommunications, afin de soutenir la surveillance épidémiologique, le fonctionnement et la gestion de services et de programmes de santé, l'éducation sanitaire et la promotion de la santé, la télémédecine, les réseaux informatiques et l'investissement dans les nouvelles technologies de la santé.
- Définir des initiatives destinées à réduire les lacunes en ce qui concerne l'accès à l'eau potable et la qualité de cette eau, les installations sanitaires de base et la gestion des déchets solides, particulièrement dans les zones rurales et les zones urbaines pauvres, en appliquant les technologies existantes ou en mettant au point de nouvelles technologies appropriées, efficaces et peu coûteuses.
- Faire tous les efforts possibles pour que les ressources nécessaires soient affectées au développement des champs d'activité prévus au présent Plan, avec le soutien technique de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS). Ils entendent aussi faire la promotion de la collaboration bilatérale et multilatérale et demanderont à la Banque interaméricaine de développement (BID), à la Banque mondiale et à d'autres institutions de coopération financière et technique d'appuyer les programmes et les activités inclus dans cette initiative, selon leurs priorités et leurs champs d'action propres.
- Mettre au point des mécanismes pour évaluer la pertinence, le coût et l'efficacité des technologies appliquées à ces problèmes de santé et autres questions sanitaires prioritaires.

Femmes

Les gouvernements vont:

- Renforcer et établir, lorsqu'ils n'existent pas déjà, des mécanismes nationaux et des organes gouvernementaux ainsi que les réseaux régionaux et infrarégionaux correspondants, chargés de promouvoir l'égalité juridique et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans l'optique de l'égalité des sexes et fournir rapidement à ces entités des ressources financières suffisantes pour leur permettre de promouvoir, de coordonner et d'exécuter les engagements pris par les États à la Conférence mondiale des droits de la personne, à la Conférence internationale sur la population et le développement, au Sommet mondial sur le développement social, au Sommet des Amériques, à la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, et dans le récent

"Consensus de Santiago" de la VII e Conférence régionale de suivi de Beijing(CÉPALC/ONU).

- Examiner les lois existantes et leur application afin de relever les obstacles à la pleine participation des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle de nos pays. Au besoin, promouvoir des réformes ou adopter de nouvelles lois pour éliminer toutes les formes de discrimination et de violence contre les femmes et protéger les droits des enfants.
- Remplir les engagements pris concernant le statut de la femme au Sommet des Amériques, et en assurer le suivi, avec l'appui de la Commission interaméricaine des femmes (CIF), en collaboration avec la société civile, la Banque interaméricaine de développement (BID), la Banque mondiale, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CÉPALC) des Nations unies et d'autres entités de coopération internationale, en faisant appel s'il y a lieu au système d'indicateurs adopté par les pays des Amériques à Montelimar, au Nicaragua.
- Promouvoir des politiques destinées à améliorer les conditions de santé des femmes et la qualité des services de santé à toutes les étapes de leur vie.

Droits fondamentaux des travailleurs

Les gouvernements vont:

- Échanger des documents d'information concernant leurs législations du travail, afin de contribuer à une meilleure connaissance mutuelle de ces législations et de promouvoir les normes de base du travail reconnues par l'Organisation internationale du travail (OIT) : liberté d'association et d'organisation et droit à la négociation collective, interdiction du travail forcé, élimination de toutes les formes abusives du travail des enfants, et non-discrimination en matière d'emploi. Cette information comprendra aussi des renseignements sur les mécanismes ou les instruments juridiques dont disposent les ministères du Travail pour appliquer les normes fondamentales du travail en tant qu'élément essentiel de climat de travail productif et de relations travailleurs-employeurs positives.
- À ces fins, opérer des échanges, notamment en fournissant des documents d'information sur les modifications apportées à leur législation et leurs mécanismes et instruments juridiques pour l'application des normes fondamentales du travail, et sur les progrès réalisés dans le domaine des relations travailleurs-employeurs, à fournir à une séance de la Conférence interaméricaine des ministres du Travail qui aura lieu en 1998 et à d'autres réunions, selon les circonstances, notamment avec l'aide de l'Organisation des États américains (OÉA), de l'Organisation internationale du travail (OIT) et de la Banque interaméricaine de développement (BID).
- Veiller davantage à l'observation et à la promotion des normes fondamentales du

travail reconnues internationalement. Dans ce contexte, ils reconnaissent l'OIT comme l'organe compétent pour fixer et administrer ces normes et appuient les travaux en cours à l'OIT en ce qui concerne les échanges d'informations et la négociation d'une nouvelle Déclaration de principes sur les droits fondamentaux des travailleurs, et le suivi approprié; ils estiment que la croissance et le développement économiques encouragés par l'accroissement du commerce et la libéralisation plus poussée des échanges contribuent à la promotion de ces normes et devraient conduire à de plus hauts niveaux d'emploi; ils rejettent du même coup le recours aux normes du travail à des fins protectionnistes et notent à cet égard que les secrétariats de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'OIT continueront leur collaboration.

Populations autochtones

Afin de promouvoir une plus grande participation des populations autochtones à la société par un accès adéquat à l'éducation, aux soins de santé et à la formation professionnelle, en vue d'améliorer leur niveau de vie,

les gouvernements vont:

- Appuyer les activités dans le domaine de l'éducation qui visent à améliorer la participation des populations et des communautés autochtones à la société. Ces activités tendront à renforcer l'identité des populations autochtones et à promouvoir une coexistence respectueuse des différents groupes sociaux dans les communautés et les États.
- Promouvoir l'élargissement des services d'éducation élémentaire et secondaire par l'orientation de la formation, principalement dans les régions à fort pourcentage de populations autochtones, grâce à un plus grand appui des gouvernements et à une coopération internationale plus intense, à la demande des gouvernements intéressés, afin que les populations autochtones aient la possibilité de recevoir une formation technique et de contribuer au développement de leurs pays. Dans la mesure du possible, la formation qui est donnée parallèlement au processus d'éducation doit répondre aux besoins de la région et à des stratégies productives.
- En coopération avec les organisations, les institutions de développement et les ONG régionales, soutenir et promouvoir activement les activités de renforcement des capacités et les projets productifs, notamment en ce qui concerne l'agriculture, l'artisanat, le petit commerce et la petite industrie et le marketing. Dans la mesure du possible ces activités doivent être dirigées et administrées par les populations autochtones.
- Faciliter l'organisation de tables rondes au niveau national et au niveau de l'hémisphère, en partenariat avec les populations autochtones, afin de promouvoir une plus grande compréhension et une meilleure coopération dans les domaines de l'éducation et de la santé, particulièrement en ce qui concerne les femmes et les enfants. Les gouvernements feront aussi la promotion d'initiatives de recherche sur la relation entre les populations autochtones, la pauvreté et le développement.
- Procéder à l'examen intergouvernemental, dans le cadre de l'Organisation des États

américains (OÉA), du projet de "Déclaration américaine des droits des peuples autochtones" préparé par la Commission interaméricaine des droits de la personne en vue de l'adoption possible d'une Déclaration.

Faim et malnutrition

Les gouvernements vont:

- Accorder la plus haute priorité à la réduction de la malnutrition des enfants, concentrant leurs efforts sur les programmes de santé, de nutrition et d'éducation relatifs à la nutrition des enfants, et des moins de trois ans en particulier, ces années étant les plus vulnérables. À cette fin, l'accent sera mis sur une nutrition adéquate et sur la correction de déficiences nutritives spécifiques, particulièrement par des suppléments de vitamines et de minéraux combinés à un plus grand usage de la vaccination et de l'immunisation et par la surveillance de l'enfant durant sa croissance.

- Donner la plus haute priorité aux besoins nutritionnels et caloriques des femmes avant et durant la grossesse et l'allaitement. Les Gouvernements entendent faire la promotion de l'allaitement au sein comme source importante de nutrition pour les nourrissons. Les besoins nutritionnels des autres groupes à risque élevé comme les personnes âgées et les handicapés seront aussi pris en considération.

- Continuer, dans la mesure du possible, le dialogue entrepris à la Conférence interaméricaine sur la faim tenue à Buenos Aires en octobre 1996 et envisager l'application, dans leurs pays respectifs, des mesures suggérées à cette occasion, particulièrement la création d'alliances avec le secteur privé pour la lutte contre la faim et la malnutrition, la création de réseaux de banques alimentaires avec la participation de bénévoles et la création d'un Conseil honoraire chargé d'encourager des activités conformes aux objectifs du Sommet dans ce domaine.

Développement durable

- Nous prenons note des efforts accomplis par l'Organisation des États américains (OÉA) pour donner suite au Sommet du développement durable et la chargeons, par l'intermédiaire de la Commission interaméricaine du développement durable, de poursuivre la coordination relative à l'exécution de ses mandats. Nous demandons aux entités du système interaméricain et des Nations unies de renforcer leur coopération pour la mise en oeuvre du Plan d'action de Santa Cruz.

Coopération

– Afin d'augmenter l'impact de nos efforts nationaux et collectifs, nous chargeons les agences et organismes nationaux responsables de la coopération internationale de soutenir la préparation et l'exécution de programmes et de projets qui découlent du Plan d'action. En outre, nous demandons la participation des institutions de coopération multilatérales, pour le même objectif.

Suivi des Sommets des Amériques

– Les chefs d'État et de gouvernement continueront de se rencontrer périodiquement pour approfondir la coopération et la compréhension entre les pays des Amériques et, à cette fin, renforceront les cadres institutionnels de l'hémisphère.

– Les gouvernements auront la première responsabilité de la mise en oeuvre des mandats du Sommet. Le mécanisme établi par leurs ministres des Affaires étrangères, appelé "Groupe de suivi du Sommet" (GSS), continuera à fonctionner sous leur autorité immédiate. Les coordonnateurs nationaux des Sommets, dans les ministères des Affaires étrangères, assureront un contact rapide, par les canaux appropriés, avec tous les organismes gouvernementaux qui participeront à l'exécution des mandats issus des réunions du Sommet.

– Le GSS se réunira périodiquement (deux ou trois fois par année) pour surveiller le processus de suivi et évaluer le degré de réalisation des mandats du Sommet. Il sera présidé par le pays hôte du Sommet et coprésidé par le pays qui aura accueilli le dernier Sommet et par le pays qui accueillera le prochain (la "troïka"). Les décisions y seront prises par consensus.

– Les hauts représentants de l'Organisation des États américains (OÉA), de la Banque interaméricaine de développement (BID), de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CÉPALC) des Nations unies seront invités à appuyer les gouvernements participant au GSS afin de donner suite aux engagements du Sommet et d'augmenter par une meilleure coordination l'efficacité de ces institutions dans l'exécution de cette tâche. À cette même fin, un représentant de la Banque mondiale sera invité.

– Le secrétariat de l'OÉA sera chargé d'assurer la tenue des dossiers (mémoire institutionnelle du processus) et le soutien technique du GSS.

– Conformément aux décisions du Sommet, les organisations internationales auront des responsabilités pour la mise en oeuvre de ce processus et, selon les circonstances et les mandats du Sommet, des organismes du secteur privé et la société civile leur apporteront leur appui.

– Dans le cas de mandats spécifiques qui exigent la convocation de réunions ministérielles sectorielles, ces réunions, s'il y a lieu, se tiendront sous l'égide du Conseil interaméricain pour le développement intégral de l'OÉA. En outre, l'OÉA, la BID, l'OPS et la CÉPALC, selon les circonstances, apporteront un soutien technique aux réunions, dont les résultats seront communiqués aux États par le secrétariat de l'OÉA.

- Le GSS rendra compte chaque année du progrès réalisé dans l'exécution du Plan d'action aux ministres des Affaires étrangères, qui examineront cette information à l'occasion de la session régulière de l'Assemblée générale de l'OÉA.
- Sur les conseil des ministres des Affaires étrangères, le GSS préparera le prochain Sommet, compte tenu des contributions des organismes pertinents de l'OÉA et des autres organisations internationales en cause.



DOCS
CA1 EAS00 2001C17 FRE
La Canada et les Sommets des
Ameriques : rapport national. --
16435504



Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international Department of Foreign Affairs and International Trade